CAMPAGNE DE L'AN 14 (1805)

Ier CORPS D'ARMÉE

AUX ORDRES DU

MARÉCHAL MORTIER

COMBAT DE DÜRRENSTEIN

Par le Capitaine ALOMBERT

DE LA SECTION HISTORIQUE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Avec une Carte, un Croquis et une Gravure



BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS | NANCY

5, rue des Beaux-Arts, 5 | 18, rue des Glacis, 18

COMBAT DE DÜRRENSTEIN

(11 novembre 1805. — Situation à 5 heures du soir.)

(Collection des aquarelles du Ministère de la Guerre.)



CAMPAGNE DE L'AN 14 (1805)

COMBAT DE DÜRRENSTEIN

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

CAMPAGNE DE L'AN 14 (1805)

LE CORPS D'ARMÉE

AUX ORDRES DU

MARÉCHAL MORTIER

COMBAT DE DÜRRENSTEIN

Par le Capitaine ALOMBERT

DE LA SECTION HISTORIQUE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Avec une Carte, un Croquis et une Gravure



BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
5, rue des Beaux-Arts, 5

NANCY
18, rue des Glacis, 18

1897

AVANT-PROPOS

On a beaucoup écrit au sujet du détachement que Napoléon jeta, en 1805, sur la rive gauche du Danube pendant la marche de la Grande Armée sur Vienne. On a surtout beaucoup discuté son opportunité.

Nous n'avons pas l'intention de prendre part à ce débat. Notre rôle, plus modeste, se borne à faire connaître les pièces relatives à ces opérations que nous avons pu recueillir soit aux Archives du Ministère de la guerre, soit dans des papiers particuliers.

Quelque nombreux que soient ces documents, il existe néanmoins des vides à combler. Nous ne songeons donc qu'à apporter une contribution à l'histoire de ces événements.

Janvier 1897.

LE CORPS D'ARMÉE

AUX ORDRES DU

MARÉCHAL MORTIER

COMBAT DE DÜRRENSTEIN

CHAPITRE I[er]

CRÉATION D'UN CORPS D'ARMÉE SUR LA RIVE GAUCHE DU DANUBE.

I

Situation générale. — Création d'une flottille et formation d'un corps d'armée placé sous les ordres du maréchal Mortier.

Le 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805) l'Empereur arrivait à Linz[1] dans la journée. Il trouva dans cette ville Murat, qui l'avait occupée dès l'avant-veille[2], et Lannes, dont une des divisions (division Gazan) y cantonnait.

---

1. On s'est conformé pour l'orthographe des noms géographiques à celle adoptée par l'état-major autrichien dans une carte de l'archiduché d'Autriche, qu'il fit paraître en 1813.

2. « Le général Milhaud entra le 11 brumaire (2 novembre) à Linz, que les

Les têtes de colonnes de la Grande Armée venaient ainsi d'atteindre le Danube, qu'elles avaient franchi dans son cours supérieur et qu'elles allaient être forcées de côtoyer dans leur marche sur Vienne, à la poursuite des Russes et des Autrichiens.

En effet, en dehors de la zone montagneuse formée par les contreforts des Alpes, une seule route conduisait à cette capitale et, sur presque tout son parcours, elle restait voisine du fleuve.

La proximité d'un cours d'eau de cette importance offrait, il est vrai, des avantages qui pouvaient, dans une certaine mesure, diminuer les difficultés que présentait la pauvreté du réseau routier.

L'Empereur consacre les dernières heures de la journée du 13 brumaire (4 novembre) à se rendre compte de la situation générale[1].

Autrichiens avaient évacué pendant la nuit, au nombre d'environ 2,000 hommes, et s'étaient retirés sur la rive gauche du Danube à Urfahr, après avoir coupé le pont. On a trouvé à Linz 500 malades à l'hôpital, des magasins de draps, de farines, de grains et d'effets d'habillement. » (*Journal des marches du corps de réserve de cavalerie.*)

1. D'après le « tableau de l'emplacement des corps » établi pour la journée du 13 brumaire (4 novembre) par le colonel Vallongue, aide-major près le Major général, les positions que ces corps devaient occuper dans la soirée étaient les suivantes :

« *Emplacements du 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805) au soir.*

Quartier général impérial	De Lambach venu à Linz par Wels.
Garde impériale.	Linz et partie en marche.
1er corps (maréchal Bernadotte). . .	En marche de Salzburg sur Lambach où il sera demain.
Corps bavarois	Suit le mouvement du 1er corps.
2e corps (général Marmont)	A Kremsmünster, éclairant la route de Léoben.
3e corps (maréchal Davout)	Sur Steyer, dont il doit s'emparer.
4e corps (maréchal Soult)	En avant et en arrière de Wels.
5e corps (maréchal Lannes)	En marche de Linz sur Enns.
6e corps (maréchal Ney).	Sur Innsbrück.
7e corps (maréchal Augereau)	Sur Kempten.
Avant-garde. — Prince Murat. 1re division de cavalerie (Nansouty) . . . . ; 2e division de cavalerie (d'Hautpoul) . . . . ; 2e division de dragons (Walther) . . . . ; 3e division de dragons (Beaumont).	A Enns et en avant.

Dans la soirée[1] seulement, il donne ses ordres au maréchal Berthier, Major général de la Grande Armée[2].

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

« Mon Cousin, donnez l'ordre au prince Murat de mettre à la disposition du capitaine de frégate Lostange, qui est à votre état-major, tous les dragons qui n'ont point de chevaux et qui font partie des divisions de dragons Beaumont, Walther et Klein. Donnez également l'ordre au maréchal Lannes de faire fournir au capitaine Lostange 50 hommes de la division Oudinot et 50 hommes par chacune des divisions Suchet et Gazan. Chaque détachement de 50 hommes sera sous les ordres d'un lieutenant, de deux sergents et de quatre caporaux fournis par la division et les 150 hommes sous les ordres d'un capitaine. Donnez également l'ordre au général Marmont de fournir 100 hommes, pris dans chaque régiment de son corps d'armée. Ces 100 hommes seront sous les

1re division de dragons (Klein). . . .	Aux environs de Linz.
4e division de dragons (Bourcier) . .	En marche sur Braunau.
Division de dragons à pied	Entre Passau et Donauwœrth.
Division Dupont	Passau.
Division Batave.	Passau.
16e et 22e chasseurs	Enns.
Corps de Wurtemberg	Munich.
Grand parc.	Filant d'Augsburg sur Braunau.
Équipage de pont.	En marche sur Linz. »

Chaque jour, le colonel Vallongue dresse, lui-même, un tableau des emplacements tels qu'ils sont connus au grand quartier général. Ce tableau est mis sous les yeux de l'Empereur.

1. La lettre de l'Empereur au Major général ne porte pas d'indication d'heure; mais le maréchal Berthier n'ayant expédié les ordres d'exécution qu'entre 10 et 11 heures du soir, on peut considérer comme très probable qu'elle a été envoyée dans la soirée.

2. Le maréchal Berthier est, à la fois, Ministre de la guerre et Major général de la Grande Armée. Comme c'est surtout à ce point de vue que son rôle est envisagé dans cette étude, il sera désigné d'ordinaire sous le titre de Major général, bien que dans les lettres ou dépêches qui lui sont adressées, on emploie plus fréquemment la dénomination de Ministre de la guerre.

ordres d'un capitaine et d'un lieutenant. On choisira les hommes les plus fatigués, éclopés et se faisant conduire sur les voitures. Ces hommes seront destinés à être embarqués sur les bateaux qui doivent descendre le Danube, que le capitaine Lostange commandera.

« Vous donnerez ordre à cet officier de faire ramasser tous les bateaux qui sont sur la Traun et de les faire descendre à l'embouchure de l'Enns, dans le Danube, par Ebelsberg. »

NAPOLÉON.

En transmettant cet ordre aux divers chefs qu'il concerne, le Major général y joint quelques prescriptions de détail et fait connaître les intentions de l'Empereur pour la continuation des opérations.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
Entre 10 et 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. DE LOSTANGE.

« L'Empereur vous a désigné, Monsieur, pour commander la flottille sur le Danube, ayant à vos ordres deux adjoints de l'état-major général, MM. Parigot et Levaillant[1].

---

1. Le capitaine de frégate Lostange, le chef de bataillon d'infanterie Parigot sont compris parmi les officiers supérieurs employés près le Major général. Le capitaine Levaillant est capitaine adjoint employé près le Major général.

« D'après l'arrêté du 19 frimaire an 10 (10 décembre 1801), les chefs de bataillon ou d'escadron ne pouvant plus faire partie de l'état-major général de l'armée, ces officiers ne doivent donc pas être considérés comme officiers de l'état-major, mais bien comme officiers d'infanterie ou de cavalerie employés à la suite de l'armée, jusqu'à ce qu'ils soient placés titulairement et, dans cette position, ils ne doivent jouir que du traitement attribué par la loi à leurs grades respectifs. » (Lettre du secrétaire général du ministère de la guerre au maréchal Davout, commandant en chef le camp de Bruges, 21 prairial an 13 [10 juin 1805].) « Par suite, ces officiers supérieurs doivent porter les uniformes des derniers corps dans lesquels ils ont servi. » (Décision du ministre de la guerre du 17 thermidor an 14 [5 août 1805].)

Mais l'usage fut plus fort que les règlements* et on continua à appeler dans

* « Sous le rapport de l'organisation et sans même remonter à ce qui a existé précé-

« L'intention de S. M. est que M. de Lostange fasse ramasser cent barques sur le Danube et une cinquantaine tant sur l'Enns que sur la Traun ; il frétera des mariniers du pays et mettra 4 hommes d'infanterie sur chaque bateau, lesquels se réuniront tous, dans la journée d'après-demain, à l'embouchure de la Traun dans le Danube, pour de là suivre les mouvements de l'armée.

« Le maréchal Lannes fournira, pour la garnison de la flottille, un capitaine et 150 hommes.

« Le général Marmont fournira 100 hommes.

« Le prince Murat fournira une quarantaine de dragons à pied.

« Ces hommes ont l'ordre de ramasser tous les bateaux qui sont sur la Traun. Ces bateaux sont destinés à porter rapidement d'une rive à l'autre un corps de troupe.

« S'il lui était possible de faire ajuster une ou deux pièces de canon sur chaque bateau, cela pourrait être très utile.

« M. de Lostange verra la régence de Linz afin de requérir tous les mariniers dont il aura besoin et de faire réunir tous les bateaux.

« Il est prévenu que le général Songis doit faire descendre des munitions de Donauwœrth sur des bateaux ; que le général Lauriston doit faire embarquer à Braunau des troupes ;

---

le service d'état-major des officiers du grade de chef de bataillon ou d'escadron et même, au sujet de leur uniforme, le Ministre de la guerre revint six semaines après sur sa première décision en prescrivant « que tous les officiers employés à la suite des états-majors aux armées porteront l'uniforme d'adjoints. » (Paris, le 1er complémentaire an 13 [17 septembre 1805].)

En résumé, quelles que soient leurs dénominations, ces officiers comptent à l'état-major général qui comprend un très nombreux personnel en officiers, dans lequel le Major général puise, chaque fois qu'il a une mission particulière à confier.

demment, il serait difficile de dire ce qu'était l'état-major en France. Deux grades, sans contact, formaient depuis 1800 son organisation légale ; mais les circonstances, l'insuffisance d'une telle *institution*, la force des choses plus impérative que les règlements, plus puissante que les hommes, en substituant le fait au droit, conduisit à placer et à employer à l'état-major, comme officiers à la suite, des lieutenants, des chefs de bataillon et des lieutenants-colonels » (*Réflexions sur le Corps royal de l'état-major*, par le lieutenant général baron Thiébault — Ouvrage paru en 1820.)

que le général Dupont doit également faire descendre une cinquantaine de bateaux de Passau ; qu'enfin tous les bateaux qui descendront de l'Inn, de la Salza, de la Traun, etc., feront partie de sa flottille ; ces bateaux sont encore destinés à jeter 2 ou 3 ponts sur le Danube, et, en conséquence, le général Songis fera embarquer sur les bateaux tous les objets indépendants des bateaux qui sont nécessaires pour jeter un pont.

« M. de Lostange prendra à cet effet les ordres du général Songis.

« Les bateaux dont on pourra avoir besoin pour le service seront demandés à M. de Lostange.

« L'Empereur compte sur les talents et le zèle de M. de Lostange pour bien organiser la flottille du Danube. »

M[al] BERTHIER.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
Entre 10 et 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE MURAT.

« L'intention de l'Empereur est que M. le Maréchal prince Murat continue à poursuivre l'ennemi. Je le préviens que le maréchal Lannes a l'ordre de placer la division de grenadiers au delà de l'Enns, pour le soutenir, et de placer ses deux autres divisions à Enns.

« Le maréchal Soult est à Kronsdorf, où il doit jeter un pont.

« Le maréchal Davout est à Steyer.

« L'intention de l'Empereur est que le prince Murat mette à la disposition de M. de Lostange, qui commande, à Linz, la flottille du Danube, les dragons qui n'ont point de chevaux et qui font partie des divisions Beaumont, Walther et Klein. Ils formeront un détachement commandé par un officier; ces hommes sont destinés à s'embarquer sur des barques qui doivent descendre le Danube. »

M[al] BERTHIER.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
Entre 10 et 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL LANNES.

« Je vous préviens, M. le Maréchal, que j'autorise le prince Murat à continuer à poursuivre l'arrière-garde de l'ennemi. L'intention de S. M. est que la division du général Oudinot[1] se place demain de l'autre côté de l'Enns, pour soutenir le maréchal Murat, s'il y avait lieu ; quant à vos deux autres divisions, vous les réunirez à Enns[2].

« Le maréchal Soult est à Kronsdorf, où il doit jeter un pont. Le maréchal Davout est à Steyer.

« L'Empereur ordonne, M. le Maréchal, que vous fassiez fournir demain cinquante hommes de la division Oudinot, cinquante par chacune des divisions Suchet et Gazan, chaque cinquante hommes seront sous les ordres d'un lieutenant, de deux sergents et de quatre caporaux fournis par les divisions, et les cent cinquante hommes seront sous les ordres d'un capitaine. Vous choisirez les hommes les plus fatigués, ayant mal aux pieds et se faisant traîner sur des voitures ; ces hommes seront mis à la disposition du capitaine de frégate Lostange pour être embarqués sur des barques destinées à descendre le Danube. Le capitaine commandant s'adressera à l'état-major du général Andréossy[3]. »

M^{al} BERTHIER.

---

1. Le 5e corps d'armée, aux ordres du maréchal Lannes, comprend la division de grenadiers commandée par le général Oudinot et les divisions Suchet et Gazan.

2. La division Suchet seule eut à se conformer à cette prescription. Le lendemain 14 brumaire (5 novembre), dans la matinée, la division Gazan reçut l'ordre de passer sur la rive gauche du Danube.

3. Aide-major général, chef de l'état-major général, le général Andréossy est chargé de l'expédition des ordres de détails et de la surveillance du travail des bureaux.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
Entre 10 et 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL DAVOUT.

« Il est ordonné au maréchal Davout de porter demain son avant-garde à Waidhofen, et de placer tout son corps d'armée à portée de soutenir son avant-garde.

« Le général Marmont portera tout son corps à Steyer pour pouvoir le soutenir. L'intention de l'Empereur est que M. le maréchal Davout fasse ramasser tous les bateaux qu'il trouvera sur l'Enns et qu'il les fasse descendre sur le Danube [1]; il mettra sur chacun 4 ou 5 soldats pris parmi les éclopés qui ne peuvent pas marcher. Tous les bateaux seront sous les ordres d'un officier qui, à son arrivée à Enns, prendra les ordres du capitaine de frégate Lostange, commandant la flottille sur le Danube. »

M[al] BERTHIER.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
Entre 10 et 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL MARMONT.

« Il est ordonné au général Marmont de désigner cent hommes de son corps d'armée pris dans chaque régiment :

---

1. Conformément à ces prescriptions, le maréchal Davout donne l'ordre d'exécution suivant, daté de Steyer, le 15 brumaire (6 novembre) dans la nuit :

« Le capitaine Morel, officier de l'état-major général, étant chargé de faire remettre à flot tous les bateaux qui existent sur la rivière et de les faire conduire à Enns pour être à la disposition du capitaine de frégate Lostange, commandant la flottille sur le Danube, MM. les généraux commandant les divisions feront mettre sur-le-champ 5 hommes par régiment à la disposition du capitaine Morel. Ces hommes seront pris parmi les militaires éclopés qui peuvent encore marcher. Ils seront réunis dans une des salles de l'hôtel de ville de Steyer. »

ces cent hommes seront sous les ordres d'un capitaine et d'un lieutenant et choisis parmi les hommes éclopés qui, ayant mal aux pieds, se font conduire sur des voitures.

« Le général Marmont fera ramasser tous les bateaux qui sont sur la Traun et les fera, sur-le-champ, descendre à l'embouchure de cette rivière dans le Danube, près d'Ebelsberg. Il embarquera sur ces bateaux les cent hommes qu'il doit fournir ainsi qu'il est dit ci-dessus et, à leur arrivée à Ebelsberg, ils se mettront sous les ordres du capitaine de frégate Lostange, qui commande la flottille du Danube. Ces hommes seront destinés à suivre l'armée sur lesdits bateaux. Le général Marmont, avec son corps d'armée, se portera demain sur Steyer; il est prévenu que le maréchal Davout porte son avant-garde à Waidhofen, et place son corps d'armée entre cette ville et Steyer, afin de pouvoir soutenir son avant-garde et être soutenu lui-même par tout le corps d'armée du général Marmont qui sera à Steyer, s'il est nécessaire. »

M^al^ BERTHIER.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
Entre 10 et 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL SONGIS[1].

« L'Empereur pense, Général, qu'il serait convenable de faire charger sur des bateaux les cartouches qui appartien-

---

1. Le général Songis, 1er inspecteur général de l'artillerie, est « commandant en chef de l'artillerie de la Grande Armée ».

Au reçu de cet ordre, il adresse la lettre circulaire suivante aux commandants de l'artillerie des corps d'armée :

Linz, le 14 brumaire an 14 (5 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL SONGIS AU GÉNÉRAL ÉBLÉ, COMMANDANT EN CHEF L'ARTILLERIE DU CORPS COMMANDÉ PAR M. LE MARÉCHAL BERNADOTTE.

Circulaire.

« Les parcs d'artillerie des corps d'armée manquant souvent de chevaux et suivant très difficilement, je vous préviens, M. le Général, que vous pou-

nent à différents parcs et qui, faute de chevaux, ne peuvent pas être transportées. Elles pourraient descendre le Danube jusqu'à la hauteur de l'armée.

« Prenez, Général, les mesures nécessaires pour réunir à Passau toutes les poudres que pourrait fournir la Bavière et faites faire à Passau une grande quantité de cartouches que l'on ferait descendre par le Danube. Faites diriger le grand et le petit équipage de pont directement sur Linz, sans passer à Lambach, ce qui allonge. Faites-moi connaître demain à 10 heures du matin où sont ces équipages de pont.

« Je vous préviens que le capitaine de frégate Lostange commande la flottille du Danube et qu'il recevra vos ordres pour les bateaux dont vous aurez besoin.

« S. M. veut réunir assez de bateaux pour faire deux ou trois ponts. Il faut donc que l'artillerie se procure les moyens nécessaires, indépendants des bateaux, pour confectionner lesdits ponts et faire embarquer lesdits objets sur lesdits bateaux.

« Quand les pontonniers seront arrivés, on y fera embarquer deux compagnies.

« Faites-moi connaître, Général, si vous avez fait embarquer à Donauwœrth des munitions et des cartouches; dans le cas où vous les auriez fait embarquer, elles devront être bientôt ici. »

M[al] BERTHIER.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
Entre 10 et 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL LAURISTON[1].

« L'intention de l'Empereur est que vous fassiez ramasser sur le haut de l'Inn tous les bateaux qui peuvent s'y trouver

---

vez donner ordre de faire charger sur des bateaux les munitions qui, sans cela, resteraient en arrière. Elles devront suivre ainsi le Danube à hauteur de l'armée. » SONGIS.

1. Nommé gouverneur de Braunau. (Ordre du jour du 9 brumaire an 14 [31 octobre 1805].)

et que vous fassiez embarquer sur ces bateaux les hommes isolés, même les bataillons qui rejoignent l'armée, si vous en avez assez.

« Ces troupes descendraient le Danube jusque vis-à-vis de Linz où elles recevraient des ordres du commandant de la place, pour leur destination ultérieure.

« Sur la Salza et sur l'Inn supérieur, il y a une grande quantité de ces bateaux et, en mettant l'activité convenable, l'Empereur compte qu'il aura assez de moyens pour faire descendre le Danube à tous les soldats qui arriveront à Passau.

« L'Empereur, M. le Général, vous donne le commandement de l'Inn, depuis Wasserburg jusqu'à Passau et de la Salza depuis Salzburg jusqu'à son embouchure dans l'Inn. L'intention de l'Empereur est que vous employiez à Passau un officier du génie de ceux qui sont à Braunau pour y relever l'officier du génie qu'y a laissé le général Dupont et que vous y fassiez réparer le fort. L'officier du génie et celui d'artillerie employés à Passau feront partie de la direction de Braunau. »

M^al^ BERTHIER.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
Entre 10 et 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL BESSIÈRES[1].

« Il est ordonné au maréchal Bessières de se procurer demain 15,000 rations d'eau-de-vie et 7,000 rations de pain. Il les fera embarquer sur un bateau qui sera à la Garde ; il sera placé sur ce bateau une escorte de 5 chasseurs à pied, 5 grenadiers et 5 Italiens, sous les ordres d'un lieutenant : ce bateau qui partira demain, descendra jusqu'à la hauteur de l'embouchure de l'Enns. Les hommes seront désignés

1. Commandant la Garde impériale.

parmi ceux qui sont les plus fatigués par la marche ; s'il y avait encore 15 autres hommes fatigués, il les tiendrait prêts à s'embarquer sur un autre bateau qu'il ferait partir après-demain avec la même quantité de pain et d'eau-de-vie. Ces bateaux feront partie de la flottille du Danube aux ordres du capitaine de frégate Lostange. »

M[al] BERTHIER.

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. JOINVILLE[1].

« Il est ordonné à M. Joinville de prendre connaissance de tout ce qui existe dans les magasins de Linz et de consulter à cet effet la Régence.

« Il prendra des mesures pour que tous les jours 25,000 rations de pain et 50,000 rations d'eau-de-vie soient embarquées sur un bateau de la flottille aux ordres du capitaine de frégate Lostange, pour descendre le Danube, suivre la marche de l'armée et être à la seule disposition du Major général ; il y aura toujours dans ces bateaux 10 hommes d'infanterie et un gendarme qui seront fournis d'après les ordres du général Andréossy. On ne pourra disposer ni du pain, ni de l'eau-de-vie, sans un ordre du Major général. »

M[al] BERTHIER.

Ainsi, la première mesure prescrite par Napoléon est d'utiliser le Danube, en organisant une flottille, qui permettra d'assurer le ravitaillement des corps chargés de suivre l'ennemi dans sa retraite sur la route de Vienne.

Mais il existe sur la rive gauche du fleuve un chemin, d'une

1. Sous-inspecteur aux revues faisant fonctions d'ordonnateur en chef au grand quartier général.

très médiocre viabilité, il est vrai, qui pourrait être suivi par des troupes peu nombreuses. L'emploi de cette voie de communication donnerait en outre le moyen d'avoir des renseignements sur les mouvements de l'ennemi en Bohême.

Les avantages que l'on pourrait en retirer frappèrent le maréchal Lannes qui, dans sa marche sur Linz, écrivit à l'Empereur :

Efferding, 11 brumaire an 14 (2 novembre 1805).

LE MARÉCHAL LANNES A L'EMPEREUR.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à V. M. Impériale que le général Milhaud est entré aujourd'hui à Linz. La division du général Oudinot y sera en entier demain matin à 10 heures ; le restant de mon corps d'armée y sera également rendu dans la journée de demain.

« Le général Milhaud, d'après les renseignements qu'on lui a donnés, pense qu'une colonne d'ennemis russes remonte le Danube sur la rive gauche ; il m'assure qu'ils ont un équipage de pont de l'autre côté et moi je pense, Sire, que l'ennemi se retire sur Vienne et ne veut pas se battre. Du moins, voilà mes craintes ; cependant, comme on ne peut calculer sur rien avec ces misérables, je prierais V. M. de me faire connaître si son intention ne serait pas de faire descendre les divisions Dupont et Dumonceau sur Linz par la rive gauche du Danube. J'attendrai à cet égard, ainsi que pour les mouvements de mon corps d'armée, les ordres de V. M. Impériale.

« Les Autrichiens ont laissé 500 malades à l'hôpital de Linz, parmi lesquels se trouvent quelques Russes. Ils ont coupé le pont, j'ai donné ordre qu'il soit réparé sur-le-champ. »

LANNES.

L'Empereur approuva cette idée et le 13 brumaire (4 novembre) dans la soirée, le Major général adressait les ordres suivants aux généraux Dupont et Dumonceau :

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
A 10 heures du soir [1].

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Il est ordonné au général Dupont de partir de Passau avec sa division et avec la division batave pour se rendre vis-à-vis Linz par le chemin de la rive gauche du Danube ; il tâchera d'y arriver le 16 dans la journée.

« Il enverra des partis sur la gauche pour être instruit de tous les mouvements de l'ennemi en Bohême.

« Le général Dupont fera embarquer sur 50 bateaux les hommes les plus fatigués et désignera un chef de bataillon pour commander cette petite flottille qui descendra jusque vis-à-vis Linz ; il fera partir 25 bateaux immédiatement après la réception du présent ordre et 25 autres le lendemain.

« Si le général Dupont peut se procurer à Passau quelques cartouches et 40,000 à 50,000 rations de pain, il les fera embarquer sur lesdits bateaux ; le commandant de la flottille, en arrivant, fera demander des ordres au capitaine de frégate Lostange, qui commande, à Linz, la flottille sur le Danube.

« Le général Dupont laissera un officier du génie et 500 hommes à Passau, qui garderont la citadelle qu'on doit mettre sur-le-champ en bon état. Ces hommes resteront à Passau jusqu'à ce qu'ils soient relevés par les dragons à pied. »

M^al^ BERTHIER.

1. Il est fait mention sur cet ordre qu'il a été expédié en duplicata.
En post-scriptum, le Major général écrit de sa main : « Si le médecin et le chirurgien en chef de l'armée sont à Passau, donnez-leur l'ordre de se rendre sur-le-champ en poste à Linz. »

Linz, 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).
10 heures du soir.

LE MARÉCHAL BERTHIER AU GÉNÉRAL DUMONCEAU.

« Il est ordonné au général Dumonceau de suivre avec sa division le mouvement du général Dupont, qui lui donnera des ordres. »

Mal BERTHIER.

Ces deux divisions, détachées de leur corps d'armée[1] depuis les événements sous Ulm, étaient entrées à Passau le 11 brumaire[2] (2 novembre).

L'adjudant commandant Duhamel, qui précède le général Dupont dans cette ville, lui rend compte en ces termes de la situation dans laquelle il l'a trouvée à son arrivée :

1. La division Dupont était la 1re division du 6e corps d'armée (maréchal Ney). La division Dumonceau (division batave) était la 3e division du 2e corps d'armée (général Marmont).

2. « Nous sommes arrivés le lendemain 11 brumaire à Passau. Le général avait ordre de mettre en état de défense la citadelle de Passau, de construire une tête de pont, de faire réparer les ponts sur l'Inn et le Danube et de former un hôpital pour 600 malades.

« Nous restons à Passau les 12, 13, 14 brumaire (3, 4, 5 novembre). Pendant ces trois jours, les ponts sont réparés, les travaux de la citadelle commencés, l'hôpital s'organise.

« Le général était logé à Passau dans le palais de l'Électeur. Il était curieux de voir des officiers qui, depuis la bataille d'Haslach (19 vendémiaire-11 octobre) où ils avaient perdu tous leurs équipages, ne possédaient que la chemise qu'ils avaient sur le corps et qui, en se cotisant tous, ne pouvaient réunir un louis, établis dans le palais des rois et servis par les gens du prince. Le luxe dont ils étaient entourés n'avait de prix à leurs yeux que par le contraste plaisant qu'il formait avec le dénuement absolu dans lequel ils se trouvaient tous. » (*Journal des opérations militaires de la division Dupont pendant la campagne de l'an 14.*)

Passau, le 11 brumaire an 14 (2 novembre 1805).

L'ADJUDANT COMMANDANT DUHAMEL AU GÉNÉRAL DUPONT.

« L'ennemi a évacué la ville depuis trois jours, les ponts détruits par lui sont tous rétablis, les communications sont libres.

« Depuis deux jours il y a ici un inspecteur général des hôpitaux, il a reconnu des locaux pour cet établissement; j'ai vu des réquisitions faites par lui pour des fournitures.

« On vient de me communiquer une réquisition du commissaire des guerres Dagioux, d'après l'ordre du général Oudinot, dont ci-bas est la note :

10,000 rations de pain;
100 bœufs;
6,600 pintes d'eau-de-vie;
10,000 paires de souliers;
600 paires de bottes;
6,000 aunes de drap pour capotes;
800 sacs d'avoine;
1,500 paires de bas;
1,200 chapeaux.

« Une partie de cette réquisition est déjà effectuée, j'ai dit qu'on ne se presse pas pour le reste.

« La ville de Passau et les alentours ne donnent que 506 maisons. Ce ne sera donc pas sans peine qu'on logera toute votre division; mais vos intentions seront remplies, pas un homme ne sera détaché.

« Votre logement est au palais. »

DUHAMEL.

Pendant leur séjour à Passau ces divisions furent employées à réparer les ponts et à rétablir les ouvrages de la citadelle.

Passau, le 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MAJOR GÉNÉRAL.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que les ouvrages de la citadelle de Passau seront rétablis dans 3 ou 4 jours. Le chef de bataillon d'artillerie Bernard s'en occupe avec activité. Je vous prie de donner des ordres pour l'armement et l'approvisionnement de cette citadelle.

« J'ai fait réparer de nouveau les ponts du Danube et de l'Inn, qui l'avaient été avec trop de précipitation. Ils ont maintenant la solidité nécessaire pour le passage du canon.

« La division batave est arrivée ici le 11 et j'ai fait mettre à la disposition du général Dumonceau son approvisionnement en viande et pain pour 4 jours, ainsi que vous me l'avez ordonné.

« Des reconnaissances ont été portées sur la rive gauche du Danube à 2 jours de marche. On n'a point connaissance de l'ennemi. Tout ce qui était dans cette partie s'est replié sur Linz. On a vu repasser à Freising, il y a quelques jours, un convoi de 100 voitures qui retournaient à Linz. C'étaient des effets d'habillement destinés à l'armée d'Ulm qui n'existe plus.

« On fait en Bohême des levées avec beaucoup de hâte et de violence, mais le peuple s'y refuse. Il y a eu des soulèvements à Egra.

« Je dois appeler votre attention sur la conduite très répréhensible de quelques hommes isolés appartenant à différents corps qui sont restés en arrière et qui, suivant l'armée de loin, commettent sur leur passage des excès qui révoltent l'habitant.

« J'attends vos nouveaux ordres. »

DUPONT.

Ces divisions avaient aussi besoin de se reposer de leurs

fatigues. Ce repos était particulièrement nécessaire à la division Dupont qui, après avoir livré trois combats des plus sérieux sous Ulm, avait pris part à la poursuite du prince Ferdinand.

Au cours de la journée du 13 brumaire, la division Gazan du corps du maréchal Lannes et la 1re division de dragons (général Klein) étaient entrées dans Linz, ainsi que la Garde.

« La 1re division de dragons, partie d'Efferding est arrivée à 3 heures après midi à Linz, où elle a logé.

« A son arrivée, elle reçut l'ordre d'envoyer à la rive gauche du Danube un détachement de 50 chevaux pour faire des reconnaissances sur la route de Bohême. Le petit nombre de bateaux propres aux transports des chevaux et la mauvaise volonté des bateliers ont été cause qu'on n'a pu passer que 25 dragons et 2 officiers du 20e régiment, dont les derniers ne sont débarqués qu'à 10 heures du soir.

« Le capitaine plaça deux postes de 6 hommes chacun en avant du village d'Urfahr, situé près du Danube vis-à-vis de Linz, et logea de deux en deux le reste de sa troupe.

« A 2 heures du matin, l'ennemi au nombre d'environ 800 hommes d'infanterie et 300 de cavalerie a surpris les postes, est entré dans le village et a pris 19 hommes et 25 chevaux de ce détachement. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

L'enlèvement d'un poste sur la rive gauche du Danube, en face même du quartier général impérial, indiquait la présence d'un ennemi assez entreprenant; aussi l'Empereur chargea-t-il dans la matinée du 14 brumaire le général Bertrand, un de ses aides de camp, de lui faire un rapport sur cet événement [1]

1.

Rapport sur ce qui s'est passé dans la nuit du 13 au 14 brumaire (4 au 5 novembre) près Linz.

« 30 sapeurs et 25 dragons étaient cantonnés dans le village vis-à-vis Linz. Les dragons avaient deux postes à droite et à gauche de la route de Frey-

et le maréchal Lannes reçut l'ordre de faire passer la division Gazan sur la rive opposée :

Linz, le 14 brumaire an 14 (5 novembre 1805).
8 heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL LANNES.

« Ordre à M. le maréchal Lannes de faire passer, sur-le-champ, dans des bateaux toute la division Gazan sur la rive gauche du Danube, où elle prendra position et poussera des reconnaissances très loin.

« J'ordonne au général Klein de faire passer un régiment de dragons, mais faites passer sur-le-champ un régiment d'infanterie.

« La division Gazan manœuvrera sur la rive gauche jusqu'à ce que la division Dupont et celle du général Dumonceau arrivent pour la remplacer. »

Le général Klein désignait le 20e régiment de dragons qui dans la journée passait en entier sur la rive gauche.

D'après l'ordre adressé au maréchal Lannes, la division

---

stadt, près de deux maisons où étaient leurs chevaux et les sapeurs avaient aussi deux postes, l'un près du pont, l'autre au-dessous, près des bateaux et d'un magasin d'avoine.

« Ce poste est le premier qui ait tiré sur l'ennemi, qui paraît être venu du côté d'Ottensheim et s'être retiré sur Steyeregg. Excepté le poste du pont, tous les autres ont été pris.

« Les Autrichiens, qui avaient déjà été en garnison dans le village et bien informés, n'ont frappé qu'aux portes où étaient nos soldats. Quelques-unes n'ont pu être enfoncées.

« Les habitants ont sauvé plusieurs sapeurs.

« Les Autrichiens ont pillé la maison du bourgmestre et plusieurs autres.

« 19 dragons, 24 sapeurs, 2 lieutenants ont été faits prisonniers, un sous-officier tué.

« Ces deux détachements étaient mal gardés et trop dispersés.

« Ce 14 brumaire an 14 (5 novembre 1805). »

Le Général, aide de camp de Sa Majesté,
BERTRAND.

Gazan ne doit manœuvrer sur la rive gauche « que jusqu'à ce que la division Dupont et celle du général Dumonceau arrivent pour la remplacer ». Il n'avait d'ailleurs été prescrit à ces deux dernières divisions que de se rendre devant Linz.

Mais, dans la nuit du 14 au 15 brumaire (5 au 6 novembre), l'Empereur était avisé par le maréchal Soult, qui devait franchir la rivière d'Enns dans son cours moyen à hauteur de Kronsdorf et chercher à suivre un chemin latéral à la grande route de Vienne, « que la rivière d'Enns a dans cette partie à peu près 100 pieds de large, qu'elle est profonde et rapide, que les officiers du génie ont pensé qu'il leur faudrait 3 jours pour jeter un pont de chevalets[1]. »

D'autre part, à 8 heures du matin, le 15 brumaire (6 novembre), il reçoit la dépêche de Murat rendant compte du combat d'Amstetten. « Le corps que j'ai l'honneur de commander, dit le prince, a eu affaire à toute l'armée russe commandée par le général Koutouzof en personne. Jamais on ne vit de part et d'autre plus d'opiniâtreté[2]. »

En voyant l'ennemi abandonner si promptement les positions de la Traun et de l'Enns, l'Empereur avait pensé que son intention était de se rallier sur celle de Saint-Pœlten, la dernière et la seule qui restât pour couvrir Vienne[3].

« Si l'on devait en croire les intelligences pratiquées chez l'ennemi et la nouvelle qui s'accréditait de la prochaine arrivée de la seconde armée russe, sa jonction ne pouvait se faire sur un point plus favorable ; les colonnes traversant, disait-on, la Moravie et coupant les deux routes de Prague

1. Lettre du maréchal Soult, datée de Losensteinleiten le 14 brumaire (5 novembre), rendant compte des mouvements opérés dans la journée par le 4e corps d'armée.

2. Cette lettre est datée d'Oed 14 brumaire (5 novembre), 11 heures 1/4 du soir.

3. « L'Enns peut être considérée comme la dernière ligne qui défend les approches de Vienne. On prétend que l'ennemi veut tenir et se retrancher derrière les hauteurs de Saint-Pœlten, à dix lieues de Vienne. Notre avant-garde y sera demain. » (*18e Bulletin de la Grande-Armée,* Linz, le 14 brumaire an 14 [5 novembre 1805].)

allaient passer le Danube au pont de Krems. C'était donc à Saint-Pœlten qu'elles présenteraient la bataille.

« Napoléon l'espérait et se préparait à la livrer d'une manière décisive. Voici quel fut son dispositif :

« Trois corps d'armée, ceux du maréchal Davout, du général Marmont et du maréchal Bernadotte, devaient attaquer l'aile gauche des alliés qui, débordée, tournée et assaillie de front eût été mise en désordre et rejetée sur le centre et vers le Danube, pendant que le prince Murat avec toute sa cavalerie et le maréchal Lannes avec le corps de grenadiers du général Oudinot et la division du général Suchet auraient manœuvré sur la droite de la position et fait tous leurs efforts pour en déposter l'ennemi. Le maréchal Soult avec 3 divisions devait attaquer le centre et toute la Garde impériale en réserve aurait frappé les derniers coups et décidé la victoire . . . .

. . . .

« L'obstination des Russes à défendre la position d'Amstetten affermit l'Empereur dans l'opinion que le général Koutouzof était décidé à recevoir la bataille à Saint-Pœlten[1]. »

La dépêche du maréchal Soult faisant connaître qu'il faudrait 3 jours pour construire un pont sur l'Enns, sans parler des retards qui proviendraient des difficultés d'une marche dans des chemins des plus mauvais, enlevait toute espérance de pouvoir compter sur la coopération du 4e corps d'armée, si on ne lui donnait pas une autre direction ; aussi

---

1. « *Précis des événements militaires*, par le comte Mathieu Dumas, lieutenant général des armées du Roi ». Nous avons cité des extraits de cet ouvrage, bien que nous pensions, qu'en ce qui concerne l'armée française, les pièces originales seules doivent être les sources d'une étude de cette nature. Mais le général Mathieu Dumas est un témoin et même un acteur des plus importants de cette campagne. Il remplit les fonctions d'aide-major général, maréchal des logis. Il est chargé à ce titre des marches et opérations. Les extraits ci-dessus donnés ne sont, d'ailleurs, que la paraphrase des instructions qu'il avait écrites sous la dictée de l'Empereur, lorsqu'il fut chargé, dans la matinée du 16 brumaire (7 novembre), de se rendre auprès du maréchal Davout pour « établir l'itinéraire et bien connaître les difficultés de la route qui était assignée à ce maréchal par Waidhofen, Gaming et Lilienfeld pour tourner la gauche de l'ennemi, dans le cas où il aurait pris position à Saint-Pœlten. »

le 15 brumaire (6 novembre), à 9 heures du soir, le Major général écrit à son chef :

« L'intention de l'Empereur, M. le Maréchal, est que vous passiez la rivière au pont d'Enns. S. M. imagine que le passage du pont que vous jetteriez sur l'Enns serait trop long. Il serait donc préférable que vous passiez sans perdre de temps à Enns et que vous y réunissiez aujourd'hui tout votre corps d'armée et que vous poussiez toute votre avant-garde sur Strengberg. Vous en préviendriez le maréchal Murat qui s'est battu hier sur les hauteurs d'Amstetten, afin de pouvoir le soutenir s'il en est besoin.

« Il paraît que ce pays-ci est tellement garni de bois qu'il n'y a pas d'autres moyens que de marcher sur les chaussées. »

C'étaient trois nouvelles divisions qui venaient s'engager sur cette route de Vienne, augmentant ainsi la profondeur de la longue colonne.

L'Empereur, en écrivant à Murat pour lui faire connaître les ordres qu'il vient de donner au maréchal Soult, insiste sur la nécessité de diminuer le plus possible cette profondeur : « Serrez la division Suchet aux grenadiers et faites que ces divisions se touchent et marchent toujours ensemble. Il n'y a point de chemin. Le maréchal Soult est obligé de venir sur la grande chaussée. Il faut donc se serrer afin que la queue puisse venir au secours de la tête. » (*L'Empereur au prince Murat.* Linz, 15 brumaire an 14 [6 novembre 1805].)

Assurer le ravitaillement de troupes aussi nombreuses, « entassées » sur une seule chaussée, devenait une très grave difficulté, d'autant plus que le pays était déjà épuisé par l'armée russe qui « ravage et enlève tout[1]. »

Dans ces conditions, si, grâce à la flottille, il était possible

1. Murat à l'Empereur, Mœlk (16 brumaire-7 novembre).

d'assurer facilement la liaison entre les deux bords du Danube, le maintien sur la rive gauche de ce fleuve des trois divisions, qui y étaient déjà, offrait de grands avantages :

1° La route de Vienne, déjà si encombrée, était déchargée d'autant;

2° Les ressources d'une région, riche en magasins d'approvisionnements, qui n'avait pas encore été parcourue par les armées, serviraient non seulement à alimenter les troupes de la rive gauche, mais encore celles de la rive droite ;

3° On pourrait pousser des reconnaissances dans l'intérieur du pays et savoir quelle importance il fallait attribuer aux rassemblements de troupes que, disait-on, le prince Ferdinand était en train d'effectuer;

4° Enfin, suivant les circonstances, on se trouvait en situation de menacer et même de couper la retraite des Russes, s'ils cherchaient à repasser sur la rive gauche.

Ces avantages parurent tels à l'Empereur que, dans la soirée du 15 brumaire (6 novembre), il fit expédier les ordres suivants :

Linz, 15 brumaire an 14 (6 novembre 1805).
9 h. 1/2 du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« L'Empereur, M. le Maréchal, ordonne que vous preniez demain matin le commandement des divisions Gazan, Dupont et Dumonceau.

« La division Gazan est sur la rive gauche du Danube, au delà du pont de Linz.

« Les divisions Dupont et Dumonceau sont parties, hier, de Passau et doivent arriver, demain au soir ou après-demain matin, sur la rive gauche vis-à-vis Linz.

« Vous êtes destiné à agir avec ce corps d'armée sur la rive gauche le long du Danube.

« L'intention de l'Empereur est que vous vous mettiez en marche, demain dans la matinée, pour vous porter à la hauteur du corps du maréchal Lannes, qui est au delà d'Enns,

ayant soin de vous tenir toujours en arrière de la position qu'il occupera sur la rive droite. Vous enverrez des ordres au général Dupont et au général Dumonceau, afin qu'ils forcent de marche pour vous rejoindre.

« Vous aurez soin de faire suivre avec vous un certain nombre de petits bateaux pour correspondre avec la rive droite et y faire passer les renseignements que vous pourrez avoir de l'ennemi.

« Donnez l'ordre au général Godinot de vous suivre, il remettra le commandement de la place et de la province de Linz au général Reille.

« L'adjudant commandant Lecamus[1], avec le 20e de dragons, sera en observation sur Haslach et Freystadt; il doit correspondre avec vous sur tout ce qui se passera sur votre flanc gauche. Indépendamment de la cavalerie du général Dupont et de celle du général Dumonceau, S. M. vous fera connaître celle que, suivant les circonstances, elle mettra à votre disposition.

« Faites-vous éclairer par des partis de cavalerie à 5 à 6 lieues sur votre gauche; éclairez-vous également par de la cavalerie, à une grande distance pardevant vous, afin de ne pas vous laisser surprendre.

« Votre corps d'armée vivra par tout le pays qui est sur la rive gauche le long du Danube et non de Linz. Tâchez même d'avoir assez de subsistances pour en envoyer aux corps d'armée qui sont sur la rive droite et qui s'y trouveront entassés sans subsistances.

« L'adjudant commandant Lecamus, avec le 20e régiment de dragons, se trouvera sous vos ordres et vous lui prescrirez constamment de vous éclairer en gardant les débouchés du pont de Linz.

« Vous devez demander les petits bateaux, qui vous suivront, au capitaine de frégate Lostange[2]. »

Mal Berthier.

---

1. L'adjudant commandant Lecamus fait partie de l'état-major général comme officier supérieur employé près le Major général.
2. Cette lettre a été collationnée sur l'original, dont le texte diffère en

Linz, 15 brumaire an 14 (6 novembre 1805).
9 h. 1/2 du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'ADJUDANT COMMANDANT LECAMUS.

« D'après les dispositions de l'Empereur, il est ordonné à M. l'adjudant commandant Lecamus de passer le Danube demain matin, de prendre avec lui le 20e régiment de dragons.

« Il laissera 60 hommes au pont ; il partagera le reste en deux gros détachements : avec l'un, il se portera à Freystadt, pour faire transporter à Linz les magasins qui s'y trouveront. Il ferait la même chose pour tous les magasins de l'Empereur qui se trouveraient dans la province d'Unter Mühl Viertel, ainsi qu'à Haslach, où il enverra le 2e détachement de dragons et fera venir à Linz tous les magasins qui s'y trouveraient, ainsi que dans la province d'Ober Mühl Viertel ; il prendra possession de l'une et de l'autre province et s'emparera de toutes les caisses, dont il enverra l'argent à Linz, où il correspondra avec le général Reille.

« L'adjudant commandant Lecamus jettera des reconnaissances sur la direction de Budweis et il instruira tous les jours l'état-major général et M. le maréchal Mortier, qui commande sur la rive gauche du Danube les divisions Gazan, Dupont et Dumouceau, et aux ordres duquel il se trouve lui-même, de tout ce qu'il y aurait de nouveau, il tâchera surtout d'avoir des nouvelles des mouvements qui auront lieu du côté de la Bohême.

« Si, par des forces supérieures, il était forcé de se reployer de la rive gauche du Danube, il en préviendrait le maréchal Mortier et il se reploierait sur le pont de Linz avec le 20e régiment de dragons.

« Pendant son expédition, il mettra en réquisition tous

---

quelques points de celui qui figure sur la copie du registre d'ordres du Major général que possèdent les Archives historiques.

les bons chevaux qu'il rencontrera pour remonter le 20e régiment le mieux qu'il sera possible. »

Mal BERTHIER.

Le lendemain, 16 brumaire (7 novembre), la 1re division de dragons (général Klein), qui avait été maintenue à Linz, recevait à son tour l'ordre de passer sur la rive gauche.

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).
7 heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL KLEIN.

« Il est ordonné au général Klein de faire monter sur-le-champ à cheval la division de dragons sous ses ordres pour passer le Danube et couler sur la route de Mauthausen et de poursuivre un corps de 3 à 4,000 mauvaises milices qu'il doit tâcher de prendre. »

Mal BERTHIER.

Dans la soirée du 16 brumaire (7 novembre), la Grande Armée avait donc 3 divisions d'infanterie et 1 de cavalerie sur la rive gauche du Danube.

Ce détachement pouvait offrir de grands avantages, comme nous l'avons vu, mais il fallait que sur les deux rives on marchât en liaison constante, il fallait, surtout, que le Danube ne fût plus un obstacle infranchissable.

« Le maréchal Mortier, qui est sur la rive gauche, écrit l'Empereur à Murat [1], va s'élever à votre hauteur avec les divisions Klein et Gazan et sera joint demain par la division Dupont et la division batave, il a emmené 14 bateaux avec lui, mais il en faut 3 à 400 pour qu'il n'y ait point de Danube

1. L'Empereur à Murat. Linz, 16 brumaire (7 novembre), 11 heures du soir.

et que je puisse le passer promptement. Les Russes, qui ne s'attendent pas à cette manœuvre, pourront en être les victimes, puisqu'ils croient n'avoir affaire qu'au maréchal Mortier, et que je pourrai leur en mettre un plus considérable sur le corps. »

Nous verrons plus loin que les moyens d'exécution n'ont pas répondu à la pensée de l'Empereur et que, sans l'énergie des admirables troupes placées sous le commandement du maréchal Mortier, il en serait résulté un désastre d'une très grande gravité au point de vue moral.

II

Composition du corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier.

Les troupes, qui, successivement, avaient reçu l'ordre de passer sur la rive gauche du Danube, comprenaient les divisions d'infanterie Dupont, Dumonceau et Gazan, ainsi que la 1re division de dragons (général Klein).

D'après les dispositions arrêtées le 15 brumaire (6 novembre), les trois divisions d'infanterie formèrent le « corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier » qui n'eut point de numéro.

Dans la pensée de l'Empereur, la 1re division de dragons doit coopérer aux opérations de ce corps et, par suite, être subordonné au maréchal Mortier[1]. « Le maréchal Mortier, qui commande la division du général Gazan et la division du général Klein marche par la rive gauche. » (*Major général au maréchal Soult*. Linz, 16 brumaire [7 novembre], 5 heures du soir.)

Mais dans l'ordre du 15 brumaire (6 novembre) au soir, constituant le corps d'armée du maréchal Mortier, il était dit : « Indépendamment de la cavalerie du général Dupont et de celle du général Dumonceau, S. M. vous fera connaître celle que, suivant les circonstances, elle mettra à votre disposition. » Il semble qu'aucun ordre, ni aucun avis n'aient

---

1. Nous croyons devoir insister sur la question de la subordination de la 1re division de dragons au maréchal Mortier, parce que jusqu'à présent on a émis des opinions contradictoires à ce sujet. C'est à l'obligeance de Mme la duchesse douairière de Trévise et de M. le duc de Trévise, qui nous ont permis de consulter les papiers que le maréchal Mortier a laissés, que nous devons de pouvoir élucider ce point d'histoire. Nous ne saurions trop les en remercier. Les deux lettres du Major général du 19 brumaire, et celle du général Klein du 18, que les Archives historiques ne possèdent pas et que nous donnons plus loin (p. 94 et 76), suffisent pour fixer la solution à donner à la question.

été donnés à ce sujet au maréchal Mortier et au général Klein. En tout cas, s'il y en a eu, ces deux chefs les ont ignorés, car pendant toutes les opérations qui précèdent le combat de Dürrenstein, ils se considéreront comme indépendants l'un de l'autre. Il faudra des ordres formels de l'Empereur pour placer la division Klein sous le commandement du maréchal Mortier[1].

Au moment de sa désignation comme chef de ce nouveau groupement de troupes, le maréchal Mortier est porté sur les états de situation de la Grande Armée comme commandant l'artillerie de la Garde, commandement qu'il avait d'ailleurs en tout temps au titre de « colonel général de la Garde, commandant l'artillerie et les matelots ».

Le général Godinot remplissait auprès de lui les fonctions de chef d'état-major. « L'intention de S. M., Général, est que vous vous rendiez à Strasbourg pour remplir les fonctions de chef d'état-major sous les ordres de M. le maréchal Mortier. Vous voudrez bien partir en poste 6 heures après la réception de la présente et être rendu à votre destination le 10 vendémiaire prochain (2 octobre).

« M. le maréchal Mortier vous remettra vos lettres de service. » (*Major général au général Godinot*, 30 fructidor an 13 [17 septembre 1805].)

Bien que pourvus de commandements déterminés, le maréchal Mortier et le général Godinot peuvent néanmoins, vu le peu d'importance de leurs fonctions, dont le caractère est plutôt honorifique, être considérés comme faisant partie de

1. Remarquons que ces ordres, transmis par le Major général, sont datés de Mœlk, 19 brumaire (10 novembre), c'est-à-dire la veille du combat de Durrenstein et que le général Klein est à Zwettel, soit à plus de 60 kilomètres, dans un pays extrêmement difficile, dont les chemins sont couverts de glace. Un autre point digne d'attention, c'est qu'il n'est pas fait mention de l'ordre adressé au général Klein dans le *Journal des marches de la 1re division de dragons*. Son rédacteur affecte de conserver au chef de cette division une sorte d'indépendance vis-à-vis du maréchal Mortier.

ces officiers généraux « à la suite » que l'on rencontre constamment au grand quartier général impérial [1].

Dès le lendemain de l'arrivée de l'Empereur à Linz, le général Godinot est nommé commandant de cette ville.

Linz, 14 brumaire an 14 (5 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL GODINOT.

« Il est ordonné au général de brigade Godinot de prendre le commandement de la ville de Linz.

« Il veillera au maintien de la police et me rendra compte tous les jours de la situation de la garnison et des mesures qu'il aura prises pour assurer le service. »

Le Major général,

M^al^ BERTHIER.

Le 15 brumaire (6 novembre), le maréchal Mortier étant appelé à un commandement effectif, son chef d'état-major est remis à sa disposition, et le général Reille le remplace comme commandant de Linz.

Mais le corps, à la tête duquel est placé le maréchal Mortier, n'est pas composé comme les autres unités de même nature. On ne lui constitue aucun service de corps d'armée. C'est simplement une juxtaposition de divisions.

En dehors du maréchal et du chef d'état-major, que suivent leurs aides de camp, il n'y a ni officiers d'état-major [2],

---

1. Voir dans l'ouvrage du commandant Foucart, *Campagne de Prusse, 1806. Prenzlow, Lubeck,* l'étude si intéressante et si complète sur l'organisation du grand état-major général.

2. Le général Godinot demande des adjoints (c'est le nom que portent les

ni commandant de l'artillerie, ni commandant du génie, ni commissaire des guerres, etc.

Nous n'avons donc qu'à rechercher l'organisation et les effectifs de chacune des divisions, au moment où elles viennent coopérer à cette formation, pour avoir la situation du « corps d'armée ».

---

officiers remplissant des fonctions d'état-major : ils sont officiers adjoints au chef de l'état-major).

Au quartier général à Linz, le 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DU MARÉCHAL MORTIER, AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monseigneur,

« S. E. le Maréchal d'Empire Mortier me charge de vous demander pour adjoints au corps d'armée sous son commandement :

« MM. Raimont, officier du génie venant de Saint-Malo, actuellement employé à la Grande Armée;

« Beaumetz, officier du 15e régiment de dragons, actuellement employé aux dragons à pied;

« Soultain, capitaine, ex-aide de camp du général Victor, actuellement volontairement près le général Godinot. »

GODINOT.

Chef de l'état-major de M. le Maréchal Mortier.

En marge, nous trouvons l'annotation du Major général : Accordé M. Soultain. Linz, 18 brumaire (9 novembre) ». Une autre annotation fait connaître que l'ordre de service concernant cet officier lui a été adressé le 14 frimaire an 14 (5 décembre). C'est assez long. Il est vrai que ce n'était qu'une régularisation de situation. Le capitaine Soultain figure seul comme officier à la suite de l'état-major général sur la situation du corps d'armée en date du 5 frimaire (6 décembre).

Situation des éléments entrant dans la composition du corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Commandant en chef : Maréchal d'Empire : MORTIER.

Aides de camp :
- Adjudant commandant Simon.
- Chef d'escadron Billiard.
- Chef d'escadron Gouré.
- Capitaine Lapointe.

Chef de l'état-major général : Général de brigade : GODINOT.

Aide de camp : Lieutenant Dechoisy.

a) **Division Dupont** (1re du 6e corps d'armée).

Général de division : DUPONT.

Aides de camp :
- Chef de bataillon Deconchy.
- Chef d'escadron Morin.
- Lieutenant Dupin.

Adjudant commandant, Chef de l'état-major : DUHAMEL.

Adjoints :
- Capitaine Favery.
- Capitaine Chenaud.

Général de brigade : ROUYER.

Aides de camp :
- Capitaine Debaine.
- Capitaine Henrion.

Général de brigade : MARCHAND.

Aides de camp :
- Capitaine Xavier Marchand.
- Capitaine Caillemer.

Commandant l'artillerie : Chef de bataillon Bernard.

Adjoint : Capitaine Simon.

Commandant le génie : Capitaine Desclop.

Adjoint : Capitaine Lemaître.

Sous-inspecteur aux revues : Caire.

Commissaire des guerres : Cayrol.

TABLEAU.

Situation détaillée à l'époque du 14 brumaire an 14 (5 novembre 1805).

DÉNOMINATION des CORPS.	PRÉSENTS sous LES ARMES.		TOTAL des PRÉSENTS.	PRISONNIERS de GUERRE.	Aux HOPITAUX ou AMBULANCES.	MANQUE à L'APPEL	DÉTACHÉS en ARRIÈRE, au dépôt ou éclopés.	EFFECTIF officiers compris.	NOMBRE de CHEVAUX.	OBSERVATIONS.
	Officiers.	Troupes.								
1er régiment de hussards	20	230	250	38	42	»	128	458	259	
9e régiment d'infanterie légère	53	1,205	1,258	264	306	»	108	1,936	»	
32e régiment d'infanterie de ligne	55	1,134	1,189	240	217	21	112	1,779	»	
96e — — —	55	1,197	1,252	73	304	37	137	1,823	»	
1er régiment d'artillerie à pied	5	84	89	»	»	»	»	89	»	
2e — — à cheval	1	40	41	»	»	»	»	41	»	
Ouvriers d'artillerie	»	4	4	»	»	»	»	4	»	
3e bataillon *bis* du train	»	26	26	»	»	»	»	26	»	
5e bataillon principal du train	1	46	47	»	»	»	»	47	»	
	190	3,966	4,156	635	869	58	485	6,203	259	

Matériel de l'artillerie.

Bouches à feu.	Canons de 8	2	8
	Canons de 4	2	
	Obusiers de 6 pouces	4	
Voitures	Caissons de 8	2	19
	Caissons de 4	2	
	Caissons d'obusiers de 6 pouces	6	
	Caissons d'infanterie	7	
	Chariots de munitions	1	
	Forge	1	
Pierres à feu, environ			5,000
Chevaux[1]	de trait, 3e bataillon *bis*	36	144
	de selle, —	4	
	de trait, 5e bataillon	44	
	de selle, —	»	
	d'escadrons	34	
	auxiliaires	26	

Passau, le 14 brumaire an 14 (5 novembre 1805).

L'Adjudant commandant,

DUHAMEL.

1. Un état détaillé établi à la même date, fait connaître la situation des chevaux d'attelage de l'artillerie.

GRANDE ARMÉE. — 6e CORPS.

ARTILLERIE.

1re Division. — Place de Passau.

État des voitures d'artillerie de la 1re division indiquant le nombre de chevaux nécessaires pour les atteler.

2 canons de 8 à 6 chevaux	12
2 canons de 4 à 4 chevaux	8
4 obusiers de 6 pouces à 6 chevaux	24
2 caissons de 8 à 6 chevaux	12
2 caissons de 4 à 4 chevaux	8
6 caissons d'obusiers à 6 chevaux	36
5 caissons de parc à 6 chevaux	30
2 caissons d'infanterie à 4 chevaux	8
1 chariot à munitions à 6 chevaux	6
1 forge à 6 chevaux	6
1 voiture pour les outils des ouvriers, le fer et les bois ébauchés	4
Total	154

b) **Division Gazan** (2e du 5e corps d'armée).

Général de division : GAZAN.

Aides de camp : { Chef d'escadron Tripoul. Capitaine Monnot. Capitaine Maingrenaud.

Adjudant commandant, Chef de l'état-major : FORNIER D'ALBE.

Adjoints : { Capitaine Montélégier. Capitaine Faure.

Général de brigade : GRAINDORGE.

Aides de camp : { Lieutenant Mignot. N...

Général de brigade : CAMPANA.

Aides de camp : { Capitaine Campana. N...

Chevaux du train disponibles pour l'attelage.

3e bataillon *bis* du train d'artillerie	36	} 80
5e bataillon principal du train d'artillerie	44	
3e bataillon *bis* du train d'artillerie	4	}
5e bataillon principal du train d'artillerie	9	
Chevaux auxiliaires		26
Total		106

Il faut, suivant le détail ci-dessus	48
Nota. — Dans les 106 chevaux, il en existe 16 dont il ne sera possible de se servir qu'après un repos et beaucoup de soins, ci	16
Total	64

Certifié par moi, commandant l'artillerie de la 1re division, le présent état urgent.

A Passau, le 13 brumaire an 14 (4 novembre 1805).

Le Commandant d'artillerie,

BERNARD.

Commandant l'artillerie : Chef d'escadron Saint-Loup.

Commandant le génie : Capitaine Paporel.

Adjoint : Capitaine Barrin.

Sous-inspecteur aux revues : Laran.

Commissaire des guerres : Férault.

TABLEAU.

Situation des troupes.

DÉSIGNATION des BATAILLONS.	NOMS des COLONELS.	NOMBRE de BATAILLONS.	PRÉSENTS sous LES ARMES.		ABSENTS. HÔPITAUX.		ABSENTS. DÉTACHÉS.		EF-FECTIF.	CHE-VAUX.
			Offi-ciers.	Trou-pes.	Offi-ciers.	Trou-pes.	Offi-ciers.	Trou-pes.		
État-major	»	»	18	»	»	»	»	»	18	»
4e régiment d'infanterie légère.	Colonel Bazancourt.	3	75	1,443	2	142	»	»	1,662	»
100e régiment d'infanterie de ligne.	Colonel Ritay.	3	67	1,906	11	71	4	15	2,074	»
103e régiment d'infanterie de ligne.	Colonel Taupin.	3	76	1,962	8	116	6	47	2,215	»
1er régiment d'artillerie à pied (2e et 5e compagnies). 6e régiment d'artillerie à cheval (4e compagnie).	» »	Détachement.	8	162	»	»	»	»	170	37
5e bataillon *bis* du train d'artillerie.	»	»	1	115	»	»	»	»	116	278
			245	5,588	21	329	10	62	6,255	315

Matériel d'artillerie.

2 pièces de 12.
6 pièces de 8.
4 pièces de 2.
2 obusiers de 6 pièces.

12 pièces.

(*Situation de la division Gazan du 10 brumaire an 14* [1er novembre 1805].)

c) **Division Dumonceau** ou **division batave** (3e division du 2e corps d'armée).

Général inspecteur général : DUMONCEAU.

Adjudant commandant, Chef de l'état-major : VICHERY,

Adjudants[1] :
- Lieutenant-colonel Rouget.
- Major Suden.
- Major Van Pfaffenroth.
- Major Villers.
- Capitaine Beckmann.
- Capitaine Van Lohausen.
- Capitaine Van Heilmann.
- Lieutenant Freund.
- Lieutenant Placotomus.
- Lieutenant Dumonceau.

Général-major : VAN HELDRING.

Adjudants :
- Lieutenant-colonel Van Troxel.
- Lieutenant Schindler.
- Lieutenant Schneither.

1. Sous ce titre d'adjudants sont compris les aides de camp et les officiers adjoints à l'état-major.

Général-major : VAN HADEL.

Adjudants : { Lieutenant Nyrenheim.
Lieutenant Van Schutler.

Cavalerie : {
Général major : QUAITA.
Adjudants { Capitaine Keyser.
Lieutenant Weitzel.
Lieutenant Thonhaüser.

Commandant l'artillerie : Colonel Martuschewitz.

Corps du génie : { Capitaine Van Jugen.
Capitaine Everts.
Lieutenant Rauwenhof.
Lieutenant La Rochelle.

Commissaire des guerres : Van Aardenburg.

Situation des troupes.

DÉSIGNATION des BATAILLONS.	NOMBRE de BATAILLONS.	NOMS des COLONELS.	PRÉSENTS sous LES ARMES.		ABSENTS.				EF-FECTIF.	CHE-VAUX.
					HÔPITAUX.		DÉTACHÉS.			
			Offi-ciers.	Trou-pes.	Offi-ciers.	Trou-pes.	Offi-ciers.	Trou-pes.		
1re brigade: 1er régiment d'infanterie légère.	1er bataillon.	Colonel Chassé.	26	439	1	149	»	»	605	»
1re brigade: 2e régiment d'infanterie légère.	2e bataillon.	Colonel Chassé.	23	415	2	182	»	»	622	»
1re brigade: 1er régiment d'infanterie de ligne.	2 bataillons.	Colonel Pitcairn.	47	1,016	3	172	2	13	1,253	»
1re brigade: 2e régiment d'infanterie de ligne.	2 bataillons.	Colonel van Hasselt.	42	821	8	237	2	155	1,265	»
2e brigade: 6e régiment d'infanterie de ligne.	2 bataillons.	Colonel Carteret.	48	874	2	202	»	4	1,180	»
2e brigade: Régiment de Waldeck.	2 bataillons.	Lieuten.-col. Van Muelich.	54	801	2	165	»	»	1,022	»
Artillerie (compagnie à pied).	»	»	6	97	»	22	»	»	125	106
A reporter			246	4,563	18	1,129	4	172	6,132	106

DÉSIGNATION des BATAILLONS.	NOMBRE de BATAILLONS.	NOMS des COLONELS.	PRÉSENTS SOUS LES ARMES. Offi-ciers.	Trou-pes.	ABSENTS. HÔPITAUX. Offi-ciers.	Trou-pes.	DÉTACHÉS. Offi-ciers.	Trou-pes.	EF-FECTIF.	CHE-VAUX.
Report			246	4,563	18	1,129	4	172	6,132	106
Cavalerie. 1er régiment de dragons.	Détachement.	Colonel Braux.	3	35	»	»	»	»	38	40
Cavalerie. 2e régiment de dragons.	1 escadron.	Capitaine Trip [1].	8	186	»	7	»	»	201	208
Cavalerie. Régiment de hussards.	Détachement [2].	Lieuten.-col. Van Hinnler.	»	»	»	»	»	»	»	»
			257	4,784	18	1,136	4	172	6,371	354
8e régiment d'infanterie de ligne.										
Artillerie (compagnie légère).										
Pontonniers.	Détachés à la 1re et à la 2e division du 2e corps d'armée.									
Cavalerie. 1er régiment de dragons.										
Cavalerie. Régiment de hussards.										

1. Détachement récemment arrivé de Hollande.
2. Il n'est porté aucun chiffre sur la situation originale, mais Marmont, dans une lettre en date du 19 frimaire an 14 (10 décembre 1805) dit que « les colonels des régiments de hussards et de dragons sont restés auprès du général Dumonceau avec 30 hommes de chacun de ces régiments ».

Matériel de l'artillerie.

1 canon de 4 livres.
1 canon de 8 livres.
1 obusier de 24.

3 pièces.

(*Situation de la division batave du 6 brumaire an 14* [28 octobre 1805].)

d) 1re division de dragons.

La 1re division de dragons, qui doit agir avec le corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier sur la rive gauche du Danube, a la composition suivante :

Général de division : KLEIN.

Aides de camp : { Capitaine Mathon. Lieutenant Klein.

Adjudant commandant, Chef de l'état-major : BERTRAND.

Adjoints : { Capitaine Charton. Capitaine Bachelet.

Lieutenant Romainski. Sous-lieutenant Hemmorich. } Officiers polonais.

Général de brigade : FÉNÉROLS.

Aide de camp : Lieutenant Larey.

Général de brigade : LASALLE.

Aides de camp : { Capitaine Théron. Lieutenant Colosquet.

Commandant l'artillerie : Chef d'escadron Pelgrin.

Adjoint : Capitaine Mathieu.

Commandant le génie : Lieutenant Trémiole.

Sous-inspecteur aux revues : Jullien.

TABLEAU.

Escadrons montés.

NUMÉROS des CORPS.	NOMS des COLONELS.	EMPLACEMENT.	PRÉSENTS sous LES ARMES. Offi-ciers.	Trou-pes.	ABSENTS avec solde. DÉTACHÉS. Offi-ciers.	Trou-pes.	ABSENTS SANS SOLDE. AUX HÔPITAUX. Offi-ciers.	Trou-pes.	PRISONNIERS de guerre. Offi-ciers.	Trou-pes.	TOTAL EN HOMMES.	CHE-VAUX.
1er	Arrighi.	»	14	307	12	98	2	34	»	1	468	398
2e	Privé.	»	23	230	1	161	»	10	»	»	425	349
20.	Raynaud.	»	21	262	3	133	»	»	»	»	419	400
4.	Watier.	»	23	296	4	97	»	3	»	7	432	449
14.	Lafomblansac.	»	17	240	6	83	»	9	»	»	355	321
26.	Delorme.	»	22	338	4	78	»	8	»	1	451	467
2e artillerie.	»	»	1	46	»	»	»	»	»	»	48	26
2e bataillon du train.	»	»	1	36	»	6	»	»	»	»	43	54
			122	1,755	30	659	2	64	»	8	2,641	2,464

Matériel de l'artillerie.

2 pièces de 8.
1 obusier de 6 pouces.

3 pièces.

(*État de situation de la 1re division de dragons montés à l'époque du 10 brumaire an 14* [1er novembre 1805].)

Il reste maintenant à déterminer où se trouvent les troupes dont le maréchal Mortier a reçu l'ordre de prendre le commandement.

On sait que la division Gazan, établie sur la rive gauche du Danube vis-à-vis de Linz, n'a pas fait de mouvement.

Quant aux divisions Dupont et Dumonceau, elles sont en marche depuis le 15 brumaire (6 novembre).

« Dans la soirée du 14 brumaire (5 novembre), le général Dupont a reçu l'ordre de prendre le commandement de la division batave, de se porter sur Linz en côtoyant la rive gauche du Danube avec ses deux divisions, de faire filer sur-le-champ sur Linz tous les bateaux disponibles [1] avec 50,000

1. On requit à cet effet les bateaux employés à l'exploitation des salines.

Vienne, 5 nivôse an 14 (26 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL CLARKE AU GÉNÉRAL MATHIEU DUMAS, AIDE-MAJOR DE LA GRANDE ARMÉE.

Monsieur le Général,

« Monsieur le comte de Seinsheim, chambellan et commissaire de S. A. S. E. bavaro-palatine, me demande la restitution des bateaux mis en réquisition, à Saint-Nicolas, près Passau, au commencement du mois de novembre dernier, par M. le général de division Dupont, pour le transport des troupes et des vivres à Linz. Il m'observe que ces bateaux et leurs conducteurs étaient précédemment employés au transport du sel dans les États bavarois, et que ce genre de commerce est dans une stagnation très préjudiciable aux intérêts de son souverain.

« Je vous prie, Général, de me faire savoir si ces bateaux peuvent être rendus, comme le demande M. le comte de Seinsheim, sans compromettre les moyens de transport ou les communications de l'armée. »

CLARKE.

rations de pain et de laisser à Passau, pour défendre la citadelle, 250 Français et autant de Bataves. Le commandement de cette troupe est confié au chef de bataillon Barrère, du 9e régiment d'infanterie légère.

« Le 15 (6 novembre), à 5 heures du matin, nous nous mettons en marche pour Hofkirchen. A 11 heures, le dernier bataillon sortait seulement du défilé d'Ilztadt, faubourg de Passau.

« Nous franchissons des montagnes dont les hauteurs et les glaces nous rappellent les Alpes. Nous arrivons à la nuit après une route de 13 heures. » (*Journal des opérations de la division Dupont.*)

Le colonel Rouvillois, commandant le 1er régiment de hussards, qui marche avec la division Dupont, envoie dans la soirée au général Dupont le rapport suivant :

Lembach, le 15 brumaire an 14 (6 novembre 1805).

LE COLONEL ROUVILLOIS, COMMANDANT LE 1er RÉGIMENT DE HUSSARDS, AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Arrivé dans mon cantonnement, j'ai pris des renseignements sur la position de l'ennemi : les habitants de Lembach n'ont aucune connaissance positive, excepté qu'ils m'ont dit qu'il était à Enns, 4 lieues au-dessous de Linz. Nos troupes ont poussé des patrouilles depuis ce dernier point jusqu'à 2 lieues d'ici.

« Il existe à Lembach deux routes : une conduit à Linz, l'autre à Rohrbach; la 1re à droite, la 2e à gauche.

« Le bourg où nous sommes paraît présenter beaucoup plus de ressources que celui où vous aurez fixé votre quartier général, mais le chemin est très difficile.

« J'attendrai ici les ordres que vous avez à m'envoyer.

« J'ai commandé 3,000 rations de pain, si vous passez par Lembach, vous pourrez les prendre, autrement je vous prie

de me dire sur quel point je ferai transporter les vivres. Il sera aussi fourni 4 bœufs. »

ROUVILLOIS.

Le 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805) au matin, les troupes qui vont opérer sous les ordres du maréchal Mortier occupent donc les emplacements ci-après :

Division Gazan à Urfahr, vis-à-vis de Linz;

Division Dupont, à Hofkirchen;

Division Dumonceau, en arrière d'Hofkirchen.

La division Klein, qui va recevoir l'ordre de passer sur la rive gauche du Danube, est cantonnée à Linz.

Nous allons maintenant suivre, jour par jour, les opérations de ces différentes divisions, en même temps que nous ferons connaître l'ensemble des mouvements effectués sur la rive droite du Danube par les corps de la Grande Armée, engagés sur la route de Vienne.

Il est, en effet, nécessaire de savoir ce qui se passe sur l'une et l'autre rive.

Dans la pensée de l'Empereur, les deux colonnes doivent être en communication constante, et c'est la flottille qui est chargée d'assurer cette liaison.

CHAPITRE II

PÉRIODE DES OPÉRATIONS ACTIVES.

Journée du 16 brumaire (7 novembre).

1re division de dragons (*général Klein*). — « A 8 heures du matin la division recevait l'ordre[1] de M. le Major général de l'armée de passer de suite le Danube sur le pont de Linz[2], pour aller à la poursuite d'un corps ennemi qui devait être dans les environs de Mauthausen. En conséquence, elle passait le Danube à 10 heures du matin et allait prendre position le même jour, le quartier général à Mauthausen, un régiment à Schwerdberg, un autre à Zirking[3] (entre Schwerdberg et Mauthausen) et les 3 régiments de la 2e brigade en arrière de Mauthausen jusqu'à Statzing.

« Le soir, on apprit que le corps que la division était chargée de poursuivre s'était retiré de Mauthausen depuis 2 jours et s'était dirigé vers Grein. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons*[4].)

---

1. Cet ordre est celui daté de Linz, 16 brumaire (7 novembre), 7 heures du matin, reproduit plus haut *in extenso*.

2. Ce pont venait d'être rétabli par les soins du colonel Kirgener, commandant le génie du 5e corps d'armée.

3. La 1re brigade n'a plus que 2 régiments, le 20e dragons étant détaché sous les ordres de l'adjudant commandant Lecamus.

4. Nous donnerons, pour chaque journée, des extraits des journaux de marche de la 1re division de dragons et de la division Dupont, que les Archives

Division Gazan[1]. — Elle atteignit Mauthausen où elle cantonna. Le quartier général du maréchal Mortier fut établi dans cette localité.

Division Dupont. — « Le 16 brumaire nous poursuivons notre route par un chemin semblable à celui de la veille en passant par Lembach et Neufelden, jolie ville située dans une vallée agréable. Nous arrivons à Ottensheim sur le Danube à 8 heures du soir. Les chemins par où la division a passé étaient impraticables pour l'artillerie et les équipages, qui se sont rendus par la rive droite à Linz, où ils se sont embarqués.

« A Ottensheim, le général Dupont reçoit du Major général l'avis qu'il fait partie du corps commandé par le maréchal Mortier ; il reçoit en même temps de M. le maréchal l'ordre de joindre à Grein la division Gazan. » (*Journal des opérations militaires de la division Dupont.*)

Division Dumonceau[2]. — Elle suit le mouvement de la division Dupont.

---

historiques du ministère de la guerre possèdent en entier. Pour les autres divisions, les renseignements seront pris dans des tableaux de marche faisant connaître sommairement les mouvements exécutés.

1. Avant son départ de Linz, cette division avait dû laisser 50 hommes pour la flottille du Danube.

Du quartier général impérial, le 16 brumaire an 14
(7 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. LE MARÉCHAL MORTIER, COMMANDANT LE CORPS D'ARMÉE DE LA GAUCHE DU DANUBE.

« J'ai l'honneur de vous adresser, M. le Maréchal, un ordre au général Gazan de fournir 50 hommes des plus fatigués de la division au commandant de la flottille du Danube, pour monter une partie des barques conformément aux intentions de l'Empereur. Veuillez, M. le Maréchal, donner les vôtres en conséquence. »

Mal BERTHIER.

2. Nous n'avons trouvé que très peu de renseignements sur les opérations de cette division.

Les renseignements recueillis sur les ressources au point de vue de l'alimentation, que pouvait fournir la rive gauche, étaient pleinement confirmés. En entrant à Mauthausen on avait trouvé des approvisionnements en grains très considérables. Pour qu'il n'y ait pas de dilapidations et que l'on puisse utiliser cette grande quantité de blé, le Major général fait donner les ordres suivants au sous-inspecteur aux revues Laran[1] et au général Reille.

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).
Vers 11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU SOUS-INSPECTEUR LARAN.

« Il est ordonné au sous-inspecteur aux revues Laran de se rendre demain à Mauthausen, sur la rive gauche du Danube, où il y a des magasins immenses en blé et surtout en sel, et qui est évalué à plusieurs millions : il en dressera procès-verbal.

« Quant au sel, il paraît que la Bohême en manque ; un grand nombre d'habitants est venu pour en acheter, et on a refusé d'en vendre.

« L'Empereur autorise que l'on vende du sel aux habitants de la Bohême, à condition qu'ils paieront en argent et non en papier. Le sous-inspecteur Laran fera telles dispositions et tels réglements qu'il jugera convenables pour que la vente se fasse au plus grand intérêt de la caisse de l'armée.

« Il me fera part de ce qu'il aura fait à cet égard.

« Il demandera au général Dupont une garde suffisante lors du passage de sa division. Il enverra à M. Petiet[2] le double des inventaires qu'il sera dans le cas de dresser. »

M^al^ BERTHIER.

---

1. Laran, sous-inspecteur aux revues de 3e classe, employé à la division Gazan.
2. Conseiller d'État, intendant général de la Grande Armée.

Linz, 17 brumaire an 14 (8 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL REILLE, COMMANDANT LA PLACE DE LINZ.

« L'intention de son S. E. le ministre de la guerre est, M. le Général, que les voitures venant de Braunau à Linz, avec du pain, soient envoyées à Mauthausen pour prendre en retour du blé qu'elles porteront à Braunau.

« Le Ministre de la guerre a envoyé à Mauthausen le sous-inspecteur Laran pour y faire l'inventaire des magasins immenses qui s'y trouvent.

« Veuillez, je vous prie, donner des ordres pour que l'intention de S. E. soit exécutée et qu'aucune voiture venant de Braunau n'y retourne sans emporter du blé. »

ANDRÉOSSY.

Dans la journée, le prince Murat, qui avait repoussé les Russes à Neumarkt, était venu s'établir avec son corps de cavalerie[1] à Mœlk, où était le quartier général, et dans les villages en avant sur la route de Vienne.

---

1. Une *Situation du corps d'armée commandé par S. A. S. le Prince Murat à l'époque du 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805)* donne le nombre des hommes et chevaux dont dispose le commandant de l'avant-garde.

1re DIVISION DE GROSSE CAVALERIE.

Général de division NANSOUTY.

Général de brigade Piston.	Brigade de carabiniers.	1er régiment de carabiniers. 2e régiment de carabiniers.
Général de brigade Lahoussaye.	1re brigade.	2e régiment de cuirassiers. 9e régiment de cuirassiers.
Général de brigade Saint-Germain.	2e brigade	3e régiment de cuirassiers. 12e régiment de cuirassiers.

Détachement du 2e régiment d'artillerie à cheval.

Présents sous les armes : 118 officiers, 1,663 hommes, 1,868 chevaux.

Le maréchal Lannes a son quartier général à Mœlk, qu'occupe aussi la division Oudinot. La division Suchet cantonne

---

2e DIVISION DE GROSSE CAVALERIE.

Général de division D'HAUTPOUL.

Général de brigade Saint-Sulpice	1er régiment de cuirassiers. 5e régiment de cuirassiers. 10e régiment de cuirassiers. 11e régiment de cuirassiers.

Détachement du 2e régiment d'artillerie à cheval.

Présents sous les armes : 86 officiers, 1,275 hommes, 1,395 chevaux.

2e DIVISION DE DRAGONS ET DE CAVALERIE LÉGÈRE RÉUNIES.

Général de division WALTHER.

Général de brigade Milhaud. . .	16e régiment de chasseurs. 22e régiment de chasseurs.
Général de brigade Sébastiani. .	1er régiment de chasseurs, détaché du 3e corps d'armée. 3e régiment de dragons. 11e régiment de dragons.
Général de brigade Roget. . . .	6e régiment de dragons. 13e régiment de dragons.
Général de brigade Boussard . .	10e régiment de dragons. 22e régiment de dragons.

Détachement du 2e régiment d'artillerie à cheval.

Présents sous les armes : 205 officiers, 2,224 hommes, 2,710 chevaux.

Le total des présents sous les armes dans les 3 divisions est de 409 officiers, 5,162 hommes et 5,973 chevaux.

Chacune des divisions de cavalerie dispose de 2 pièces de 8 et d'un obusier de 6 pouces.

Il faut ajouter à ces effectifs la cavalerie du 5e corps d'armée qui opère sous les ordres du prince Murat. Elle comprend :

Général de brigade Treillard . .	9e hussards. 10e hussards.
Général de brigade Fauconnet .	13e chasseurs. 21e chasseurs.

Une situation du 15 brumaire an 14 (6 novembre 1805) donne comme présents sous les armes dans ces 4 régiments : 75 officiers, 932 hommes, 1,081 chevaux.

L'ensemble des forces sous les ordres directs du prince Murat s'élève donc à : 484 officiers, 6,094 hommes, 7,054 chevaux, sans tenir compte des troupes d'artillerie dont l'effectif peut atteindre 3 à 400 hommes, y compris le train.

dans les villages en arrière le long de la route [1]. Le corps d'armée du maréchal Soult [2], qui est engagé tout entier sur la grande route de Vienne, a sa tête à Amstetten. Le quartier général est à Oed.

La Garde est à Linz.

Pour mettre Murat et Soult au courant des intentions de l'Empereur, en ce qui concerne le corps du maréchal Mortier, le Major général leur adresse les dépêches suivantes :

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).
5 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL SOULT.

« L'intention de l'Empereur, M. le Maréchal, est que vous serriez vos colonnes le plus possible sur M. le maréchal Lannes, de manière à pouvoir être assez près de la tête de l'armée, pour arriver à son secours si cela était nécessaire.

« M. le maréchal Mortier, qui commande la division du général Gazan et la division de dragons du général Klein, et marche par la rive gauche du Danube, peut, non seulement

---

1. Le 5e corps d'armée, aux ordres du maréchal Lannes, comprend :

Division de grenadiers Oudinot.

Brigades : Laplanche-Mortières, Dupas, Ruffin.

Division Suchet.

Brigades : Beker, Valhubert, Claparède.

Présents sous les armes : 506 officiers, 12,242 hommes.
(*Situation du 15 brumaire an 14* [6 novembre 1805].)

2. Le 4e corps d'armée, aux ordres du maréchal Soult, est ainsi composé :
1re division : Saint-Hilaire.
2e division : Vandamme.
3e division : Legrand.
Division de cavalerie légère : Général Margaron.

se procurer des vivres pour son corps, mais encore en procurer au corps d'armée à vos ordres; envoyez donc sur la rive gauche un de vos agents qui, après avoir vu le maréchal Mortier, pourra tirer vos ressources en subsistances des plus gros villages de la rive gauche; car, il y a à Enns à peine de quoi faire vivre la Garde; ainsi, vous ne devez pas compter sur les ressources de cette ville.

« Les généraux Dupont et Dumonceau suivent le maréchal Mortier, sur la rive gauche du Danube, une journée en arrière.

« Une trentaine de bateaux aux ordres de M. de Lostange vont partir ce soir avec une compagnie de pontonniers, pour se tenir toujours à 2 lieues en arrière de la position où sera le maréchal Lannes.

« Il est nécessaire, M. le Maréchal, que vous ayez un grand nombre de bateaux pour communiquer de la rive droite à la rive gauche, car si, comme le donneraient à croire des lettres interceptées, les Russes se retiraient à Krems sur la rive gauche, M. le maréchal Mortier se mettrait à leur poursuite, et on pourrait avoir besoin de faire passer rapidement des renforts pour le soutenir; il faut donc qu'une centaine d'hommes, choisis parmi les plus fatigués de votre armée, ramassent ce qu'ils pourront de bateaux, pour se joindre à la flottille du capitaine Lostange, qui part aujourd'hui de Linz.

« Vous sentirez assez, M. le Maréchal, l'importance de cette mesure pour y apporter tous vos soins. »

M^al^ BERTHIER.

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).
(Probablement vers 5 heures du soir, comme la lettre au maréchal Soult.)

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE MURAT.

« L'Empereur, mon Prince, me charge de vous faire connaître que le maréchal Soult vous suit avec tout son corps d'armée, que le maréchal Mortier, avec la division de dragons

du général Klein et la division Gazan couche ce soir à Mauthausen, sur la rive gauche du Danube et qu'il est suivi, à une journée de marche en arrière, par les divisions Dupont et Dumonceau et que le maréchal Mortier a l'ordre de marcher à votre hauteur sur la rive gauche.

« A mesure que vous avancerez, M. le Maréchal, l'intention de l'Empereur est que votre cavalerie et le corps du maréchal Lannes vivent du pays qui est à votre hauteur et que vous laissiez les derrières pour les subsistances de M. le maréchal Soult.

« M. de Lostange, commandant la flottille du Danube, va partir ce soir avec une trentaine de bateaux et une compagnie de pontonniers pour se tenir toujours à 2 lieues en arrière du corps d'armée du maréchal Lannes..... »

La lettre se terminait dans les mêmes termes que celle adressée au maréchal Soult, en insistant sur la nécessité de réunir un grand nombre de bateaux pour pouvoir, au besoin, transporter des troupes sur la rive gauche du Danube.

Dans la soirée, Napoléon écrit de nouveau à ces deux maréchaux[1] :

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).
11 heures du soir.

L'EMPEREUR AU PRINCE MURAT.

« Je ne sais où vous avez été chercher que j'ai été mécontent du combat d'Amstetten ; je l'ai été de ce que vous ne m'aviez pas écrit. Il faut prendre des mesures, car dans une affaire pressée, vous perdriez bien du temps. Je peux être parti, mais j'attends cette nuit l'électeur de Bavière.

« Recommandez aux maréchaux Lannes et Davout de ramasser le plus de bateaux possible.

---

1. Nous avons déjà donné des extraits de ces lettres pour faire connaître la pensée de l'Empereur en créant le corps aux ordres du maréchal Mortier.

« Les ordres que j'ai donnés ce matin sont-ils exécutés ?

« Le maréchal Mortier, qui est sur la rive gauche du Danube, va s'élever à votre hauteur avec les divisions Klein et Gazan, et sera joint demain par la division Dupont et la division batave ; il a emmené 14 bateaux avec lui ; mais il m'en faut 3 ou 400 pour qu'il n'y ait point de Danube et que je puisse le passer promptement. Les Russes, qui ne s'attendent pas à cette manœuvre, pourront en être les victimes, puisqu'ils croiront n'avoir affaire qu'au maréchal Mortier, et que je pourrai leur en mettre un plus considérable sur le corps.

« Je désire beaucoup que votre manœuvre pour enlever l'artillerie et les bagages réussisse.

« Je vous rejoindrai aussitôt que possible.

« Le maréchal Davout a décidément pris la route de Lilienfeld, d'où il aura une grande chaussée qui le mènera droit à Vienne ; mais je compte qu'il n'arrivera à Lilienfeld que demain soir. L'ennemi se trouvera alors débordé et tourné par sa gauche.

« J'espère que le général Klein parviendra à prendre un ramassis de 2,000 recrues sur la rive gauche, qui m'ont surpris 20 dragons, il y a huit jours [1] ; 2 ou 300 dragons qui arriveront dessus leur feront poser les armes ; ce sont des recrues qui ont trois semaines et qui ne sont pas même habillées.

« J'ai reçu une lettre de la princesse Caroline, qui jouit de tous les honneurs du gouverneur de Paris et qui m'en paraît très satisfaite. »

NAPOLÉON.

---

1. Il n'y a pas huit jours, mais trois jours, puisque c'est dans la nuit du 13 au 14 brumaire (4 au 5 novembre) que la surprise a eu lieu ; c'est peut-être une erreur de copie ou de secrétaire.

Linz, le 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).
11 heures du soir.

L'EMPEREUR AU MARÉCHAL SOULT.

« Mon Cousin, je vous ai écrit de tâcher de vous aider pour vous nourrir par la rive gauche. Mais je vous expédie 20,000 rations de pain qui m'arrivent de Passau par le Danube, sur quatorze barques, et qui, probablement demain, seront à votre hauteur. Je vous ai fait dire que le maréchal Mortier opérait sur la rive gauche. Serrez-vous le plus que vous pourrez au maréchal Lannes, puisque la fatalité du pays veut que nous ne fassions qu'une seule colonne; au moins serrez-vous le plus possible, afin que, de la tête à la queue, vous puissiez vous secourir. »

NAPOLÉON.

Il est facile de voir que la grosse préoccupation de l'Empereur est la marche du corps d'armée du maréchal Mortier, dont il attend les plus heureux résultats au point de vue stratégique et sur lequel il compte pour assurer le ravitaillement de la longue colonne engagée sur la même route.

Cette dernière préoccupation se comprend d'autant mieux que, par suite des renseignements reçus[1], Napoléon est obligé d'appeler encore le maréchal Bernadotte sur la chaussée, déjà suivie par la majeure partie de la Grande Armée.

---

1. Ces renseignements proviennent très vraisemblablement du général Mathieu Dumas, qui a passé la journée du 15 brumaire (6 novembre) à Steyer, où il a recueilli des indications sur les voies de communication de la région et qui part le 16 au matin pour rejoindre le maréchal Davout et se rendre compte *de visu* de la viabilité du chemin Waidhofen, Gaming, Lilienfeld.

Linz, 16 brumaire (7 novembre).
11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL BERNADOTTE.

« L'Empereur informé, M. le Maréchal, combien les chemins de Waidhofen à Saint-Gaming et Annaberg[1] étaient mauvais, ordonne que vous vous portiez de Waidhofen, pour vous rendre à Amstetten, par la grande route qui part de Waidhofen, car nous n'avons plus d'autre chemin d'ici à Vienne que par la grande route. »

Dans ces conditions, la flottille, dont le capitaine de Lostange achève l'organisation[2], sera le moyen absolument nécessaire pour assurer le ravitaillement :

« Vous ferez partir tous les jours par le Danube 20,000 rations de pain et 20,000 rations d'eau-de-vie sur des barques de la flottille du capitaine de Lostange, qui rejoindront l'armée.

« L'intention de S. M. est que l'on tire de Linz tout ce qui sera possible pour la réorganisation et le bien-être de l'armée.

« On donnera des bons sur lesquels on paiera par la suite, et, avec cette formalité, on prendra dans les magasins et propriétés particulières.

« Une compagnie de sapeurs et une de pontonniers doivent

1. Le chemin de Gaming à Annaberg était si mauvais, surtout en raison de la saison (la terre était couverte de neige), que le maréchal Davout dut passer par Maria-Zell pour atteindre Annaberg.

2. En outre des bateaux, on a réquisitionné des bateliers du pays pour les conduire. Le 16 brumaire, il y a 5 maîtres bateliers et 26 bateliers de requis; leur nombre atteindra ultérieurement jusqu'à 13 maîtres bateliers et 47 bateliers. Ils sont payés à raison de 4 florins par jour pour les maîtres bateliers et de 3 florins pour les simples bateliers. Les vivres ne leur sont pas fournis. Le florin est estimé 2 fr. 50 c. (Extrait du Rapport du capitaine de Lostange en date du 2 frimaire an 14 [23 novembre 1805].)

Au sujet de la flottille, voir aux *Annexes* la note qui lui est consacrée.

s'embarquer sur la flottille[1]. » (*Major général au général Reille, commandant de Linz,* 16 brumaire [7 novembre 1805].)

1. Cette lettre au général Reille, commandant de Linz, n'est que l'expédition des ordres concernant ce général contenus dans la lettre ci-après, que Napoléon avait adressée au Major général.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).

« Mon Cousin, depuis deux jours on n'a éprouvé ici que la mauvaise volonté des agents que l'Empereur a placés pour l'administration de la ville. Voici les mesures qu'il est nécessaire de prendre : 1° que ceux qui auraient pillé des magasins, ou, sous prétexte d'achats, auraient tiré des effets des magasins les huit derniers jours qui ont précédé l'arrivée des Français, soient tenus de les rapporter sur-le-champ dans les magasins militaires ; 2° que la ville fournisse chaque jour, à point nommé, sous peine d'exécution militaire, 25,000 rations de pain ; 3° que l'on prenne tous les cuirs et souliers qu'on peut trouver dans les magasins militaires et particuliers, ainsi que tous les draps propres à faire des capotes, en donnant des bons.

« Je désire trouver ici du cuir pour une soixantaine de milliers de paires de souliers, du drap pour autant de capotes et du drap fin pour quatre mille capotes d'officiers, que je donnerai en gratification aux officiers.

« Il faut se servir de la Régence, si elle veut s'y prêter, sinon s'adresser directement aux magasins de la ville, en employant des soldats de la ville, mêlés à des gendarmes et à des soldats français, pour faire des visites domiciliaires.

« Vous adresserez cet ordre à M. Daru, qui restera ici, et au commandant de la place, en leur faisant connaître que mon intention est qu'il fasse partir, tous les jours, 20,000 rations de pain et 20,000 rations d'eau-de-vie par le Danube pour rejoindre l'armée.

« Les soldats qui font la police de la ville seront mis en activité et on exigera serment des chefs de ne rien faire contre mon service. Il sera facile au commandant d'armes de trouver dans ces soldats quelques espions qui le mettent au fait des localités.

« Il faut tirer tout ce qui sera possible de la ville pour la réorganisation et le bien-être de l'armée. On donnera des bons sur lesquels on payera par la suite ; et, avec cette formalité, on pourra prendre dans les magasins et propriétés particulières. On fera également la recherche de tous les plombs et poudres qui pourront se trouver dans les magasins particuliers. »

NAPOLÉON.

Linz, le 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL LÉRY [1].

« L'intention de S. E. le Ministre de la guerre, M. le Général, est que vous donniez l'ordre à la 4e compagnie de sapeurs de se rendre, demain matin à 6 heures précises, sur le pont du Danube pour s'embarquer sur la flottille aux ordres de M. Lostange, capitaine de frégate.

« Cette compagnie devra prendre les vivres pour cinq jours.

« M. le commissaire Sermet les fera délivrer à la présentation de cette lettre. »

ANDRÉOSSY.

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL SONGIS.

« Je vous préviens, M. le Général, que l'intention de S. E. le Ministre de la guerre est que la 7e compagnie de pontonniers, qui doit s'embarquer demain sur la flottille, soit munie des objets nécessaires à l'établissement d'un pont de bateaux.

« Veuillez bien donner vos ordres en conséquence et m'instruire si l'intention de S. E. sera remplie. »

ANDRÉOSSY.

Le général Andréossy donne en même temps l'ordre aux

1. Général de division, commandant le génie en l'absence du général Marescot, 1er inspecteur général du génie, qui est resté momentanément à Braunau pour organiser et mettre en état de défense les places de la ligne de l'Inn.

capitaines adjoints Castillon et Tricard, employés au grand état-major général, de rassembler les isolés et de les faire embarquer sur la flottille.

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY A M. CASTILLON, CAPITAINE ADJOINT.

« Il est ordonné à M. Castillon de se transporter demain matin à 5 heures au pont du Danube, au château et aux différents points où l'on aura rassemblé des soldats isolés ou détachés de divers corps. Il les fera embarquer sur la flottille qui doit partir demain à 6 heures du matin. Ces hommes recevront à Enns l'ordre de rejoindre leur corps. M. Castillon me rendra compte de la quantité d'hommes qu'il aura réunis et me fera connaître les corps auxquels ils appartiennent. »

ANDRÉOSSY.

Ces officiers d'état-major doivent aussi faire charger sur des bateaux des voitures de pain, qu'escortaient un caporal et des hommes du 100e régiment d'infanterie, qui appartient à la division Gazan.

Linz, 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY A M. CASTILLON, CAPITAINE ADJOINT.

« Vous êtes prévenu, Monsieur, que de l'autre côté du Danube, n° 13, il y a un caporal du 100e régiment, qui a été envoyé de Linz avec quatre boulangers et 12 à 15 voitures attelées ; vous vous assurerez du lieu où sont ces voitures et les ferez mettre à la disposition de M. le commissaire des guerres Sermet, ainsi que 4 boulangers qui sont également avec le caporal, le pain qu'il a fait confectionner doit être remis à

M. Tricard, capitaine adjoint, qui le fera charger sur des bateaux pour le 4e corps. »

ANDRÉOSSY.

Linz, le 16 brumaire an 14 (7 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY A M. TRICARD, CAPITAINE ADJOINT.

« Je vous préviens, Monsieur, que le corps du maréchal Soult a dû faire un mouvement et se porter sur Strengberg. Vous voudrez bien, en conséquence, faire descendre le Danube, jusque vis-à-vis ce point, aux bateaux chargés de pain et prendre alors les mesures nécessaires pour faire transporter ce pain à Strengberg.

« Aussitôt votre arrivée, vous préviendrez le maréchal Soult, afin qu'il donne des ordres à ce sujet. Un caporal du 100e régiment d'infanterie est ici, de l'autre côté du pont du Danube.

« *N. B.* — Il a avec lui quatre voitures de pain. Vous les ferez prendre et mettre le pain sur les bateaux destinés pour M. le maréchal Soult.

« Je vous préviens que ce caporal devait partir à 6 heures du matin et que je lui ai donné l'ordre de vous livrer ces quatre voitures de pain. »

ANDRÉOSSY.

Linz, 17 brumaire an 14 (8 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL GAZAN.

« Je vous préviens, M. le Général, que, d'après l'ordre de S. E. le Ministre de la guerre, j'ai fait arrêter les voitures de pain destinées pour votre division et escortées par 4 hom-

mes et un caporal du 100e régiment, auxquels j'ai donné l'ordre de rejoindre leur corps.

« J'ai également fait mettre à la disposition du commissaire des guerres, à Linz, les 4 boulangers du 100e et environ 13 voitures mal attelées qui étaient sous la garde du caporal du 100e régiment.

« Son Excellence pense, M. le Général, que vous pouvez facilement trouver des ressources sur la rive gauche du Danube, et c'est ce qui l'a déterminée à faire prendre le pain, que vous aviez commandé, pour l'envoyer au maréchal Soult, qui en manque absolument. Il espère donc que, non seulement les troupes à vos ordres seront nourries sur la rive gauche, mais même que vous tâcherez de faire passer au maréchal Soult, le plus de pain qu'il vous sera possible.

« M. le Major général désire que vous lui fassiez connaître ce que vous ferez à cet égard. »

ANDRÉOSSY.

Nous avons cru devoir citer ces ordres *in extenso,* parce qu'ils montrent d'une part les services dont on chargeait les officiers de l'état-major général et que, d'autre part, on a une preuve de plus que l'Empereur comptait absolument que les troupes de la rive gauche trouveraient à se nourrir dans le pays.

La lettre dans laquelle le général Andréossy prévient le général Gazan que, par ordre du Major général, il a fait arrêter les voitures de pain de sa division, indique clairement les intentions du commandement.

Journée du 17 brumaire (8 novembre).

1re division de dragons. — « La division, réunie à 9 heures du matin en avant de Perg, s'est acheminée vers Grein où elle est arrivée à 2 heures 1/2. La 2e brigade a été s'établir à Struden, Saint-Nicolaï et Sarmingstein, en poussant une reconnaissance le long du Danube.

« Le quartier général de la 1re brigade à Grein.

« On apprit à Grein que l'ennemi s'était retiré sur Stein, où il se retranchait.

« A Grein et dans les environs, le Danube est resserré par des montagnes très escarpées. Le chemin qui longe la rive gauche vers Stein se rétrécit insensiblement et finit par n'être plus qu'un simple chemin de halage, impraticable à l'artillerie. Les villages y sont très éloignés, de peu de maisons et par conséquent incapables de pouvoir contenir la division.

« Ces considérations, autant que la présence du général Gazan, à qui ce pays convenait mieux qu'à la cavalerie, ont décidé le général Klein[1] à changer de direction. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

L'adjudant commandant Lecamus, qui est à Freystadt avec le 20e dragons, rend compte en ces termes de l'exécution de sa mission.

---

1. Il n'est fait mention que du général Klein au sujet de cette décision.

A Freystadt, le 17 brumaire an 14 (8 novembre 1805).

L'ADJUDANT COMMANDANT LECAMUS AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aussitôt arrivé à Freystadt, j'ai envoyé des reconnaissances sur tous les points qui aboutissent ici, elles ne m'ont donné aucune nouvelle de l'ennemi ; celle que j'ai envoyée sur la route de Budweis n'est point encore rentrée, elle a ordre de pousser aussi loin qu'elle pourra. Je commencerai aujourd'hui à faire évacuer sur Linz les magasins qui se trouvent dans la ville de Freystadt ; s'il était possible d'avoir un détachement d'infanterie, il me serait bien plus utile que la cavalerie pour l'escorte des voitures. Les glaces sont un grand obstacle à la marche de la cavalerie, et vous savez que je n'en suis pas très bien pourvu.

« Le colonel du 20e de dragons voudrait bien avoir les différents détachements de son régiment, pour pouvoir faire le service ici, qui va devenir pénible.

« Vous m'avez promis, M. le Maréchal, un petit morceau du nerf de la guerre, c'est-à-dire de l'argent ; je l'emploierai à me procurer, par des gens du pays, des notions sur la position et les mouvements de l'ennemi du côté de la Bohême et en avant de moi. Je vous enverrai un ordonnance ce soir, en plaçant un poste de correspondance entre Mauthausen et Freystadt[1]. »

LECAMUS.

Division Gazan. — Elle vient coucher à Sarmingstein, où

1. *Papiers Trévise.* Nous désignerons sous cette rubrique toutes les pièces qui proviennent des papiers du maréchal Mortier, que Mme la duchesse douairière de Trévise et M. le duc de Trévise ont bien voulu nous autoriser à consulter.

est établi le quartier général du maréchal Mortier. Les avant-postes sont à Persenburg.

Division Dupont. — « Elle part d'Ottensheim au point du jour, passe devant Linz à 9 heures du matin et arrive de nuit à Mauthausen. On a trouvé dans cet endroit des magasins considérables de vivres appartenant à l'armée autrichienne. » (*Journal des opérations de la division Dupont.*)

Division batave. — Elle couche devant Linz à Urfahr et environs, où elle reçoit l'ordre de s'arrêter.

Linz, le 17 brumaire an 14 (8 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL DUMONCEAU.

« L'intention de S. E. le Ministre de la guerre, M. le Général, est que vous attendiez de nouveaux ordres sur la rive gauche, à hauteur du pont de Linz. »

Dans la nuit il est prescrit à cette division de continuer son mouvement le lendemain, après avoir laissé un régiment à Linz.

Linz, le 17 brumaire (8 novembre 1805), à minuit [1].

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER [2].

« Je vous préviens, M. le Maréchal, que je donne l'ordre au général Dumonceau, commandant la division batave, de laisser à Linz un régiment pour former provisoirement la

1. Cette indication de minuit peut, dans bien des circonstances, donner lieu à des erreurs. Dans ce cas, c'est minuit, fin de la journée du 17 brumaire, qu'il faut entendre.

2. Cet ordre est remis au général Dumonceau, qui doit le faire parvenir au maréchal Mortier. (Voir la lettre du général Dumonceau, page 78.)

garnison de cette place : il désignera le plus faible de sa division[1]. Avec le reste de ses troupes, le général Dumonceau suivra la marche de la division Dupont et prendra vos ordres[2]. »

M^al^ BERTHIER.

Les troupes sur la rive droite avaient continué leur mouvement en avant. Les divisions de cavalerie sous les ordres du prince Murat étaient en contact avec les avant-postes ennemis vers le village de Prinzersdorf. Le quartier général du prince était à Mitterau.

D'après l'attitude des Russes et les divers renseignements recueillis, il ne semble pas qu'ils veuillent tenir à Saint-Pœlten, comme l'Empereur l'avait espéré.

« Les Russes ont dit qu'ils se retiraient parce qu'ils n'étaient pas assez forts. Je les ai trouvés ici (à Neumarkt), comme ils pourront l'être à Saint-Pœlten et je doute que cette dernière position vaille celle qu'ils viennent d'abandonner, ce qui m'autorise à croire qu'ils n'y tiendront pas. » (*Murat à l'Empereur*. Mœlk, 16 brumaire [7 novembre], 6 heures du soir.)

« Le domestique du comte de Giulay, qui a été retenu ici, a raconté ce soir, en soupant avec les miens et en buvant un peu largement, qu'il n'avait presque pas vu, sur la route de Vienne ici, d'autres troupes que celles qui fuient devant l'armée de V. M., que les bagages des Russes prennent la route de Krems et qu'il croit qu'ils se retirent en Bohême.

. . . .

« Un rapport, qui m'est fait à l'instant, confirme que les Russes se dirigent sur Krems. Si je puis trouver une route praticable, qui conduise directement sur ce point, je vais y jeter quelques partis de troupes légères. » (*Murat à l'Empereur*. Mœlk, 16 brumaire [7 novembre], 10 heures 1/2 du soir.)

---

1. C'est le 1er régiment d'infanterie de ligne batave qui est désigné pour rester à Linz.
2. *Papiers Trévise.*

Dans la matinée du 17, à 9 heures, Murat écrit encore à l'Empereur :

« Tout confirme que les Russes ont envoyé tous leurs bagages sur Krems, ainsi que 600 blessés qu'ils ont fait partir hier de Mœlk.

« Le maréchal Mortier m'écrit de Mauthausen pour me faire connaître sa marche et les magasins immenses qu'il a trouvés. Il espère être ce soir à Grein.

« J'écris au général Gardane, votre aide de camp, de venir faire le quartier général de V. M. à Mœlk. Je présume que le général Ordener le suivra.

« Je reçois à l'instant un nouveau rapport qui annonce d'une manière positive que l'ennemi ne paraît pas se disposer à défendre le Traisen et qu'il dirige tous ses bagages et toute son artillerie sur Krems. J'écris au maréchal Mortier pour l'engager à se presser de marcher sur ce point[1]. Le corps du général Michelson[2] est attendu pour le 19 no-

---

1. A la lecture de cette lettre, on comprend que le maréchal Mortier, ainsi pressé par Murat, ait hâté sa marche. Il faut, de plus, songer à « l'état d'âme » dans lequel se trouvait à cette époque l'armée française qui, depuis le commencement de la campagne, avait sans cesse marché à l'ennemi sans en compter le nombre.

Dans le *Journal des marches du corps de réserve de cavalerie,* on trouve mentionné à la fin de la journée du 15 brumaire (6 novembre) :

« Le prince écrivit à M. le maréchal Mortier, qui commandait un corps sur la rive gauche, pour le prévenir des mouvements des Russes et du sien et l'engager à gagner Krems avant l'armée russe, pour lui prendre ses bagages et lui barrer le passage. »

Il y a là une erreur de date, car Murat ne peut pas avoir connaissance le 15 du commandement donné au maréchal Mortier. C'est, sans doute, de la lettre écrite par le prince Murat le 17 brumaire (8 novembre) que veut parler le rédacteur du *Journal des marches.*

2. « Napoléon fut informé, par ses émissaires, de l'arrivée en Moravie d'une seconde armée russe qui se trouvait à quelques journées de Krems.

« C'était la 6e colonne, commandée par le général baron Rosen, dirigée en Podolie dans la prévision des armements faits par la Turquie et qu'on avait fait venir sur le théâtre de la guerre, sur la prière de l'empereur d'Autriche. Les émissaires de Napoléon l'avaient prise pour l'armée de Buxhœwden. Ajoutant foi à leur récit, il pensa que Koutouzof attendrait cette armée pour aller défendre Vienne. La ténacité des Russes aux affaires de Lambach, d'Amstetten et de Mœlk le confirmait dans cette opinion que son adversaire avait cherché à gagner du temps, pour faciliter à cette seconde armée le moyen de se joindre à lui. Il trouvait que Saint-Pœlten était le seul point où le comte Buxhœwden pût se réunir au général en chef. Décidé à empêcher cette jonction, il entreprit

vembre à Krems, mais on doute fort qu'il puisse y arriver à cette époque à cause des mauvais chemins de Bohême. Ce corps d'armée n'est fort que de 10,000 hommes dont 2,000 Cosaques. Ceci est presque officiel. On a lu son ordre de marche. On fait une tête de pont à Mautern, des paysans ont été mis en réquisition pour y travailler. »

Enfin, dans la soirée du 17 brumaire, à 10 heures, du château de Mitterau, nouvelle lettre de Murat, rendant compte des opérations de la journée et contenant les appréciations suivantes :

« Si l'ennemi faisait la folie de tenir la position qu'il occupe, V. M. pourrait lui livrer bataille après-demain. Je suis bien éloigné de penser qu'il ait la témérité de la conserver et de vous y attendre ; il lui serait presque impossible de vous empêcher de l'envelopper. On serait tenté de croire que les généraux russes se sont formés à l'école de Mack, de Wurmser et de Mélas.

« Environ 30,000 Russes et Autrichiens sont passés ici hier et ce matin. Les généraux Miloradovitch et Koutouzof ont dit hier au comte de Montecuculli, chez qui je suis logé, qu'ils se retiraient sur Krems. Trois rapports consécutifs m'avaient instruit de ce mouvement, mais, pendant que j'étais en marche ce matin, j'ai appris par deux émissaires, arrivant successivement, que les troupes qui s'étaient dirigées sur Krems et Vienne avaient fait un mouvement rétrograde.

« Cette manœuvre ne peut avoir eu pour but que de sauver les bagages et l'artillerie que l'ennemi a pu craindre de se voir enlever. Il savait bien que je n'étais pas assez fort pour combattre l'armée entière. Voyant que je le serrais de près et voulant, peut-être, m'attirer dans quelque piège, il aura pris le parti de m'attendre avec toutes ses troupes réunies.

---

d'abord de battre Koutouzof. » (*Relation de la campagne de 1805*, par le lieutenant général Mikhaïlovski Danilevski, membre du conseil de la guerre.)

Cet ouvrage, écrit par ordre de l'empereur Nicolas I[er], présente les faits avec clarté et une certaine impartialité.

Je suis persuadé qu'il fera sa retraite dans la nuit. Aussitôt que j'en serai informé, je m'empresserai d'en instruire V. M.

. . . .

« J'écris au maréchal Soult pour l'engager à rassembler tous les bateaux qu'il pourra se procurer. Je suis informé que le général Gazan en a déjà un assez grand nombre. S'il est vrai que les Russes se retirent par Krems, le maréchal Mortier peut leur faire beaucoup de mal. »

Le maréchal Lannes a son quartier général à Mitterau, où est déjà celui du prince Murat. La division Oudinot bivouaque près de cette localité ; la division Suchet est à Losdorf.

La division de tête du 4e corps d'armée (maréchal Soult) est cantonnée à Mœlk, où est le quartier général ; sa division de queue (1re division, général Saint-Hilaire) est à Neumarkt[1].

En cours de route, le maréchal Soult recevait les dépêches du Major général et de l'Empereur datées de Linz 16 brumaire (7 novembre) 5 heures et 11 heures du soir[2].

En exécution des prescriptions qu'elles contenaient, il donnait les ordres suivants :

LE MARÉCHAL SOULT A M. ARCAMBAL[3].

Amstetten, le 17 brumaire an 14 (8 novembre 1805).

« Le Ministre de la guerre me prévient à l'instant qu'il a dirigé sur Enns un convoi de vingt mille rations de pain venant de Passau. Aussitôt que j'en ai été instruit, j'ai chargé

---

1. Les avant-postes du maréchal Mortier établis à Persenburg sont à hauteur de la division Saint-Hilaire. Ces troupes ne sont séparées que par le Danube.

2. Voir ces dépêches, p. 54 et 58.

3. M. Arcambal est commissaire ordonnateur en chef du 4e corps d'armée.

un officier de donner ordre au conducteur de ce convoi de le faire diriger par le Danube sur Ips ou Mœlk. Envoyez de suite à ces deux endroits pour le recevoir et en faire la distribution, ainsi que l'ordre général de ce jour le prescrit.

« Indépendamment de ce convoi, M. le capitaine de frégate Lostange est chargé de diriger sur Mœlk plusieurs autres bâtiments chargés de pains, qui sont également destinés pour l'armée ; ils nous offriront des ressources pour la subsistance des divisions qui composent le 4e corps.

« Enfin, vous pourrez tirer des subsistances de la rive gauche du Danube et en former le dépôt à Mœlk, tant que le corps d'armée sera à portée de cet endroit, ou leur faire descendre le fleuve, pour qu'elles soient toujours à hauteur des troupes et en disposer au besoin.

« Pour cet effet, vous enverrez un agent de l'administration sur la rive gauche du Danube, près de M. le maréchal Mortier, qui y commande un corps d'armée et cet employé, en s'adressant à M. le maréchal, recevra l'indication des bailliages où il peut faire des réquisitions, du produit desquelles il assurera le transport jusqu'au bord du fleuve et ensuite sur la rive droite en vous prévenant des envois qu'il vous fera pour qu'il en soit disposé.

« Veuillez m'instruire de ces dispositions. »

Mal SOULT.

LE MARÉCHAL SOULT AU GÉNÉRAL SAINT-HILAIRE.

Amstetten, le 17 brumaire an 14 (8 novembre 1805).

« Le général Saint-Hilaire commandera dans sa division un détachement de 100 hommes, sous les ordres d'un capitaine, pour se porter, de l'endroit où cet ordre lui parviendra, sur les bords du Danube, à l'effet de faire descendre le fleuve, en côtoyant la rive droite, à tous les bâtiments, bateaux, bacs ou nacelles que le détachement pourra atteindre.

Le commandant du détachement fera réunir à Mœlk tous les bâtiments qu'il aura pu saisir, en rendra compte au chef d'état-major général[1] et attendra de nouveaux ordres.

« Si, pendant sa marche ce détachement se trouvait à portée de la flotte commandée par M. le capitaine de frégate Lostange qui descend le Danube, le commandant du détachement lui remettrait tous les bâtiments, qu'en ce moment il aurait à sa disposition, et continuerait ensuite son opération, pour remplir le surplus de ses instructions. »

M^al^ SOULT.

Le Major général adressait aussi, dans la journée, l'ordre à M. Arcambal de prendre des mesures pour tirer parti des grains et farines trouvés à Mauthausen.

Linz, 17 brumaire an 14 (8 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. ARCAMBAL[2].

« M. le maréchal Mortier vient de m'annoncer, Monsieur, que la division du général Gazan a pris à Mauthausen une quantité de grains ou farines dont je vous envoie l'état. Comme il ne faut pas les faire rétrograder sur Linz, où les approvisionnements peuvent suffire, pour donner de l'activité aux moyens de fabrication, je vous prie d'envoyer sur-le-champ un commissaire des guerres ou un préposé aux vivres, intelligent et actif, à Mauthausen ; il fera passer cet approvisionnement à Enns et se procurera tous les moyens nécessaires pour mettre en activité les fours qu'il trouvera, soit à Enns, soit à Mauthausen, le long du Danube à Ips ou

1. Le chef d'etat-major général du 4e corps d'armée est le général Salligny.
2. Cet ordre est adressé à M. Arcambal, parce qu'en raison de la position du 4e corps, il se trouve l'ordonnateur en chef le plus à portée de Mauthausen.

Mœlk, de manière à confectionner la plus grande quantité de pain possible et à la faire filer par le Danube.

« Vous voudrez bien en faire la répartition entre les corps du prince Murat, de M. le maréchal Lannes, et de M. le maréchal Soult.

« Vous m'informerez du résultat de cette opération, dont vous rendrez compte aussi à l'intendant général. »

Mal BERTHIER.

Le maréchal Bernadotte [1] a son quartier général à Seitenstædten. Il ne modifiera sa direction de marche, en vertu de l'ordre du 16 brumaire, que dans la journée du 18 et ce n'est qu'à partir du 19 brumaire (10 novembre) que ses têtes de colonne s'engageront sur la grande route de Vienne.

1. Le 1er corps d'armée, aux ordres du maréchal Bernadotte, comprend les divisions d'infanterie Rivaud et Drouet, la division de cavalerie légère Kellermann et la division bavaroise du général de Wrède.

Ce maréchal a réparti ses troupes de la façon suivante :

Division d'avant-garde : Général Kellermann.	1 régiment d'infanterie légère (27e régiment). 2 régiments de cavalerie légère. { 4e hussards. 5e chasseurs. Détachement d'artillerie à cheval. 1 compagnie de sapeurs du génie.
1re division : Général Rivaud.	3 régiments d'infanterie. Artillerie de la division.
2e division : Général Drouet.	2 régiments d'infanterie. 2 régiments de cavalerie légère. { 2e hussards. 5e hussards. Artillerie de la division.
Division bavaroise : Général de Wrède.	2 bataillons d'infanterie légère. 4 régiments d'infanterie. 3 régiments de cavalerie. Artillerie de la division.

Journée du 18 brumaire (9 novembre).

Nous avons vu, dans le journal des marches de la 1re division de dragons, que l'impossibilité de se servir utilement d'une cavalerie un peu nombreuse, dans un pays aussi difficile que les bords de la rive gauche du Danube, avait décidé le général Klein à changer de direction.

Le point, sur lequel ce général voulait porter ses troupes, était Zwettel, nœud de communications importantes, à la croisée des routes qui, de Budweis et Gmünd d'une part, de Weitra de l'autre, conduisent à Krems sur le Danube.

On pouvait ainsi atteindre ce fleuve, en aval du pont de Mautern, en évitant les défilés que viennent former sur sa rive les contreforts du plateau de Bohême.

« A 7 heures du matin, le 1er régiment de dragons et l'artillerie se sont rendus à Schwerdberg pour y prendre la route de Zwettel, comme seule praticable pour l'artillerie.

« Les 2e, 14e et 26e se sont rassemblés à Grein et se sont ensuite mis en marche par Krentzen, Palneukirschen pour se rendre à Minichdorf et à Kœnigswiesen, où ils ont cantonné.

« Le 4e régiment est resté sur les bords du Danube avec M. le maréchal Mortier. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

Avant son départ de Grein, le général Klein répond, par la lettre suivante, à la demande que lui faisait le maréchal Mortier de laisser à sa disposition un régiment de cavalerie.

Au quartier général de Grein, le 18 brumaire
(9 novembre 1805)[1].

LE GÉNÉRAL KLEIN AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« Me portant sur la route de Schwerdberg à Abesbach, Zwettel, et de Zwettel à Krems, Stein, j'éclairerai votre gauche et je remplirai la mission de S. E. le Ministre de la guerre.

« Vous avez déjà le 20e régiment de dragons. Je serais trop affaibli en vous donnant un régiment entier. Je donne ordre à un escadron du 4e de partir avec M. votre aide de camp.

« Vous avez 30 hommes du 20e, que j'ai fait diriger sur votre corps d'armée. La division du général Dupont a le 1er de hussards, qui est très nombreux.

« Je vous prierai, M. le Maréchal, d'avoir la bonté de m'envoyer 4 ou 5 hommes commandés par un brigadier sur la route de Stein, Zwettel, lorsque vous aurez des troupes à cette hauteur[2]. »

Gal KLEIN.

A la suite probablement d'une autre demande, ou d'une entrevue entre le maréchal Mortier et le général Klein, celui-ci consentit, néanmoins, à laisser au maréchal le 4e régiment de dragons.

Division Gazan. — Elle a atteint Marbach, où est le quartier général du maréchal Mortier. Les avant-postes sont établis à Emersdorf.

---

1. Cette lettre est une preuve concluante que, dans l'esprit du maréchal comme dans celui du général Klein, la 1re division de dragons agit d'une manière indépendante.
2. *Papiers Trévise.*

Division Dupont. — « Cette division se remet en marche le 18 pour se porter sur Grein. Les chemins sont affreux et dangereux pour la cavalerie. La route très étroite longe presque toujours le Danube. D'après les rapports des habitants, on croyait n'avoir que pour 5 heures de marche; on a été 10 heures en route.

« Un Russe égaré tombe au milieu de la colonne. Cette rencontre fait le plus grand plaisir aux soldats, qui sont étonnés de voir qu'un Russe ait la tournure d'un jeune conscrit; ils se le passent en riant de main en main jusqu'à la queue de la division. Le général, en passant à Baumgartenberg, y laisse un poste de 10 hommes pour prêter main-forte aux cavaliers, qui gardent les criminels enfermés dans cette maison de force. Il établit à Grein son quartier général au château du comte de Salberg, situé sur le bord du Danube. Ce château est immense et d'une structure remarquable; les murailles ont partout 15 pieds d'épaisseur. » (*Journal des opérations de la division Dupont.*)

Le général fait connaître au maréchal Mortier les mouvements de sa division au cours de cette journée par deux dépêches qu'il lui adresse, l'une le matin, l'autre le soir :

Mauthausen, le 18 brumaire an 14 (9 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL MORTIER.

« La division, que je commande, faisant partie du corps d'armée qui est sous vos ordres, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'elle est en marche pour se porter aujourd'hui en avant de Grein. Les marches forcées, qu'elle a faites depuis son départ de Passau, n'ont pas permis à l'artillerie de la suivre. J'espère, toutefois, que cette artillerie arrivera ce soir à Grein.

« Je vous prie de m'indiquer votre quartier général et la direction que je dois suivre.

« La division est très flattée, M. le Maréchal, de ce que vous voulez bien me dire d'obligeant pour elle[1]. »

DUPONT.

Grein, le 18 brumaire an 14 (9 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL MORTIER.

« La division se mettra, demain matin, en marche pour se rendre à Marbach.

« D'après l'ordre de M. le Major général, j'avais envoyé des reconnaissances pour prendre connaissance des mouvements de l'ennemi en Bohême; je vous fais le rapport[2] que j'ai reçu à cet égard et qui me paraît important, quoiqu'il n'annonce point la force de l'ennemi qui se trouve dans cette partie de la Bohême[3]. »

DUPONT.

Division Dumonceau. — Après une marche forcée, elle vient coucher à deux lieues en arrière de Grein.

De Grein, 10 novembre 1805[4-5].

LE GÉNÉRAL DUMONCEAU AU MARÉCHAL MORTIER.

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. qu'un contre-ordre du Major général de l'armée m'avait arrêté hier avec

1. *Papiers Trévise.*
2. Ce rapport n'a pas été retrouvé.
3. *Papiers Trévise.*
4. Cette lettre est sans doute des premières heures de la nuit du 10 novembre (19 brumaire). Le rédacteur de cette dépêche se considère même comme écrivant à la date du 9, puisque, pour lui, hier c'est le 8 novembre (17 brumaire). A la suite de la marche forcée de la journée, le général Dumonceau se sera transporté à Grein, où est établi le quartier général de Dupont, pour s'entendre avec lui sur les mouvements qui doivent avoir lieu dès le jour.
5. Dans la division batave, ainsi que dans toutes les autres divisions composées de corps étrangers, qui gardent les usages et les coutumes de leur pays, on n'emploie pas le calendrier républicain.

ma division à la hauteur de Linz; mais, recevant de nouveaux ordres pour continuer mon mouvement et de laisser seulement un régiment à Linz, dans le désir que j'avais de me rapprocher de vous, j'ai fait une marche forcée de 10 lieues par les plus affreux chemins, et je suis arrivé à deux lieues en arrière de Grein, d'où je continuerais, aujourd'hui, ma marche sur Marbach, si je n'étais obligé de m'arrêter en arrière de Persenburg, où la division Dupont laisse un régiment, et, autant que la marche de cette division me permettra d'avancer, je ferai tous mes efforts pour vous rejoindre le plus tôt possible.

« Dans une marche aussi rapide, il a été impossible à mon chef d'état-major de recevoir des différents corps des rapports pour rédiger un état bien exact de la situation de ma division; mais ayant été obligé de laisser avec le général Marmont une compagnie d'artillerie légère, deux corps de cavalerie et un régiment d'infanterie et avec tous les autres détachements que j'ai été forcé de laisser en arrière, ma division n'a plus maintenant que 4 régiments d'infanterie qui font à peu près 3,500 hommes, un train d'artillerie qui m'a été envoyé par le général Marmont et qui ne m'a rejoint qu'au moment de mon départ de Linz et que je suppose devoir s'élever à 200 hommes.

« Je regrette, M. le Maréchal, de ne pouvoir vous rejoindre avec des forces plus nombreuses, mais, quelque médiocres qu'elles soient, j'espère que vous en pourrez tirer tous les services qu'on peut attendre d'une troupe bien disciplinée et remplie de zèle. J'espère aussi que les événements de cette campagne me mettront à même d'acquérir personnellement votre estime et votre amitié.

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une lettre que le Major général de l'armée[1] m'a fait remettre pour vous et suis avec le plus profond respect[2]. »

Gal DUMONCEAU.

1. Voir cette lettre page 67.
2. *Papiers Trévise.*

Pendant que les premières troupes du maréchal Mortier atteignaient péniblement Emersdorf, Murat entrait à Saint-Pœlten, abandonné par les Russes et les Autrichiens.

Le prince, de grand matin, avait annoncé cet événement à l'Empereur.

Château de Mitterau, 18 brumaire an 14 (9 novembre 1805).
5 heures du matin.

LE PRINCE MURAT A L'EMPEREUR

Sire,

« Je m'empresse d'annoncer à V. M. que l'ennemi a quitté dans la nuit la position qu'il occupait hier au soir. Dans une heure, je saurai quelle route il a prise et j'aurai l'honneur de vous en informer sans perdre un instant. »

MURAT.

Dans une lettre datée de Saint-Pœlten, 4 heures et demie de l'après-midi, il rend compte des événements de la journée.

Saint-Pœlten, 18 brumaire an 14 (9 novembre 1805).
4 h. 1/2 du soir.

LE PRINCE MURAT A L'EMPEREUR.

Sire,

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. M. que tous les Russes se sont retirés sur Krems[1]. Je ne sais pas encore

---

1. Le rédacteur du *Journal des marches du corps de réserve de cavalerie* prétend que Murat avait aussi fait part au maréchal Mortier des mouvements des Russes : « Le prince écrivit à M. le maréchal Mortier que les Russes se retiraient sur Krems. » (*Journal des marches.* Journée du 18 brumaire [9 novembre].)

bien positivement quelle route a prise le corps du général Kienmayer, qui se trouvait hier réuni aux Russes sur les hauteurs de Saint-Pœlten. Les uns le disent dirigé sur Krems, les autres sur Vienne. Je fais prendre des informations, et lorsque j'en recevrai, sur lesquelles je puisse compter, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

« Sire, la division de grenadiers a pris position en avant de Saint-Pœlten, couvrant les routes de Vienne par Perschling et Böheimkirchen. La division Suchet est établie sur les hauteurs en arrière de la ville, observant la route de Krems. J'ai jeté à la poursuite des Russes, sur cette route, la brigade du général Fauconnet ; elle sera soutenue par la brigade de dragons du général Roget. Ces troupes doivent se porter ce soir jusqu'à Absdorf, embranchement des routes de Saint-Pœlten et de Krems à Vienne. Elles pousseront demain jusqu'à Krems, afin de s'assurer si l'ennemi s'est entièrement jeté sur la rive gauche du Danube.

« Le général Walther se porte ce soir sur Perschling, d'où il enverra ses troupes légères en avant de lui. La division commandée par le général Nansouty occupera Pottenbrunn, couvrant la division de grenadiers et appuyant celle de dragons. La division d'Hautpoul est établie en arrière de Saint-Pœlten, sur la route de Krems. Elle couvre la division Suchet et soutient la brigade du général Fauconnet.

« Sire, je n'ai pas cru devoir me porter en avant sur aucune des deux routes de Vienne et de Krems ; en prenant la première, je prêtais le flanc au corps d'armée russe ; en suivant la seconde, je pouvais craindre les Autrichiens. Demain, le corps d'armée de M. le maréchal Soult se trouvant à portée de couvrir la route de Krems, je continuerai ma marche sur Vienne, avec d'autant plus de sécurité que les avant-postes ont déjà reçu un parlementaire qui a déclaré, au nom des Autrichiens, avoir l'ordre positif de ne plus se battre. Les troupes légères seront demain aux portes de Vienne ; mais je défends expressément que personne y entre, jusqu'à nouvel ordre. On ne doit plus s'étonner du parti qu'ont pris les Russes après la détermination annoncée par

l'empereur d'Allemagne de ne plus se battre ; ils ne peuvent que se retirer en Russie.

« Le parlementaire, qui a été envoyé, appartient au corps du général Kienmayer, ce qui dissipe mon inquiétude et prouve que ce général fait sa retraite sur Vienne.

« Tout confirme qu'on empêche l'empereur de quitter sa capitale et que l'impératrice en est partie avec toute la famille impériale. On assure que l'empereur de Russie s'y trouvait hier.

« Je vais faire partir un émissaire pour Vienne et pour Krems. »

MURAT.

Les renseignements que lui avait fait parvenir Murat, ainsi que ceux provenant de ses émissaires, avaient peu à peu convaincu Napoléon que l'ennemi ne l'attendrait pas à Saint-Pœlten et, le 17 brumaire, à 8 heures du soir, il avait écrit au commandant de l'avant-garde une dépêche, que celui-ci dut recevoir dans la matinée du 18 brumaire (9 novembre).

Linz, 17 brumaire an 14 (8 novembre 1805).
8 heures du soir.

L'EMPEREUR AU PRINCE MURAT.

« M. le général Giulay retourne à Vienne ; il doit revenir. Je désire que vous favorisiez son passage autant qu'il vous sera possible. Je serai demain dans la journée à Mœlk[1] ;

---

1. L'Empereur ne fut pas à Mœlk dans la journée du 18 brumaire (9 novembre), comme il l'annonce.

De Linz à Mœlk, il y a 90 à 95 kilomètres et, dans la matinée du 18, nous trouvons un ordre du Major général au maréchal Bessières (le seul d'ailleurs enregistré dans les journées des 18 et 19 brumaire [9 et 10 novembre]) ordonnant le départ des chasseurs à pied de la Garde et commandant les escortes de troupes à cheval pour accompagner l'Empereur depuis Enns jusqu'à Mœlk : « Tout le reste de la Garde se tiendra prêt à partir aussitôt après le départ de S. M. de Linz, dont le moment n'est pas encore fixé. »

Il paraît donc très probable que l'Empereur n'est arrivé à Mœlk que dans la

faites-y préparer mon quartier général. Faites-y mettre mes chevaux et mes 400 hommes de Garde, qui doivent vous avoir joint. Poussez vos postes jusqu'au bas de la Forêt de Vienne, en supposant que l'ennemi ne vous oppose pas une trop forte résistance. Tenez-vous en mesure et en masse. Serrez Soult contre vous. Bernadotte sera demain à Amstetten. Envoyez-moi de vos nouvelles. L'électeur de Bavière est ici, ce qui m'a donné beaucoup d'occupation. Il est probable que, si les Russes ont repassé le Danube, c'est qu'ils ont appris le passage du maréchal Mortier[1], ce qui les porte à couvrir Vienne sur la rive gauche. Tâchez de ramasser le plus de Russes que vous pourrez. Je les vois arriver avec grand plaisir ; il y en a déjà 500 à 600. Il en est cependant arrivé fort peu jusqu'ici.

« Le maréchal Davout arrive demain à Lilienfeld. Il poussera des reconnaissances sur Saint-Pœlten. Envoyez à sa rencontre des reconnaissances. Instruisez-le de ce que fait l'ennemi. »

NAPOLÉON.

Cette lettre est très importante parce que c'est la dernière que Murat reçut soit de l'Empereur, soit du Major général avant la journée du 20 brumaire.

Le 4e corps venait s'établir, pour passer la nuit, de Prinzersdorf à Rogendorf au débouché de Mœlk. Le quartier général du maréchal Soult est à Mitterau.

---

soirée du 18 ou même dans la nuit du 18 au 19 brumaire (9 au 10 novembre).

L'itinéraire de l'Empereur, établi par Fain, ne donne aucun renseignement précis pour la campagne de l'an 14 (1805). Quant à celui de Dolly, il est, pour cette période, plein d'inexactitudes.

1. L'Empereur avait deviné juste :

« La nouvelle de l'apparition de Mortier sur la rive gauche ne tarde pas à faire apprécier à Koutouzof la pensée que son grand adversaire avait conçue de l'acculer au fleuve. Il se décida sans hésiter à partir de Saint-Pœlten immédiatement pour Krems avec son armée ; il passa le Danube, puis il ordonna à Miloradovitch de détruire le pont, ce qui fut exécuté sous le feu de la mitraille des Français. » (*Relation de la campagne de 1805,* par le général Danilevski.)

Dès la première heure, ce maréchal a écrit à l'Empereur, pour lui rendre compte des mouvements que ses troupes vont exécuter et, au prince Murat, pour lui faire connaître sa situation et prendre ses ordres.

Mœlk, 18 brumaire an 14 (9 novembre 1805).
3 heures du matin.

LE MARÉCHAL SOULT A L'EMPEREUR.

Sire,

« Aujourd'hui à midi, toutes les troupes du 4e corps d'armée seront réunies en avant de Mœlk, où je leur ferai prendre position pour attendre les ordres qu'il plaira à V. M. de me donner à leur égard; j'ai écrit à S. A. le prince Murat pour le prier de faire évacuer par la grosse cavalerie les villages de Losdorf et de Schalaburg, afin de me donner la facilité de sortir du défilé de Mœlk, et pour me former. Demain toutes les troupes seront à même de se porter en ligne.

« Aujourd'hui, je ferai donner une bouteille de vin par homme : l'abbaye de Mœlk offre sous ce rapport de grandes ressources, mais les troupes manquent de pain; j'attends avec la plus vive impatience le convoi de 20,000 rations que V. M. a bien voulu accorder au 4e corps d'armée, et qui descend le Danube. J'ai en outre envoyé un commissaire des guerres près M. le maréchal Mortier, sur la rive gauche du fleuve; j'en attends quelque secours et enfin j'espère que d'autres convois qui suivent la marche du corps d'armée, depuis plusieurs jours, pourront arriver du moment que j'aurai pu me former et sortir du défilé. »

Mal Soult.

Mœlk, 18 brumaire an 14 (9 novembre 1805).

LE MARÉCHAL SOULT AU PRINCE MURAT.

« La tête de colonne du 4e corps est arrivée hier au soir à Mœlk. Les divisions d'infanterie sont restées depuis Erlaf jusqu'à Neumarkt ; aujourd'hui tout le corps d'armée se réunira en avant de Mœlk, sur la route de Saint-Pœlten, et demain il sera à même de se mettre en ligne, mais pour faciliter la réunion et surtout la sortie des troupes du défilé de Mœlk, j'ai l'honneur de prier V. A. de vouloir bien faire évacuer par la grosse cavalerie le village de Losdorf, où à midi j'aurai déjà une division d'infanterie et une autre à Schalaburg.

« Je dirigerai les troupes légères sur Grafendorf, mais auparavant j'aurai l'honneur de voir V. A. et de prendre ses ordres. »

Mal SOULT.

Le maréchal Soult s'est aussi mis en relation avec le maréchal Mortier auquel il demande des vivres.

Mœlk, 18 brumaire an 14 (9 novembre 1805).

LE MARÉCHAL SOULT AU MARÉCHAL MORTIER.

« J'apprends à l'instant, mon cher Maréchal, que vous êtes établi à Marbach ; j'envoie près de vous un commissaire des guerres pour obtenir, si faire se peut, quelques milliers de rations de pain ; nous sommes affamés sur cette route que les Russes en se retirant ont entièrement dévastée ; faites, je vous prie, que nous puissions tirer quelques secours de la rive gauche.

« L'ennemi a évacué Saint-Pœlten, le prince Murat y est

aujourd'hui. Demain j'y serai avec le 4e corps d'armée. On m'a dit que quelques Russes auraient défilé par Krems et que leurs canons auraient aussi pris cette direction.

« Je vous donne cet avis dont vous pourrez peut-être profiter. »

M[al] SOULT.

Mœlk, 18 brumaire an 14 (9 novembre 1805)

ORDRE.

« Ordre au commissaire des guerres Odier de passer de suite sur la rive gauche du Danube à l'effet de requérir dans les bailliages de M. le maréchal Mortier tout le pain possible. Il le fera sur-le-champ passer sur la rive droite en le dirigeant sur Mœlk, d'où l'ordonnateur en chef en disposera pour la subsistance des troupes du 4e corps d'armée.

« Le commissaire Odier rendra compte à l'ordonnateur du résultat de sa mission et prendra ses ordres. »

Le maréchal Bernadotte a son quartier général à Ulmerfeld, son avant-garde à Winkling. La tête de son corps d'armée couche tout près de la grande route de Vienne, sur laquelle elle s'engagera le lendemain.

Journée du 19 brumaire (10 novembre).

1[re] *division de dragons.* — « La division s'est remise en marche à 7 heures du matin pour se porter sur Zwettel, distant de 9 grandes lieues à travers un pays horrible, couvert et montueux, par un chemin de traverse très rude, où sont arrivés à 4 heures après-midi le 14[e] et le 26[e] régiment et le quartier général.

« Le 2[e] régiment a été cantonné à Arbesbach et Kamp et le 1[er] régiment avec l'artillerie à Kœnigswiesen. » (*Journal des marches de la 1[re] division de dragons.*)

Division Gazan. — Elle avait continué sa marche et le soir elle occupait Spitz ainsi que les villages en avant. Le quartier général était à Spitz.

Au cours de cette journée, la plus grande partie de la division Gazan s'était servie de barques pour exécuter son mouvement.

« A Weiteneck [1], le maréchal Mortier, ayant trouvé des barques en assez grande quantité, y fit monter le 4[e] léger et le 100[e] de ligne avec les 2 batteries de huit [2]. C'est après avoir descendu le fleuve pendant 5 heures que ces troupes débar-

---

1. Extrait de la *Relation de la bataille de Diernstein*, par le chevalier Talandier, colonel de cavalerie commandant la place de Strasbourg, dédiée au maréchal Mortier, président du conseil des ministres, ministre de la guerre. Strasbourg, 1835.

2. Au lieu de batteries de 8, c'est pièces de 8 qu'il faut lire. Le terme de « batterie » à cette époque n'avait pas, d'ailleurs, le sens d'unité tactique que lui attribue le colonel Talandier.

quèrent près de Dieruslein; elles traversèrent cette petite ville à 3 heures du soir; leur mouvement fut suivi à la nuit tombante par le 4e dragons et le 103e de ligne.

« L'infanterie légère se dirigea sur le village de Loiben, situé sur le bord du Danube; elle y appuya sa droite.

« Le maréchal, en prenant position à Dieruslein, n'avait encore rien appris de positif sur le corps russe qui se retirait devant lui; il ignorait sa force et le croyait même assez éloigné [1].

---

1. Dans les notes du général Édouard Colbert, alors capitaine aide de camp du Major général, que M. le général Colbert, son petit-fils, a bien voulu nous permettre de consulter, nous trouvons le récit d'une mission, dont cet officier fut chargé auprès du maréchal Mortier.

« . . . .

« Le 9 novembre, l'Empereur Napoléon venait d'établir son quartier général dans la riche abbaye de Mœlk, située à 25 lieues de Vienne, près et sur la rive droite du Danube, lorsqu'il apprit qu'une division de l'armée russe, sous les ordres du général Koutouzof, avait repassé ce fleuve à Krems et se trouvait sur la route que devait suivre M. le maréchal Mortier qui, dans ce moment, défilait sur la rive gauche avec son corps d'armée, en face de l'abbaye de Mœlk. Supposant que l'intention de Koutouzof était de s'opposer à la marche du maréchal et que peut-être même le maréchal ignorait le mouvement de l'ennemi, l'Empereur ordonna au prince de Neuchâtel d'envoyer un officier pour l'en instruire et pour le prévenir de marcher avec précaution. Je fus chargé de cette mission qui n'était pas d'une exécution facile. Le Danube, à Mœlk, a plus d'un quart de lieue de largeur; on n'apercevait sur les bords ni bateaux, ni bacs, et je partis sans trop savoir comment je m'y prendrais pour arriver jusqu'au maréchal Mortier. En effet, j'eus beau chercher tout le long du rivage, il me fut impossible de trouver ce dont j'avais besoin. Ce fut aussi infructueusement que je m'adressai à plusieurs paysans pour savoir si je pourrais me procurer une barque et qui, tous, m'assurèrent que les Autrichiens les avaient toutes emmenées. Enfin, j'avais déjà procédé à la visite de quelques maisonnettes de pêcheurs, lorsqu'en quittant la dernière de celles où j'étais entré, j'aperçus sur une soupente quelque chose dont je ne pouvais pas bien me rendre compte et qui excita ma curiosité. Je me fis apporter une échelle et je reconnus, à ma grande satisfaction, que ce que j'avais vu était un gros arbre creux en forme de pirogue (une *Baum*) et dans lequel se trouvaient deux pelles de bois ou pagaies pour servir de rames. Un original, maître de cette pirogue, me dit : « *Ego sum piscator* », et puis il ajouta en allemand qu'il se servait quelquefois de cette chétive embarcation pour pêcher. Je n'en demandais pas davantage. Moyennant un honnête salaire, mon pêcheur consentit à me conduire sur la rive gauche et à me ramener; en cinq minutes, la nacelle fut à l'eau et nous mîmes à la voile.

« Depuis plus d'une heure que duraient mes recherches, je voyais filer l'armée du maréchal Mortier et je prévoyais, étant à pied, combien j'aurais de peine à la rejoindre, après avoir débarqué. Je pressai donc mon conducteur d'accélérer sa marche le plus possible. Mais ses moyens d'avancer ne lui permettaient guère de lutter victorieusement contre un courant rapide que plusieurs îles changeaient en tourbillons qui, vingt fois, faillirent nous faire cha-

« Il y avait dans la division Gazan des soldats dont les pieds étaient blessés par suite de nos longues marches ; sur

---

virer; toutefois, après bien des peines et des peurs, je mis pied à terre en ayant la précaution de laisser la barque et son patron sous la garde d'un soldat.

« Il me restait à courir après le maréchal Mortier, que je n'aurais probablement joint qu'à la nuit, quand la rencontre du colonel Lapointe, son premier aide de camp, vint me sortir du nouvel embarras où j'étais. Il venait pour s'assurer de la marche régulière de la colonne et devait retourner promptement auprès du maréchal. Non seulement il voulait se charger de lui transmettre les renseignements importants que l'Empereur lui envoyait, mais, à ma prière, il voulut bien me promettre de me faire parvenir, par un ordonnance que je devais attendre, un mot écrit du maréchal, certifiant que l'avis de la marche du général Koutouzof lui était parvenu.

« Deux heures à peine s'étaient écoulées quand ce mot me fut apporté; je remontai dans mon esquif, je repassai heureusement sur la rive droite et j'allai faire savoir à l'Empereur que son ordre avait été exécuté.

« Certainement, dans cette circonstance comme dans plus d'une autre occasion, le hasard me servit encore. Je crois, cependant, que je me le rendis favorable par ma persévérance dans des recherches pénibles et qui semblaient être infructueuses et aussi en faisant usage sans hésitation d'un moyen de navigation qui n'était pas très rassurant, surtout pour moi qui ne savais pas nager. Quelques mots flatteurs de l'Empereur furent ma récompense. Pour la mériter, j'aurais fait cent fois plus.

« Le 11, deux jours après mon message au maréchal Mortier, ce que l'Empereur avait prédit arriva. Le maréchal, avec des forces inférieures et dans un terrain difficile, eut à combattre, à Dürrenstein, le général Koutouzof et, bien que sur ses gardes, par suite de l'avis qu'il avait reçu de l'Empereur, il eût probablement essuyé un échec, sans le secours que lui apporta, fort à propos, le général Dupont qui, avec sa division, culbuta l'ennemi et le mit dans une déroute complète. »

Nous nous permettrons de rectifier quelques petites inexactitudes de ce récit, dont il n'y a pas lieu de s'étonner, si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles les événements racontés se sont passés.

1° Tout d'abord, nous ne croyons pas que ce fut le 9 novembre que le capitaine Colbert fut chargé de cette mission, mais le 10 (19 brumaire). En effet, ce n'est qu'à cette date que l'Empereur est à Mœlk et, de plus, dans la soirée du 9 novembre (18 brumaire), l'avant-garde du maréchal Mortier atteint seulement Emersdorf, qui est situé vis-à-vis de Mœlk, tandis que le quartier général est à Marbach. Le capitaine Colbert n'aurait donc pas pu voir « défiler sur la rive gauche le maréchal avec son corps d'armée en face de l'abbaye de Mœlk ».

2° L'aide de camp Lapointe du maréchal Mortier, qui est désigné dans ce récit comme colonel, n'est que capitaine. Il est porté le dernier sur la liste des aides de camp du maréchal.

3° La lettre de Murat du 17 brumaire (8 novembre), celle que, d'après le *Journal des marches,* il aurait écrite le 18 brumaire (9 novembre), ainsi que la dépêche de Soult du 18 brumaire (9 novembre), avaient déjà dû prévenir le maréchal Mortier du passage des Russes sur la rive gauche du Danube.

D'ailleurs, les relations entre les deux rives paraissent avoir été plus fréquentes et d'ordinaire moins périlleuses que ne le laisseraient supposer les

leur demande, ils furent autorisés à se mettre dans des barques pour descendre le fleuve, avec ordre cependant de se tenir à la hauteur de la division.

« Cette condescendance, devenue nécessaire pour ne point laisser d'hommes en arrière, eut bientôt des suites fâcheuses. Ces soldats, embarqués sous la conduite de sous-officiers négligents, oublièrent leurs promesses, en se laissant aller au désir d'arriver les premiers dans les villages qui bordent le fleuve, sous le prétexte d'y faire des vivres, mais en réalité pour prendre ce qu'ils trouvaient à leur convenance.

« Cette soif de butin, qui trop souvent s'empare du soldat isolé, en fit tomber un grand nombre entre les mains de l'arrière-garde ennemie. On les fit parler et on apprit ainsi, au quartier général de Kutusow, le peu de forces que nous avions portées sur cette rive du Danube.

« Le général Schmidt, quartier-maître général de l'armée, informé d'une nouvelle aussi importante, voulut interroger ces prisonniers et il lui fut facile d'obtenir de leur imprévoyance des détails importants sur notre marche ; mais pour mieux s'assurer de ces renseignements, il envoya des espions à Dierustein, qui lui confirmèrent qu'une de nos divisions d'infanterie, forte de 6,000 à 7,000 hommes, s'avançait par le chemin de Spitz à Dierustein.

« La marche de l'armée russe fut aussitôt arrêtée ; ces troupes vinrent prendre position entre Krems et Stein. Ordre fut donné à l'arrière-garde d'éviter tout engagement avec nous, de se replier sur Stein pour nous laisser déboucher dans le bassin de Dierustein.

« Pendant que les Russes prenaient leurs dispositions d'at-

---

notes du capitaine Colbert, qui ne disposait, il est vrai, que d'une embarcation bien primitive.

Nous avons déjà cité plusieurs ordres adressés à des employés de l'administration qui sont chargés d'aller faire des réquisitions sur la rive gauche du Danube pour assurer le ravitaillement de la colonne engagée sur la route de Vienne.

Rappelons, en terminant, que c'est au même endroit qu'eut lieu, en 1809, le passage du Danube par Marbot, dont il a laissé un récit si dramatique.

taque, le maréchal Mortier restait dans une ignorance absolue. Il n'avait pu obtenir aucun renseignement certain des habitants. Les reconnaissances qu'il avait ordonnées ne signalaient que quelques corps isolés, qui se repliaient à notre approche, sans qu'il fût même possible d'en apprécier approximativement la force et qui surent se dissimuler sur les hauteurs[1]. »

Division Dupont. — Elle s'était portée à Marbach[2]. (*Journal des opérations de la division Dupont*[3].)

---

1. La *Relation de la campagne de 1805*, du général Danilevski, confirme en ces termes l'assertion du colonel Talandier, relative à la manière dont le général en chef russe obtint des renseignements sur la situation du général Mortier :

« Le premier soin de Koutouzof, après avoir passé sur la rive droite du Danube le 28 octobre au soir (style russe, 9 novembre), fut de bien s'enquérir du nombre des forces du maréchal Mortier. Miloradovitch lui envoya presque aussitôt quelques soldats français pris dans les vignobles et qui avaient quitté la flottille pour piller. Ils déclaraient que Mortier était à Dürrenstein avec la division Gazan en marche sur Krems et que les autres troupes étaient encore en arrière. En appréciant bien la position de l'ennemi, Koutouzof conçut le projet de battre la division Gazan en la tournant par la droite et en la coupant des divisions Dupont et Dumonceau. Le quartier-maître général autrichien Schmidt, jouissant de la confiance illimitée de l'empereur François et ayant une haute considération en Autriche, convainquit Koutouzof de la possibilité de passer par les montagnes et offrit de conduire les troupes sur les derrières de la division Gazan. »

2. D'après le tableau des marches du corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier adressé, le 20 avril 1806, par le général Godinot au général Sanson, directeur du dépôt de la guerre, la division Dupont aurait couché à Emersdorf et la division batave à Marbach. Nous préférons adopter l'assertion du *Journal des opérations de la division Dupont*, parce que nous avons constaté de nombreuses erreurs dans le tableau des marches du corps aux ordres du maréchal Mortier qui, sans doute, a été établi après coup par un état-major n'ayant pas pris part aux opérations. (En avril 1806, le général Godinot est chef d'état-major du 5e corps d'armée.)

3. Au cours de cette journée, le général Reille, commandant la place de Linz, écrivait au général Dupont au sujet des barques qui suivaient la division depuis Passau et des éclopés :

Linz, le 19 brumaire an 14 (10 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL REILLE, COMMANDANT LA PLACE DE LINZ, AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Le commandant de la flottille est parti et vos barques continueront leur route sur votre division, à moins que quelque autorité supérieure de l'administration n'y touche, ce que je ne crois cependant pas.

« Le lendemain du départ de la division, les hommes éclopés de la 32e me

De Spitz, où le maréchal Mortier avait établi son quartier général, le général Godinot écrit au général Dupont.

LE GÉNÉRAL GODINOT, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DU MARÉCHAL MORTIER, AU GÉNÉRAL DE DIVISION DUPONT, EN ROUTE.

Spitz, le 19 brumaire an 14 (10 novembre 1805).

« J'ai l'honneur de vous prévenir, mon Général, que M. le maréchal a établi son quartier général ici, qu'il en part demain de grand matin pour se rendre à Stein et peut-être plus loin.

« Il désire que votre division le rejoigne demain à Stein; je vous prie de m'envoyer la situation. »

GODINOT.

A cette lettre, le général Dupont répondait :

A Marbach, le 19 brumaire an 14 (10 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL MORTIER.

« La division marchera demain sur Spitz et s'approchera de Stein le plus près possible. J'ai éprouvé les plus grandes difficultés pour le transport de l'artillerie, qui se trouve encore en arrière de Marbach.

« La division a son pain pour deux jours [1]. »

DUPONT.

---

furent présentés par un adjoint de votre état-major. Je lui dis que, ne pouvant disposer d'aucun bateau, il fît mettre à l'hôpital ce qui ne pourrait pas marcher et qu'il fît partir le reste. Il l'aura sans doute exécuté.

« Si je puis, mon Général, vous être bon à quelque chose dans ce pays, je remplirai vos commissions avec plaisir. »

REILLE.

1. *Papiers Trévise.*

Division batave. — Elle s'établit en arrière de la division Dupont.

Pendant qu'un si grave danger menaçait la division Gazan et par suite le corps sur la rive gauche, les troupes composant la colonne de la rive droite continuaient leur marche en avant que la proximité de Vienne ne faisait qu'accélérer.

D'ailleurs, aucun ordre de l'Empereur[1], ni aucune dépêche du Major général ne venaient modérer l'ardeur de Murat qui entraînait à sa suite les autres corps d'armée.

Le 18 brumaire (9 novembre), Napoléon avait quitté Linz, et le lendemain 19 brumaire (10 novembre) son quartier général était installé à l'abbaye de Mœlk.

« En arrivant dans cette ville il apprenait que son espoir d'une action décisive à Saint-Pœlten, si bien préparée, était déçu, que Kutusow venait de s'évader de la rive droite du Danube sur la rive gauche, par le pont de Krems qu'il avait rompu ; qu'ainsi la première armée russe lui échappait ; qu'elle allait se joindre à la seconde, reculer la guerre, l'attirer au loin plus avant dans l'est, donner peut-être le temps au prince Charles de le rejoindre et à Frédéric de rallier ses forces, de redoubler ses menaces et de les exécuter. » (*Mémoires du comte de Ségur.*)

Au cours de cette journée, l'Empereur reçoit une lettre du maréchal Mortier[2] lui rendant compte de ses opérations,

1. Dans la *Correspondance de Napoléon*, que possèdent les Archives historiques, il n'existe aucun ordre relatif aux opérations depuis celui adressé à Murat de Linz, le 17 brumaire (8 novembre), à 8 heures du soir, jusqu'à celui daté de Mœlk le 20 brumaire (11 novembre), 3 heures 1/2 de l'après-midi, qui a aussi Murat pour destinataire. Le registre de correspondance du Major général ne contient, comme cela a déjà été dit, pendant les journées des 18 et 19 brumaire (9 et 10 novembre), qu'une lettre au maréchal Bessières, relative aux escortes à fournir auprès de l'Empereur.

2. Cette lettre n'a malheureusement pas été retrouvée.

et, en tout cas, lui faisant connaître la marche sur Zwettel de la 1re division de dragons.

Napoléon, qui considérait cette division comme opérant sous les ordres de ce maréchal, fait immédiatement écrire à Mortier et à Klein les deux lettres ci-après :

A Mœlk, le 19 brumaire an 14 (10 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« J'ai communiqué votre lettre à l'Empereur, M. le Maréchal ; S. M. pense que vous avez reçu des ordres de M. le prince Murat pour les mouvements que vous faites sur la rive gauche.

« L'Empereur est fâché que vous n'ayez pas conservé la division Klein à vos ordres, elle est sous votre commandement et vous devez la rallier le plus tôt possible, à l'exception du 20e de dragons, qui, sous les ordres de l'adjudant commandant Lecamus, a l'ordre d'enlever les magasins de Freystadt et d'Haslach. Dans ce moment, les dragons se trouvent dispersés de manière à ne pouvoir rendre aucun service.

« Car si vous poursuivez les Russes à Krems, vous ne feriez rien sans cavalerie [1]. »

Mal Berthier.

Mœlk, le 19 brumaire an 14 (10 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL KLEIN.

« Je réitère à M. le général Klein qu'il est aux ordres de M. le maréchal Mortier, à l'exception du 20e régiment de dragons, à qui on a donné une destination particulière.

---

1. *Papiers Trévise.*

Vous vous réunirez le plus tôt possible à M. le maréchal Mortier[1]. »

M^al^ BERTHIER.

Dans la soirée Murat et Soult rendent compte des mouvements exécutés par leurs troupes au cours de la journée.

Tous les deux préviennent qu'ils continuent la marche sur Vienne « à moins d'ordre contraire », dit Murat. Quant à Soult, il prie le Major général de vouloir bien lui faire connaître à ce sujet les intentions de Sa Majesté.

Saint-Pœlten, 19 brumaire an 14 (10 novembre 1805).

LE MARÉCHAL SOULT AU MAJOR GÉNÉRAL.

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. du mouvement du 4e corps d'armée.

« Toutes les divisions sont parties ce matin d'en avant de Mœlk.

« La cavalerie légère a été portée en arrière de Göttweig, sur la route de Mantern, et fournit un détachement à ce dernier endroit.

« La 3e division a été à Herzogenburg.

« La 2e division à Wasserburg et Pottenbrunn, son infanterie légère à Kapellen.

« La 1re division à Saint-Pœlten.

« J'ai porté des troupes sur la gauche, afin qu'elles puissent se procurer un peu de pain, et la cavalerie de fourrages. Mais demain elles se répartiront sur la grande route de Vienne, si le corps d'armée doit continuer à marcher sur cette direction.

« J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien me faire connaître à ce sujet les intentions de S. M.

---

1. *Papiers Trévise.*

« L'armée russe, en son entier, a passé le Danube à Mautern, son arrière-garde a quitté la rive gauche la nuit dernière, et, à une heure, elle a brûlé le pont. J'ai envoyé le colonel du génie Poitevin[1], pour reconnaître s'il était susceptible de réparation; aussitôt que son rapport me sera parvenu, j'aurai l'honneur de le faire passer à V. E.

« J'ai donné des ordres pour faire descendre jusqu'à Mautern tous les bateaux qui sont sur le Danube depuis Mœlk, afin que si S. M. juge à propos de porter d'autres troupes sur la rive gauche, il y ait un moyen de passage assuré. On m'a rapporté qu'il y avait plusieurs bateaux sur la rive droite, au-dessus de Stein; si la flotte du capitaine de Lostange descend, elle pourra les prendre[2]. »

M^al Soult.

1. Poitevin de Maureillan, commandant le génie du 4e corps d'armée.

2. Dans les deux ordres donnés par le maréchal Soult pour l'exécution de la marche du 19 brumaire (10 novembre) et pour l'établissement le soir, on verra les mesures prescrites par ce maréchal, dont l'attention est attirée vers Mautern.

ORDRE.

Marches et établissements.

« Les divisions du corps d'armée partiront à 7 heures du matin de leurs cantonnements et se dirigeront sur Saint-Pœlten en suivant la grande route de Vienne.

« La cavalerie légère s'établira en arrière de Göttweig sur la route de Mautern.

« La 3e division à Herzogenburg.

« L'infanterie de ligne de la 2e division à Wasserburg et Pottenbrunn, son infanterie légère à Kapellen.

« La 1re division à Saint-Pœlten. »

ORDRE.

19 brumaire (10 novembre).

« La division de cavalerie légère se dirigera sur Mautern et s'assurera si l'armée russe a entièrement passé le Danube ou si elle occupe la position en avant de Mautern. Dans ce dernier cas, le général Margaron prendra position devant elle et en rendra immédiatement compte.

« Si l'ennemi avait coupé le pont sur le Danube et qu'il eût entièrement passé le fleuve, le général Margaron se contenterait d'envoyer un parti sur

Sieghardskirchen, 19 brumaire an 14 (10 novembre).
6 heures du soir.

LE PRINCE MURAT A L'EMPEREUR.

Sire,

« J'ai l'honneur d'annoncer à V. M. que le général Kienmayer est venu lui-même chez moi, pour me demander si mon intention était d'entrer demain à Vienne. Je n'ai pas hésité à lui répondre que je marcherais sur cette capitale, à moins que je ne reçusse un ordre contraire ; que d'ailleurs le pays que j'occupe n'offre pas assez de ressources pour les troupes que je commande, et que, d'un autre côté, je dois faire place aux corps que je précède. Il est reparti en me priant de ne pas me mettre en marche demain, de trop bonne heure, afin de laisser reposer ses troupes qui ont été quatre nuits sans dormir, et en me recommandant sa femme

---

Mautern pour prendre connaissance de l'état du pont et arrêter la division à hauteur de Göttweig.

« Le général Margaron fera fouiller avec beaucoup de soin les deux côtés de la route, pour ramasser tous les Russes qu'on dit être épars dans cette partie.

« Le général Margaron prendra, pour reconnaître Mautern, les chevaux les plus frais de sa division pour ne pas engager toute la troupe.

« Le quartier général du corps d'armée est à Saint-Pœlten.

« La 3e division se dirigera sur Herzogenburg, où elle s'établira et se gardera sur la route de Mautern. Le général Legrand instruira de son établissement à Saint-Pœlten, où sera le quartier général.

« Le colonel Poitevin se rendra de suite avec la cavalerie à Mautern pour reconnaître si le pont du Danube a été entièrement détruit; ou, s'il est susceptible de réparation, combien il faudrait de temps pour le remettre en état.

« Il s'assurera si, à Mautern ou dans les endroits à portée, il existe les moyens nécessaires, ainsi que du nombre et de l'espèce des bâtiments qui sont sur le Danube. Il en rendra compte de suite à Saint-Pœlten.

« La 2e division s'établira à Kapellen, Wasserburg, Pottenbrunn, sur la route de Vienne. Elle se tiendra prête à faire encore ce soir un mouvement.

« Le général Vandamme enverra de suite au commissaire ordonnateur, à Saint-Pœlten, 12 boulangers militaires pour être employés à la manutention jusqu'à nouvel ordre.

« La 1re division logera en son entier à Saint-Pœlten et se tiendra prête à faire ce soir encore un mouvement.

« En cas de générale, elle se rassemblera ce soir, route de Mautern. »

et ses enfants, qu'il m'a déclaré avoir laissés à Vienne, comme un gage de sa confiance dans notre générosité. Ainsi, à moins que V. M. ne m'envoie des ordres contraires, je serai demain à midi sous les murs de Vienne, et je ne recevrai les clefs de cette ville que pour vous les envoyer. L'Empereur en est parti hier pour Olmütz.

« Tout le corps d'armée de M. le maréchal Lannes se trouve réuni sur les hauteurs en arrière de Sieghardskirchen. La brigade de hussards du général Treillard occupe Mauerbach et Gablitz.

« Le 22e de chasseurs est à Tulln, le 16e à Neuenlengbach. Ce régiment a ordre de communiquer par ses reconnaissances avec le maréchal Davout.

« Demain, le 16e régiment se portera sur Neudorf, pour intercepter la communication de Vienne avec l'armée d'Italie.

« Les autres régiments de troupes légères intercepteront toutes les autres communications. La brigade de dragons du général Sébastiani, qui soutient les hussards, est établie à Elsbach, Ried, et Weinzirl, les autres dans les villages à droite et à gauche de Sieghardskirchen. La 1re division de grosse cavalerie est cantonnée dans le village de Judenau et ceux des environs. La 2e à Plankenberg. La tête du corps d'armée de M. le maréchal Soult sera, je crois, ce soir à Perschling.

« Le général Roget, que j'avais envoyé à la poursuite des Russes, rentre à l'instant avec sa brigade et me rend compte qu'ils se sont retirés sur la rive gauche du Danube et ont brûlé le pont de Krems.

« On dit que l'émigration est extrêmement considérable à Vienne. »

MURAT.

Le lendemain (20 brumaire, 10 novembre) avant de quitter Saint-Pœlten, le maréchal Soult envoie au Major général le résultat de la reconnaissance du pont de Mautern par le colonel Poitevin et il lui demande encore si la marche en

avant qu'il a prescrite « est conforme aux intentions de l'Empereur ».

Saint-Pœlten, 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).

LE MARÉCHAL SOULT AU MAJOR GÉNÉRAL.

« Le colonel Poitevin, que j'avais chargé de reconnaître l'état du pont de Mautern, m'a rendu compte qu'il était entièrement brûlé et qu'il faudrait beaucoup de temps et de moyens pour le rétablir. Il était composé de 28 arches, dont 3 de 13 toises et 25 de 8 toises. Les fermes, qui brûlent encore, ne sont plus que de cinq ou six pieds hors de l'eau.

« Les Russes ont emmené tous les bateaux qu'il y avait sur le Danube et les ont fait descendre jusqu'à Klosterneuburg où, dit-on, ils veulent repasser le fleuve pour défendre le Rieder-Berg. Il n'y a que très peu de moyens à Mautern pour la reconstruction du pont et il faudra les faire venir de plus haut.

« Le colonel Poitevin est d'avis qu'on ne doit pas songer à rendre ce pont praticable pour l'artillerie, mais que tout ce que l'on pourrait faire, en y employant beaucoup de temps, serait de le rendre propre à l'infanterie. Le Danube a dans cette partie deux cent quarante à deux cent cinquante toises de large, au milieu est une petite île de trente toises de large.

« Hier, l'avant-garde de M. le maréchal Mortier est arrivée à Stein et y a rencontré les Russes, il en est résulté une fusillade assez vive qui a duré jusqu'à la nuit. On a cru remarquer que les troupes de S. M. gagnaient toujours du terrain. J'ai reçu, pendant la nuit, une lettre du prince Murat qui me prévient que les troupes à ses ordres prendront aujourd'hui position en avant de la Forêt de Vienne et m'invite à porter le 4e corps jusqu'à Gablitz, pour appuyer son mouvement. D'après les derniers ordres que j'ai reçus de Votre

Excellence, je crois remplir les intentions de S. M. en prenant cette direction et je donne des ordres pour que le corps d'armée soit réuni aujourd'hui entre Sieghardskirchen...[1]. J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien me dire si cette disposition est conforme aux intentions de l'Empereur.

« Deux régiments de cavalerie autrichienne ont suivi le mouvement des Russes, un de cuirassiers et Hesse-Homburg-hussards. »

Mal Soult.

Le 19 brumaire (10 novembre) au soir, les positions occupées par les troupes de la colonne sur la rive droite sont les suivantes :

Le quartier général de Murat est à Sieghardskirchen, ses avant-postes sont poussés jusqu'à Gablitz.

Le maréchal Lannes a ses deux divisions établies à hauteur de Sieghardskirchen, où est son quartier général.

Le quartier général du maréchal Soult est à Saint-Pœlten, mais la tête de son corps d'armée est à Kapellen ; sa division de queue (1re division, Saint-Hilaire) occupant Saint-Pœlten.

La cavalerie légère du 4e corps[2] est établie en arrière de Göttweig sur la route de Mautern « avec un détachement à ce dernier endroit. »

---

1. Le reste de la phrase manque dans la copie de l'original que possèdent les Archives historiques.

2. Composition de la division de cavalerie légère du 4e corps d'armée :

Commandant : Général de brigade Margaron.

Chef de l'état-major : Adjudant commandant Cambacérès.

	Présents sous les armes. Officiers.	Troupes.
8e hussards : Colonel Franceschi . . .	20	262
11e chasseurs : Colonel Bessières. . . .	25	272
26e chasseurs : Colonel Digeon.	29	206
	74	740

(Situation du 4e corps d'armée du 1er frimaire an 14 [22 novembre 1805].)

Toutes ces troupes ont les ordres pour la journée du lendemain leur prescrivant de continuer le mouvement sur Vienne.

La Garde cantonne à Mœlk.

La tête du corps du maréchal Bernadotte est à Mitterndorf, sur l'Erlaf.

Enfin le grand quartier général impérial est à l'abbaye de Mœlk[1].

---

1. On a vu, pages 52 et suivantes, quel était le nombre des « présents sous les armes » pendant cette période dans le corps de réserve de cavalerie du prince Murat et dans le corps du maréchal Lannes. Voici les mêmes renseignements pour tous les autres corps d'armée composant la colonne qui suit la rive droite du Danube, afin que le lecteur puisse se rendre compte des moyens dont dispose l'Empereur.

NOMBRE DES PRÉSENTS SOUS LES ARMES.

Garde. — 321 officiers, 4,848 hommes de troupe, dont 1,114 cavaliers.

(*Situation du 30 brumaire* [21 novembre].)

1er corps. — 802 officiers, 20,783 hommes de troupe, y compris les contingents bavarois ; sur ce nombre on compte 2,370 cavaliers.

(*Situation du 18 brumaire* [9 novembre].)

4e corps. — 1,018 officiers, 25,008 hommes de troupe, dont 855 cavaliers.

(*Situation du 16 brumaire* [7 novembre].)

Journée du 20 brumaire (11 novembre).

COMBAT DE DÜRRENSTEIN[1].

La 1re division de dragons, qui avait atteint la veille Zwettel et ses environs, se repose des fatigues que les chevaux ont éprouvées dans les chemins si difficiles qui mènent du Danube au premier palier de la Bohême.

« Le quartier général, le 14e et le 26e n'ont pas fait de mouvement, le 2e régiment a été cantonné à Marbach et le 1er avec l'artillerie à Arbesbach.

« On a poussé des reconnaissances en avant de Zwettel, sur la route de Gefæll où on a appris qu'il y avait un corps russe; on a su aussi qu'une colonne considérable de la même nation, commandée par le prince Constantin, occupait la Bohême et se dirigeait vers le bas Danube[2].

« Une autre reconnaissance envoyée sur Weitra a appris que l'ennemi en était parti depuis le 18 du courant.

« Le général Klein a dépêché un officier à M. le maréchal Mortier à Spitz pour l'informer de la marche de l'ennemi sur

1. En France, le temps a consacré le nom de *Diernstein* au lieu de *Dürrenstein*.

Nous croyons cependant devoir employer cette dernière appellation qui est celle de la localité. Diernstein n'est d'ailleurs qu'une altération phonétique de Dürrenstein, nos pères ont écrit ce qu'ils ont entendu. En effet, en allemand, dans la prononciation, le son *en* se change en *n* et, dans certaines contrées, l'*ü* adouci se prononce *i*, d'où l'orthographe Diernstein. Néanmoins, dans les bulletins de la Grande Armée et dans les ordres du jour, parrains du nom de Diernstein qu'ils ont rendu célèbre, nous conserverons cette dénomination.

2. Renseignement erroné et exagéré, comme il arrive si souvent. Le grand-duc Constantin commande la garde impériale russe et ne rejoindra la 1re armée russe qu'à Olmütz, à la fin de novembre.

Croquis du Champ de Bataille de Dürrenstein



Krems. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

Le maréchal n'avait pas besoin d'être prévenu de la présence de l'ennemi à Krems. Depuis la veille, ses troupes étaient au contact et dès la matinée du 20, le combat commençait.

« Grâce à son énorme supériorité numérique, Koutouzof s'était décidé à arrêter Mortier de front pendant qu'une autre colonne le tournerait pour lui couper la retraite.

« Le plan du combat de Krems[1] se résume en quelques traits, les détails des dispositions prises étant les suivants :

« 1° Miloradovitch devait, avec 16 bataillons et 2 escadrons, se placer devant Stein et arrêter la tête de la division ennemie.

« 2° Doctourof, avec 16 bataillons et 2 escadrons, se rendrait d'Egelsée à Scheibenhof et, laissant un détachement d'observation, descendrait des montagnes vers Dürrenstein, sur les derrières de Mortier.

« 3° Stryck devait suivre Doctourof avec 5 bataillons pour, s'arrêtant à Egelsée, agir sur le flanc des Français.

« 4° Le prince Bagration, avec plusieurs régiments de cavalerie et 2 bataillons, devait sortir de Krems par la route de Zwettel, couvrir nos derrières et garder les routes conduisant à Krems.

« 5° Le lieutenant général Essen II devait se tenir en réserve avec le reste des troupes à Stein.

« 6° On devait placer des batteries sur les bords du Danube pour agir contre la flottille.

« Telles étaient les mesures prises et les mouvements étaient en voie d'exécution, lorsque le jour froid et sombre se leva sur la terre couverte de neige[2]. »

Il n'existe aux Archives historiques du ministère de la

1. C'est le nom que les Russes donnent à ce combat.
2. *Relation de la campagne de 1805,* par Danilevski, ouvrage déjà cité.

guerre aucun rapport d'ensemble sur le combat de Dürrenstein.

Nous donnerons successivement plusieurs récits de cette journée faits par des témoins oculaires ou provenant de rapports et de journaux de marche des corps[1].

Le premier est tiré de la *Relation de la bataille de Diernstein,* par le colonel Talandier[2], dont on vient de lire plus haut un extrait.

« Diernstein, situé au débouché du défilé qui conduit dans le bassin auquel cette ville donne son nom, est fermé du côté de Stein par une porte fortifiée qui est reliée par une

---

1. On trouve encore dans la *France militaire* du général A. Hugo, et dans *Victoires et Conquêtes,* d'autres relations du combat de Dürrenstein. Elles ne different que par quelques points de détails de celles citées. Toutes, d'ailleurs, donnent du combat la même physionomie. Cette impression est surtout ce que nous demandons aux témoins oculaires qui, par suite des situations dans lesquelles ils se trouvent et des sentiments qui les animent, ne peuvent pas avoir une vision semblable des événements.

2. Le colonel Talandier était, à cette époque, sergent-major de la 16e compagnie du 4e régiment d'infanterie légère.

Né à Limoges le 18 avril 1783, Talandier (Jean-Hilaire-Alexis) était entré dans l'armée, le 4 avril 1804, comme vélite chasseur à pied de la Garde.

Fourrier	au 4e régiment d'infanterie légère	le	3 janvier 1805.
Sergent	— —	le	9 octobre 1805.
Sergent-major	— —	le	13 octobre 1805.

Il passe sous-lieutenant au corps le 22 juin 1807.

Il est successivement, comme lieutenant et capitaine, aide de camp du général Merle et du maréchal Gouvion Saint-Cyr.

Chef d'escadrons le 18 mai 1813, il est affecté au 9e hussards.

Colonel provisoire le 30 mars 1814, il est confirmé dans ce grade le 26 décembre 1814.

En non-activité après les Cent-Jours pour avoir « sollicité et obtenu un emploi au retour de l'usurpateur », il entre, en 1827, dans le service des places comme lieutenant du roi de la place et de l'île d'Oléron. Il passe successivement au commandement de La Rochelle, Verdun et Strasbourg.

Admis à la retraite le 19 mai 1842, il meurt le 7 mars 1850.

Nous avons tenu à donner sommairement les états de service de ce colonel de cavalerie de 31 ans, qui avait d'abord fait la plus grande partie de sa carrière dans l'infanterie, et que les événements politiques amenèrent à terminer sa vie militaire dans le service des places.

A Dürrenstein, son grade et son extrême jeunesse font qu'il n'a bien vu que ce qui s'est passé sous ses yeux. Il prit, d'ailleurs, une part brillante au combat et fut blessé de deux coups de feu et d'un coup de baïonnette.

Dans ses notes, que possède son petit-fils, M. Bittard des Portes, et dont le colonel Talandier avait déjà tiré lui-même la relation parue en 1835, il s'est glissé plus d'une erreur que nous signalerons en passant.

muraille élevée à une énorme tour couronnant l'escarpement au pied duquel est bâtie la ville ; cette même porte donne issue sur le défilé.

« Le bassin est fort étroit, bordé à sa gauche par une montagne couverte de bois d'un difficile accès ; il est fermé à sa droite par le Danube, qui coule dans cette partie avec beaucoup de rapidité. En face de la ville sont des vignes entourées de murs de trois à quatre pieds d'élévation, formant des enclos qui séparent chaque propriété. Le contour de l'escarpement est également planté de vignes ; il s'adoucit et devient praticable pour l'infanterie, mais lorsqu'il s'approche du Danube, il ne laisse qu'un chemin étroit qui semble avoir été taillé dans le roc et qui conduit de Stein à Krems. Au milieu du bassin s'élève un plateau qui communique à Diernstein, par un chemin resserré entre deux murs construits en pierres sèches, d'environ quatre à cinq pieds d'élévation et pouvant donner passage à sept hommes de front.

« Nous prîmes position dans le bassin par un temps sombre ; la neige couvrait la terre, le froid était pénétrant ; nous nous servîmes des échalas qui soutenaient les ceps de vignes pour entretenir les feux de nos bivouacs. Cette nuit du 10 au 11 novembre fut aussi longue que pénible. Nous attendions le jour avec impatience.

« L'ennemi, établi non loin de nous, resta dans sa position sans faire aucune démonstration d'attaque. Nous n'apercevions même qu'un très petit nombre de ses feux dispersés çà et là sur un terrain accidenté.

« Dès le point du jour, les Russes s'avancèrent. Leur avant-garde fut reçue à coups de fusil par nos avant-postes. Aussitôt, toute la division Gazan prit les armes.

« Le plus profond silence régnait dans nos rangs : le malaise de la nuit agissait fortement sur nous. Une irritation inquiète se communiquait à l'impatience de combattre. Nous en attendions l'ordre avec impatience, lorsque nous aperçûmes les tirailleurs ennemis qui descendaient la montagne.

« Les Russes prirent soudain l'offensive, le combat s'engagea au moment où une de leurs colonnes débouchait de leur extrême droite pour manœuvrer sur notre flanc gauche; ce mouvement s'effectuait à la faveur des bois qui sont dans cette partie de la montagne.

« Chaque brigade de la division Gazan présentait une colonne séparée, déployée par bataillon.

« Le 4e régiment d'infanterie légère, ainsi que le 100e de ligne, se portèrent vis-à-vis du plateau occupé par l'ennemi. Peu d'instants après, le général Graindorge dirigea le premier bataillon du 4e léger sur la droite, pour recueillir nos avant-postes vivement attaqués sur les bords du Danube.

« Le colonel Bazancourt recevait l'ordre, au même moment, de marcher à la tête de son second bataillon contre le corps russe qui s'avançait sur notre gauche, de le repousser et de s'établir sur le versant de la montagne. Le général Gazan, ayant calculé la force de l'ennemi sur ce point important, ordonna aussitôt au 3e bataillon de ce même régiment de suivre le mouvement pour soutenir l'attaque.

« Les deux bataillons du 4e léger se jetèrent impétueusement sur l'ennemi, rompirent ses lignes, les refoulèrent dans le bois et prirent alors une formation en échelons, qui couvrirent notre aile gauche.

« Tandis que ces deux colonnes manœuvraient sur la droite comme sur la gauche de notre front, le colonel Quiot [1], dirigé par le général Graindorge, marchait à l'ennemi en position sur le plateau. L'attaque du 100e fut vigoureuse et la défense opiniâtre. Son 3e bataillon, manœuvrant par sa gauche, porta la confusion dans l'aile droite des Russes qui se replièrent sur ce point. C'était déjà un présage de victoire.

« Le colonel Taupin, du 103e régiment de ligne, fut placé

1. Ce n'est pas le colonel Quiot qui commande le 100e, mais le colonel Ritay. Le colonel Quiot, qui était chef de bataillon aide de camp du maréchal Lannes pendant la campagne de l'an 14, a été appelé au commandement de ce régiment en remplacement du colonel Ritay, nommé général de brigade par décret du 6 nivôse an 14 (27 décembre 1805).

en réserve, sous les ordres du général Campana, officier d'une grande distinction.

« Pendant que ces mouvements s'opéraient avec ensemble et succès, on remarquait la première compagnie de voltigeurs du 4e léger s'élançant de son bataillon sur le village de Loiben, d'où l'ennemi débouchait en colonnes d'attaque, balayant devant lui nos postes avancés.

« Les deux troupes s'abordèrent avec fureur, la lutte se montra terrible. Les Russes, plus nombreux, étaient gênés par l'ampleur de leurs capotes; leurs mouvements trop lents nous donnaient sur eux un grand avantage et nous dûmes nos premiers succès à leur maladresse et à notre promptitude dans l'attaque. L'ennemi succombant sous nos coups se renouvelait sans cesse, mais ses pertes lui montraient déjà son infériorité dans le combat; il s'en irrita. Son courage l'éleva à nos yeux, lors même que ses efforts impuissants n'obtenaient qu'une défaite plus glorieuse.

« L'ennemi, forcé de se replier sur Loiben, voulut nous défendre l'entrée du village; pressé vivement, il tournait ses regards en arrière pour échapper à nos baïonnettes, lorsqu'il fut soutenu par un corps de mousquetaires accouru sur ce point compromis. Cette masse russe vint à son tour nous présenter une force si compacte que nous dûmes cesser l'attaque pour réunir nos moyens de défense. La lutte devint si disproportionnée que nous eûmes besoin du plus grand courage pour nous maintenir sur le terrain de nos succès... il y avait même de l'héroïsme à résister à une pression si puissante. Nous couvrions la terre de nos morts, mais sans reculer d'un pas, lorsqu'on nous annonça le 1er bataillon du 103e régiment qui accourait vers nous [1]. Ces braves, impatients de combattre et brûlant de partager nos périls, s'élancèrent avec fureur sur l'ennemi, heurtèrent son flanc droit, y pénétrèrent en semant la terreur et la mort.

« Les Russes, fuyant de toutes parts, se précipitèrent de

1. Voir dans le rapport du colonel Taupin, commandant le 103e, le récit de cet engagement.

nouveau sur Loiben, que nous enlevâmes à la baïonnette. Quatre pièces de canon[1], deux drapeaux et six cents prisonniers restèrent en notre pouvoir.

« L'ennemi, culbuté et battu, revint bientôt à la charge, suivi de nombreux renforts. Ce fut à la suite d'un troisième combat, non moins meurtrier que les deux autres, qu'il parvint à se montrer en avant du village que nous venions d'abandonner, mais, dans cette position, il ne pouvait se déployer devant nous sans éprouver de grandes pertes. Nous étions en mesure de le recevoir au débouché de Loiben et notre feu bien dirigé lui enlevait ses rangs au fur et à mesure qu'il les formait. Tandis qu'un tel combat nous donnait sur l'ennemi un avantage si positif, nous n'éprouvions que peu de pertes.

« Sans cesse refoulés dans le défilé du village, les Russes ne pouvaient y trouver que confusion et découragement. Après des pertes successives, ils parvinrent à déboucher en se précipitant sur nos baïonnettes ; ils dégagèrent ainsi leur colonne qui put se former en bataille.

« Ce combat, devenu plus égal, se prolongea avec un caractère de férocité si prononcé que, de part et d'autre, on ne fit plus de prisonniers, Français et Russes succombaient au poste d'honneur.

« Le 100e régiment combattait avec non moins d'énergie. Ce fut à la suite d'une longue lutte[2] qu'il se rendit maître du plateau, où l'ennemi avait placé deux de ses batteries. Cette position nous était nécessaire.

---

1. Dans les notes qui accompagnent « l'état nominatif des officiers du 4e régiment d'infanterie légère qui ont fait les campagnes de la Grande Armée », le lieutenant Projet, de la 16e compagnie de chasseurs (compagnie dont Talandier est sergent-major), est signalé « comme s'étant conduit avec la plus grande intrépidité à l'affaire de Dürrenstein, où il a pris presque seul une pièce de canon. » C'est probablement une des 4 pièces dont la prise est mentionnée.

2. Plusieurs officiers du 100e sont signalés pour la part qu'ils ont prise à l'enlèvement du plateau, qui fut très chaudement disputé par les Russes.

Bernard (François-Gabriel), capitaine. A été tué à la tête du 2e bataillon dans l'affaire du 20 brumaire, en enlevant le plateau en avant de Dürrenstein. Laisse une veuve sans fortune.

Petit (Nicolas), capitaine. S'est particulièrement distingué à l'affaire du 20 brumaire et a été tué en chargeant à la tête de sa compagnie, lors de l'enlève-

« Pendant ces combats mémorables, le maréchal Mortier était calme au milieu du feu ; ses yeux comme sa pensée étaient fixés sur tous les points du champ de bataille. Les ordres que donnait le commandant du 8e corps [1] aux généraux et chefs de corps de la division parvenaient avec autant de promptitude que de précision. Le général Gazan se montrait le digne auxiliaire du maréchal.

« Après le combat du plateau, le 1er bataillon du 100e régiment reçut l'ordre de s'avancer sur le hameau qui se trouve entre Diernstein et Loiben, au moment où deux autres bataillons du 103e de ligne, commandés par le colonel Taupin et dirigés par le général Campana, se portaient au-dessus de ce point pour attaquer l'ennemi qui achevait de s'établir en avant de Loiben. Le major Henriod commandait le bataillon du 100e de ligne et, conformément au mouvement général qui s'opérait, dut longer la rive du Danube, pour tourner Loiben par sa gauche, ce qu'il effectua rapidement. Se rabattant ensuite sur les Russes, il les attaqua avec succès. Culbutés par leur gauche et séparés de leur droite comme de leur centre, ils se virent désunis sans pouvoir se rallier, ce qui les força à combattre partiellement. Cette manœuvre, aussi rapide que bien combinée et dont l'ensemble se rattachait à nos autres points d'attaque, obtint les plus heureux résultats.

« Complètement battu à sa droite comme à sa gauche, sur le point qu'il avait déterminé pour son attaque principale, l'ennemi se vit contraint de nous abandonner Loiben [2], en laissant entre nos mains 800 prisonniers, ses blessés, 2 dra-

ment du plateau en avant de Dürrenstein. Laisse une veuve et deux enfants sans ressources.

(État nominatif des officiers du 100e régiment d'infanterie qui ont pris part à la campagne de l'an 14.)

1. Erreur très fréquemment renouvelée. Nous avons déjà dit que le corps placé sous les ordres du maréchal Mortier n'avait pas reçu de numéro.

2. Simonnot (Edme), capitaine : « S'est dévoué à la tête de sa compagnie et a été tué en entrant le premier dans le village de Loiben. Laisse une veuve sans fortune. »

(État nominatif des officiers du 100e régiment d'infanterie qui ont pris part à la campagne de l'an 14.)

peaux et 3 pièces de canon. La terre, arrosée de sang dans toute cette partie, était jonchée de morts et de blessés. Loiben offrait l'image de la destruction. Théâtre de tant de combats, il avait été en partie démoli par le canon, lorsque le feu le dévorait sur d'autres points. Ses rues se trouvaient encombrées de morts.

« Nos succès sur tous les points du bassin s'annoncèrent par des cris de victoire, mais à peine espérions-nous jouir de quelque repos, que nous signalâmes l'ennemi qui revenait à nous en masses compactes.

« Plusieurs troupes restées en réserve allaient être utilisées. Le général en chef russe, pour tirer enfin parti de toutes ses forces sur un terrain aussi étroit que difficile, avait, dès le commencement de l'action, fait diriger un corps de 12,000 hommes par les hauteurs boisées qui couronnent Diernstein, pour tourner notre gauche. Ce mouvement tendait aussi à compromettre notre position en établissant cette colonne sur nos derrières.

« Un escadron du 4e dragons, envoyé dès le matin en reconnaissance dans cette direction, avait signalé ce mouvement au général Gazan, qui en avait rendu compte au maréchal, lequel présumait que l'ennemi ne pouvait manœuvrer autrement, mais il n'avait aucun moyen de l'en empêcher, n'ayant à sa disposition que les trois régiments qui luttaient avec tant de courage.

« Le général russe comptait sur le succès de son mouvement de flanc, mais pour obtenir le temps nécessaire à son exécution, il avait ordonné de prolonger le combat dans le bassin, jusqu'au moment où il prescrirait de replier les troupes sur Stein.

« Le 3e bataillon du 4e léger eut ordre de marcher sur les hauteurs qui flanquaient notre gauche, d'où l'on apercevait les ruines d'un ancien château, désigné dans le pays sous le nom de prison de Richard Cœur-de-Lion. Le commandant de ce bataillon devait occuper ces ruines et rejeter un poste russe qui observait nos mouvements. Les carabiniers furent spécialement chargés de l'enlever.

« Cette mission fut remplie avec vigueur. Les Russes, bien que plus nombreux, furent délogés à la baïonnette. Il était trois heures du soir. La fatigue et le besoin de nourriture se faisaient doublement sentir à nos corps accablés, lorsque nous vîmes l'ennemi qui, par un mouvement général, se repliait sur Stein. Nous pûmes alors respirer plus librement, et contempler ce champ de bataille qui devenait notre conquête par tant d'efforts de valeur.

« Durant cette bataille, si mémorable pour nos armes, le maréchal avait déployé le talent de l'homme de guerre ; sa pensée sur chaque point d'attaque y avait fixé la victoire, sa réserve ne se composait cependant que des trois bataillons du 103e régiment, lorsque les Russes agissaient contre lui avec des forces si supérieures.

« Dans cette lutte de huit heures, qui n'eut pas un seul instant de relâche, nous éprouvâmes les pertes les plus douloureuses, celle, en première ligne, du brave général Campana [1], d'une grande quantité d'officiers distingués et de 1,500 braves. Comment réparer de tels vides dans nos rangs, surtout quand la lutte devait recommencer ? Nous tournions nos regards sur la division Dupont que nous attendions avec impatience. Nous devions ménager avec une sévère économie les rares munitions qui nous restaient. Aussi cessâmes-nous de pousser l'ennemi pour prendre désormais des positions défensives.

« Chaque colonel reçut du général Gazan l'ordre de placer des grand'gardes et d'installer les bivouacs pour la nuit.

« Le maréchal, toujours plus inquiet sur la marche de la division Dupont, dont rien ne lui annonçait l'approche, avait envoyé, pendant l'action, plusieurs officiers de son état-major pour prescrire à ce général de se hâter d'arriver sur le terrain du combat. Dans son impatience, le maréchal Mortier, escorté par deux pelotons de dragons, ne put ré-

1. Le général Campana n'a pas été tué. Il n'a même pas été blessé. Il est mort le 16 février 1807 à Ostrolenka des suites de blessures reçues dans ce combat.

sister à la tentation de se porter de sa personne dans la direction présumée de la division Dupont. Il était quatre heures, quand le commandant du 8ᵉ corps commit cette imprudence.

« Les Russes, à la suite de leur mouvement rétrograde sur Stein, étaient restés campés en avant de cette petite ville, lorsqu'à l'approche de la nuit, nous aperçumes les hauteurs qui la dominent se couvrir de troupes, ce qui semblait nous indiquer une reprise d'attaque. A peine notre attention se portait-elle sur ces points, que nous fûmes frappés par des cris qui s'accroissaient à chaque instant et qui venaient de Diernstein, où se trouvait notre ambulance. Une grande partie de nos blessés en étaient chassés et ces malheureux se traînaient vers nous, pour échapper à l'ennemi qui arrivait au pas de charge. Ils fuyaient devant les Russes qui, par leur mouvement de flanc, étaient parvenus à nous tourner. Cette marche se trouvait combinée avec l'attaque générale à laquelle l'ennemi se préparait. Les premiers coups de fusil, partis de Diernstein, en furent le signal et eurent de l'écho sur toute la ligne, en nous démontrant la nécessité de nouveaux combats.

« Le général russe, plein de confiance dans le mouvement enveloppant, pressait l'attaque. C'est dans ce danger critique que nous revîmes le maréchal Mortier, revenant au galop de sa reconnaissance infructueuse, pour se placer à la tête de ses braves troupes. Toujours calme et luttant contre la fortune si contraire à notre courage, il ordonna avec promptitude de nouvelles dispositions pour résister aux efforts de l'ennemi.

« Le maréchal voulut faire occuper le point dominant Loiben, dont nous avions été maîtres dans la journée, mais ce point n'était déjà plus en notre pouvoir, les Russes venaient de s'en emparer. Il se détermina alors à réunir les troupes de la division en avant du plateau occupé par un bataillon du 100ᵉ régiment, d'y attendre le choc de l'ennemi et, après l'avoir repoussé, de tenter la retraite.

« Le 4ᵉ léger, énergiquement commandé par le colonel Bazancourt, fut conduit par le général de division de ma-

nière à enfiler par ses feux le centre du bassin et disposé en trois colonnes à peu près parallèles.

« Le maréchal prescrivit alors au colonel Ritay[1], chef d'état-major, de se porter avec un bataillon d'infanterie et un peloton du 4e dragons, sur un large ravin situé à gauche de Diernstein, pour s'assurer de ce débouché important. Ce mouvement trop tardif ne put recevoir son exécution, car, en approchant du point désigné, le colonel Ritay y trouva l'ennemi. Les Russes achevaient alors leur mouvement général ; le bataillon du 103e régiment se vit attaqué par des forces si supérieures qu'il fut repoussé sans pouvoir combattre. Le colonel Ritay[2], blessé grièvement, n'en reconduisit pas moins sur le plateau sa troupe complètement en désordre.

« L'ennemi, divisé en deux colonnes de 5,000 à 6,000 hommes, suivit les deux chemins qui se réunissent au bas de la hauteur qui domine Stein ; ces troupes devaient se joindre à l'autre corps russe, qui s'était avancé pour nous combattre et qui en attendait le signal. Il est à remarquer que le chemin de gauche, qui conduit au plateau, se prolonge entre les deux murs de pierres sèches dont il a été parlé. Ce même chemin ne pouvait donner passage qu'à

---

1. Le chef d'état-major de la division Gazan, que veut probablement désigner l'auteur, est l'adjudant commandant Fornier d'Albe et non le colonel Ritay qui commande le 100e régiment d'infanterie. Le général Gazan, en proposant l'adjudant commandant Fornier d'Albe pour le grade de général de brigade, apprécie ainsi la part qu'il prit au combat de Dürrenstein : « .... A l'affaire du 20 brumaire dernier, il n'a cessé de m'être de la plus grande utilité par son intelligence à porter mes ordres et son zèle à faire exécuter tous les mouvements ordonnés et à diriger ceux qui étaient les plus difficiles.

« Il a dans cette journée donné des preuves multiples d'un sang-froid et d'une intrépidité peu commune.

« Il a eu son sabre emporté dans une charge, qu'il a exécutée à la tête du 4e régiment de dragons, pour empêcher l'ennemi de s'emparer du village de Loiben.

« Lorsque la division ayant été tournée fut attaquée sur ses derrières, il chargea une seconde fois à la tête du second bataillon du 100e régiment et, dans cette attaque qui contint l'ennemi, le cheval qu'il montait reçut deux coups de feu. » Vienne, le 3 frimaire an 14 (29 novembre 1805).

2. C'est probablement une erreur : l'adjudant commandant Fornier d'Albe n'a pas été blessé. Le colonel Ritay l'a été, mais très légèrement, et il n'est pas fait mention de cette blessure sur ses états de service.

sept hommes de front, ce qui le rendait cependant plus large de moitié que celui de droite, qui longe le Danube. Ces deux chemins se croisent également au village de Loiben, à quatre cents toises environ de Stein.

« Nous étions massés et découverts de toutes parts sur un point de peu d'élévation qui, rétréci par lui-même, ne nous offrait aucun moyen de développement; l'espace que nous occupions était déjà comme cerné par les colonnes ennemies. Rien n'était donc plus difficile que de déboucher sur une d'elles. Le maréchal voulut, avant de prendre une détermination, consulter les généraux avec les chefs de corps qu'il réunit autour de lui[1]; il n'était question dans l'avis qu'il attendait que d'une vigoureuse résolution.

« Le major Henriod[2], du 100e régiment, qui s'était fait remarquer dans le combat de Loiben par une valeur éclatante, fut appelé à ce conseil par ordre du maréchal. Cet officier supérieur, interrogé, proposa de se mettre à la tête des grenadiers de son régiment, de pénétrer par section de sept hommes de front dans le chemin muré par où l'ennemi s'avançait. Il devait ensuite culbuter à la baïonnette ses premiers rangs, qui, en se rejetant en arrière, presseraient le centre de la colonne, laquelle, ne pouvant plus avancer ni reculer par la porte de Dierustein trop étroite pour donner passage à cette troupe ainsi refoulée, serait forcée, pour ne point être étouffée, à escalader les murs du chemin pour

1. Dans cette réunion et au cours du combat, les propositions les plus diverses furent faites au maréchal Mortier. Dans « un état des chefs de bataillon qui, par leur conduite distinguée pendant la campagne de l'an 14, ont mérité des récompenses », le chef de bataillon Lauten, du 4e régiment d'infanterie légère, est signalé pour : « A l'affaire de Loiben, sous Stein, au moment où le danger était le plus évident, s'être offert à M. le maréchal Mortier pour passer le Danube à la nage et porter des ordres au général Dupont ».

2. Né à La Rivière-Anvers (Suisse), le 21 octobre 1763, Henriod (François) s'engagea au 88e régiment d'infanterie (ci-devant Berwick) le 12 octobre 1782. Caporal, sergent, puis sergent-major le 24 juillet 1791; sous-lieutenant le 7 décembre 1791, il franchit successivement tous les grades en se distinguant d'une manière toute particulière par l'énergie qu'il montra dans plusieurs affaires. Nommé major du 100e régiment d'infanterie le 30 frimaire an 12 (22 décembre 1803), il sera fait colonel du 14e régiment d'infanterie le 30 décembre 1806 et général de brigade le 3 juillet 1810. Il meurt en 1825.

s'ouvrir un passage, mais qu'il convenait, au moment de l'attaque, de faire feu sur la colonne russe, par le prolongement des murs, pour y porter du désordre, en ajoutant que chaque section, en se relevant tour à tour, devait coopérer au succès de cette attaque.

« Cet avis, donné et expliqué avec autant d'assurance que de clarté, plut au maréchal et il en ordonna l'exécution immédiate [1].

« La nuit, devenue tout à fait obscure, devait seconder nos projets.

« Les grenadiers du 100e régiment commencèrent l'attaque avec une rare intrépidité... Pendant que le maréchal, le général Gazan et les officiers de l'état-major se plaçaient entre le 1er et le 2e bataillon de ce corps, la charge bat à la tête de chaque bataillon de la division ; les cris : « En avant ! » retentissent dans nos rangs avec un bruit assourdissant. Notre tête de colonne s'avance rapidement sous la fusillade de l'ennemi. Nous abordons les Russes en enfonçant nos baïonnettes dans leurs corps, nous culbutons leurs premiers rangs jusqu'au moment où notre première section, fatiguée de tuer, est remplacée par celle qui la soutient, en suivant l'ordre qui lui a été prescrit, d'escalader les murs de droite et de gauche, pour aller se reformer à la queue de

---

1. Le major Henriod exécuta ce qu'il avait proposé. « Cet officier s'est couvert de gloire à l'affaire du 20 brumaire an 14 par la conduite distinguée qu'il a tenue toute la journée et notamment lorsqu'il fut chargé d'attaquer, avec les 1er et 3e bataillons du régiment et partie du 2e, plusieurs corps russes qui s'étaient portés sur Dürrenstein. Il dirigea et se mit à la tête de la colonne qui s'ouvrit un passage au milieu des ennemis. » (État nominatif des officiers du 100e régiment d'infanterie qui ont pris part à la campagne de l'an 14.)

Sur les états de service de cet officier, il est fait ainsi mention de son rôle glorieux dans cette journée :

« En l'an 14, à l'affaire de Diernstein, la division du général Gazan est enveloppée par 35,000 Russes, il réunit sur un plateau le 100e régiment et une partie des autres corps, les interpelle au nom de l'honneur français, les dispose, prend les ordres des généraux qui venaient de se rendre sur ce plateau et porte cette colonne contre celle des Russes enfournée dans un chemin de retraite et muré. L'ennemi est culbuté dans l'espace de 450 toises et la division rejoint celle du général Dupont à une lieue de là. Il eut deux chevaux tués sous lui dans cette action qui lui mérita le grade d'officier de la Légion d'honneur. »

la colonne. Tout s'exécute avec courage, ordre et précision. Chaque officier, chaque soldat arrive à son tour au milieu du danger.

« Le refoulement, qui avait été prévu, s'opère dans la colonne ennemie, qui se voit serrée avec une pression qui lui ôte les moyens de se défendre. La terre se couvre de cadavres russes et nous ne sommes occupés qu'à frapper pour nous frayer un passage aussi extraordinaire. Durant ce combat, le centre de la colonne ennemie se trouve comme écrasé par sa tête, qui se renverse sur elle avec impétuosité, lorsque sa gauche résiste sans faire aucun mouvement rétrograde, tant le défilé est resserré en sortant de la ville.

« Cette position devient insoutenable à l'ennemi ; en résistant plus longtemps, il se voit menacé d'une mort certaine. Aussi, pour en sortir, emploie-t-il tous ses efforts. Enfin il renverse les murs qui le retiennent dans cette prison de mort. Libre, mais haletant de lassitude et de souffrance, il s'éloigne plein de terreur, sans savoir où se diriger, ses soldats s'effacent dans l'obscurité, les officiers les appellent en vain pour les retenir, leurs cris sont méconnus et se perdent dans l'écho de la montagne[1].

---

1. « Le combat qui eut lieu dans les environs de Dürrenstein se prolongea jusqu'à 9 heures du soir, on se battit plus de 3 heures dans les ténèbres ; la lumière des canons et le feu des fusils éclairaient seuls cette boucherie. Mortier lui-même fut entouré plusieurs fois et obligé de se frayer un passage le sabre à la main. Il y eut des instants où la division Gazan, à la tête de laquelle il marchait, perdait toute espérance de salut et se trouvait atteinte d'une terreur panique. Cet aveu de démoralisation, si rare dans la bouche des Français, est attesté par eux-mêmes. Ce fut alors que le général Graindorge et 2 colonels se précipitèrent dans une barque pour se sauver ; ils furent rejetés sur le sable des bords du fleuve. Le lieutenant Schklarevitch, du régiment d'Apchéron, les atteignit dans un batelet avec quelques grenadiers et les fit prisonniers. »

Nous avons tenu à citer cet extrait de la relation de Danilevski, pour montrer à quel point la situation parut un moment désespérée et quelle énergie il fallut au maréchal Mortier et aux braves soldats sous ses ordres pour en sortir avec honneur. Il y eut malheureusement une défaillance, que rappellent tous les récits des témoins oculaires du combat, mais c'est un témoignage de plus du péril extrême dans lequel se trouva la division Gazan. Un soldat, qui avait fait ses preuves, comme le général Graindorge (Voir page 331), se laissa aller à profiter du Danube, resté libre, dans la crainte de tomber entre les mains des Russes. Mais il n'était pas accompagné de deux colonels, comme le

« C'est ainsi que cette colonne ennemie, naguère si formidable, nous abandonne un chemin que nous parcourons en vainqueurs. Cette retraite si pleine d'audace et de vaillance est couronnée par ce haut fait d'armes [1].

« Maîtres de ce point important, qui assure notre mouvement rétrograde, nous apprenons que la colonne russe qui se dirigeait sur Loiben, en longeant le Danube, partage la terreur de celle de gauche. En fuyant, elle entraîne les troupes postées en avant de Stein. Dans cette confusion, l'ennemi, ne pouvant se reconnaître et craignant de tomber sous les coups de nos baïonnettes, se détermine à mettre le feu au village de Loiben. Cet acte barbare le devient davantage par ses cruelles conséquences : un grand nombre de blessés, qu'on n'avait pu transporter à l'ambulance à cause de la gravité de leur état, s'y trouvaient déposés sous la sauvegarde des deux armées. Les Russes l'oublièrent... La flamme, en se communiquant avec une rapidité effrayante, enveloppa bientôt ces malheureuses victimes. Les cris confus des fuyards couvrirent leurs gémissements. Français et Russes eurent le même tombeau.

« Nous retrouvâmes Diernstein dans le plus profond silence. Notre retraite se continua avec ordre. Peu de temps après, nous entendîmes une fusillade assez vive qui cessa

---

prétend Danilevski, un seul des officiers de ce grade de la division Gazan ayant été fait prisonnier dans cette journée, le colonel Watier, qui fut pris en chargeant à la tête du 4e dragons.

1. Les quelques troupes d'artillerie qui avaient suivi la division Gazan, soutinrent aussi vaillamment les efforts de ces braves soldats, et l'un des futurs héros de l'indépendance grecque, le lieutenant Fabvier, commença à s'y faire remarquer.

« Au combat de Dürrenstein où les bouches à feu durent être transportées de Spitz par eau, les chemins par terre étant impraticables aux voitures, le lieutenant Fabvier, du 1er régiment d'artillerie à pied, mérita d'être honorablement distingué, par son audace et sa contenance ferme, par le général Gazan et par le chef d'escadron Saint-Loup, commandant l'artillerie de cette division. Ce chef d'escadron ayant été lui-même forcé de se rendre, le commandement de l'artillerie passa au capitaine Gerdy, du 1er régiment à pied, officier très méritant sous tous les rapports. » (Extrait du Rapport sur le service de l'artillerie pendant la campagne de l'an 14, adressé au général Songis par le général Pernety, chef de l'état-major général de l'artillerie de la Grande Armée.)

bientôt. Ces bruits semblaient venir d'un des points du bassin où nous venions de combattre, nous présumâmes que ce dernier engagement provenait des trois compagnies du 4e léger, chargées de tenir dans la position du plateau pour couvrir la gauche de notre colonne d'attaque, mais qui alors s'en trouvaient séparées par une assez grande distance.

« A une lieue de Diernstein, notre avant-garde signala les troupes du général Dupont, qui marchaient à notre secours [1]. Cet officier général, prévenu de la jonction des deux divisions, s'empressa de se rendre auprès du maréchal Mortier, assez mécontent de sa lenteur dans l'exécution de ses ordres. Le général Dupont rendit compte qu'il n'avait pu, même en forçant sa marche, arriver à Spitz qu'à la nuit, qu'alors comprenant tout ce que sa position avait de critique, d'après les ordres qui lui avaient été adressés, il avait fait marcher en avant sa première brigade, composée du 9e léger et du 32e de ligne. Dans la route qu'elle suivit, cette brigade avait rencontré, au-dessus de Wösendorf, une colonne russe de 1,200 à 1,500 hommes qui, probablement, s'étaient égarés dans la montagne. Attaquée à l'improviste, la colonne russe avait été dispersée, prise ou tuée en partie. Ce combat était la seule cause du retard du général Dupont.

« Le maréchal Mortier, ayant ses deux divisions réunies et ne pouvant savoir quelles seraient les intentions de l'ennemi pour le lendemain, se détermina, avec regret, à repasser sur la rive droite, en se servant des barques qu'il avait fait réunir au village d'Arnsdorf, sous la garde d'un détachement du 103e de ligne. Ceux qui pourraient blâmer le maréchal de ce mouvement rétrograde, ne doivent pas oublier qu'il lui était imposé par les forces russes qu'il aurait eu probablement à combattre au point du jour, en restant sur la rive gauche, ne pouvant connaître, à la suite du combat de la nuit, la retraite ou plutôt la fuite de l'ennemi.

---

1. Le lecteur verra plus loin le récit de cette journée tirée du *Journal des opérations de la division Dupont,* qui diffère en plus d'un point de celui-ci.

« Cette bataille et le combat de la nuit nous coûtèrent des pertes bien douloureuses [1].

« 2,300 braves avaient disparu de nos rangs. Les pertes de l'ennemi, d'après les aveux des officiers prisonniers, dépassaient 12,000 hommes, mais elles ne pouvaient nous dédommager ; aussi déplorions-nous des succès si chèrement achetés.

« Parmi les généraux russes tués dans le bassin, on désignait Schmidt ; plusieurs colonels et une grande quantité

1. Dans cette lutte si sanglante, les combattants ne méritèrent pas seuls l'honneur d'être cités pour leur courage. Les chirurgiens des régiments de la division Gazan montrèrent aussi un sang-froid et une intrépidité que signalèrent les colonels dans leurs rapports en proposant les chirurgiens-majors pour la Légion d'honneur.

4e régiment d'infanterie légère.

Rozelle, chirurgien-major. « Ce chirurgien-major a rendu des services signalés pendant ces dernières campagnes au régiment qu'il n'a pas quitté d'un instant, même dans les moments les plus périlleux. J'en ai parlé très avantageusement dans mon rapport à Vienne. De l'armée du Nord, où il a commencé ses campagnes, il a été en Italie où il les a continuées, de là en Égypte ; de retour en France, il s'est offert pour l'armée de Saint-Domingue. Il y est resté chargé en chef du service de différents hôpitaux, jusqu'au moment qu'il a été fait prisonnier par les Anglais. J'ai demandé son admission à la Légion d'honneur. »

100e régiment d'infanterie de ligne.

Charles Laflize, chirurgien-major. « Ce vieillard respectable a montré le plus grand dévouement dans l'affaire du 20 brumaire an 14. A été blessé en faisant le pansement au milieu du feu. Toute l'ambition de cet officier serait d'obtenir la décoration qu'il mérite. »

103e régiment d'infanterie de ligne.

Il n'y a qu'un sous-aide-major présent le jour de Dürrenstein. Tous les autres chirurgiens sont détachés.

4e régiment de dragons.

Bécourt, chirurgien-major. « Dans la chaleur de l'action, M. Bécourt n'a pas quitté un seul instant le champ de bataille et, ne consultant que l'humanité et son devoir, au milieu d'un combat très vif, il pansait les blessés à une très petite distance de l'ennemi courant lui-même les plus grands risques. Sa conduite, dans cette circonstance comme dans toutes les autres depuis 12 ans qu'il est au corps, lui mérite du Gouvernement la distinction honorable accordée au courage. »

d'officiers de divers grades, avaient été mortellement frappés. »

Dans une lettre adressée le 27 frimaire an 14 (18 décembre 1805) au maréchal Berthier[1] le colonel Taupin, commandant le 103e régiment d'infanterie, rend compte, en ces termes, du rôle joué par ce corps dans le combat du 20 brumaire :

Vienne, 27 frimaire an 14 (18 décembre 1805).

TAUPIN, COLONEL DU 103e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE, AU MAJOR GÉNÉRAL.

. . . .

. . . . . « Je vais vous faire le rapport de la conduite du régiment dans cette affaire.

« A 9 heures du matin, M. le général Campana m'ordonna de quitter la position que mon régiment occupait en arrière de Dürrenstein et de le porter en avant de cette ville. En la traversant, il me prescrivit d'envoyer mon 3e bataillon occuper le château qui est sur le rocher qui domine cette place, ce qui fut exécuté de suite[2]. A 10 heures et demie, il prit les

1. Le colonel Taupin exprimait, dans la première partie de cette lettre, au Major général toute la peine que le 103e régiment avait éprouvée en ne se voyant pas cité dans l'ordre du 23 brumaire (14 novembre) parmi les corps auxquels l'Empereur témoignait sa satisfaction pour la part qu'ils avaient prise au combat de Dürrenstein. On trouvera page 254, en note, cette première partie de la lettre du colonel du 103e.

2. 4 compagnies de ce bataillon furent détachées sous les ordres du capitaine Laforest pour couvrir le flanc gauche de la division : « Au combat de Dürrenstein, le 20 brumaire, le capitaine Laforest, chargé du commandement de 4 compagnies de son bataillon, a justifié la réputation de bravoure dont il jouit au régiment. Placé en observation sur des hauteurs, entre le château de Dürrenstein et le flanc gauche du régiment, il y fut attaqué par des forces quatre fois supérieures lorsque les Russes nous tournèrent ; il s'y défendit avec une intelligence et une bravoure qui lui a fait infiniment d'honneur et conserva sa position jusqu'au moment de la retraite..... » (État nominatif des officiers qui ont pris part à la campagne de l'an 14.)

quatre premières compagnies du 2e bataillon[1], chargea à leur tête un plateau que l'ennemi défendait avec opiniâtreté et le força à se retirer sous la protection de deux pièces de canon qui étaient placées dans une prairie sur le bord du Danube. Maître de ce plateau, il aperçut l'ennemi débouchant en colonne par la chaussée de Stein et paraissant vouloir se réunir aux troupes précitées. Il ordonna au chef du 2e bataillon de charger les pièces, en moins de quatre minutes elles furent enlevées ainsi qu'environ 400 hommes qui les défendaient, tous furent tués, blessés, précipités dans le Danube ou faits prisonniers.

« Le colonel Gen'sief fut pris et environ 250 hommes. Cette charge fut opérée au milieu d'un feu de mousqueterie et de mitraille des plus vifs. 38 hommes de la compagnie de grenadiers, ainsi que plusieurs fusiliers, furent mis hors de

---

1. C'est sans doute le bataillon du 103e qui vint au secours des compagnies du 4e régiment d'infanterie légère dont faisait partie le sergent-major Talandier.

Mais ce n'est pas le 1er bataillon du 103e qui les dégage, comme le dit le colonel Talandier dans son récit, c'est le 2e ; l'erreur est, d'ailleurs, de peu d'importance. Ce 2e bataillon du 103e était commandé par le chef de bataillon Pasquier. Dans « l'état nominatif des officiers qui ont pris part à la campagne de l'an 14 », le colonel Taupin rappelle en ces termes la part prise par cet officier supérieur à ce fait d'arme :

« Au combat de Dürrenstein, le 20 brumaire, ayant reçu du général Campana l'ordre de charger environ 400 Russes, qui occupaient un plateau, qui commande la petite plaine, qui se trouve entre Stein et Dürrenstein, le chef de bataillon Pasquier le fit avec tant d'intelligence et d'intrépidité qu'en peu d'instants ils en furent chassés et forcés à se retirer sous la protection de 2 pièces de canon, qu'ils avaient établies environ 500 pas en arrière du plateau.

« Malgré l'inégalité des forces et des moyens, il ne balança pas un instant à les attaquer dans leur nouvelle position. En moins de quelques minutes, ces 400 Russes furent tués, précipités dans le Danube ou faits prisonniers, et les deux pièces de canon prises. Cette opération terminée, il fit faire volte-face à ses 4 compagnies, se porta vers la chaussée de Stein à Dürrenstein par laquelle l'ennemi débouchait en colonnes, le chargea, l'enfonça et le mena battant jusqu'au portes de Stein. Dans ces 2 charges, il eut 3 officiers et 40 soldats tués et autant de blessés. »

Plusieurs officiers sont cités pour la part qu'ils ont prise à l'enlèvement de ce plateau, entre autres le sous-lieutenant Boichat, qui fut « un de ceux qui, l'épée à la main, se précipitèrent sur les 400 Russes qui occupaient le plateau qui bat la petite plaine qui se trouve entre Stein et Durrenstein. Son capitaine et son lieutenant ayant été tués dans cette charge, il prit le commandement de la compagnie et lui donna tellement l'impulsion qu'elle enfonça la colonne ennemie et lui prit deux canons. »

combat dans cette charge. Le capitaine des grenadiers, son lieutenant et un autre officier furent tués. Cette opération terminée, ces quatre compagnies firent volte-face, chargèrent la colonne qui était débouchée par la chaussée de Stein, l'enfoncèrent et la menèrent battant jusqu'aux portes de la ville.

« Le 1er bataillon et les quatre dernières compagnies du 2e, qui étaient restés en réserve, reçurent ordre à environ midi et demi d'aller relever le 4e régiment qui était sur la montagne, vu qu'il n'avait plus de cartouches. Pendant cinq heures que le régiment occupa cette position, il déploya un courage surnaturel. Attaqué trois fois par l'ennemi (qui en comptant au plus bas était quatre fois plus nombreux), trois fois il le repoussa victorieusement. Deux de ces charges eurent lieu à la baïonnette. Beaucoup d'officiers et soldats s'y prirent corps à corps avec l'ennemi.

« Vers 5 heures, l'ennemi s'étant aperçu que les colonnes qu'il avait envoyées pour nous couper avaient réussi, nous attaqua de front et en flanc avec une vigueur qu'il n'avait pas mise dans ses précédentes attaques. Il fit tous ses efforts pour déboucher par la chaussée de Stein pour aller, je le présume, attaquer par derrière les 4e, 100e et 4e de dragons, que M. le Maréchal réunissait afin de les opposer à la colonne qui nous avait coupés; ses efforts furent impuissants, il ne put percer.

« La constance et la fermeté du régiment ne furent point ébranlées par deux attaques infructueuses, que M. le Maréchal fit faire aux 100e de ligne et 4e de dragons contre les colonnes qui les avaient tournés. Officiers et soldats, tous, dans cette circonstance critique, déployèrent le courage et le sang-froid qui caractérisent le vrai brave[1].

1. Le 103e eut ainsi la mission de couvrir la retraite de la division Gazan. Ce fut le chef de bataillon Berger, de ce régiment, qui commanda les troupes chargées de protéger le mouvement. « Le soir du 20 brumaire, avec 3 compagnies du 1er bataillon, il défendit avec intelligence et valeur le débouché de la chaussée qui conduit de Stein à Dürrenstein et ne se retira que lorsque l'ordre lui en fut envoyé. La fermeté qu'il apporta à la défense de ce poste donna au reste de la division le temps de se rallier sur le plateau qui est en

« Le régiment ne quitta sa position qu'après en avoir reçu l'ordre pour se réunir au reste de la division, afin de faire la trouée. Il opéra sa retraite avec tant d'ordre que, malgré qu'il fût pressé de très près, il ne fut point entamé. La perte qu'il fit dans cette action s'élève à 408 hommes, savoir : 127 tués dont 7 officiers, 214 blessés dont 9 officiers, 67 prisonniers dont 3 officiers. Quant au nombre des tués et prisonniers, il est possible que mon calcul soit inexact, vu que je l'ai calqué sur ce que m'ont dit les prisonniers rentrés.

« Voilà, Monseigneur, la conduite qu'a tenue mon régiment dans cette mémorable action. Je vous supplie de vous informer près de M. le maréchal Mortier et des généraux Gazan et Campana des faits énoncés dans la présente, et je suis convaincu que tous vous diront que la division doit son salut à l'énergie et l'intrépidité du régiment.

« Si, d'après les renseignements que vous aurez recueillis, vous êtes convaincu que je vous ai dit la vérité, je vous supplie d'employer votre bienveillance paternelle près de S. M. l'Empereur afin de détruire les impressions défavorables

---

arrière de cette position et d'opérer sa trouée, ce qu'elle n'aurait pu exécuter s'il avait abandonné ce poste, l'ennemi ayant fait tous ses efforts pour l'en chasser, afin de se porter sur ses derrières en tournant son flanc droit. »

L'adjudant-major Müller « seconda puissamment par sa bravoure et son intrépidité ce chef de bataillon pendant l'attaque que faisaient les Russes sur les trois compagnies qui avaient été placées pour barrer la chaussée de Stein à Durrenstein ».

En outre de ces trois compagnies, dont la mission était de barrer la chaussée de Stein à Dürrenstein, d'autres avaient été désignées pour défendre les débouchés des hauteurs dans la plaine. Sur tous ces points, officiers et soldats firent une résistance énergique.

« Au combat de Dürrenstein, le capitaine Demeny, chargé de défendre avec sa compagnie une hauteur qui couvrait le flanc gauche du régiment, s'y maintint plus d'une heure et demie, malgré que l'ennemi le couvrît de feu et qu'il n'eût plus un seul coup de fusil à tirer. Il ne quitta cette position que lorsque l'ordre lui en fut donné. »

« Lors de la retraite, le capitaine Lidou fut chargé de défendre avec sa compagnie le débouché d'une petite gorge, qui se trouvait sur le flanc gauche du régiment et par laquelle une colonne ennemie semblait vouloir déboucher pour se porter sur ses derrières et lui couper la retraite. Il tint cette position assez longtemps pour lui permettre d'opérer son mouvement rétrograde sans être inquiété et le rejoignit ensuite avec ordre sans se laisser entamer par l'ennemi, qui le suivait de très près. »

(État nominatif des officiers du 103e régiment d'infanterie qui ont pris part à la campagne de l'an 14.)

qu'elle pourrait conserver contre un corps dont le premier des besoins est son estime. »

TAUPIN.

Dans des Souvenirs[1], encore inédits, le colonel Rozat, chevalier de Mandres, fait un récit des plus intéressants du rôle joué dans ce combat par le 4e dragons auquel il appartenait comme chef d'escadron.

« ..... Mon régiment, que le colonel venait de rejoindre, fut provisoirement détaché au corps d'armée de M. le maréchal Mortier, sur la rive gauche du Danube. Dès ce moment, la campagne a été très malheureuse pour nous. Un seul combat a suffi pour la destruction de mon régiment. Le 11 novembre 1805, M. le maréchal voulant reconnaître le pays, prit la division Gazan, deux pièces d'artillerie et mon régiment, la 2e division Dupont était laissée en observation[2]; nous suivions le Danube, il était 6 heures du matin; mon régiment était de 668 hommes sous les armes[3], le colonel était à notre tête; je le quittai un moment pour recevoir le rapport des compagnies et le lui transmettre et il avait disparu et nous ne l'avons plus revu que le surlendemain du combat qu'il a été échangé contre un colonel que nous avions fait prisonnier. L'armée russe venait de passer de la rive droite du Danube sur la rive gauche, nous l'ignorions, aussi nous a-t-il laissé passer et enfourner; à peine avons-nous eu le temps de nous former en bataille appuyé au Danube, que nous avons reçu l'ordre de charger et que la fusillade a commencé partout; dans une charge, nous avions tourné le village d'Ober-Loiben pour prendre l'infan-

---

1. Nous devons communication de ces Souvenirs à l'obligeance de M. le général Rozat de Mandres, petit-fils du colonel Rozat, chevalier de Mandres.

2. Pour tout ce qui concerne l'ensemble des opérations, nous faisons les mêmes réserves que pour le récit du colonel Talandier.

3. La mémoire du colonel l'a trompé. Jamais, pendant la campagne de l'an 14 (1805), le 4e dragons n'a eu 668 hommes présents sous les armes. (Voir page 45 la situation du régiment au 10 brumaire an 14 [1er novembre 1805].)

terie à dos; partout des vignes, des fossés, des murs, obstacles sur obstacles. Il nous était impossible d'entamer l'infanterie, une partie du régiment a même été jetée dans les montagnes presque inaccessibles et, vers la fin du jour, je me trouvais en bataille sur notre premier terrain, cerné de tous les côtés et tellement à portée de l'ennemi qu'il pouvait nous crier de nous rendre, ne faisant plus aucun mouvement, pensant que nous ne pouvions lui échapper, mais nous avions nos aigles et nous voulions les sauver ou périr. Aussi nous n'avons jamais voulu nous rendre. Le maréchal nous voyait, sans pouvoir venir à notre secours du plateau où il était. A la nuit, nous sommes parvenus, avec bien des peines et des obstacles, à grimper sur ce malheureux plateau. M. le maréchal ne voulait y croire. Il prenait ses dispositions pour traverser les lignes russes et nous y sommes parvenus.

« Notre mouvement rétrograde a eu le plus heureux succès, le lendemain nous repassions sur la rive droite du Danube en bateaux. Le corps d'armée du prince de Pontecorvo[1] y avait pris position; il nous avait vus la veille sans pouvoir nous porter le moindre secours, les ponts avaient été brûlés par les Russes. Burthe était là avec son régiment[2], nous sommes restés ensemble jusqu'au jour suivant que nous avons de nouveau repassé sur la rive gauche pour suivre les mouvements de l'ennemi[3]. »

---

1. Le corps d'armée du maréchal Bernadotte, qui ne sera que plus tard prince de Pontecorvo, ne se trouve pas sur les bords du Danube ; sa division d'avant-garde, placée sous les ordres du général Kellermann, peut seule y avoir des détachements.

2. Le colonel Burthe, commandant le 4e hussards qui fait partie de la division d'avant-garde du corps du maréchal Bernadotte, était un ami du colonel Rozat de Mandres; par une coïncidence curieuse, il est aussi le grand-père maternel du général Rozat de Mandres.

3. En 1814, le colonel Rozat de Mandres, qui avait pris sa retraite à Vic en Lorraine, logea le général russe Strawousky*, aide de camp de l'Empereur

* Le nom de ce général est tellement défiguré qu'il ne nous a pas été possible de retrouver à quel officier général il s'appliquait; en tout cas, il ne commandait pas l'armée russe, comme il le dit plus bas, elle était sous les ordres de Koutouzof.

Le colonel Rozat de Mandres donne ensuite un extrait d'un rapport du maréchal Mortier relatif à la conduite du 4e dragons et de son brave chef au cours de cette journée :

« M. Rozat, chef d'escadron au 4e régiment de dragons, après avoir chargé plusieurs fois avec son régiment, le 11 novembre 1805 (20 brumaire an 14), à travers les vignes coupées de fossés et de petits murs et d'autres obstacles qui se rencontraient et avoir tenté inutilement de rompre les colonnes russes, qui s'étaient emparées des derrières de la division et de toutes les issues, fut forcé de se retirer avec un faible escadron, débris de son régiment, sur un terrain suffisant à peine pour se former, ayant à sa gauche le village d'Ober-Loiben, à droite et au loin la ville de Krems, le Danube à quelques pas derrière lui et en face un plateau très escarpé, sur lequel se trouvait la division Gazan; il

---

Alexandre, et eut avec lui une conservation des plus curieuses au sujet du combat de Dürrenstein.

C'est un extrait de cette conversation, que le colonel Rozat a rappelée dans ses Souvenirs, que nous donnons ci-dessous :

Le général russe : « Je commandais l'armée au combat de Diernstein, suivant vous, Krems pour nous; nous avons été vainqueurs; moi j'ai dit : nous avons été vaincus, quoique vous ayez eu le dessous. Cette journée je ne l'oublierai jamais, j'ai vu le dévouement et la défaite d'un régiment de dragons, l'enlèvement par un dragon d'un colonel de mon infanterie; je suis encore à me demander comment il a pu le tirer à lui et le miracle opéré en faveur de l'escadron, à peu près, de ce malheureux régiment. Je voudrais pouvoir serrer la main à l'officier qui le commandait. Plusieurs fois nous l'avons sommé de se rendre. Nous lui avons vu briser les bâtons de ses étendards et les jeter dans le Danube; ce qui nous a le plus surpris, c'était de lui voir entreprendre de gagner un plateau que nous croyions infranchissable à la cavalerie. Vous êtes un ancien militaire, dans quelle arme serviez-vous ? »

Le colonel Rozat : « J'ai toujours servi dans les dragons. J'étais colonel du 22e régiment quand je me suis retiré. C'est le 4e régiment qui a été si maltraité. L'officier supérieur qui le commandait se porte bien. Il ne s'est pas rendu à vos sommations, parce qu'il avait ses étendards et qu'à tout prix il ne voulait pas les abandonner. Il avait son projet et ne pouvait hésiter à son exécution. Il pouvait être 6 heures du soir, peut-être plus, la nuit qui venait l'a bien favorisé pour grimper sur le plateau qu'il avait en face. Le maréchal y était avec le reste de la division Gazan. Il n'a pas beaucoup souffert de votre feu, vous ne pouviez tirer qu'au hasard. Vous connaissez, général, le résultat de ce combat et notre retraite à travers vos lignes; cette cruelle journée a été complétée par le feu à Ober-Loiben, où plus de 1,500 Russes et Français ont été grillés. Vous désireriez connaître l'officier qui commandait ces pauvres dragons; je puis, sans vous déranger, satisfaire à votre désir, car c'est moi.... »

était cerné de toutes parts par l'ennemi qui, voyant son infériorité et croyant déjà voir son escadron prêt à se rendre, avait discontinué son feu; mais les hommes qu'il commandait, préférant comme lui de mourir plutôt que de se rendre, entreprirent, malgré leurs blessures, leur lassitude et celle de leurs chevaux, de gravir ce plateau en escaladant tous les murs qui en soutiennent les terres de distance à autre. C'est alors que les Russes recommencèrent leur feu qui, heureusement, ne put contrarier ce mouvement. Les premières difficultés vaincues, il en restait qui auraient paru insurmontables à tous autres qui n'auraient point été enflammés de l'amour de la gloire et jaloux de conserver leurs guidons ; il fallait donc pour descendre de ce plateau qu'ils missent pied à terre et qu'eux et leurs chevaux glissassent par rang de peloton du haut en bas, ce qui fut exécuté.

« C'est ainsi que par une courageuse résistance, le chef d'escadron Rozat sauva les guidons du régiment et 80 et quelques hommes et chevaux. »

Le *Journal des opérations de la division Dupont* fait le récit suivant de la part prise par cette division à l'affaire du 20 brumaire :



« La division Gazan, sous les ordres immédiats du maréchal Mortier, qui précédait celle du général Dupont et que nous avions ordre de rejoindre, s'était embarquée à son arrivée à Grein pour se porter sur Spitz, de manière que, malgré nos marches forcées, il nous a été impossible de l'atteindre.

« Elle part de Spitz le 20 à la pointe du jour, rencontre l'ennemi près de Dürrenstein, le pousse vigoureusement jusqu'à Stein, fait 600 prisonniers et prend 3 pièces de canon.

« La division Dupont, partie au point du jour de Marbach pour se rendre à Spitz, entend pendant sa marche le canon et la fusillade. Le général fait aussitôt hâter le pas.

« Arrivé à Spitz, le feu avait cessé.

« Le général reçoit l'ordre de s'établir dans ce village, en poussant quelques postes en avant.

« Il avait eu avis du succès qu'avait obtenu la division Gazan et tout portait à croire qu'elle était tranquillement établie à Stein, mais ne voulant pas laisser un intervalle aussi grand entre lui et le maréchal Mortier, le général Dupont ordonne au 1er de hussards et au 9e d'infanterie légère de s'établir à 2 lieues en avant, à Weissenkirchen; il place le 32e entre Weissenkirchen et Spitz et le 96e dans ce dernier village: il ordonne en même temps au 1er de hussards de pousser des reconnaissances en avant, pour se lier avec la division Gazan.

« Cependant les Russes étaient à Stein au nombre de 30,000 hommes. Croyant n'avoir affaire qu'à une seule division, ils manœuvrent pour la tourner et la prendre; ils détachent à cet effet dans les montagnes 6,000 hommes, commandés par le général autrichien Schmidt.

« C'était pour opérer ce mouvement avec succès, en inspirant une fausse sécurité à la division Gazan, qu'ils avaient cessé leur feu.

« Il était 4 heures du soir, le 1er régiment de hussards établissait ses postes en avant de Weissenkirchen, l'officier commandant la grand'garde vient avertir le colonel Rouvillois que les Russes descendent des montagnes et se forment dans la gorge. Ce colonel se porte aussitôt sur le terrain, reconnaît que 600 Russes ont déjà débouché des gorges et que d'autres continuent à descendre; les hussards se mettent à tirailler; les Russes, dont toute l'attention se portait sur la division Gazan, ne répondent pas à leur feu. Le colonel Rouvillois envoie à toute bride des officiers au général Dupont, au colonel Darricau et au colonel Meunier. Celui-ci marche à l'instant, joint l'ennemi et engage une fusillade très vive, les Russes ne sont pas ébranlés.

« Le colonel Meunier détache sur les hauteurs le chef de bataillon Réjeaux avec quelques compagnies pour prendre l'ennemi en flanc et inquiéter ceux qui continuaient à descendre. Le général Dupont arrive avec le 32e régiment, il le fait avancer pour relever le brave 9e qui avait épuisé ses car-

touches et comptait déjà beaucoup de blessés. Le 96e était placé en réserve à Weissenkirchen, le 32e bat la charge, marche en avant à toute course; les Russes, de leur côté, s'avancent avec une pareille audace. Il était nuit, on se mêle, les soldats luttent corps à corps. On reste dans cette position aussi extraordinaire qu'effrayante pendant près d'une heure. Chaque parti croyait que l'autre voulait se rendre. Le Russe posait son arme à terre pour indiquer au Français ce qu'il avait à faire. Le Français le croyant prisonnier voulait le faire filer sur les derrières. Le Russe ramassait aussitôt son arme et cherchait à en frapper son adversaire. Les officiers, chacun de leur côté, s'efforçaient de faire cesser cette mêlée qui n'occasionnait qu'un massacre inutile. La confusion, l'obscurité, les cris empêchaient qu'on pût s'entendre.

« Cependant, le général Dupont voulant en finir, ordonne au colonel du 32e d'arracher homme par homme les soldats du milieu des rangs ennemis et de les réunir.

« Dans ce moment éclate l'incendie du village de Loiben; les Russes y avaient mis le feu pour éclairer le combat. A la faveur de cet incendie, le colonel Darricau reforme son régiment; dans ses rangs se placent les hommes du 9e qui étaient restés dans la mêlée. Il fait faire un roulement et commencer le feu. Ce feu, exécuté à deux pas, est si violent et si meurtrier que les Russes n'ont pas le temps d'y riposter. Tout ce qui n'est pas tué ou pris se jette dans le Danube ou se sauve dans les montagnes à la faveur de l'obscurité. Aussitôt règne le plus grand silence. Le maréchal Mortier est dégagé. Il arrive par Dürrenstein avec la division Gazan.

« La cavalerie ne pouvait agir dans les défilés où on se battait. Les caissons de l'artillerie ne pouvaient également arriver. Les hussards du 1er régiment se sont volontairement et spontanément employés à aller chercher des cartouches et à les distribuer à l'infanterie. Ce trait peut faire juger de l'harmonie parfaite qui règne entre les corps de la division. Les jours de combat, ils semblent[1]....

1. Le reste de la phrase manque dans le texte, mais on peut, sans crainte d'en

« Nous avons tué ou blessé à l'ennemi au moins 600 hommes; le général Schmidt est au nombre des morts. Nous avons fait 300 prisonniers, parmi lesquels se trouvent les colonels Bibikof et Geniesef. Le 9e régiment a pris deux drapeaux[1]. Ce régiment a eu 25 hommes tués et 75 blessés; le 32e, 2 hommes tués et 20 blessés, et le 1er de hussards, 2 blessés[2].

« La division bivouaque sur le champ de bataille, au milieu des morts. La division Gazan passe en seconde ligne. Les Bataves occupent Spitz.

« Le château de Dürrenstein, où fut enfermé Richard Cœur-de-Lion à son retour de la Terre-Sainte, couronne les hauteurs du défilé où s'est livré le combat. »

---

changer le sens, le rétablir de la façon suivante : « Les jours de combat, ils semblent n'en former qu'un seul. »

1. Ces drapeaux furent pris, l'un par le capitaine Leblanc, qui s'en empara après avoir tué le porte-drapeau ; l'autre, par le nommé Drapier, tambour des carabiniers. (Lettre du général Dupont au maréchal Mortier. Hadersdorf, 25 brumaire an 14 [16 novembre 1805].)

2. Un état, établi 2 jours après le combat, sous la signature de l'adjudant commandant Duhamel, confirme le chiffre des pertes de la division Dupont qui ne paraissent guère en rapport avec l'intensité de la lutte que se plaît à décrire le rédacteur du *Journal des opérations*.

GRANDE-ARMÉE.

—

Corps d'armée
du Maréchal Mortier.

—

1re division.

État des hommes tués ou blessés au combat du 20 brumaire contre les Russes en avant de Weissenkirchen, sur la route de Stein.

	MORTS.	BLESSÉS.	TOTAL.
9e régiment d'infanterie légère . . .	19	56	75
32e régiment de ligne	2	27	29
1er régiment de hussards	»	2	2

Krems, le 23 brumaire an 14 (14 novembre 1805).

L'Adjudant commandant,
Chef de l'état-major de la 1re division,

DUHAMEL.

En 1826, le général Dupont fit paraître, sous forme de lettre adressée à M. le comte D..., un petit opuscule dans lequel il rappelle la part prise par les troupes de sa division aux opérations de la campagne de 1805. Il consacre les lignes suivantes au combat de Dürrenstein :

. . . .

. . « Pendant que ces opérations s'exécutaient, un nouveau corps d'armée s'était formé sous les ordres du maréchal Mortier. Sa destination est d'agir sur la gauche du Danube, et ma division en fait partie. De Nuremberg elle s'était rendue à Landshut et de là à Passau, où la division batave, commandée par le général Dumonceau, avait été mise sous mes ordres. Je pars de cette ville le 15 novembre, et je suis la rive gauche du Danube pour me réunir au maréchal Mortier, qui avait traversé le fleuve à Linz et marchait sur Stein. Ce mouvement donne lieu au combat de Diernstein, l'un des plus remarquables de la guerre par les circonstances qui l'ont accompagné. La noble émulation et le concert de nos divisions n'ont jamais mieux secondé leur courage que dans cette circonstance.

« La division Gazan, à la tête de laquelle était le maréchal Mortier, se porte sur Diernstein ; elle franchit, pour y arriver, le défilé que forme entre cette ville et Weissenkirchen le chemin resserré par le Danube et les montagnes qui s'élèvent sur sa rive, et elle se trouve, au delà de Diernstein, en présence de l'armée ennemie. Le combat le plus violent fait éclater l'admirable fermeté de cette division, les talents militaires de ses chefs et l'habileté du maréchal qui la dirige. Les Russes éprouvent de grandes pertes, mais leur supériorité leur permet d'employer une manœuvre, dont les chances offrent une haute importance que favorise la nature du terrain. Ils détachent un corps de 6,000 hommes à travers les montagnes, qui dérobent son mouvement, pour occuper le défilé de Diernstein, et, pendant qu'ils cherchent à fermer à la division française son chemin de retraite, ils redoublent contre elle leurs efforts. C'est dans ce moment que ma division, partie le matin de Marbach, arrive après une longue et

pénible marche à Weissenkirchen dans la soirée du 11 novembre. J'ignorais la position du maréchal Mortier, mais je sentais vivement la nécessité de le joindre, pour lier les divisions du corps d'armée.

« Le mouvement du corps russe destiné à s'emparer de Diernstein se découvre tout à coup. Nous le voyons descendre avec précipitation des hauteurs qui couronnent Weissenkirchen et se porter dans le défilé, pour investir la division qui combat au delà de Diernstein.

« La gravité de sa situation nous est alors révélée par la marche et le dessein des ennemis.

« Le besoin de lui porter un prompt secours anime tous nos rangs et ajoute au désir de vaincre. La guerre n'offre point d'occasions qui puissent mieux enflammer le courage français. Le colonel Meunier marche rapidement à l'ennemi avec son brave régiment, le 9e léger ; l'intrépide 32e accourt pour le soutenir ; le 96e se porte dans les gorges des montagnes sur notre gauche, et la division batave est placée en réserve.

« Les Russes se voyant surpris dans leur mouvement et attaqués avec tant de vivacité, lorsqu'ils espèrent surprendre et envelopper une de nos divisions, se hâtent de déployer toutes leurs forces. Nos bataillons les pressent en même temps dans le défilé de Diernstein et sur la chaîne des hauteurs, où ils prennent des positions redoutables. Le feu le plus animé s'étend de la rive du Danube jusque sur le sommet de ces monts escarpés, et des charges à la baïonnette s'exécutent partout où le terrain permet d'aborder l'ennemi ; mais la fermeté des bataillons russes était égale à l'ardeur de nos régiments ; la mêlée la plus audacieuse a plusieurs fois confondu les combattants. La nuit régnait depuis longtemps et le succès était encore incertain. Cependant nos troupes parviennent à gagner du terrain sur ce champ de bataille si vivement disputé ; elles portent enfin des coups décisifs et triomphent de la plus opiniâtre résistance. L'ennemi est repoussé sur tous les points, Diernstein est dégagé et la communication rétablie. La division Gazan opère alors son mou-

vement vers nous et se forme en seconde ligne. Elle conserve tout l'honneur des glorieux efforts qu'elle a faits dans cette journée, et ma division recueille le plus doux prix de son courage dans la victoire qu'elle vient de remporter. Les pertes éprouvées par l'armée russe dans ces deux combats, et les mouvements de l'armée française sur les deux rives du Danube, obligent le général Kutusow à opérer promptement sa retraite ; il se dirige sur Hollabrunn ; le maréchal Mortier entre dans Krems et de là il suit le mouvement de l'ennemi. Ma division reçoit l'ordre d'occuper Vienne. Victorieuse dans quatre combats, mais affaiblie par les pertes inséparables de ses succès, elle se rend dans la capitale de l'Autriche pour se refaire et maintenir en même temps la sûreté de ce point central de notre ligne d'opérations. Après la victoire d'Austerlitz et le traité de Presbourg, Napoléon, dans son quartier général de Schœnbrunn, donne à tous les corps que j'ai commandés les éloges dus à la haute valeur qu'ils ont partout déployée et reconnaît toute l'importance de leurs succès. »

Il a semblé intéressant de faire connaître aussi au lecteur les mouvements exécutés par les Russes au cours de cette journée et de mettre sous ses yeux une relation des opérations écrite dans le camp adverse[1]. Dans l'ouvrage, déjà cité, du général Danilevski, on trouve de ce combat un récit sobre et intéressant, dans lequel l'auteur rend pleinement hommage au courage des troupes du maréchal Mortier :

« L'avant-garde des Français passa la nuit à Ober- et Unter-

---

1. Les relations autrichiennes, parmi lesquelles on peut citer l'étude parue en 1860 dans l'*Oesterreichische militärische Zeitschrift de Streffleur* intitulée *Das Gefecht bei Dürrenstein*, présentent les faits sous un jour différent. Bien que rendant hommage au courage montré par les combattants des deux partis, l'auteur de l'article de la *Revue de Streffleur* admet que l'effort de la division Gazan, pour rompre le cercle de fer qui l'entourait, n'a pas réussi et que, seuls, quelques détachements de peu d'importance ont pu s'échapper. L'offensive de la division Dupont aurait aussi échoué.

La Relation du général Danilevski et les documents cités au cours de cet ouvrage infirment ces allégations, à l'appui desquelles il n'est d'ailleurs donné aucune pièce de l'époque.

Une discussion des assertions émises par l'écrivain autrichien sortirait du cadre que nous nous sommes tracé.

Loiben et, vers les huit heures, marcha sur Stein. Dans la chaîne des avant-postes, une fusillade s'engagea. Une heure après, Mortier arriva avec une brigade et attaqua Miloradovitch qui, de son côté, allait à sa rencontre après avoir formé deux détachements de sa colonne, dont l'un marchait le long du Danube et dont l'autre s'avançait par les montagnes. Le combat commence à devenir chaud; notre colonne de la gauche pénétra à la baïonnette dans Unter-Loiben, mais elle en fut repoussée. Miloradovitch, ayant reçu un renfort de la réserve, s'en empara une seconde fois. L'attaque de Mortier sur notre flanc droit n'eut aucun succès, nos troupes ne bougèrent pas de leur position.

« Mortier, qui s'était réuni à la division Gazan, renouvela son attaque sur toute la ligne, toujours convaincu de la nécessité d'occuper Stein avec célérité ; il chassa pour la seconde fois Miloradovitch de Unter-Loiben.

« Koutouzof attendait d'un moment à l'autre l'arrivée de Doctourof à Dürrenstein, il ordonna à Miloradovitch de se retirer : Mortier le suivit.

« A peine ce dernier atteignit-il Stein qu'il fut assailli par une nuée de mitraille et attaqué dans son flanc gauche par le régiment de Boutyrsk qui, d'Egelsée, venait de descendre des montagnes.

« Mortier reconnut alors qu'il avait à faire à des forces supérieures ; il vit l'impossibilité de s'emparer de Stein avec la seule division qu'il avait avec lui ; il suspendit ses attaques, se contenta d'entretenir la fusillade et expédia ordres sur ordres à Dupont pour qu'il vînt le rejoindre en toute hâte avec sa division.

« Le jour tirait à sa fin et Doctourof n'arrivait pas. Ses guides l'enfoncèrent dans des montagnes impraticables et couvertes de bois, où deux hommes pouvaient à peine passer de front ; encore à chaque pas étaient-ils arrêtés par des obstacles. Nos troupes, qui entendaient le bruit du canon sur leur gauche, ne résistaient pas à l'impatience de prendre part au combat ; mais elles avançaient péniblement sur une ligne allongée, en occupant une grande étendue de terrain. Doc-

tourof, impatient lui-même, laissa ses bagages et l'artillerie dans les gorges des montagnes, et se décida à marcher en avant, seulement avec l'infanterie.

« A cinq heures du soir, au lieu de huit heures du matin, son avant-garde sous les ordres d'Oulanius, composée du 6e chasseurs et d'un bataillon de grenadiers d'Yaroslaw, descendit des montagnes. Oulanius occupa Dürrenstein, après avoir chassé le petit détachement ennemi qui, avec 3 pièces de canon, défendait les portes de la ville. Les canons furent enlevés par nos soldats et le capitaine Gléboff du 6e de chasseurs en prit un.

« Après s'être emparé de Dürrenstein, Oulanius forma son détachement, le front vers Krems. Le régiment de Viatka descendit des montagnes à son tour ; Doctourof le plaça de l'autre côté de Dürrenstein, faisant face à Spitz, car il avait remarqué l'approche des Français dans cette direction. C'était la division Dupont qui se hâtait de rejoindre Mortier.

« A la première nouvelle de l'apparition des Russes sur les derrières de son armée, Mortier envoya précipitamment les dragons à Dürrenstein où ils attaquèrent Oulanius ; mais ils furent repoussés.

« Leur retour lui apprit bientôt que le défilé était intercepté : il assembla un conseil de guerre composé de généraux et de colonels. Là, craignant comme chose inévitable l'obligation de se rendre prisonniers, on proposa au maréchal de passer seul sur le Danube dans un bateau pour éviter la honte de voir augmenter les trophées des Russes par la prise d'un maréchal de France. Mortier repoussa cette proposition ; il regardait comme un devoir sacré de partager le sort de ses compagnons d'armes. Formant donc une arrière-garde, afin de tenir Miloradovitch en haleine, il marcha tête baissée avec ses troupes dans le but de se faire jour vers Dürrenstein.

« Miloradovitch ayant remarqué la retraite des Français se porta en avant ; de son côté Doctourof avait déjà entamé un combat acharné.

« Le général Dupont qui, dès le matin, avait entendu la canonnade de la division Gazan, avait pressé sa marche et

s'approchait de Dürrenstein au moment où Doctourof occupait cette ville. Dupont n'hésita pas à s'ouvrir un passage pour rejoindre son chef de corps.

« J'ignorais encore la position dans laquelle se trouvait le maréchal Mortier, écrivait-il, mais je prévoyais le besoin urgent de me joindre à lui[1]. »

« Dupont attaqua le régiment de Viatka, qui lui barrait le passage : Doctourof renforçait ce régiment avec les troupes qui successivement descendaient des montagnes ; cette opération s'effectuait avec bien plus de difficulté que précédemment, parce qu'il faisait déjà sombre et que l'obscurité empêchait nos soldats de pouvoir prendre les sentiers qu'il fallait suivre. Doctourof se trouva bientôt entre deux feux. Tandis que Dupont l'attaquait sur la droite, Mortier se faisait jour vers Dürrenstein par sa gauche et, quoique poussé l'épée dans les reins par Miloradovitch, qui dans cette poursuite lui prit deux pièces de canon, il parvint à s'emparer de la position d'Oulanius.

« Le carnage était le même sur la pente des montagnes, dans les sentiers et dans les défilés où Dupont avait dirigé une partie de ses troupes, afin d'arrêter et d'empêcher les nôtres de continuer à descendre. L'exiguïté du terrain semblait doubler l'acharnement et les difficultés du combat ; les boulets et la mitraille tonnaient dans les montagnes, coupaient les hommes, brisaient les armes et pulvérisaient les rochers. Les soldats des deux partis étaient blessés, écrasés par la chute des arbres ou l'éclat des pierres. Lorsque Mortier pénétra dans Dürrenstein, on s'y entre-tuait à coup de crosse de fusil dans les rues, quand l'espace ne permettait pas d'agir à la baïonnette. Dupont renforçait l'attaque de son côté et Doctourof se trouvait dans la situation la plus critique, privé de son artillerie, dans l'obscurité la plus profonde, sans pouvoir prendre aucune disposition ni reconnaître les mouvements et la force de l'ennemi, n'ayant enfin pour retraite que

1. Phrase tirée de la lettre du général Dupont publiée en 1826, et citée plus haut.

des défilés impraticables. Il fut forcé de dégarnir la route, de se frayer un passage et de laisser passer Mortier. »

Tel fut le combat de Dürrenstein[1] que Napoléon a appelé « une journée de massacre » (22e *Bulletin de la Grande Armée*), dans lequel les troupes de la division Gazan montrèrent ce qu'on peut attendre de soldats décidés à faire le sacrifice de leur vie.

Les nouvelles parvenues successivement au quartier général impérial, dans la soirée du 19 brumaire (10 novembre) et dans la nuit du 19 au 20, n'avaient fait que confirmer les renseignements déjà recueillis en ce qui concernait le passage

---

1. Il ne faut pas oublier que dans ce combat les divisions Gazan et Dupont trouvèrent des adversaires dignes d'elles, dans les vieux soldats de Souvarof, anciens combattants des guerres de Turquie, Italie, Suisse, etc.

Aussi le corps à corps est vite pris et les blessures par la baïonnette sont les plus nombreuses. Le feu de mousqueterie s'exécute même de très près, ainsi que le prouve cette citation : « Dominique Demangeon, sous-lieutenant, « a « tué et blessé à bout portant, avec des chevrotines, près de 30 Russes qui se « défendaient avec acharnement dans un réduit muré. » (État nominatif des officiers du 100e régiment qui ont fait la campagne de l'an 14.)

Il n'existe aux Archives historiques aucune pièce donnant le nombre des tués, blessés et prisonniers de la division Gazan. Mais on peut se rendre compte des pertes éprouvées par cette division, au cours de ses quelques journées d'opérations, en comparant les états de situations au commencement du mois de novembre (Voir page 38) et à son arrivée à Vienne.

En ce qui concerne la division Dupont, on a trouvé ce renseignement page 130, note 2.

Il n'a pas été possible de vérifier les diverses assertions relatives aux canons et drapeaux signalés comme pris de part et d'autre.

D'après la relation de Danilevski, nous aurions perdu 5 canons et 1 étendard qui fut pris par le régiment de fusiliers de Moscou. Les Russes auraient fait aussi 1,300 prisonniers.

De notre côté, le 22e bulletin de la Grande Armée signale la prise de 12 drapeaux, 6 pièces de canon et 1,300 prisonniers.

Aucun document ne permet de déterminer les pertes des Russes, ni les effectifs en présence.

« Notre perte ne fut pas connue, dit Danilevski ; il n'existe aucune donnée officielle à cet égard et elle ne figure qu'au total des pertes de l'armée, mentionnées dans le rapport fait par Koutouzof depuis le départ de Braunau jusqu'au moment de sa jonction avec le comte de Buxhœwden. On suppose qu'il y eut à peu près 2,000 hommes sortis des rangs. Parmi les morts se trouvait le quartier-maître général Schmidt, atteint par une balle au moment où Oulanius descendait des montagnes. »

des Russes sur la rive gauche du Danube et la destruction du pont de Mautern.

Murat, n'ayant devant lui que quelques troupes autrichiennes sous Kienmayer, les avait poussées sans combattre. Il s'était engagé dans les défilés de la Forêt de Vienne et dans la journée devait être aux portes de cette capitale. Lannes et Soult l'avaient suivi. La division de queue du 4e corps (division Saint-Hilaire) occupait Saint-Pœlten, qu'elle avait l'ordre de quitter dans la matinée pour continuer son mouvement en avant.

Koutouzof, qui avait mis le Danube entre son armée et ceux qui le poursuivaient, n'avait plus en face de lui, sur l'autre rive du fleuve, que des détachements de cavalerie.

Le corps aux ordres du maréchal Mortier se trouvait seul en présence de toute la première armée russe. Différents rapports annonçaient que, dans la soirée, on avait entendu une fusillade très vive : il était donc en contact avec l'ennemi.

L'Empereur comprit le danger qui menaçait ces troupes et il en conçut une inquiétude, d'autant plus vive, qu'il n'était plus en mesure de prévenir l'engagement inévitable du maréchal Mortier avec des forces très supérieures.

Il résolut d'abord de suspendre la marche de Murat.

Abbaye de Mœlk, 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805),
7 heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE MURAT.

« L'ordre positif de l'Empereur, M. le Maréchal, est que vous ne dépassiez pas aujourd'hui Burkersdorf. Vous ferez connaître à M. le comte Giulay que vous attendrez dans cette position demain jusqu'à 10 heures du matin. (Vous ne ferez cependant aucun mouvement sans en prévenir S. M.)

« L'Empereur voit avec peine que vous n'ayez pas rempli ses intentions, puisque vous n'avez personne vis-à-vis des Russes et que la volonté de S. M. n'était pas qu'on se précipitât sur Vienne comme des enfants.

« Par cette négligence à exécuter les ordres de l'Empereur, il s'ensuit que le maréchal Mortier est exposé à porter tous les efforts des Russes et à être écrasé. Vous voudrez donc bien faire occuper Tulln, le long du Danube, et, même pousser des partis jusqu'à Klosterneuburg.

« L'Empereur va donner des ordres à M. le maréchal Davout. »

M^al^ Berthier.

En réponse à la lettre du maréchal Soult datée de Saint-Pœlten avant son départ[1], le Major général écrit à ce maréchal pour attirer son attention sur les mouvements probables des Russes et sur la situation du maréchal Mortier, mais il doit agir selon les circonstances. L'Empereur manque de renseignements sur la conduite que va tenir son adversaire.

Abbaye de Mœlk, 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).
9 heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL SOULT.

« Il faut vous conduire dans la journée d'aujourd'hui selon les circonstances; si, comme il y a lieu de le penser, les Russes ont dirigé leur retraite par la rive gauche sur Vienne, il faut vous porter sur Vienne, en ayant toujours des postes sur le Danube et ayant toujours une colonne de cavalerie qui longe la dite rivière.

« Si, au contraire, les Russes remontent le Danube pour marcher au maréchal Mortier, vous suivrez ce même mouvement afin de passer le plus tôt possible, pour marcher au secours de ce maréchal.

« Enfin, si l'ennemi s'était jeté dans l'intérieur des terres pour gagner soit la Bohême, soit la Moravie, vous vous dirigerez sur Vienne et, comme le prince Murat a ordre de ne

---

1. Voir cette lettre, page 99.

pousser aujourd'hui ses postes que jusqu'à Burkersdorf, il est nécessaire que vous vous arrangiez pour pouvoir vivre, ne pas vous tenir trop serré et vous tenir toujours à même de passer le Danube, si cela devenait nécessaire. »

M^al^ BERTHIER.

Mais le bruit sourd et lointain de la canonnade, que l'on ne cesse d'entendre, ne fait qu'augmenter l'anxiété de l'Empereur [1].

Il transporte son quartier général de Mœlk à Saint-Pœlten [2], pour être plus à portée de ses troupes et pour se trouver sur la route qui conduit directement au pont de Mautern. Enfin, à 3 heures et demie de l'après-midi, il écrit à Murat la lettre connue dans laquelle il le gourmande de n'avoir eu en vue que d'entrer à Vienne.

Mœlk [3], 20 brumaire an 14 (11 novembre).
3 h. 1/2 du soir.

L'EMPEREUR AU PRINCE MURAT.

« Mon Cousin, je ne puis pas approuver votre manière de marcher; vous allez comme un étourdi et vous ne pesez point

1. Les soldats eux-mêmes s'aperçurent de cette anxiété, et on lit dans les *Mémoires du grenadier de la Garde Jean-Roch Coignet :* « Le lendemain, l'Empereur partit au galop, il était maussade. « Ça ne va pas, disaient nos « chefs, il est fâché. » Il donna l'ordre de partir pour Saint-Pœlten. » (*Cahiers du capitaine Coignet.*)

2. « Dans son inquiétude, se rapprochant du bruit du combat, il s'était avancé de Mœlk à Saint-Pœlten... Ici, et au bruit des coups, son agitation redoubla. Officiers, aides de camp, tout ce qu'il avait sous la main, il l'envoyait aux nouvelles. » (*Mémoires du comte de Ségur.*)

3. Nous pensons qu'il y a là une erreur de lieu de départ et que c'est de Saint-Pœlten que l'Empereur écrit à Murat. En effet, la lettre ci-après, adressée par le Major général au maréchal Soult, est datée de Saint-Pœlten, 4 heures de l'après-midi et la dernière phrase : « L'Empereur reste à Saint-Pœlten » ne laisse pas de doutes sur l'endroit où elle est écrite. D'autre part, Napoléon dit dans sa lettre à Murat: « Je viens de faire connaître au maréchal Soult... » Les deux lettres sont donc écrites en même temps. En admettant que la lettre

les ordres que je vous fais donner. Les Russes, au lieu de couvrir Vienne, ont repassé le Danube à Krems. Cette circonstance extraordinaire aurait dû vous faire comprendre que vous ne pouviez agir sans de nouvelles instructions ; cela en valait sans doute bien la peine. Sans savoir quels projets peut avoir l'ennemi, ni connaître quelles étaient mes volontés dans ce nouvel ordre de choses, vous allez enfourner mon armée sur Vienne. Vous avez cependant reçu l'ordre, que vous a transmis le maréchal Berthier, de suivre les Russes l'épée dans les reins. C'est une singulière manière de les poursuivre que de s'en éloigner à marches forcées. Ces ordres vous avaient même été donnés depuis que vous m'aviez rendu compte qu'ils se dirigeaient sur Krems. Je cherche en vain des raisons pour expliquer votre conduite. Je viens de faire connaître au maréchal Soult qu'il ne devait point exécuter le mouvement que vous avez ordonné. Il sera obligé de faire une contremarche pour se diriger sur Mautern. Envoyez des reconnaissances, occupez Stadt-Tulln et d'autres points sur le Danube. Le maréchal Davout se porte sur Vienne par Lilienfeld, il sera ce soir à Mœdling. Restez à Burkersdorf et le maréchal Davout à Mœdling jusqu'à nouveaux ordres. Il est probable que l'intention de l'ennemi est de couper les ponts du Danube à Vienne. Ainsi les Russes pourront faire ce qu'ils voudront du corps du maréchal Mortier : je crains qu'il ne soit fort exposé, ce qui ne serait pas arrivé si vous aviez exécuté mes ordres. Avec la mesure que j'avais prise, d'avoir une grande quantité de bateaux, non seulement j'étais à l'abri d'un pareil mouvement, mais j'avais l'espérance bien fondée d'enlever une partie du corps russe. Mais vous m'avez fait perdre deux jours et n'avez consulté que la gloriole d'entrer à Vienne.

« Il n'y a de gloire que là où il y a du danger ; il n'y en a

---

à Murat fût datée de Mœlk, 3 heures et demie, comme il y a 24 kilomètres de Mœlk à Saint-Pœlten, le Major général ne pourrait pas expédier un ordre de l'Empereur à 4 heures de Saint-Pœlten. Enfin il est absolument impossible que l'Empereur écrive à 3 heures et demie de Mœlk et soit à 4 heures à Saint-Pœlten.

pas à entrer dans une capitale sans défense, surtout après la victoire du maréchal Davout, qui a battu et pris le reste du corps du général Kienmayer, que commandait le général Merveldt.

« Voyez, dans les pourparlers avec les magistrats de Vienne, si on pourrait convenir qu'on laissât subsister les ponts du Danube, et cela pour éloigner de la capitale les malheurs de la guerre. »

NAPOLÉON.

Le maréchal Soult reçoit en même temps du Major général l'ordre d'arrêter son mouvement et de se porter de sa personne à Mautern.

Saint-Pœlten, 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).
4 heures après-midi.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL SOULT.

« L'Empereur, M. le Maréchal, n'approuve pas le mouvement que vous faites ; son intention n'est pas de laisser les Russes sur ses flancs. Rendez-vous de votre personne à Mautern ; mettez-vous en correspondance avec le général Mortier, qui, ce matin, marchait sur Stein.

« Placez vos divisions en échelons où elles se trouvent, de manière que, s'il se confirmait que les Russes prennent fortement position à Stein et y attendent la 3e armée (*sic*), vous puissiez concentrer vos forces le long du Danube, pour vous servir des bateaux du maréchal Mortier, pour passer sur la rive gauche.

« L'Empereur reste à Saint-Pœlten exprès pour attendre dans la nuit l'issue de la reconnaissance que vous allez faire. »

Mal BERTHIER.

Le général Mouton, aide de camp de l'Empereur, fut chargé de porter ces dépêches.

Celle destinée au maréchal Soult lui était remise à 7 heures du soir à Sieghardskirchen, où était son quartier général. Il recevait en même temps celle que lui avait adressée le maréchal Berthier, de Mœlk à 9 heures du matin et il répondait en ces termes.

Sieghardskirchen, 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).

LE MARÉCHAL SOULT AU MAJOR GÉNÉRAL.

« Je reçois au même instant, 7 heures, les deux lettres de ce jour dont V. E. m'a honoré et j'éprouve un regret bien vif d'y trouver que S. M. désapprouve le mouvement que j'ai fait faire aujourd'hui au corps d'armée.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous rappeler que vous m'avez adressé l'ordre de suivre, d'aussi près que possible, le corps du prince Murat et, qu'hier, en vous rendant compte du mouvement du 19, je vous ai prié de vouloir bien me faire connaître les intentions de S. M. sur la direction du corps d'armée[1], que je présumais pouvoir être changée d'après celle que les Russes avaient prise en se retirant de Saint-Pœlten.

« N'ayant pas reçu de réponse et le prince Murat me faisant connaître qu'aujourd'hui il porterait ses troupes sur Vienne et que je devais pousser celles du 4e corps jusqu'à Gablitz et Sieghardskirchen, j'ai cru qu'en suivant cette direction, les intentions de S. M. seraient remplies. J'ai eu soin, cependant, de laisser la division de cavalerie légère à Göttweig et Mautern pour couvrir ce point et attendre de nouveaux ordres.

« Je vais me rendre à Mautern, conformément aux intentions de S. M., et j'attendrai de connaître ce qui se passe sur la rive gauche du fleuve pour faire mouvoir les divisions

1. Voir cette lettre p. 95.

d'infanterie, lesquelles peuvent, en une marche, se porter sur le bord du Danube et être disposées à le passer.

« On m'a assuré qu'il existait un grand bac à Klosterneuburg, près Vienne, et que les Russes se disposaient à repasser le Danube pour tomber sur le flanc de l'armée de S. M., lorsqu'elle serait près de Vienne ; si cet avis est exact, le bac, dont il s'agit, pourrait peut-être être enlevé et servir à un passage qui compromettrait le sort de l'armée russe. Hier, dans mon rapport, j'ai eu l'honneur de vous instruire de ce projet de l'ennemi. Il est même question que les Russes devaient jeter dans cette partie un pont de bateaux.

« Je vais attendre à Mautern les ordres de S. M., je vous prie de vouloir bien me les y faire passer. Dans l'instant, 330 prisonniers russes arrivent à Sieghardskirchen ; ils ont été pris à Tulln par les troupes aux ordres du général Milhaud. Ils descendaient le Danube en bateaux et se rendaient à Vienne ; parmi eux se sont trouvés 17 prisonniers français. Ceux-ci rapportent qu'ils faisaient partie d'un convoi de huit bateaux qui portait à peu près 1,500 hommes. Trois ont été pris et cinq ont échappé. Les prisonniers prétendent que les Russes se retranchent à Krems et qu'ils se proposent de garder la rive gauche du Danube en faisant occuper les îles ; leurs canons et bagages doivent encore être à Krems. »

M[al] SOULT.

Dans la matinée, le prince Murat avait fait connaître à l'Empereur qu'il était devant Vienne, attendant des ordres.

Burkersdorf, 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).
11 h. 1/2 du matin.

LE PRINCE MURAT A L'EMPEREUR.

Sire,

« J'ai eu l'honneur d'informer V. M. de ma marche sur Vienne et celui de lui demander des ordres. Ceux que j'ai

reçus ne m'en donnent pas d'assez positifs ; cependant, sans ce que V. M. m'a fait l'honneur de me dire à Linz sur ses intentions pour les ouvertures de paix, je ne me serais pas porté si avant, car elle a dit ouvertement qu'elle voulait aller à Vienne et qu'elle voulait y arriver en négociant. Je crois donc bien faire en m'approchant de ses murs ; enfin vos reproches me seront doux, si, en les recevant, j'ai la conviction d'avoir agi d'après vos intentions.

« Sire, par ma position je suis dans Vienne, puisque c'est la garde nationale qui fait le service aux portes et que je n'en suis qu'à une lieue ; et cependant je n'y suis pas par le fait, et l'empereur n'en pourra pas tirer prétexte pour ne pas faire la paix.

« J'ai reçu la députation et M. le général Gardane vous rendra compte de toute notre entrevue.

« D'après des renseignements sûrs, les Russes se retirent en Moravie, leurs canons et leurs bagages ont déjà pris cette route.

« Les têtes sont exaltées en ville ; on y craint une insurrection, les magistrats me l'ont dit.

« M. le Major général me dit de poursuivre les Russes, je ne le puis qu'en passant par Vienne. J'attends des ordres, ostensibles ou secrets, pour entrer en ville. Je supplie V. M. de me les adresser avant demain 8 heures du matin. »

MURAT.

Il y a lieu de remarquer qu'au moment où Murat écrit cette lettre, il n'a pas encore reçu celle du Major général, datée de Mœlk le même jour, à 7 heures du matin, dans laquelle le maréchal Berthier lui transmet l'ordre d'arrêter son mouvement et lui fait connaître le mécontentement de l'Empereur. Cette dépêche du Major général a dû parvenir au prince dans la journée, sans que nous ayons pu en déterminer l'heure, et il répondait aussitôt à l'Empereur pour se disculper.

Hütteldorf, 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).

LE PRINCE MURAT A L'EMPEREUR.

Sire,

« Je suis au désespoir que les ordres de V. M. ne me soient pas arrivés à temps pour pouvoir faire prendre la position qu'elle m'ordonne d'occuper. Je n'ai pas manqué de vous faire connaître tous les jours mes mouvements sur Vienne, et je n'aurais jamais pensé avoir contrarié vos intentions, sans les reproches que vous me faites adresser par le Ministre de la guerre. Engagé d'après vos ordres dans les défilés de la Forêt de Vienne [1], j'ai dû en sortir et me porter en avant pour ne pas mourir de faim, pour faire place au corps du maréchal Soult et pour me placer militairement. La division de grenadiers est placée en avant d'Hütteldorf, la division Suchet en arrière, ces deux divisions sont à cheval sur la route et couvrent le défilé de la Forêt. La division Nansouty occupe Hadersdorf. Le général d'Hautpoul Hacking, le général Walther Saint-Veit, le général Milhaud Tulln et Klosterneuburg, le général Fauconnet Atzgersdorf, le 16e de chasseurs Neudorf, le général Treillard Léopoldsdorf et Ebersdorf ; ces trois régiments feront un mouvement rétrograde demain matin, à la pointe du jour, et seront placés sur les flancs de ma position, que je conserverai jusqu'à de nouveaux ordres de V. M.

« Sire, j'ai rendu compte à V. M. que je ne m'étais décidé à marcher sur Vienne qu'après avoir reçu le rapport que les Russes s'étaient jetés sur la rive gauche du Danube, après en avoir brûlé le pont. Il m'eût été d'ailleurs difficile de les

1. On sait que l'on donne le nom de « Forêt de Vienne », *Wienerwald,* au contrefort boisé, « ramification des Alpes de Styrie ou Alpes Noriques, qui commence à la limite de Styrie pour aboutir au Danube ». (*Dictionnaire de Géographie,* par Vivien de Saint-Martin.)

atteindre, puisqu'ils sont partis de Krems pour la Moravie sur des chariots.

« J'avais écrit ce matin à M. le général Giulay pour le prévenir que je n'occuperai pas Vienne aujourd'hui et je viens de lui écrire ce soir que c'est contre les ordres de V. M. que je me suis porté en avant de Burkersdorf, les ayant reçus trop tard, et que je ne ferai aucun mouvement demain, avant midi.

« On craint beaucoup une insurrection à Vienne, on me fait demander beaucoup de sauvegardes, on y craint surtout la famine, il n'y a aucun approvisionnement. Les Russes se retirent décidément en Moravie, où ils doivent se réunir aux renforts qu'ils attendent. On dit que l'empereur d'Allemagne est allé au-devant de l'empereur de Russie, qui revient de Berlin. Le prince Charles se retire derrière le Tagliamento et les Russes sont débarqués à Venise.

« J'ai fait défendre l'entrée à Vienne à tout individu appartenant à l'armée et il n'a été et ne sera demandé à la députation, que j'ai reçue ce matin, que des vivres pour l'armée.

« Je joins à ma lettre un rapport que je reçois à l'instant de Vienne.

« On a arrêté hier, à Tulln, une barque chargée de 250 blessés russes; une autre plus considérable a gagné la rive gauche. »

MURAT.

Le 20 brumaire au soir (11 novembre)[1], les emplacements

1.

Hutteldorf, 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL BELLIARD AU PRINCE MURAT.

Monseigneur,

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. que le corps d'armée est parti ce matin à cinq heures et est venu prendre position sous Vienne, savoir :

Division Nansouty à Hadersdorf;
— d'Hautpoul à Hacking;
— Walther à Saint-Veit.

occupés par les différents corps de la colonne sur la rive droite sont les suivants :

Murat a son quartier général à Hütteldorf, ses divisions de cavalerie sont aux portes de Vienne et bordent le Danube en amont de cette capitale.

Le maréchal Lannes avec les divisions Oudinot et Suchet est aussi à Hütteldorf.

Le maréchal Soult a son quartier général à Sieghardskirchen. (Il va, de sa personne, se porter à Mautern.) Sa division de tête est poussée jusqu'à Ried, sa division de queue (Saint-Hilaire) est à Streithofen [1].

La division de cavalerie du 4e corps est restée en arrière de Göttweig.

La Garde est à Saint-Pœlten.

Le maréchal Bernadotte a sa division de tête (1re division, général Rivaud) à Markersdorf, sa division de queue (divi-

---

Brigade Milhaud à Tulln et Klosterneuburg ;
— Fauconnet à Atzgersdorf.
16e de chasseurs à Neudorf. } Ces trois régiments feront demain
Brigade Treillard à Léopoldsdorf. } un mouvement en arrière.

« La division Oudinot et la division Suchet en avant et en arrière de Hütteldorf. »

BELLIARD.

1.

Ordre d'établissement des divisions du 4e corps pour le 20 brumaire (11 novembre).

Sieghardskirchen, le 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).

« La 3e division s'établira à Ried, Ollern, Weinzirl et Sieghardskirchen.
« La 2e division à Abstetten, Judenau et Baumgarten.
« La 1re division à Plankenberg, Streithofen et villages à portée sur la gauche, mais sans s'écarter de plus d'un quart de lieue de la route.
« La compagnie d'artillerie s'établira en avant de Sieghardskirchen.
« La cavalerie s'arrêtera à Michelhausen et Rust. Le quartier général sera à Sieghardskirchen.
« Demain les divisions ne se mettront en marche que sur de nouveaux ordres. »

Dans sa lettre au Major général (Voir p. 143), le maréchal Soult dit que la division de cavalerie a été maintenue en arrière de Göttweig.

sion bavaroise) sous Mœlk, où est le quartier général du corps d'armée.

Pendant que s'exécutaient les mouvements qui amenaient les troupes sur ces divers emplacements, le combat continuait à Dürrenstein, sans que la nuit vînt l'interrompre ainsi que nous l'avons vu plus haut. Aussi, le chambellan Thiard[1],

---

1. Le chambellan Thiard est une figure trop curieuse pour que nous ne lui consacrions pas quelques lignes.

Né à Paris le 3 mai 1772, le comte de Thiard de Bissy (Auxonne-Théodore-Marie) émigra dès le début de la Révolution et servit dans l'armée de Condé. Rentré en France en 1801, il avait été choisi en 1804 comme chambellan par l'Empereur qui, le 6 vendémiaire an 14 (28 septembre 1805), l'avait nommé capitaine de cavalerie. Au cours de cette campagne, il remplit de fréquentes missions et Napoléon, qui apprécia sans doute ses services, le nomma successivement chef d'escadron par décret du 6 nivôse an 14 (27 décembre 1805) et major à la suite le 13 janvier 1807.

« Thiard, dit Ségur dans ses *Mémoires*, était d'un esprit vif et entreprenant, peut-être même trop indépendant de l'opinion publique. Il avait de ce sang aristocratique que ne troublent ni la présence, ni les interpellations des hommes les plus imposants. Rien ne le gênait, soit caractère, soit assurance que donne une grande fortune, étant d'ailleurs d'instinct fier, se sentant de cette souche d'où sortaient encore les grands de tous les pays, auxquels les affaires d'État sont familières et qu'il était accoutumé à traiter comme ses pareils.

« Il connaissait bien l'Autriche et les Allemands, dans les rangs desquels il avait servi ; il parlait leur langue et se savait utile à Napoléon. »

Grâce aux anciennes relations qu'il s'était créées à l'armée de Condé, et surtout poussé par son esprit d'intrigues, il eut, au cours de la campagne de l'an 14 (1805), un entretien secret avec le prince de Lichtenstein. L'Empereur en fut informé et, comme il espérait en tirer profit, cette fois, il ne le trouva pas mauvais.

Mais, après Iéna, Thiard, qui avait été nommé gouverneur de Dresde et de la Saxe, à l'exception de Leipzig et de Villemberg, subit brusquement une disgrâce *dont les causes ne sont pas bien connues*. Il fut accusé d'avoir eu des relations secrètes avec l'ennemi, et d'avoir tenu une conduite équivoque. L'Empereur le fit rayer des cadres de l'armée et du nombre de ses chambellans.

Exilé hors de Paris jusqu'au 18 décembre 1809, il fut fait sous-lieutenant de la garde nationale le 30 mars 1814, et quelques jours après adjudant commandant.

Il sollicita et obtint des Bourbons le grade de maréchal de camp, auquel il fut nommé le 4 juin 1814. Mais son humeur toujours inquiète et son esprit d'indépendance le firent mettre en non-activité, le 23 janvier 1815. Dès le retour de Napoléon, il se présenta pour obtenir la confirmation de son grade. « Il n'a aucun titre pour être confirmé », telle fut la réponse de la commission chargée d'examiner sa demande.

En 1816, Thiard, l'ancien émigré, l'ancien combattant de l'armée de Condé, est signalé au ministre secrétaire de la police comme « à surveiller pour ses opinions séditieuses ». Toute sa vie il a ce caractère trop indépendant de l'opinion publique que signale Ségur. En 1818, il est mis en non-activité, puis classé comme disponible le 5 avril 1832. Il mourut à Paris, le 28 juin 1852.

qui avait été envoyé par l'Empereur pour lui rendre compte de ce qui se passait sur l'autre rive du Danube, s'empressait-il, en arrivant à Mautern, d'adresser la dépêche suivante, qui est la dernière pièce que possèdent les Archives historiques sur les événements de cette importante journée.

Mautern[1], le 20 brumaire an 14 (11 novembre 1805).
6 h. 1/2 du soir.

THIARD A L'EMPEREUR.

« Je crois ne devoir pas perdre un instant pour annoncer à V. M. que l'on s'est battu toute la journée, de l'autre côté du Danube et avec beaucoup d'acharnement.

« D'après le rapport du colonel Franceschi du 8e de hussards, la division Gazan est arrivée hier à Dürrenstein. Ce matin, elle a rencontré les Russes entre Loiben et Stein. L'affaire a commencé sur-le-champ ; trois fois le village de Loiben a été pris et repris. Enfin, vers le soir, les Russes ont attaqué en suivant le Danube et une autre colonne descendue des montagnes s'est portée sur le coude que fait le fleuve et, à en croire des officiers du 100e et du 4e d'infanterie légère, qui, étant blessés, se sont jetés dans une barque et se sont sauvés de Loiben, toute cette division serait cernée dans Loiben et séparée de la division Dupont. Mais je crois qu'il y a un peu d'effroi dans ce rapport ; du reste, quand ils ont quitté le champ de bataille, l'affaire n'était pas encore terminée et il est à penser que les divisions auront pu se réunir. Ces officiers ont dit que, dans le commencement de l'affaire, ils avaient pris beaucoup de monde, 2 canons et un obusier. La division n'a point de pain et manque de cartouches. Toute l'armée Russe bivouaque sur les hauteurs au delà du

---

1. Dans l'aquarelle représentant le combat de Dürrenstein, dont on a trouvé une reproduction au commencement de ce livre, le spectateur est supposé placé sur la rive droite du Danube, dans une situation analogue à celle de Thiard, mais à 3 kilomètres en amont de Mautern.

Danube ; quoiqu'il soit nuit, ils tirent à chaque instant sur cette ville.

« Ici est le 8e de hussards, à Göttweig est le général Margaron avec le 11e et le 26e de chasseurs.

« J'ai cru qu'il était de mon devoir de rester ici pour être à même d'apporter demain dans la journée quelques nouvelles à V. M.; je remonterai le Danube et je tâcherai de passer, s'il est possible.

THIARD.

« Dans l'instant on vient me dire que le village de Loiben est en feu. Je me suis porté sur le rivage, il est tout en flammes. Je crois que les Russes auront tiré avec des obus pour en déloger les troupes de V. M. qui se seront fait jour sur Dürrenstein. Les Russes font un tapage horrible. »

Journée du 21 brumaire (12 novembre).

La 1re division de dragons était trop éloignée du corps du maréchal Mortier pour qu'elle pût avoir promptement connaissance du combat soutenu la veille. Elle continua donc à pousser en avant quelques partis, qui ne paraissent pas avoir osé beaucoup s'éloigner de Zwettel. Le général Klein, isolé dans un pays inconnu, cherchait à s'orienter.

« Le 14e régiment et un escadron du 26e se sont portés en avant de Zwettel sur la route de Gefæll.

« Le 14e régiment a rencontré une patrouille de 50 cuirassiers autrichiens, près le village de Friedersbach, qu'il a poursuivie du côté de Rastenberg, sans avoir pu l'atteindre.

« Le 2e régiment a occupé Zwettel et un petit hameau entre Zwettel et Marbach. Le 1er régiment a placé un escadron à Marbach, une compagnie à Griesbach et une autre à Arbesbach avec l'artillerie.

« A sept heures du soir, on a appris, par le retour de l'officier dépêché à M. le maréchal Mortier, qu'une attaque qu'il avait dirigée le 20 contre Stein avait échoué et que M. le Maréchal faisait repasser le Danube à la majeure partie de ses troupes.

« La marche d'un corps autrichien et russe sur Zwettel par la route de Krems et Gefæll, jointe à leur position depuis Budweis, Horn et Krems, leur donnant la facilité de se porter sur les derrières de la position de la 1re division de dragons, qui restait presque seule à la rive gauche du Danube, décida le général Klein à faire un mouvement rétrograde, afin de prendre une position qui pût assurer la retraite de sa division sur Linz, et de se lier avec Freystadt. Celle de

Schwerdberg, Poneggen, Zirking et Mauthausen, derrière la rivière de Wald Aist, fut trouvée la meilleure, le pays étant assez ouvert dans cette vallée pour pouvoir faire usage de la cavalerie, tandis qu'en avant, ce sont des défilés très difficiles et très resserrés.

« Le choix de la position fait, on décida que le mouvement de retraite commencerait à 10 heures du soir et s'opérerait de la manière suivante :

« Le 1er régiment de dragons, en se réunissant à Arbesbach, où était l'artillerie, pour se rendre avec elle à Schwerdberg, s'il était possible, en faisant rafraîchir à Minichdorf ;

« Le 2e régiment, en se réunissant entre Marbach et Zwettel, pour protéger la retraite du 14e et du 26e, et de se mettre en route pour Kœnigswiesen, lorsque ces deux régiments seraient parvenus à sa hauteur ;

« Le 14e et le 26e régiments en se repliant sur Zwettel et ensuite sur Arbesbach.

« Ces premiers mouvements ayant reçu leur exécution et les troupes s'étant reposées pendant 4 heures, elles se sont remises de nouveau en marche le 22. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

Le combat avec les Russes n'ayant pris fin que vers 10 heures du soir, les troupes, extrêmement fatiguées, bivouaquèrent sur le champ de bataille. La division Gazan passa en seconde ligne derrière la division Dupont. La division Dumonceau, qui avait suivi le mouvement de la division Dupont, lorsque celle-ci s'était portée au secours de la division Gazan, s'établit à Spitz.

« Dans la nuit, le maréchal Mortier ordonne à tout son corps de repasser sur la rive droite du Danube. Le passage s'effectue à Spitz, il commence à 4 heures du matin et ne finit qu'à minuit [1]. On se sert, pour cette opération, des ba-

---

1. D'après ce document, il semblerait que toutes les troupes du corps du

teaux sur lesquels l'artillerie avait été embarquée. Le quartier général est établi à Ober-Arnsdorf; la division Dupont bivouaque vis-à-vis de Spitz.

« Un officier du 1er régiment de hussards, envoyé près du général Koutouzof, pour lui remettre une lettre du colonel Bibikof, son parent fait prisonnier, rapporte une dépêche du major général de l'armée russe, qui recommande à la générosité française 1,300 blessés qu'ils abandonnent à Krems. » (*Journal des opérations de la division Dupont.*)

Dans la journée, le général Dupont rend compte au maréchal Mortier de l'établissement de son quartier général à Ober-Arnsdorf et des renseignements qu'il a recueillis sur l'ennemi.

Ober-Arnsdorf, le 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL MORTIER.

« Mon quartier général est établi à Ober-Arnsdorf. Je vous prie de m'y adresser vos ordres.

« L'officier de hussards, que j'ai envoyé ce matin en reconnaissance, m'a rendu compte qu'il s'est porté jusqu'à

---

maréchal Mortier auraient passé sur la rive droite du Danube. Il n'en fut pas ainsi. L'historique sommaire, établi à la suite de la situation du 1er frimaire (22 novembre) de ce corps d'armée, donne les indications suivantes pour cette journée : « Remis les troupes les plus fatiguées sur la rive droite du Danube. Couché le même soir à Arnsdorf, occupant toujours Spitz et Weissenkirchen. »

Enfin la lettre ci-après vient confirmer cette assertion :

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE ROUYER AU GÉNÉRAL DE DIVISION DUPONT.

Ober-Arnsdorf, le 21 brumaire (12 novembre 1805).

« Le commandant Réjeaux vient de me rendre compte que les 2 compagnies qui étaient restées sur la rive gauche, l'une à Spitz, l'autre à Weissenkirchen, avaient été relevées, par ordre d'un adjudant général batave, par leurs troupes. »

ROUYER.

Dürrenstein et qu'il n'y a point rencontré l'ennemi. Des rapports des gens du pays lui ont appris que les Russes occupaient toujours Stein et Krems. Une nouvelle reconnaissance sera envoyée demain sur la même direction.

« Un officier du 4e régiment de dragons, qui rentre à l'instant avec un détachement de 30 hommes, a vu ce matin de la cavalerie et de l'infanterie ennemies se dirigeant par les hauteurs qui dominent la rive gauche du Danube et remontant le fleuve ; un brigadier de hussards, qui arrive de Marbach, dit y avoir vu passer, à quelque distance de cet endroit, des troupes russes infanterie et cavalerie aujourd'hui[1]. »

DUPONT.

Au grand quartier général impérial, les premiers renseignements un peu complets, qui parvinrent sur le combat livré dans la journée, paraissent avoir été ceux adressés par Thiard dans sa dépêche. Ils arrivèrent, sans doute, dans le milieu de la nuit, vers minuit ou une heure[2].

L'Empereur donne aussitôt ses ordres pour parer à un échec qu'il craint. Mais le plus important, en ce moment, est d'avoir des renseignements sur ce qui s'est passé.

Le corps le plus rapproché du Danube et le plus voisin des troupes de la rive gauche, au cas où elles auraient été rejetées dans la direction de Linz, étant celui du maréchal Bernadotte, à 3 heures du matin, le Major général lui écrit.

1. *Papiers Trévise.*

2. Il y a 24 kilomètres de Mautern à Saint-Pœlten. On verra plus loin que l'aide de camp Lebrun mit 3 heures et demie pour faire cette route de nuit (de 11 heures du soir à 2 heures 1/2 du matin).

La dépêche de Thiard, partie à 6 heures 1/2, a donc pu arriver entre minuit et une heure.

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
3 heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL BERNADOTTE.

« L'Empereur, M. le Maréchal, vient d'être instruit qu'il y a eu une affaire très chaude hier à Stein : il paraîtrait que M. le maréchal Mortier, avec la division Gazan seule, avait attaqué l'armée russe et qu'il aurait éprouvé quelque échec, vu le nombre des ennemis.

« Vous avez peut-être, à l'heure qu'il est, des nouvelles de cette affaire ; faites passer un officier à la rive gauche, afin d'avoir des nouvelles positives de la division Gazan, de celle de Dupont et de la division batave.

« Vous devez avoir du pain et des bateaux avec la flottille que commande l'officier de marine Lostange.

« Jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles de ce qui se passe sur la rive gauche et jusqu'à ce que l'Empereur vous ait fait parvenir de nouveaux ordres, il est nécessaire que vous restiez à l'abbaye de Mœlk et que vous envoyiez des patrouilles de cavalerie tout le long du Danube, avec quelques pièces d'artillerie légère, si elles peuvent y passer : il serait nécessaire de faire la même chose en remontant le Danube, et de faire reconnaître le lieu le plus favorable pour effectuer un passage; enfin, voyez si le capitaine de frégate Lostange a assez de barques pour pouvoir jeter un pont. Enfin, M. le Maréchal, prenez toutes les mesures pour avoir des nouvelles précises des troupes qui sont sur la rive gauche.

« Faites dire de ma part au capitaine Lostange qu'il doit rester à Mœlk avec sa flottille, jusqu'à nouvel ordre, et ne point descendre le fleuve. »

M^al^ BERTHIER.

La division de queue du 4e corps d'armée reçoit en même temps l'ordre de se porter sur Mautern [1].

---

1. Il y a lieu de remarquer que cet ordre est adressé à l'adjudant commandant

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
3 h. 1/2 du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'ADJUDANT COMMANDANT LEMAROIS.

« L'adjudant commandant Lemarois expédiera directement l'ordre à la division Saint-Hilaire, que l'Empereur suppose être la plus près de Saint-Pœlten, de se porter sur-le-champ à Mautern, où il faut qu'il soit rendu le plus tôt possible ; il devra mener avec lui 4 ou 5 pièces d'artillerie légère, pour pouvoir se porter avec la cavalerie partout où elle pourrait être nécessaire sur la rive du fleuve. »

Enfin, pour accélérer l'arrivée des nouvelles, le maréchal Bessières, commandant la Garde, dut établir des postes de correspondance.

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
4 heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL BESSIÈRES.

« L'Empereur ordonne, M. le Maréchal, que vous fassiez placer, de Saint-Pœlten au village d'Absdorf, à moitié chemin d'ici à Mautern, trois postes de cavalerie de 8 hommes chacun, partagés en égale distance entre cette ville (Saint-Pœlten) et Absdorf. Ces postes serviront à transmettre promptement les nouvelles qui viendraient de Mautern. »

Lemarois, sous-chef de l'état-major du 4e corps. Le maréchal Soult s'étant porté de sa personne à Mautern, en lui adressant cet ordre on n'aurait fait qu'en retarder l'exécution. Mais nous n'avons pas pu déterminer pour quel motif c'est le sous-chef d'état-major qui est chargé d'expédier l'ordre du Major général et non pas le chef. On supposait, peut-être, au grand quartier général, que le général Salligny, chef d'état-major du 4e corps, avait accompagné le maréchal Soult.

Le maréchal Soult est aussi avisé des ordres donnés directement à la division Saint-Hilaire, par l'intermédiaire de son sous-chef d'état-major, ainsi que des intentions de l'Empereur.

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
4 heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL SOULT.

« L'Empereur, M. le Maréchal, vient d'ordonner à la division Saint-Hilaire de vous rejoindre à Mautern. Les deux autres divisions de votre armée resteront, jusqu'à nouvel ordre, dans la position qu'elles occupent.

« M. le maréchal Bernadotte, avec son corps d'armée, restera toute la journée d'aujourd'hui à Mœlk.

« L'Empereur séjournera à Saint-Pœlten.

« S. M. ne peut, dans ce moment, vous donner aucun ordre, parce qu'elle ne sait pas bien ce qui s'est passé sur la rive gauche du Danube. Son intention est que vous placiez quelques petits postes sur la rive droite pour arrêter les bateaux qui descendraient le Danube, afin qu'ils ne tombent pas dans les mains des Russes.

« M. le maréchal Bernadotte a l'ordre d'envoyer des postes de cavalerie le long du Danube, du côté de Mautern, lesquels devront communiquer avec les vôtres.

« Faites réunir, M. le Maréchal, tous les moyens de passage que l'on pourra se procurer et prenez tous les renseignements possibles pour savoir si les Russes bordent le fleuve jusqu'à Vienne.

« Envoyez-moi, en grand détail, ce que vous avez appris de ce qui s'est passé au corps du maréchal Mortier.

« L'Empereur ordonne que vous placiez trois relais de cavalerie, de Mautern jusqu'à Absdorf, pour la correspondance.

« Je dois répondre à votre lettre, M. le Maréchal, que si l'Empereur n'a pas approuvé le mouvement que vous a

ordonné le maréchal Murat, cela ne veut pas dire qu'il ait désapprouvé que vous l'ayez exécuté[1]. »

M^al^ Berthier.

Après avoir pris ces premières mesures, que l'on pourrait appeler des mesures de sûreté et d'information, Napoléon songe au moyen de déloger les Russes de la position qu'ils paraissent vouloir tenir sur la rive gauche du Danube. « Mais, dans son anxiété, un espoir le saisit, celui de devancer par la rive droite, en courant à Vienne, l'ennemi qui lui échappait par la rive gauche, d'y surprendre le passage du Danube, d'où, se précipitant en forces sur cette autre rive, il s'interposerait entre Koutouzof et Buxhœwden, con-

1. En exécution des prescriptions de cette dépêche, le maréchal Soult donne l'ordre suivant au général Margaron :

ORDRE.

Mautern, le 21 brumaire (12 novembre 1805).

« Donnez des ordres pour que trois relais de correspondance, composés chacun de huit chasseurs ou hussards et un brigadier, soient placés, l'un à Mautern, le second à Furt et le troisième à Meidling pour servir jusqu'à nouvel ordre à transporter les officiers qui auraient des dépêches de S. M. ou du Ministre de la guerre à rendre ou à porter.

« Le poste de Meidling correspondra avec un d'égale force que la Garde impériale doit faire établir à Absdorf ; mais, si la Garde n'envoyait pas à ce dernier endroit, vous devriez y en placer un de la cavalerie à vos ordres, pour remplir le même service et qui correspondrait avec le poste de la Garde le plus rapproché de Saint-Pœlten.

« Je vous préviens que M. le maréchal Bernadotte doit envoyer des reconnaissances de cavalerie depuis Mœlk, jusqu'à ce qu'elles aient joint les postes ou patrouilles, que vous fournissez sur votre gauche, en suivant la rive droite du Danube. Donnez des ordres pour qu'elles soient reconnues et faites même aller à leur rencontre.

« Donnez des ordres pour qu'on arrête et fasse mettre sous la garde d'un poste tous les bateaux qui descendraient le Danube, afin d'éviter qu'ils tombent au pouvoir des Russes et faites-vous rendre compte de tous ceux qui existent sur la rive droite dans l'étendue de vos postes, ainsi que dans celle que vos patrouilles parcourent, pour qu'ils soient également gardés et réunis.

« Je vous préviens que la première division d'infanterie prendra, ce soir, position en avant de Furt et fournira des postes sur le Danube. Du moment qu'ils seront établis, vous pourrez réduire après le service que la cavalerie fait. Mais vous lui ferez fournir des grand'gardes et surtout beaucoup de patrouilles à droite et à gauche, jusqu'à trois lieues au moins de distance. »

pait à la première armée russe sa retraite sur la seconde et la faisait prisonnière en Bohême comme il avait pris Mack en Souabe[1]. »

Dès 6 heures du matin, il donne l'ordre à Murat d'entrer dans Vienne et de chercher à franchir le Danube, pour tourner les Russes et tomber sur leurs derrières.

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
6 heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE MURAT.

« L'Empereur, mon Prince, me charge de vous dire que les Russes sont toujours à Krems, qu'il y a eu hier un engagement très chaud entre leur armée et la division Gazan; les détails ne sont pas connus, mais il paraît que l'affaire a été à notre désavantage, quelque courage qu'aient déployé nos troupes, vu la grande supériorité du nombre des ennemis.

« L'Empereur ne doute pas, mon Prince, que vous n'ayez envoyé des postes à Klosterneuburg, pour tâcher de vous emparer du bac qui s'y trouve.

« Malheureusement, le maréchal Soult avait reçu votre ordre avant celui de l'Empereur et son corps d'armée était déjà enfoncé sur Vienne. Le maréchal Soult avait une division qui était cantonnée près de Mautern et qui eût été d'un grand secours dans la journée d'hier. L'Empereur me charge de vous dire qu'il a peine à concevoir comment, lorsque vous saviez qu'il était à l'abbaye de Mœlk, vous ayez cru devoir envoyer des ordres au maréchal Soult.

« Nous n'avons pas encore reçu des nouvelles du maréchal Davout, qui ne partira qu'aujourd'hui, à la pointe du jour, de Lilienfeld et qui ne pourra donc arriver, ce soir, qu'à mi-chemin de Mœdling. L'Empereur trouve, M. le Maréchal, que vous ne lui rendez pas assez de comptes, que vous au-

1. Extrait des *Mémoires du comte de Ségur*.

riez dû lui envoyer les députés de Vienne; cette mesure était sage, puisque l'Empereur était à Mœlk et il se plaint, en outre, de ce que vous ne l'informez pas de ce que les députés ont dit. Vous parlez de germes d'insurrection à Vienne, sans expliquer de quel sens; enfin, vous renvoyez S. M. à ce que vous avez dit à son aide de camp, qui n'était pas présent à la conférence. Dans des circonstances aussi importantes et aussi délicates, cette légèreté a étonné l'Empereur, mais dans le moment actuel, mon Prince, la grande affaire est de passer le Danube, afin de déloger les Russes de Krems, en se jetant sur leurs derrières.

« L'ennemi coupera probablement le pont de Vienne; si, cependant, il y avait possibilité de l'avoir en entier, il faut tâcher de s'en emparer; cette considération seule peut forcer l'Empereur à entrer dans Vienne et, dans ce cas, vous y ferez entrer une partie de votre cavalerie et les grenadiers seulement. Il faut que vous connaissiez la force des troupes bourgeoises qui sont armées à Vienne. L'Empereur imagine que vous avez fait placer quelques pièces de canon, pour intercepter le passage sur le Danube, entre Krems et Vienne.

« Il doit y avoir des partis de cavalerie sur la droite de Vienne, en descendant la rive droite du fleuve et vous n'en parlez pas à l'Empereur dans votre rapport. S. M. trouve nécessaire de savoir à quoi s'en tenir, afin que s'il avait été possible d'intercepter le Danube, en avant de Vienne, on eût pu le faire.

« La division du général Suchet restera avec une partie de votre cavalerie sur la grande route de Vienne à Burkersdorf, à moins que vous ne soyez maître du pont sur le Danube, s'il n'a pas été brûlé et, dans ce cas, cette division s'y porterait, afin de pouvoir passer le fleuve avec votre cavalerie et vos grenadiers et se mettre le plus tôt possible en marche pour tomber sur les communications des Russes.

« Je pense que l'Empereur restera toute la journée à Saint-Pœlten; S. M. vous recommande, mon Prince, de lui rendre compte fréquemment.

« Quand vous serez à Vienne, tâchez d'avoir les meil-

leures cartes qui se trouvent des environs de Vienne et de la Basse-Autriche. Si M. le général comte Giulay se présente, ou tout autre, pour parler à l'Empereur, envoyez-les en toute hâte ici.

« La garde bourgeoise, qui fait le service à Vienne, doit avoir tout au plus 500 fusils.

« Il vous sera facile, une fois à Vienne, d'avoir des nouvelles sur l'arrivée des autres colonnes russes, ainsi que sur le projet des autres, en se cantonnant à Krems.

« Vous avez, pour tourner les Russes et tomber sur leurs derrières, votre cavalerie, le corps du maréchal Lannes et celui du maréchal Davout. Quant aux corps des maréchaux Bernadotte et Soult, ils ne peuvent être disponibles que lorsqu'on saura définitivement le parti qu'auront pris les Russes.

« Passé 10 heures du matin, vous pourrez donc entrer dans Vienne, tâchez d'y surprendre le pont du Danube et, s'il est rompu, avisez à prendre les plus prompts moyens de passage du fleuve, c'est là la grande affaire dans ce moment. Si cependant, avant 10 heures, M. de Giulay se présentait pour présenter des propositions de négociations et qu'il vous engageât à suspendre votre marche, vous suspendriez votre mouvement sur Vienne, mais vous ne vous en occuperiez pas moins de trouver tous les moyens de passer le Danube à Klosterneuburg ou tout autre endroit favorable.

« L'Empereur ordonne que, depuis Sieghardskirchen jusqu'à Vienne, vous placiez, de 2 lieues en 2 lieues de France, un poste de cavalerie de 10 hommes, dont les chevaux serviront à relayer les officiers que vous enverrez pour rendre compte de ce qui se passera. Les hommes du poste même pourront porter les dépêches. De Sieghardskirchen à Saint-Pœlten, le maréchal Bessières fera placer des postes de la Garde de l'Empereur. »

M^al^ BERTHIER.

Toute la matinée se passe sans nouvelles sur le combat de la veille. En présence de ce manque d'informations,

l'anxiété de l'Empereur augmente. Vers midi, il dépêche un de ses aides de camp, le général Lemarois[1], avec une lettre pour le maréchal Mortier :

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« L'Empereur, M. le Maréchal, attend avec impatience des nouvelles de l'engagement que vous avez eu et qui, d'après les bruits vagues qui nous sont parvenus, paraît avoir été très sérieux.

« Comme l'ordre, que vous avez reçu, vous prescrivait de vous éclairer à plusieurs lieues sur votre gauche et surtout très en avant de vous, afin que vous puissiez connaître la force de l'ennemi avant de vous engager, l'Empereur devait croire que vous ne vous seriez pas compromis avec des forces supérieures et que vous l'auriez fréquemment prévenu des mouvements de l'ennemi. Enfin, nous attendons de vos nouvelles ; dans tous les cas, vous devez réunir vos divisions et si vous étiez forcé à vous reployer, vous le feriez sur le territoire de Linz, mais en nous donnant fréquemment de

---

1. Il existe deux officiers du nom de Lemarois. Ils sont frères. L'un, Lemarois (Yves), né à Briquebec (Manche) le 10 mai 1772, entre comme volontaire au 3e bataillon de la Manche le 25 août 1792. Capitaine le 4 septembre 1792, il est adjoint aux adjudants généraux et fait adjudant général le 2 nivôse an 8 (23 décembre 1799). Au cours de la campagne de l'an 14 (1805), il est attaché à l'état-major du 4e corps d'armée et il remplit les fonctions de sous-chef de l'état-major. Nommé par décret du 6 nivôse an 14 (27 décembre 1805) colonel du 43e régiment d'infanterie, il est tué à la bataille d'Eylau le 8 février 1807.

Son frère, Lemarois (Jean-Léonor-François), né le 17 mai 1776 à Briquebec (Manche), a une carrière beaucoup plus heureuse. Lieutenant à la compagnie d'artillerie de la garde nationale de Briquebec en mai 1793, il entre ensuite à l'école de mars, employé comme adjoint à l'état-major de l'armée de l'intérieur le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1793), il est pris comme aide de camp par Bonaparte, le 14 brumaire an 4 (5 novembre 1795). Il parcourt rapidement tous les grades, est fait général de brigade le 11 fructidor an 11 (29 août 1803). Constamment employé comme aide de camp auprès du premier Consul et de l'Empereur, il est nommé général de division le 3 nivôse an 14 (24 décembre 1805). Il meurt à Paris en 1836.

vos nouvelles. Ne sachant rien de ce qui s'est passé, je ne puis rien vous en dire de plus positif.

« Le maréchal Bernadotte, avec son corps d'armée est à Mœlk, où l'Empereur l'a fait rester, depuis qu'il a su que vous aviez eu un engagement. Le maréchal Soult avec une division est à Mautern. Je vous répète que l'Empereur attend avec impatience de vos nouvelles.

« L'Empereur est à Saint-Pœlten [1]. »

Mal BERTHIER.

---

1. Nous donnons ci-dessous les dépêches que le général Lemarois a adressées successivement à l'Empereur, au cours de sa mission.

L'AIDE DE CAMP LEMAROIS A L'EMPEREUR.

A 3 lieues de Saint-Pœlten, le 21 brumaire (12 novembre 1805), à 1 heure après midi.

« Un détachement de blessés de la division du général Gazan, que je rencontre à l'instant et au nombre desquels se trouvent plusieurs officiers du 103e, m'ont donné les détails suivants sur l'affaire qui a eu lieu hier au corps d'armée de M. le maréchal Mortier.

« La division du général Gazan a couché avant-hier à Stein. L'ennemi fort d'environ 25 à 30,000 hommes l'a attaquée à 6 heures du matin et, vers les 4 heures, M. le maréchal Mortier était cerné de toutes parts. On s'est battu avec acharnement de part et d'autre et, à 6 heures du soir, M. le maréchal Mortier a pereé à la tête de sa division et a repris la route de Linz. Il a fait de 4 à 500 prisonniers, pris un drapeau et 2 pièces de canon et tué au moins 500 hommes.

« De notre côté, nous avons perdu vers 150 tués et autant de blessés et au moins 150 hommes qu'ils nous ont pris.

« Le colonel, le major et un chef de bataillon du 103e ont été tués, on dit aussi qu'il y a eu un général de tué ou blessé de la division.

« Ce matin, on a vu les Russes poursuivre le maréchal Mortier et il doit y avoir, m'assure-t-on, un de ses aides de camp à Mautern. Lorsque j'y serai arrivé, j'aurai l'honneur de rendre compte à V. M. de ce que j'aurai appris. »

LEMAROIS.

Furt, le 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805), à 3 h. 1/2 du soir.

« M. le maréchal Soult n'a eu aucune nouvelle du maréchal Mortier, ni de l'ennemi, depuis qu'il a eu l'honneur d'en rendre compte à V. M. par M. de Thiard.

« 3 soldats du 103e, que j'ai rencontrés vers Mautern, m'ont dit qu'ils avaient

Le Major général écrit en même temps à Murat et à Bernadotte.

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE MURAT.

« Je vous renvoie, mon Prince, l'officier d'état-major que vous m'avez adressé[1]. Nous n'avons pas encore de nouvelles du maréchal Mortier, mais, d'après la chaleur de l'engagement qui a eu lieu, les Russes doivent avoir eu 2,000 ou 3,000 blessés ; naturellement ils les feront filer sur Vienne et

---

passé hier soir le Danube avec des blessés et qu'ils ne savaient pas ce qu'était devenu leur régiment, ni même leur division.

« Puisque M. le maréchal Mortier a regagné le chemin de Linz, il est impossible qu'ici on puisse en avoir des nouvelles.

« Je vais remonter le Danube jusqu'à ce que je sache où il se trouve, pour pouvoir passer de l'autre côté. J'aurai soin d'instruire V. M. de tout ce que j'apprendrai. »

LEMAROIS.

Saint-Lorenz, vis-à-vis Weissenkirchen, le 21 brumaire (12 novembre 1805), à 6 heures du soir.

« Je rencontre un détachement du 100e régiment d'infanterie. L'officier qui le commande m'apprend que la division du général Gazan a repassé le Danube à Spitz.

« La division du général Dupont est restée de l'autre côté du Danube et elle a pris position en avant de Spitz. Elle fut, hier, attaquée par les Russes dans les environs de Weissenkirchen et il paraît qu'elle a souffert. 60 dragons, que je viens de trouver à une portée de fusil d'ici, m'ont assuré être le reste de leur régiment.

« Il y a ici une quarantaine de blessés de la division Dupont, qui ne sont pas encore pansés et qui n'ont pas de vivres. Parmi les blessés, il se trouve M. Bibikof, colonel du régiment Viatka-infanterie. Je n'ai rien pu savoir de lui, il m'a seulement dit que c'était M. le lieutenant général Doctourof qui les commandait.

« Je vais aller jusqu'à ce que je rencontre le général Gazan et j'aurai l'honneur d'informer V. M. de ce que j'apprendrai. »

LEMAROIS.

1. L'officier d'état-major, que le Major général renvoie à Murat, est probablement celui qui avait apporté au quartier général impérial la dépêche du prince, dans laquelle il cherchait à se disculper des reproches si sévères que l'Empereur lui avait faits. (Voir cette dépêche, page 178.)

si vous avez envoyé de la cavalerie légère et un peu d'artillerie à Tulln, Klosterneuburg, etc., rien n'échappera. De notre côté la perte doit avoir été très grande.

« Si vous parvenez à passer rapidement le Danube, l'Empereur pense que vous pourrez prendre ce corps russe qui, si l'on en croit les bruits venus de l'autre côté, ne se serait pas battu avec cette fermeté qu'on devait attendre de leur nombre aussi supérieur. Reste à savoir jusqu'à quel nombre notre perte s'est montée ; à cette heure nous n'avons encore aucune nouvelle positive. »

M[al] BERTHIER.

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL BERNADOTTE.

« L'Empereur n'a pas encore de nouvelles du maréchal Mortier, ni de l'affaire très sérieuse qui s'est passée sur la gauche. Je ne peux que vous réitérer l'ordre de faire préparer tous les moyens possibles de passage pour traverser le Danube près de Mœlk, soit au-dessus, soit au-dessous, car il est possible que vous receviez, d'un moment à l'autre, l'ordre de passer, tandis qu'un autre corps d'armée traverserait le Danube près de Vienne ; l'un et l'autre corps d'armée, marchant pour attaquer les Russes et couper leur retraite, ce serait le seul moyen de faire tourner à notre avantage la mauvaise échauffourée qui a eu lieu.

« Envoyez sur-le-champ un ou deux officiers intelligents sur la rive gauche, pour avoir des nouvelles des divisions Gazan, Dupont, Dumonceau et Klein.

« Si, ce qu'on ne présume pas, il était arrivé un malheur au maréchal Mortier, vous donneriez des ordres pour que toutes ses troupes se réunissent vis-à-vis votre position et vous auriez surtout soin de nous rendre compte de tout ce que vous apprendriez.

« Je viens de donner l'ordre au général Kellermann de

placer des petits postes de lieue en lieue, afin que les officiers puissent monter leurs chevaux ou que les hommes eux-mêmes puissent porter les ordres de poste en poste ; de cette manière la correspondance sera rapide.

« Ayez soin de faire faire des patrouilles de cavalerie le long du Danube, comme je vous l'ai déjà ordonné ce matin. »

M[al] BERTHIER.

Dans cette dernière lettre, l'inquiétude de l'Empereur perce à chaque ligne. Comme il est toujours sans nouvelles du maréchal Mortier, il en arrive à craindre qu'il ne lui soit arrivé « un malheur ». Il ne veut pas dire le mot, mais il craint que le maréchal et une partie de ses troupes ne soient tombés aux mains des Russes.

Heureusement, vers 1 ou 2 heures de l'après-midi, Thiard rentre au quartier général avec des renseignements incomplets, mais assez rassurants. Il apporte en même temps une lettre de Soult, dans laquelle ce maréchal rend compte de ce que ses avant-postes de cavalerie ont pu voir du combat de la veille :

LE MARÉCHAL SOULT A L'EMPEREUR.

21 brumaire (12 novembre).
(Sans indication de lieu d'origine, mais probablement de Mautern ou de Furt.)

« J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un plan croquis de la position que les Russes occupaient hier pendant l'affaire. Le récit[1], qui y est joint, est du colonel Franceschi, qui de Mautern voyait tous les mouvements tant des troupes de V. M. que de celles de l'ennemi. Il ne connaît pas les résultats de l'affaire, mais il paraît que le nombre des morts et des blessés

1. Les Archives du Ministère de la guerre ne possèdent malheureusement pas ces deux documents, qu'il serait si intéressant d'avoir.

est très considérable. L'ennemi occupe Weissenkirchen, et, en ce moment, une colonne de quatre bataillons se porte dans cette direction ; le maréchal Mortier paraît s'être retiré derrière Spitz et on croit aussi qu'une partie de ses troupes s'est portée dans les montagnes. Je m'empresserai de rendre compte à V. M. de tous les détails qui me parviendront sur la situation et les mouvements de l'ennemi.

« L'armée russe se retranche sur les hauteurs de Krems, quoique la nature ait tout fait pour rendre cette position imposante, les montagnes sont extrêmement élevées et coupées par des vignobles en gradins, comme dans la rivière de Gênes; la seule route, qu'il y ait, passe au bord du Danube, mais, hier, les Russes se sont servis d'une communication qui, après avoir traversé les premières hauteurs, tourne celles qui dominent Dürrenstein et Loiben.

« Rien n'annonce que les Russes veuillent se retirer de Krems et je ne pense pas que leurs postes sur leur gauche s'étendent à plus d'une lieue.

« Il m'a été confirmé, en arrivant, que leur projet était, il y a trois jours, de descendre le Danube pour le repasser à Klosterneuburg près Vienne. Ce point est désigné comme le plus favorable pour une pareille entreprise, d'autant plus que les routes de Moravie et de Bohême passent presque au bord de l'eau. Il n'y a point de bateaux sur la rive droite, en cette partie, je les fais chercher avec beaucoup de soin, mais je doute qu'on en puisse réunir un plus grand nombre, à moins qu'ils ne descendent de plus haut.

« J'établirai la division Saint-Hilaire, que V. M. fait avancer, en avant du village de Furt, pour couvrir le débouché par la grande route ; son infanterie légère fournira des postes sur le Danube, sur une grande étendue. »

M[al] SOULT.

Enfin à 3 heures, l'arrivée d'un aide de camp de Mortier vient dissiper toutes les inquiétudes de l'Empereur. « Rassuré et satisfait après avoir écouté le rapport que lui fit cet offi-

cier[1] », il le renvoya en lui faisant remettre une lettre adressée au maréchal dans laquelle il lui exprimait toute sa satisfaction

---

1. « La veille au matin, dit cet aide de camp, le maréchal Mortier et le général Gazan avaient poussé l'ennemi depuis Diernstein jusqu'en vue de Krems; ils lui avaient enlevé quinze cents hommes; ils continuaient, lorsque, soudainement repoussés, ils s'aperçurent qu'ils se heurtaient contre toute l'armée russe ! Il fallut alors reculer, un contre quatre, pendant deux lieues ; ce qu'on fit en combattant, en bon ordre, et avec l'espoir de trouver un abri dans Diernstein. Mortier, vivement pressé, entrevoyait déjà les murs de cette ville; il s'en réjouissait, quand tout à coup il voit déboucher contre lui une autre armée russe, et se trouve entre deux feux !

« En cet instant, ses soldats s'écoulaient dans un défilé, que forment à droite les monts de Bohême et à gauche le Danube. Ils y sont refoulés les uns sur les autres; vingt mille Russes les poussent en tête ; quinze autres mille Russes les repoussent en queue. Vainement le maréchal, sans s'étonner, leur fait face des deux parts; il s'efforce d'une main de contenir Kutusow et, de l'autre, de s'ouvrir un passage dans Diernstein; mais les deux corps ennemis, qui s'aperçoivent au travers de nous, criant de joie, se précipitent et se rapprochent, ils resserrent, ils écrasent de plus en plus, entre leur double masse, notre faible troupe.

« Enfin, après quatre heures d'une résistance désespérée, notre cavalerie succombe, nos feux s'épuisent; nos baïonnettes, à force de frapper, ployent et s'émoussent; la nuit, qui s'épaissit, au lieu de séparer les combattants, augmente la mêlée : elle devient horrible ; plusieurs fois, Mortier lui-même, dont la taille haute dépassait toutes les autres et, dans cette obscurité, appelait les coups, a été forcé de repousser du pied et d'abattre de son sabre les plus acharnés ! Tout espoir enfin a semblé perdu; on l'a entouré, on l'a pressé de profiter de la nuit et d'une barque pour s'échapper, le suppliant de dérober, du moins à l'orgueil russe, le trophée d'un maréchal français prisonnier ! Mais lui, tout au contraire, a répondu : « Qu'il partagerait, quel qu'il dût être, le « sort des braves qui l'entouraient; que Dupont et sa division devaient s'ap- « procher; qu'il fallait tenter un suprême effort ! » Aussitôt, ralliant, resserrant ses restes, des deux seuls canons qu'il a conservés, il en oppose un vers Krems à Kutusow; l'autre, que Fabvier dirige, il le fait tourner vers Dierns- tein, le place en tête de la colonne, et, tous les tambours étant brisés, c'est sur des bidons de fer qu'il fait battre la charge !

« Au même instant, Schmidt, colonel autrichien, qui guidait le corps russe maître de Diernstein, s'en élançait, pour achever d'un dernier coup la destruction de notre colonne. Mais Fabvier l'avait entendu : caché dans l'ombre, il le laisse approcher, et, soudainement, déchargeant sa pièce à bout portant sur la tête de cette attaque, il la renverse, il en tue le chef, et, dans cette trouée sanglante, Mortier et Gazan, se précipitant, achèvent de tout culbuter devant eux. Dierustein, de cet élan, a été repris. Les Russes de Schmidt sont retombés dans le val de la Krems, par où ils étaient venus furtivement; ils fuyent, et Mortier, ravi, mais étonné de ce succès, en doute encore !

« Cependant, de l'autre côté de Dierustein, un bruit d'armes et de pas nombreux se faisait entendre; et, le désespoir au cœur, on se préparait à un nouveau choc, lorsque, au cri de : « Qui vive? », celui de : « France ! » répondit. C'était Dupont et sa division accourant au secours du maréchal ! Alors des transports de joie et des cris de : « Vivent nos sauveurs ! » ont enfin succédé à tant d'alarmes.

« Ainsi, Dierustein, prison renommée du roi anglais Richard Cœur-de-Lion,

« pour la bonne conduite des troupes ainsi que pour sa bonne contenance ».

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
5 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« Votre aide de camp, M. le Maréchal, n'a pu arriver ici qu'à trois heures après-midi et l'Empereur attendait avec bien de l'impatience le rapport de votre engagement.

« Si les Russes restent dans la position où ils sont, ou s'ils marchent sur l'Inn, c'est une armée perdue.

« Le prince Murat, qui est aujourd'hui à Vienne, a l'ordre d'y passer le Danube pour se porter sur les derrières de l'armée russe. Quant à vous, M. le Maréchal, vous formez le corps d'observation de la rive gauche. Vous pouvez faire passer vos blessés, et tout ce qui peut vous embarrasser sur la rive droite. Avec le reste de votre corps, bien réuni, vous devez toujours vous retirer devant l'ennemi supérieur, jusqu'au pont de Linz. Vous préviendrez le général Reille, qui commande à Linz, de tous vos mouvements. Lorsque vous serez dans le cas de vous apercevoir que l'ennemi est attaqué par le prince Murat, alors vous marcherez sur lui de votre côté.

---

devenait, par des cœurs français aussi dignes de ce surnom, mais plus heureux, doublement célèbre !

« Le jour revenu, on s'était compté. Sur cinq mille hommes, trois mille étaient perdus; mais, par un hasard inexplicable, nos quinze cents prisonniers russes avaient été retrouvés dans Diernstein ; en sorte que la perte de l'ennemi, plus forte que la nôtre, était évaluée à quatre mille hommes.

« L'aide de camp n'eut garde d'ajouter que, avec nos pertes, cinq canons et trois aigles manquaient à la division Gazan ; mais Thiard venait d'en instruire Napoléon. Celui-ci, rassuré et satisfait, après avoir écouté ce rapport, souriait, regardait Thiard, et demandait à l'aide de camp : « Si c'était là tout ; si l'on n'avait rien de plus à regretter. » L'aide de camp se défendit en vain ; pressé de questions, il fut forcé de convenir que, en effet, ce malheur était arrivé ; mais il ajouta que les aigles avaient été brûlées, et, quant aux canons, que, ayant été démontés, ils avaient été enfouis sous terre ou jetés dans le Danube. »

(Extrait des *Mémoires du comte de Ségur*.)

« Vous ne devez faire votre mouvement de retraite que devant des forces réelles, afin que l'ennemi ne vous mette pas à trois ou quatre marches de lui par un corps d'observation.

« L'Empereur est extrêmement satisfait de la brave conduite des troupes, ainsi que de la bonne contenance que vous avez faite, M. le Maréchal.

« Prévenez-moi fréquemment, par la rive droite, de tous vos mouvements et de tout ce qui se passera dans la journée de demain. J'ai établi une chaîne de postes de l'abbaye de Mœlk à Vienne, avec ordre de porter vos dépêches.

« Mettez-vous aussi en communication avec les postes qui sont sur la rive droite, afin d'avoir des nouvelles si l'ennemi évacuait cette nuit ; dans ce cas, vous vous mettriez à sa poursuite ; mais vous ne le feriez qu'avec toute la prudence nécessaire.

« Vous ne devez pas perdre de vue que vous n'êtes que corps d'observation.

« Il est arrivé à Mœlk 8,000 rations de pain pour la Garde de l'Empereur, qui sont à votre disposition[1]. »

M^al^ BERTHIER.

Tranquillisé[2] sur le sort de ses troupes de la rive gauche, l'Empereur ne pense plus qu'à presser Murat de franchir le Danube pour aller couper les communications des Russes « qui ne paraissent point disposés à vouloir s'en aller ».

---

1. Cette lettre a été collationnée sur l'original même, que possède Mme la duchesse douairière de Trévise. Elle diffère sur quelques points de détail du texte donné dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, pièce 9471.

2. « Dès que Napoléon eut appris à Saint-Pœlten, par l'aide de camp que lui dépêcha le maréchal Mortier, les détails de l'affaire de Dürrenstein, il pressa le mouvement sur Vienne avec autant d'instance qu'il avait mis de circonspection à le modérer. » (*Précis des événements militaires par le général Mathieu Dumas.*)

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
5 heures du soir.

L'EMPEREUR AU PRINCE MURAT.

« Je reçois enfin des nouvelles du maréchal Mortier; elles ne sont pas aussi mauvaises que je l'avais craint. Hier, 20, à huit heures du matin, il s'est porté sur Stein, a enlevé le village de Loiben, qui a été pris et repris 3 fois, a fait à l'ennemi 800 prisonniers, pris deux pièces de canon et quatre drapeaux. Mais, pendant ce temps-là, l'ennemi manœuvrait: deux colonnes, chacune de 6,000 hommes, tournaient les montagnes, et, à quatre heures après-midi, débouchaient sur le village de Dürrenstein; en même temps l'ennemi a débouché de Stein avec toutes ses forces et le maréchal Mortier a eu 25,000 Russes sur le corps. Heureusement qu'en même temps la division Dupont arrivait, tombait sur les colonnes russes, leur faisait deux cents prisonniers et prenait deux drapeaux. Ceci se passait sur les derrières; le maréchal Mortier n'en eut pas connaissance. Se voyant cerné, il prit le parti le plus sage, de se faire une route. Il fit sa jonction avec le général Dupont. Le carnage de l'ennemi a été horrible. La 4e légère est celle qui a le plus souffert. Les Russes montrant la plus grande barbarie contre les prisonniers qu'ils nous ont faits, nous avons, en revanche, tué ou blessé beaucoup des leurs; il s'y trouve un colonel russe.

« Le maréchal Mortier se trouve aujourd'hui en position entre Spitz et Weissenkirchen. Les Russes ne paraissent point disposés à vouloir s'en aller. Vous avez dû passer le pont de Vienne. Si vous avez eu le bonheur d'avoir intact le pont de Vienne, ne perdez pas un moment; passez le Danube avec une portion de la cavalerie, les grenadiers et la division Suchet. Faites-vous suivre par les divisions Legrand et Vandamme. Cette armée russe peut se trouver, par cette manœuvre, toute prise. Je viendrai moi-même vous joindre

dans la journée de demain. Si, au contraire, il n'y a aucune possibilité de passer le Danube à Vienne et qu'il soit plus facile de le passer à Stadt-Tulln ou à Klosterneuburg, envoyez l'ordre qu'on le passe.

« J'attendrai vos premiers rapports, pour savoir si vous avez pu passer le Danube à Vienne, pour faire mes autres dispositions. Envoyez l'ordre au maréchal Davout, afin que, demain à la pointe du jour, il parte pour se rendre à Vienne. »

NAPOLÉON.

P.-S. « Ayez soin que tous les postes de cavalerie, que j'ai ordonnés sur la route de Vienne, toutes les deux lieues, soient en activité et même suivent votre quartier général. Du moment que vous aurez passé le Danube, inondez votre route de cavalerie, etc. Le maréchal Mortier continuera à être corps d'observation sur la rive gauche. Le général Klein s'est jeté en avant de la Bohême[1]. »

---

1. Le général Bertrand, aide de camp de l'Empereur, est chargé de porter cette lettre. Comme il est officier du génie, c'est lui que l'Empereur a désigné, afin qu'il puisse seconder le prince Murat, au cas où il serait dans la nécessité de réparer les ponts de Vienne ou d'en construire un avec les ressources trouvées dans le pays. Le rapport, qu'il adresse de Sieghardskirchen, montre bien sur quels points l'Empereur désirait être renseigné :

RAPPORT.

Sieghardskirchen, le 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
A huit heures du soir.

L'AIDE DE CAMP BERTRAND A L'EMPEREUR.

« La division Legrand est bivouaquée en avant de Sieghardskirchen, à 4 ou 5 lieues de Stadt-Tulln.

« La division Vandamme est bivouaquée aux environs de Judenau, à 1 ou 2 lieues de Stadt-Tulln.

« Le général Salligny a été aujourd'hui à Stadt-Tulln, il y a une vingtaine de bateaux de ce côté du Danube, gardés par un de nos postes de 75 hommes. Les Russes ont un poste de l'autre côté.

« Sur ces 20 bateaux, il y a :

« 1 bac pouvant contenir 4 voitures.

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
11 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE MURAT.

« L'Empereur vous donne l'ordre, mon Prince, de tâcher de surprendre, demain, à la pointe du jour, le passage du pont. Ayez l'artillerie prête pour empêcher qu'on ne le brûle.

« Entrez dans Vienne, nommez le général Hulin pour y commander la place et envoyez des partis de cavalerie sur les routes de Brünn et de Weickersdorf. Les Russes étaient encore dans la journée d'aujourd'hui à Krems. Exécutez tout ce que l'Empereur vous a prescrit par la lettre qu'il vous a envoyée par le général Bertrand.

« Les divisions Vandamme et Legrand suivront votre mouvement, faites en sorte que tous leurs bagages inutiles ne passent pas la ville de Vienne, ni le pont.

« Avec les deux divisions du maréchal Lannes, vous vous dirigerez du côté de Krems, où sont les Russes. Quant aux deux divisions du maréchal Soult, qui arriveront plus tard, elles prendront position sur la route de Vienne.

« 4 grands bateaux pouvant contenir chacun de 300 à 400 hommes.	1,400 h.
« 6 moyens contenant chacun 60 hommes	360
« Une dizaine de petits contenant 12 à 20 hommes	200
	1,960 h.

« Le général Salligny envoie à Stadt-Tulln un bataillon et un officier qui constatera d'une manière précise la capacité de chaque bateau et leur nombre.

« Stadt-Tulln a 4,000 habitants, beaucoup de bateliers.

« Il y a d'ici à Klosterneuburg 6 lieues, chemin un peu moins mauvais que celui de Stadt-Tulln. Ce dernier a quelques mauvais pas, mais l'artillerie y passera.

« Il y a ordinairement un bac pouvant contenir 4 voitures, on ignore s'il y est encore. Le général Salligny y envoie.

« Les ponts du Danube à Vienne sont coupés. »

Le général aide de camp de S. M.,

BERTRAND.

« Il paraît que l'ennemi a une grande quantité de canons sur la rive gauche du Danube, emparez-vous de tout cela.

« Laissez toujours des patrouilles de cavalerie pour pouvoir communiquer avec l'Empereur, qui attendra, avant de partir d'ici, d'avoir des nouvelles des Russes de Krems. Vous n'oublierez pas d'envoyer des patrouilles de cavalerie sur la route de Presburg.

« Le général Marmont est arrivé à Léoben et à Bruck.

« Envoyez fréquemment des nouvelles à l'Empereur par les postes de cavalerie et, même toutes les 3 heures : il suffit d'une lettre qui serait portée par les petits postes de cavalerie.

« Il paraît que la conférence avec M. de Giulay n'a rien produit de satisfaisant. »

M[al] Berthier.

Napoléon paraît absolument certain qu'un événement heureux lui donnera le passage des ponts de Vienne ou, qu'au moyen de bacs et de bateaux, on pourra franchir le fleuve en amont de cette capitale. Aussi, ne pense-t-il qu'à renforcer les troupes dont peut disposer Murat. A 11 heures du soir, il donne l'ordre à Soult d'acheminer les divisions Vandamme et Legrand sur Vienne et de les y suivre. La division Saint-Hilaire seule, en attendant les événements, ne fera pas de mouvements.

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
11 heures et demie du soir.

L'EMPEREUR AU MARÉCHAL SOULT.

« Mon Cousin, tout me porte à penser que les Russes commencent leur mouvement cette nuit. A la petite pointe du jour, le prince Murat tâchera de surprendre le pont de Vienne, et aussitôt y passera le Danube pour se porter sur les Russes. Vos deux divisions, Vandamme et Legrand, s'y

porteront également. Ce que fera la division Saint-Hilaire dépendra de ce qu'aura fait l'ennemi à Krems et de ce qu'aura fait le maréchal Mortier. Prenez vos mesures pour arriver à votre corps d'armée avant qu'il entre à Vienne. Restez à la position où vous êtes, jusqu'à ce que le jour soit bien fait et qu'on ait quelques nouvelles de la position de l'ennemi. Laissez Franceschi avec son régiment, ainsi que la division Saint-Hilaire. Si elle pouvait se procurer des moyens de passage, pour se mettre à la poursuite de l'ennemi, du moment que son évacuation sera bien caractérisée, ou que le prince Murat sera à sa hauteur, cela lui éviterait de passer par Vienne, et la division aurait la journée de demain pour se reposer, car je ne pense pas que le prince Murat puisse être vis-à-vis Krems avant après-demain. Enfin, ayez soin, en entrant à Vienne, que ses bagages n'y entrent pas. Il serait aussi nécessaire que vous établissiez au débouché du défilé un officier d'ordonnance pour arrêter les traîneurs de votre corps d'armée, pendant l'espace d'une journée et les faire ensuite rejoindre en masse. Par le retour de mon aide de camp, faites-moi connaître tout ce qu'il y a de nouveau. Si le prince Murat ne pouvait pas surprendre le pont de Vienne ou qu'il fallût beaucoup de temps pour rétablir ce pont, je l'ai laissé maître de passer sur tout autre point. On dit qu'aux points de Stadt-Tulln et de Klosterneuburg, il y a des passages[1]. »

NAPOLÉON.

Mais comme il pourrait arriver que les Russes, sur les-

1. Le colonel Lebrun, aide de camp de l'Empereur, est chargé de porter cette lettre au maréchal Soult, mais il a une autre mission à remplir. Après avoir remis sa dépêche au maréchal, il continuera sa course et poussera jusqu'au corps du maréchal Mortier. Napoléon n'a, comme renseignements détaillés sur le combat du 20 brumaire que ceux qui lui ont été fournis par l'aide de camp de Mortier. (Le général Lemarois n'est pas encore revenu.) Il se défie un peu de ce qui lui a été dit. Il accepte bien la version du combat telle qu'elle lui a été donnée par cet officier, et c'est celle qui paraîtra au *Bulletin de la Grande Armée,* mais pour lui, il veut être certain de connaître les faits sous leur vrai jour. C'est la mission de l'aide de camp Lebrun.

quels l'action de Murat ne se fera sentir qu'après le passage du Danube, ne poussent des partis sur Linz et ne viennent jeter quelque trouble sur notre ligne de communications, le Major général écrit au général Reille :

Saint-Pœlten, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
A minuit.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL REILLE.

« Je vous préviens, Général, que le corps d'armée russe, qui se trouve couper la route de Vienne, pourrait bien envoyer des partis sur Linz, vous devez donc y apporter une attention particulière.

« L'adjudant commandant Lecamus, qui a le 20e de dragons, pourra éclairer les différentes routes. Le général Klein avec ses dragons doit se replier sur le pont de Linz.

« Portez une grande surveillance sur tous ces mouvements, afin de pouvoir défendre le pont, autant que vos moyens le permettront, et de le couper s'il y avait lieu.

« Tout ceci n'est que de précaution, car il n'est pas probable qu'ils prennent ce parti, qui les conduirait sûrement à leur perte. »

Mal BERTHIER.

Après avoir suivi toute la journée l'Empereur, dont on a vu la pensée sans cesse en activité, nous allons jeter un coup d'œil sur les emplacements occupés par les troupes de la Grande Armée qui, aux portes de Vienne, n'attendent que l'ordre de leur chef pour s'y précipiter.

Dès la veille, notre cavalerie a occupé toutes les routes conduisant à cette capitale ; l'infanterie de Lannes est en soutien à Hütteldorf.

Mais, si la lettre du Major général faisant connaître à Murat le mécontentement de Napoléon sur sa conduite avait

affligé le prince, celle de l'Empereur, que lui remet le général Mouton, l'« anéantit[1] ».

Il y répondit aussitôt :

Hütteldorf, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).

LE PRINCE MURAT A L'EMPEREUR.

Sire,

« La lettre de M. le Maréchal Ministre m'avait affligé, celle de V. M. m'anéantit, et cependant je ne mérite pas ce cruel traitement.

« Sire, jusqu'ici, je n'ai fait que suivre les ordres du Ministre et ceux de V. M., j'ai été entraîné par eux sur Vienne et non par la gloire d'y entrer le premier. J'ai fait connaître très exactement tous les jours ma position et celle que je comptais prendre le lendemain, afin que V. M. pût m'arrêter, quand elle le jugerait à propos. Sire, j'étais le 17 en présence de l'armée des alliés réunie sur les hauteurs de Markersdorf, j'y pris position pour donner le temps à V. M. d'arriver avec le corps de M. le maréchal Soult. J'en rendis compte à V. M. qui voulut bien dire à l'adjudant général[2] Gérard que j'avais bien fait.

---

1. Anéantir est bien l'expression qui rend l'effet que produisirent sur Murat les reproches de l'Empereur : « Le prince est extrêmement affecté de la lettre que V. M. lui a écrite avant-hier. Il a perdu courage, énergie, activité. Il revient à tout moment sur ce qui l'affecte si profondément.

« Je ne conçois pas, Sire, de plus grande peine que celle de mécontenter V. M., de même que rien ne flatte davantage que d'obtenir son suffrage. Le prince l'éprouve bien aujourd'hui. Il est certain qu'il ne peut servir V. M. comme il l'eût fait précédemment, il n'a pas sa tête à lui. » (Bertrand à l'Empereur. Hütteldorf, 22 brumaire [13 novembre], 4 heures du matin.)

2. Le titre d'*adjudant général* est l'ancienne dénomination de l'emploi d'*adjudant commandant* dont les fonctions et le grade correspondent à cette époque (1805) à celles de colonel d'état-major.

« Les adjudants commandants étaient employés, soit comme chefs d'état-major de division, soit comme sous-chefs d'état-major de corps d'armée, soit à toute autre fonction analogue d'état-major »*. (Bardin.)

Créé le 5 octobre 1790, l'emploi d'adjudant général, dont différentes lois ont

* Voir, au sujet des fonctions des adjudants commandants, la note sur l'état-major

« L'ennemi se retira dans la nuit du 17 au 18, marcha toute la nuit et il coucha le 18 sur les hauteurs de Mautern. Deux

---

fait varier le grade des titulaires, qui, tour à tour, purent être colonels ou chefs de brigade, lieutenants-colonels et chefs de bataillon, est maintenu sous cette dénomination jusqu'au 27 messidor an 8 (16 juillet 1800), époque à laquelle ce titre est changé contre celui d'adjudant commandant.

Arrêté qui détermine des changements dans les dénominations et dans les uniformes de divers grades et emplois, du 27 messidor an 8 (16 juillet 1800).

« Article Ier. — A dater de la publication du présent arrêté, la dénomination de général ne sera plus donnée qu'aux généraux en chef, aux généraux de division et aux généraux de brigade.

« Les officiers actuellement connus sous le nom d'adjudants généraux seront à l'avenir désignés par celui d'adjudants commandants et les inspecteurs généraux aux revues par celui d'inspecteurs en chef aux revues.

. . . .

« Art. III. — Les adjudants commandants porteront les épaulettes, la dragonne, l'épée, le ceinturon et les boutons affectés aux adjudants généraux par le règlement précité*, mais ils n'auront plus de broderies sur l'habit; ils conserveront sur la veste et sur le pantalon la baguette dentelée qui faisait partie de la broderie de leur habit.

« Leur chapeau sera bordé avec un ruban en velours noir ; les bords en seront rattachés à la forme par 7 gances en or.

« Les adjoints aux adjudants généraux ne porteront aucune espèce de broderie. »

En substituant « la dénomination ridicule d'adjudant commandant » à celle d'adjudant général, on froissait « la petite vanité de ces officiers qui se faisaient appeler : mon Général ». Répondant à un ouvrage anonyme qui émettait cette opinion, le général Thiébault prétend que le fait est « inexact », mais l'argumentation dont il fait suivre cette affirmation tend à prouver le contraire de ce qu'il avance : « Ce fait est inexact, dit-il, puisque les adjudants généraux durent le titre de général à la simplification de leur dénomination, à un usage consacré même par des généraux en chef, sur qui leur *petite vanité* n'avait pas grand pouvoir et à cette adulation à laquelle les inférieurs sont souvent intéressés et dont ils ne s'écartent, en général, que pour passer à une opposition ouverte**. »

A quelques pages plus loin, le général Thiébault dira : « .... Il est certain que la destruction des adjudants généraux tua les états-majors en France. Elle déprécia un service qu'il fallait honorer. Elle ravala des hommes qu'il fallait entourer de considérations ; et elle fit au service le mal qu'on ne voulait faire qu'aux individus. Cette qualification d'adjudant commandant fit déserter l'état-major par tous les anciens adjudants généraux qui purent obtenir

général dans l'ouvrage déjà cité du commandant Foucart : *Prenzlow-Lubeck*. On ne trouvera nulle part des renseignements plus précis et plus exacts.

* Règlement du 20 thermidor an 6 (7 août 1798).

** *Réflexions sur le corps royal de l'état-major*, par le lieutenant-général baron Thiébault.

brigades de cavalerie ne perdirent pas de vue son arrière-garde, lui firent des prisonniers, il se jeta derrière le Danube dans la nuit du 18 au 19 et le pont fut brûlé. Qu'aurais-je fait de plus en me portant sur ce point avec tout le corps de troupes que je commande ? Je n'aurais pu passer, n'ayant point de bateaux et ceux que pouvait mener le maréchal Mortier se trouvant encore à la hauteur de Krems. Je dus donc continuer ma marche sur les Autrichiens et menacer Vienne. Le maréchal Davout[1], qui marchait derrière moi, en se portant de Saint-Pœlten à Krems, aurait rempli le but que se proposait V. M. ; il y serait arrivé aussitôt que le maréchal Mortier et aurait pu profiter des barques ; moi, j'aurais perdu inutilement une journée à attendre, je rendis compte de cette circonstance à V. M. De Markersdorf, j'écrivis au maréchal Soult que j'étais en présence de l'armée ennemie et je l'engageai à serrer sur moi ; depuis cette époque, je ne lui ai plus donné le moindre avis, en ayant prévenu V. M.

« Ma marche sur Vienne avait pour but d'y gagner de vitesse les Russes, qu'on m'assurait descendre sur cette capitale, d'y empêcher la jonction du corps de Merveldt qui fuyait devant le maréchal Davout, enfin de forcer l'empereur d'Allemagne à signer toutes les conditions qu'il plairait à V. M. de lui dicter : voilà, Sire, ce qui m'a conduit à Vienne et non la gloire d'y entrer le premier ; je suis malheureux de penser que V. M. ait pu donner au zèle le plus sincère et le plus désintéressé une autre interprétation que celle de la

un régiment et frappa de découragement et même paralysa ceux qui eurent le malheur de rester à l'état-major. Ainsi, en voulant rabaisser les adjudants généraux, et en faire de simples colonels, sous le nom d'adjudants commandants, on les mit indéfiniment au-dessous des colonels de la ligne : comme le dit l'anonyme, on n'en fit que des bureaucrates, et l'on sentit trop tard, que pour des Français, surtout, l'opinion est la première force des hommes et des places et qu'il est impossible de fixer des bornes à l'avilissement de ce que l'on avilit. . . . . »

Il ne faudrait pas cependant attacher trop d'importance à cette mesure dans la décadence de l'état-major sous le Premier Empire : il y a certainement d'autres causes plus importantes. (Voir page 382, note 1.)

1. *Sic*, c'est Soult que veut dire Murat.

servir, et qu'elle me laisse l'idée que je me suis conduit dans cette circonstance en étourdi, quand du reste, je n'ai agi que d'après des ordres formels. A Sieghardskirchen, une dépêche m'ordonnait de pousser mes postes jusques au bas de la Forêt de Vienne. Ils étaient alors établis à Gablitz; j'en avais rendu compte la veille à V. M., je ne devais donc pas marcher sur les Russes; quelques instants après, des ordres du Ministre me disaient de ne pousser les Autrichiens qu'autant que cela serait nécessaire pour prendre une bonne position : celle que j'occupais dans les gorges ne valait pas celle qui nous rend maîtres de Vienne et du défilé de Ried : était-ce là m'ordonner de poursuivre les Russes? Enfin, ce ne fut qu'hier à Burkersdorf, que le Ministre m'ordonna de poursuivre les Russes l'épée dans les reins; mon étonnement fut extrême et dès lors je prévis ce qui m'arrive : l'improbation de V. M.; mais je suis tranquille, mes intentions étaient bonnes et V. M. est trop juste pour laisser peser longtemps sur moi-même l'idée que j'ai pu lui déplaire.

« Il est bien affligeant pour moi d'être obligé de me justifier auprès de V. M. et de trouver tant de sévérité quand j'aurais osé espérer indulgence et bonté[1]. »

MURAT.

La mission assignée à Murat de tâcher de surprendre les ponts du Danube, mission qu'il allait si bien remplir, lui redonne un peu d'énergie.

A 2 heures de l'après-midi il écrit à l'Empereur, en réponse à la lettre qu'il avait reçue du Major général.

---

1. Cette lettre, écrite de grand matin, vers 3 ou 4 heures probablement, est celle qui a dû parvenir vers 11 heures à Saint-Pœlten. Le Major général remet à l'officier qui en était porteur la lettre pour le prince, datée de Saint-Pœlten, 21 brumaire midi.

Hütteldorf, 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).
2 heures après midi.

LE PRINCE MURAT A L'EMPEREUR.

Sire,

« Je reçois à l'instant, deux heures après midi, l'ordre de tâcher de surprendre le pont vis-à-vis de Vienne et de marcher contre les Russes de manière à les tourner[1].

« Heureusement que M. le général Giulay est passé ce matin pour se rendre auprès de V. M., ce qui m'autorise à suspendre mon mouvement jusqu'à nouvel ordre. Sans cet incident, je serais fort embarrassé d'exécuter à deux heures après midi le mouvement que je devais faire à dix heures du matin; je ne m'occuperai pas moins à réunir tous les moyens possibles d'effectuer le passage du Danube. Déjà l'ordre est donné pour faire descendre de Tulln à Klosterneuburg toutes les barques qui s'y trouvent réunies.

« Klosterneuburg avait été occupé dès hier matin. J'avais également ordonné d'y réunir des barques et, dans l'instant je fais partir le colonel du génie pour y organiser notre passage. Je recommande à cet officier de mettre le plus grand secret à cette opération. Je monte moi-même à cheval, pour aller reconnaître l'endroit qui serait le plus favorable pour ce passage, si V. M. n'obtenait pas de M. de Giulay l'agrément de passer sur le pont de devant Vienne, ce qu'il est disposé à accorder, d'après les ouvertures qu'il m'a faites à cet égard.

« En attendant, je chercherai de mon côté à obtenir ce passage de la ville.

« M. le Ministre se plaint dans sa lettre que je ne rends pas

---

1. Cette dépêche est celle partie de Saint-Pœlten, à 6 heures du matin (Voir page 160). De Saint-Pœlten à Hütteldorf il y a 56 kilomètres ; l'officier porteur de cette dépêche avait mis 8 heures pour franchir cette distance.

assez de comptes à V. M. et qu'elle ne sait pas si j'ai fait occuper au-dessous de Vienne quelques points propres à intercepter la navigation du Danube. J'ai eu l'honneur de lui dire, dans mon rapport d'hier, que j'avais fait occuper Ebersdorf, Léopolsdorf et Neudorf. Le poste établi à Ebersdorf arrêta hier dans la nuit des barques chargées de poudre, de cuir et autres effets appartenant à l'empereur. J'ai ordonné que ces barques resteraient intactes, jusqu'à nouvel ordre, et qu'elles fussent soigneusement gardées. Il y a aussi une barque chargée de canons échouée au milieu du Danube. Les autres postes ont ordre d'arrêter tous les courriers du gouvernement et de la poste. M. Gardane, votre aide de camp, a eu très grand tort de dire à V. M. qu'il n'avait point assisté à l'entrevue qui avait eu lieu avec les députés de Vienne.

« Je ne vous l'avais envoyé que pour vous en rendre compte. Je le fis parce qu'il s'offrit lui-même de partir. Les députés se bornèrent à me prier de suspendre mon mouvement et de ne pas entrer dans Vienne. Ayant appris aujourd'hui que V. M. devait se rendre à Hütteldorf, ils m'ont demandé la permission de se rendre auprès d'elle. Ils vont partir à l'instant. Quand j'ai parlé à V. M. d'insurrection, j'ai voulu lui parler d'une insurrection en notre faveur contre le gouvernement.

« Je fais établir des relais de cavalerie aux postes pour accélérer l'arrivée de mes rapports à V. M. J'avais ordonné une semblable mesure au maréchal Soult, depuis Mœlk jusqu'à Linz. J'ignore s'il a exécuté cet ordre.

« J'envoie à V. M. toutes les cartes que je m'étais procurées pour moi-même, ainsi qu'un rapport que j'ai reçu sur les dispositions de Vienne[1]. »

MURAT.

---

1. A la dépêche du prince, le général Mouton, qui était auprès de lui, joignait la lettre suivante, qui donne des renseignements sur sa mission.

Hütteldorf, le 21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).

L'AIDE DE CAMP MOUTON A L'EMPEREUR.

En passant à Sieghardskirchen dans la nuit dernière, j'ai vu M. le maréchal

Les ordres donnés par l'Empereur, la veille et dans la nuit, avaient arrêté tout mouvement. La longue colonne s'était, pour ainsi dire, « figée sur place » ; aussi dans la soirée du 21 brumaire (12 novembre) tous les corps d'armée occupent leurs emplacements de la veille. Seule, la division Saint-Hilaire (1re du 4e corps) est venue s'installer en avant de Furt.

Mais ce temps d'arrêt ne sera pas de longue durée ; les nouveaux ordres de l'Empereur sont parvenus aux troupes et, dès les premières heures du 22 brumaire (13 novembre), la marche en avant est reprise.

Soult qui était prêt à exécuter les dispositions que renfermait la lettre dont je lui ai fait remise. Là j'ai trouvé 330 Russes, 20 Autrichiens et 17 Français prisonniers, enlevés sur le Danube, à la hauteur de Tulln dans la journée d'hier. Ces individus naviguaient sur 3 bateaux. D'autres Russes ont également été pris par les troupes de S. A. I. le prince Murat dans une île du même fleuve. Ce dernier détachement avait avec lui une espèce de drapeau.

« Le prince Murat a été informé, dans la matinée, du succès obtenu par le corps sous les ordres du maréchal Mortier dans l'affaire qui a eu lieu sur le Kamp.

« Le prince vient de monter à cheval pour se rendre lui-même à Klosterneuburg. On reçoit des subsistances et fourrages de Vienne ; les habitants accourent en foule pour voir les soldats de V. M. »

MOUTON.

Journée du 22 brumaire (13 novembre).

La 1re division de dragons continue son mouvement de retraite pour aller occuper les emplacements que le général Klein avait choisis en arrière de la Wald Aist.

« Le 1er régiment de dragons avec l'artillerie se sont remis en marche pour leur destination (Schwerdberg), où ils sont arrivés à 5 heures du soir. Le 1er régiment a laissé une compagnie à Minichdorf, à cause de la communication de Grein.

« Le 2e régiment pour aller occuper Ober- et Unter-Zirking où il est arrivé à 6 heures du soir.

« Le 14e et le 26e régiment à Kœnigswiesen, où ils ont pris position. » (*Journal des opérations de la 1re division de dragons.*)

Les Russes ayant replié leurs avant-postes et paraissant vouloir se retirer, « le corps du maréchal Mortier repasse sur la rive gauche. La division Dupont repasse à Spitz ». (*Journal des opérations de la division Dupont.*) Le 9e régiment d'infanterie légère est poussé en avant de Stein.

Dans la soirée, le maréchal Mortier écrit au Major général.

Stein, le 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU MAJOR GÉNÉRAL.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que Stein et Krems sont évacués. Les Russes prennent la route de Moravie. Leurs

arrière-postes sont aujourd'hui à peu de distance de Krems. Ils étaient encore ce soir sur les hauteurs de cette place.

« Demain, à la pointe du jour, je les ferai suivre. Le 9e régiment d'infanterie légère bivouaquera cette nuit en avant de Stein. Je ferai tous mes efforts pour réunir promptement mon petit corps d'armée. J'ai été beaucoup contrarié ce matin par le défaut de bateliers.

« Les Russes sont partis d'ici à midi. Ils prennent la route de Zöbing où sera ce soir leur quartier général. Une colonne passe aussi par Sitzendorf[1]. »

A une demande de munitions d'infanterie que le maréchal Mortier avait faite pour remplacer celles brûlées dans le combat du 20, le général Songis répondait par la lettre ci-après :

---

1. « Koutouzof, qui, de son côté, payait largement ses émissaires, fut instruit dans la soirée du 1er novembre (style russe, 13 novembre) que les Français avaient passé le Danube le jour même et qu'ils marchaient sur Kornneuburg et Wolkersdorf. . . . . .

« Ses émissaires lui assuraient que les Français marchaient sur Brünn; quant au nombre des troupes, ils ne pouvaient le lui préciser, le temps leur ayant manqué pour prendre des informations exactes. Koutouzof reconnaît donc l'impossibilité de rester plus longtemps à Krems, il comprend l'urgence de se rendre au plus tôt sur la route qui conduit de Vienne à Brünn et qui se trouvait être son point de jonction avec Buxhœwden. Sans perdre un moment, ses dispositions furent prises pour effectuer sa retraite ; il fit porter les bagages en avant, confia l'arrière-garde à Miloradovitch et, dans la nuit du 1er au 2 novembre (13 au 14 novembre), il sortit de Krems après avoir laissé dans cette ville ses malades et ses blessés, dans la crainte qu'ils n'entravassent les mouvements que l'armée devait exécuter, avec le plus de célérité possible, à travers des routes non pavées, à une époque déjà avancée de l'automne. » (*Relation de la campagne de 1805,* par le général Danilevski.)

D'après le major Von Angeli, dans son étude intitulée : *Ulm et Austerlitz,* le prince d'Auersperg, chargé de la défense des ponts de Vienne, aurait fait prévenir Koutouzof par 3 officiers, suivant des itinéraires différents, que les Français avaient franchi le Danube.

Saint-Pœlten, le 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL SONGIS AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« Les corps d'armée ayant chacun leur parc, c'est de là d'où ils tirent ordinairement leurs munitions. Chaque corps d'armée en fournissant une division aurait dû mettre également à votre disposition, non seulement l'artillerie de la division, mais une section du parc correspondante. Pour réparer cette omission, j'envoie le capitaine Hulot [1], adjoint à mon état-major, chargé de vous procurer de suite les cartouches d'infanterie, que vous demandez, en les prenant dans le premier parc qu'il rencontrera, s'il ne trouve pas auparavant des bateaux qui sont depuis longtemps en route de Donauwœrth et qui contiennent 500,000 cartouches d'infanterie et le chargement de 39 caissons de munitions à canon de tous calibres et pour obusiers.

« Dans le cas où cet officier trouvera ces bateaux arrivés, il les fera suivre à hauteur de votre corps d'armée et les mettra à votre disposition, cet officier devant me rejoindre aussitôt après. [2] »

G[al] SONGIS.

---

1. Dans ses *Souvenirs,* le général Hulot fait le récit de la mission dont il avait été chargé.

« Le 12 novembre, lendemain de cette affaire (Dürrenstein), et le jour même de l'arrivée de l'Empereur à Saint-Pœlten, je partis de cette ville pour aller reconnaître les besoins du maréchal Mortier en objets d'artillerie, pour les chercher et les lui fournir. Il manquait principalement de cartouches d'infanterie, d'après ce qu'il me dit à Arnsdorf sur la rive droite du fleuve qu'il venait de repasser et que j'avais remonté depuis Mautern, d'où on apercevait le champ de bataille encore fumant.

« Le 14, continuant mes recherches et mes courses, je découvris sur le Danube un convoi de bateaux chargés d'artillerie. J'en détachai ceux qui portaient des munitions attendues et je les dirigeai sur les divisions Dupont et Gazan ; ensuite je rejoignis le quartier impérial à Saint-Pœlten et, le 15, je fis mon entrée avec lui à Vienne. » (*Souvenirs militaires du baron Hulot* [*Jacques-Louis*], *général d'artillerie.*)

2. *Papiers Trévise.*

Dans la matinée, l'Empereur a entendu le rapport de l'aide de camp Lemarois[1], qui est rentré au grand quartier général.

Il reçoit aussi le compte rendu de la reconnaissance que Soult a faite avant son départ, ainsi que des ordres que ce maréchal a donnés aux divisions Vandamme, Legrand et Margaron de son corps d'armée.

LE MARÉCHAL SOULT A L'EMPEREUR.

Göttweig, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).
10 h. 1/2 matin.

« La 1re division du corps d'armée est établie en avant de Furt et garde le bord du Danube sur tout le front que les Russes m'ont paru occuper. Le 8e régiment de hussards reste sous les ordres du général Saint-Hilaire ; le restant de la brigade de cavalerie légère s'est mis en marche cette nuit pour joindre les deux autres divisions d'infanterie, en avant de Sieghardskirchen, où moi-même je vais me porter.

« Je viens de parcourir les bords du Danube et il m'a paru

---

1. L'aide de camp Lebrun, qui a quitté le quartier général la veille à 11 h. du soir, rencontre en route l'aide de camp Lemarois. Il rend compte dans la journée de ce qu'il a appris.

Arnsdorf, le 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

L'AIDE DE CAMP LEBRUN A L'EMPEREUR.

« J'ai remis, aujourd'hui, à 2 heures et demie du matin, à M. le maréchal Soult la dépêche, dont V. M. m'a fait l'honneur de me charger.

« Ayant trouvé en route M. le général Lemarois, qui retournait à Saint-Pœlten, je n'ai pas cru nécessaire d'écrire à V. M.

« M. le maréchal Mortier faisant repasser aujourd'hui son infanterie sur la rive gauche, je reste quelques instants de plus auprès de lui pour connaître leurs nouvelles positions.

« Les Russes ont fait quelques mouvements cette nuit, leur avant-garde s'est jetée un peu dans les montagnes. En retournant à Mautern par la rive du Danube, je prendrai de nouveaux renseignements et verrai de mes propres yeux leurs mouvements. »

LEBRUN.

que, pendant la nuit dernière, les Russes avaient fait un mouvement. On ne voit presque pas de monde sur la rive gauche du Danube et quelques contremarches, que j'ai vu faire à des piquets de cavalerie qui se portaient vers Diernstein, m'ont fait juger que le mouvement de l'ennemi était prononcé. On voit cependant encore à Stein la valeur d'un bataillon d'infanterie, mais peut-être y en a-t-il d'enfermés dans les maisons, car, pendant la nuit dernière, il y avait une très grande quantité de feux dans cette partie.

« Les feux de bivouac russes étaient sur trois lignes dont la plus considérable était sur la route de Stein à Krems et à une lieue de cette dernière ville. Autour des deux villes, il y avait également beaucoup de feux, ainsi que vers Loiben.

« La deuxième ligne, que j'ai présumée être de 8 à 9,000 hommes, était sur la hauteur en arrière de Krems. Ce matin, j'ai vu des troupes s'y rallier.

« Enfin, la 3e ligne, que j'ai supposée à une demi-lieue en arrière de la 2e, était moins considérable que celle-ci.

« Vers minuit, les feux se sont éteints et à quatre heures, on en a vu allumer d'autres, à deux lieues à peu près de Krems, sur la route de Vienne. Pendant la nuit, j'ai remarqué que l'ennemi se gardait beaucoup sur la gauche. J'ai donné ordre au général Saint-Hilaire de réunir le plus de bateaux possible et de se tenir prêt à passer le Danube, aussitôt que la retraite de l'ennemi sera caractérisée et qu'il jugera que le prince Murat est à sa hauteur. Déjà, il avait des bateaux pour porter 300 hommes et avec eux il pourra en avoir un plus grand nombre sur la rive gauche [1]. »

M^al^ Soult.

---

1. Dans le milieu de la nuit, le maréchal Soult avait écrit au général Saint-Hilaire :

ORDRE AU GÉNÉRAL SAINT-HILAIRE.

Göttweig, le 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

« Au jour, le général Saint-Hilaire fera relever par son infanterie légère tous les postes que le 8e hussards fournit sur le Danube et il en fera établir d'autres à droite et à gauche de Mautern, de manière à bien couvrir et éclairer

Les divers renseignements reçus confirment l'Empereur dans l'idée que les corps de Mortier et de Bernadotte seront

---

tous les postes accessibles du bassin auquel aboutit la grande route de Saint-Pœlten, sur laquelle votre division est établie.

« Le général Morand* fera en outre porter des postes très loin sur la droite et sur la gauche, le long du Danube; au jour, la division prendra position en avant du village de Furt. »

Dès la réception de l'ordre de l'Empereur, remis par l'aide de camp Lebrun, le maréchal a prescrit les mesures suivantes :

ORDRE AU GÉNÉRAL MARGARON.

Göttweig, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

« Il donnera ordre aux 11e et 26e de chasseurs à cheval, ainsi qu'à la compagnie d'artillerie, de partir à la pointe du jour pour se diriger sur Sieghardskirchen, grande route de Vienne, en passant par Herzogenburg et Perschling. Il recevra, en arrivant à Sieghardskirchen, des ordres pour continuer le mouvement et se diriger sur Vienne.

« Le 8e hussards restera à Mautern sous les ordres du général Saint-Hilaire, je l'en fais prévenir. »

LE MARÉCHAL SOULT AU COLONEL FRANCESCHI, COMMANDANT LE 8e HUSSARDS.

Göttweig, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

« Le régiment, que vous commandez, est maintenant détaché de la division de cavalerie légère et fait, dès ce moment, partie de l'avant-garde de la 1re division sous les ordres du général Saint-Hilaire. »

LE MARÉCHAL SOULT AU GÉNÉRAL SAINT-HILAIRE.

Göttweig, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

« Je vous préviens, M. le Général, que le corps d'armée aux ordres du prince Murat, ainsi que les deuxième et troisième divisions du 4e corps doivent passer le Danube, aujourd'hui, à Vienne ou à gauche de cette capitale, pour se porter immédiatement à la rencontre de l'armée russe.

« La division, que vous commandez, est destinée à passer le Danube à Mautern, pour se porter à la poursuite de l'ennemi aussitôt que sa retraite de Stein et Krems, ainsi que des hauteurs qui dominent ces deux villes, sera bien ca-

* Le général Morand est employé comme général de brigade à la division Saint-Hilaire. Il commande l'avant-garde qui se compose du 10e régiment d'infanterie légère.

suffisants pour « s'emparer de Stein et de Krems et suivre l'armée russe ».

La division Saint-Hilaire reçoit l'ordre de se rendre à Vienne.

Saint-Pœlten, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL SAINT-HILAIRE.

« Ordre au général Saint-Hilaire de partir de Mautern pour se rendre à Vienne en laissant le 8e régiment de hussards et 2 pièces de canon, jusqu'à ce qu'il soit relevé par les maréchaux Mortier et Bernadotte.

« Le général Saint-Hilaire préviendra le maréchal Bernadotte, à Mœlk, de son départ et informera le Major général, par l'envoi d'un officier d'état-major, du lieu où il couchera chaque soir[1]. »

---

ractérisée ou que vous jugerez que les troupes du prince Murat sont à la hauteur de Krems.

« Faites vos préparatifs en conséquence, et, pour cet effet, faites réunir à gauche de Mautern le plus de bateaux que vous pourrez, afin que votre passage s'opère avec le plus de promptitude possible et avec beaucoup d'ordre, sans pourtant compromettre votre troupe. Vous défendrez qu'aucune voiture d'équipage passe le Danube.

« Je vais me rendre aux deuxième et troisième divisions pour diriger leur mouvement. Je désire que vous m'instruisiez de ceux que vous ferez en vertu de cet ordre et surtout du moment que vous le mettrez à exécution et que vous me fassiez connaître la position de l'ennemi, ainsi que ses forces. »

1. Le général Saint-Hilaire reçut cette dépêche vers 2 heures de l'après-midi. Il rendit compte aussitôt au maréchal Soult des ordres qu'il avait reçus du Major général et il lui communiqua les renseignements qu'il avait recueillis sur les Russes.

Cette lettre ne parvint que le lendemain, 23 brumaire (14 novembre), au maréchal Soult, qui était déjà sur la rive gauche du Danube. Le maréchal donna immédiatement connaissance à l'Empereur et au prince Murat des renseignements qu'elle contenait.

Göttweig, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL SAINT-HILAIRE AU MARÉCHAL SOULT.

Monsieur le Maréchal,

« La présomption que vous avez eue, lors de votre départ, de l'évacuation de toutes les positions de Stein et de Krems par l'armée russe, s'est bientôt

Le Major général fait ensuite connaître aux maréchaux Bernadotte et Mortier les intentions de l'Empereur au sujet des mouvements que leurs corps d'armée auront à exécuter. Le capitaine de Lostange est mis à leur disposition, tant pour le passage du Danube que pour la construction d'un pont de bateaux.

---

changée en certitude. Une compagnie de carabiniers a passé, en conséquence, le Danube à la hauteur de Krems et est entrée dans cette ville, où elle y a trouvé 900 blessés russes et 150 Français, également blessés, que l'armée russe avait abandonnés.

« Il se trouve dans le nombre des Français un aide de camp colonel et plusieurs officiers blessés. D'après les rapports des habitants et des Russes eux-mêmes, il paraît qu'ils ont perdu 2,500 hommes dans la journée du 20 contre les divisions Gazan et Dupont ; le général autrichien Schmidt y a aussi été tué. Les Autrichiens ont dû conduire 600 prisonniers français, dont un général, que je suppose être le général Graindorge et 3 colonels. L'armée russe a dû bivouaquer cette nuit sur les hauteurs, au delà d'Hohenwart.

« Je faisais les dispositions nécessaires pour remplir les instructions que vous m'avez laissées, lorsque j'ai reçu vers les deux heures de l'après-midi, du Major général, l'ordre de me porter sur Vienne, en me laissant le maître de ma marche et de laisser le 8e de hussards à Mautern, jusqu'à l'arrivée de quelques troupes des maréchaux Mortier ou Bernadotte. J'ai, en conséquence, porté la division ce soir à Herzogenburg et je continuerai demain mon mouvement sur Vienne, conformément à cet ordre. »

SAINT-HILAIRE.

Kornneuburg, 23 brumaire an 14 (14 novembre 1805).

LE MARÉCHAL SOULT AU MAJOR GÉNÉRAL.

« J'ai porté la division du général Legrand jusqu'au village de Spillorn et celle du général Vandamme en arrière de Kornneuburg ; la cavalerie légère a été établie à Leitzersdorf; j'eusse été plus loin aujourd'hui si le village de Stokerau, ainsi que ceux à portée, n'étaient encore occupés par des troupes aux ordres de S. A. le prince Murat.

« Demain, je ferai réunir les divisions en avant de Stokerau.

« J'ai l'honneur d'adresser à V. E. un rapport du général Saint-Hilaire qui donne des renseignements sur la direction que les Russes ont prise en se retirant de Krems et sur la perte qu'ils ont éprouvée dans l'affaire du 20 ; il paraîtrait, d'après ce rapport, que le général Graindorge et le colonel Watier n'ont point péri, mais sont prisonniers. Je fais part à S. A. le prince Murat de ces renseignements; il est vraisemblable que ses reconnaissances ont aujourd'hui rencontré l'ennemi et que demain, si le mouvement est un peu serré, on pourra joindre sa colonne; je crains que, si demain on le manque, il n'ait gagné une marche et ne soit difficile à atteindre, à moins de s'élever en Moravie, où je crois qu'il devait d'abord se diriger, pour se réunir aux troupes autrichiennes, qui semblent s'y rallier également.

« Une lettre que le général Milhaud a écrite au général Vandamme (suppo-

Saint-Pœlten, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL BERNADOTTE.

« M. le Maréchal Bernadotte passera sur la rive gauche du Danube, s'emparera de Stein et de Krems, et suivra l'armée russe pour lui faire tout le mal qui sera possible, entamer son arrière-garde.

« Le prince Murat passe à Vienne et va chercher à déborder l'ennemi pour gagner, s'il est possible, sa tête, ou l'attaquer par ses flancs, ce qui dépendra des circonstances.

« L'ennemi ne peut prendre que trois partis :

1° Se rendre en Bohême ;

2° Ou en Moravie ;

---

sant qu'il avait pris avec sa division la route de Brünn) et que j'ai l'honneur de remettre à V. E. justifie même cette opinion.

« J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien me faire connaître les intentions de S. M. »

Mal SOULT.

LE MARÉCHAL SOULT AU PRINCE MURAT.

Kornneuburg, 23 brumaire an 14 (14 novembre 1805).

« Un rapport du général Saint-Hilaire, daté de Mautern*, que je reçois à l'instant, me dit que la nuit dernière l'armée russe a bivouaqué sur les hauteurs d'Hohenwart, ainsi nul doute que sa retraite ne s'opère sur Znaym, à moins qu'après avoir joint la grande route de Bohême du côté de Ziersdorf, elle n'ait suivi cette direction ; mais, dans ce cas, vos reconnaissances l'auront sans doute rencontrée aujourd'hui ; si l'ennemi a cherché à s'élever sur Znaym, vos reconnaissances l'auront également rencontré et demain il pourrait être joint.

« Le général Saint-Hilaire m'apprend que les Russes ont laissé à Krems 900 blessés de leur armée et 150 Français également blessés. Ils ont emmené avec eux 600 prisonniers français, dont un général et trois colonels. Le général autrichien Schmidt a été tué.

« D'après ce rapport, il paraîtrait que le général Graindorge et le colonel Watier n'ont pas péri. »

* Le rapport n'est pas daté de Mautern, mais de Göttweig. Il est vrai que ces deux localités sont très voisines et la première beaucoup plus connue que la seconde.

3° Se concentrer à Krems.

« Ce dernier parti paraît si absurde, que l'on n'a voulu en parler uniquement que pour présenter tout ce qui est possible.

« Il n'aurait pas de vivres, puisqu'il n'est pas maître du Danube, il se trouverait cerné par toute l'armée française dont il connaît bien la force. Mais toutes les probabilités sont que l'ennemi est déjà en ce moment en marche. Mais, si des considérations inconnues le portaient à attendre encore quelques jours dans la position de Stein ou de Krems, il faudrait se contenter de prendre vis-à-vis de lui une position sur la rive gauche, du côté de Spitz, et faire placer sur la rive droite du canon à Mautern; avoir des postes de cavalerie le long du Danube jusqu'à Vienne, et attendre que le prince Murat eût passé le Danube et se trouvât à hauteur et à même d'attaquer de son côté.

« Si l'ennemi se rend en Moravie, il est probable qu'il sera débordé, au moins attaqué en flanc, par le prince Murat. L'intention de l'Empereur est que M. le maréchal Bernadotte le poursuive et lui fasse le plus de mal possible.

« Aussitôt que M. le maréchal Bernadotte aura coupé, c'est-à-dire traversé la première grande route de Vienne, il se trouvera, par cette route, en correspondance directe avec cette capitale.

« Si l'ennemi se rend en Bohême, M. le maréchal Bernadotte le poursuivra, et, aussitôt qu'il sera assez élevé et qu'il se trouvera à l'intersection des routes de Linz et de Vienne, il communiquera avec les deux villes; il se fera alors joindre par le général Klein et sa division, qui se trouvera dans ce moment sur Freystadt et sur Linz. L'Empereur, qui d'ailleurs sera à Vienne, enverra à M. le maréchal Bernadotte, suivant les circonstances, de nouvelles instructions et des renforts.

« Je préviens M. le maréchal Bernadotte que je donne l'ordre au maréchal Mortier de reformer ses trois divisions et de servir de réserve à son corps d'armée; en conséquence, il occupera Krems et Stein pendant le temps que le maréchal Bernadotte, avec son armée, poussera en avant. Ainsi, si

l'ennemi menaçait de se porter sur Linz, le maréchal Mortier y enverrait un renfort pour garder le pont.

« Enfin, M. le Maréchal Bernadotte aura soin de placer des petits postes de cavalerie depuis Mœlk jusqu'à Sieghardskirchen ; il donnera l'ordre au général Kellermann de laisser, de deux lieues en deux lieues, sur cette route, un maréchal des logis et 8 hommes, dont les chevaux serviront à relayer les officiers porteurs de dépêches. Les hommes à cheval pourront même porter les lettres. »

M[al] BERTHIER.

Saint-Pœlten, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« L'Empereur, M. le Maréchal, me charge de donner l'ordre à M. le maréchal Bernadotte de passer le Danube et de poursuivre l'armée russe ; l'intention de S. M. est que vous lui serviez de réserve et que, du moment où le maréchal Bernadotte se sera emparé de Stein et de Krems, vous repassiez le Danube pour y prendre position quand le maréchal Bernadotte se portera en avant pour poursuivre l'ennemi ; vous ferez aussitôt construire un pont de bateaux à Mautern et vous placerez un poste à l'intersection des routes de Krems et de Linz, et si enfin quelque chose menaçait le pont de Linz, vous y enverriez du secours à temps.

« Vous devez placer tous vos blessés et vos malades dans l'abbaye de Mœlk, où vous mettrez une garde de police.

« Vous correspondrez fréquemment avec moi par les postes que M. le maréchal Bernadotte a ordre de placer depuis Mœlk jusqu'à Sieghardskirchen, là il y aura des postes de la Garde jusqu'à Vienne.

« Occupez-vous, M. le Maréchal, à bien rallier vos trois divisions, envoyez-moi l'état des tués et blessés, corps par corps, ainsi que celui des prisonniers français, enfin un état

de situation des présents sous les armes de vos trois divisions.

« Vous trouverez ci-joint un itinéraire de la grande route qui pourra vous être utile [1].

M[al] BERTHIER.

---

1. Voici l'itinéraire annoncé * :

« La route de Krems à Budweis passe par :

Krems,	Les voitures peuvent y passer.
Gefæll,	
Rastenberg,	
Zwettel,	
Kirchberg,	
Schrems,	
Schwarzbach,	
Wittingau,	
Budweis.	

De Schwarzbach à Budweis, il existe une traverse plus directe, mais mauvaise.

La route de Krems à Linz longe la rive gauche du Danube, passe par :

Krems,	Étroit, détestable, plein de précipices.
Spitz,	
Aggsbach,	
Lubereck,	
Persenburg,	Assez bon.
Grein,	
Mauthausen,	Bonne chaussée.
Linz.	

Le chemin de Zwettel à Linz passe par

Zwettel,	Mauvaise route.
Kirchbach,	
Arbesbach,	
. . . .	
. . . .	
Freystadt,	Route de poste.
Linz.	

Le chemin de Krems à Vienne, par la rive gauche du Danube, passe par :

Krems,	Traverse.
Rohrendorf,	
Gravenegg (un pont),	
Kirchberg,	
Städteldorf,	
Zegersdorf,	
Stokerau,	Grande route. »
Kornneuburg,	
Vienne.	

* *Papiers Trévise.*

P.-S. — « J'ordonne au général Saint-Hilaire de laisser le 8e de chasseurs et 2 pièces de canon vis-à-vis Mautern, jusqu'à ce qu'ils soient relevés par des troupes de vos divisions ou par celles du maréchal Bernadotte. »

Saint-Pœlten, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. DE LOSTANGE.

« J'ai reçu vos lettres, Monsieur. Jusqu'à nouvel ordre, vous êtes à la disposition des maréchaux Mortier et Bernadotte, tant pour le passage du Danube que pour la construction d'un pont de bateaux.

« Les bateaux chargés de pain se réuniront à votre flottille et le pain servira aux armées des maréchaux Mortier et Bernadotte. »

L'Empereur date ensuite de Saint-Pœlten le 22e *Bulletin de la Grande Armée,* qui va faire connaître la belle conduite des troupes du maréchal Mortier au combat de Dürrenstein. Dans ce même bulletin, il rappellera l'espoir qu'il avait eu que les Russes auraient livré bataille à Saint-Pœlten et il ajoutera : « si l'armée russe avait voulu attendre les Français, elle était perdue. »

. . . .

. . . .

« Les Russes se sont refusés à toutes les tentatives que l'on a faites pour les engager à livrer bataille sur les hauteurs de Saint-Pœlten (Saint-Hippolyte). Ils ont passé le Danube à Krems, et aussitôt après leur passage, brûlé le pont qui était très beau.

« Le 20, à la pointe du jour, le maréchal Mortier, à la tête de 6 bataillons, s'est porté sur Stein ; il croyait y trouver une arrière-garde, mais toute l'armée russe y était encore, ses bagages n'ayant pas filé, alors s'est engagé le combat de Dierustein, à jamais mémorable dans les annales militaires.

Depuis 6 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, ces 4,000 braves firent tête à l'armée russe et mirent en déroute tout ce qui leur fut opposé.

« Maîtres du village de Loiben, ils croyaient la journée finie, mais l'ennemi, irrité d'avoir perdu 10 drapeaux, 6 pièces de canon, 900 hommes faits prisonniers et 2,000 hommes tués, avait fait diriger deux colonnes par des gorges difficiles, pour tourner les Français. Aussitôt que le maréchal Mortier s'aperçut de cette manœuvre, il marcha droit aux troupes qui l'avaient tourné et se fit jour au travers des lignes de l'ennemi dans l'instant même où le 9[e] régiment d'infanterie légère et le 32[e] d'infanterie de ligne, ayant chargé un autre corps russe, avaient mis ce corps en déroute, après lui avoir pris deux drapeaux et 400 hommes.

« Cette journée a été une journée de massacre. Des monceaux de cadavres couvraient un champ de bataille étroit, plus de 4,000 Russes ont été tués ou blessés, 1,300 ont été faits prisonniers, parmi ces derniers se trouvent deux colonels.

« De notre côté, la perte a été considérable. Le 4[e] et le 9[e] d'infanterie légère ont le plus souffert. Les colonels du 100[e] et du 103[e] ont été légèrement blessés. Le colonel Watier, du 4[e] régiment de dragons, a été tué. S. M. l'avait choisi pour un de ses écuyers. C'était un officier d'une grande valeur. Malgré les difficultés du terrain, il était parvenu à faire contre une colonne russe une charge très brillante, mais il fut atteint d'une balle et trouva la mort dans la mêlée . . .
. . . . »

Ces mesures prises, l'Empereur se porte sur Vienne, où doivent se produire des événements décisifs.

En arrivant à Burkersdorf, il apprend de Bertrand l'heureuse nouvelle : la prise des ponts du Danube par ses troupes. « Transporté de joie, il accourt presque seul à Schœnbrunn [1] ».

---

1. *Mémoires du comte de Ségur.*

Le Major général annonce aussitôt cet événement si important au maréchal Mortier.

Burkersdorf, 22 brumaire an 14 (13 novembre 1805).
7 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« Je m'empresse de vous prévenir que nous avons surpris le pont de Vienne, pris 60 pièces de canon et fait environ 1,000 prisonniers, tout le corps d'armée du maréchal Lannes est passé, la cavalerie du prince Murat occupe les grandes routes. Demain, à la pointe du jour, on marchera sur les Russes, faites de votre côté, ce que votre zèle et votre prudence vous suggéreront pour leur faire le plus de mal possible. »

M^al BERTHIER.

Le maréchal Mortier n'est plus seul sur la rive gauche. L'avant-garde de la Grande Armée y a pris pied. Cette avant-garde va se jeter à la poursuite de l'ennemi, qui ne lui échappera que grâce à une ruse de guerre et grâce aussi à l'énergie de quelques-uns de ses chefs.

Le rôle du corps aux ordres du maréchal Mortier devient secondaire. Néanmoins, nous avons l'intention de suivre ce corps d'armée pendant les quelques journées d'opérations auxquelles il prendra encore part et de voir ensuite, au cours de son séjour à Vienne, les mesures prises pour lui permettre de réparer ses pertes, de se reposer et d'être ainsi de nouveau en état de coopérer à des opérations actives.

Journée du 23 brumaire (14 novembre).

La 1re division de dragons termine son mouvement de retraite et le soir elle est établie derrière la Wald-Aist.

« Le 2e régiment avec l'artillerie a été à Mauthausen, le 1er régiment à Ober-Zirking.

« Le 26e régiment à Zirking et Poneggen, ayant un escadron à Wartberg chargé de communiquer avec le 20e régiment, établi à Freystadt.

« Le 14e régiment à Schwerdberg avec le quartier général.

« A dix heures du soir, le général Klein a reçu avis de M. le maréchal Mortier que les ennemis avaient évacué Stein et Krems, se retiraient sur la Moravie et qu'il allait se mettre à leur poursuite.

« Il invitait le général Klein à en faire autant, des ordres furent donnés de suite pour marcher le lendemain sur Zwettel. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

Le corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier prend position en avant de Krems.

« La division Dupont marche par Stein sur Krems, elle repasse sur son champ de bataille du 20 ; il était jonché de cadavres. Sur 20 morts, à peine comptait-on un Français. Nous campons en avant de Krems. » (*Journal des opérations de la division Dupont.*)

Le *23e Bulletin de la Grande Armée,* daté de Schœnbrunn, 23 brumaire (14 novembre), et l'*ordre du jour* portant la

même date font connaître à l'armée la satisfaction de l'Empereur pour la conduite des troupes au combat de Dürrenstein :

« Au combat de Dierustein, où 4,000 Français attaqués, dans la journée du 20, par 25,000 ou 30,000 Russes, ont gardé leurs positions, tué à l'ennemi 3,000 à 4,000 hommes, enlevé des drapeaux et fait 1,300 prisonniers, les 4e et 9e régiments d'infanterie légère et les 100e et 32e régiments d'infanterie de ligne se sont couverts de gloire. Le général Gazan y a montré beaucoup de valeur et de conduite.

« Les Russes, le lendemain du combat, ont évacué Krems et quitté le Danube en nous laissant 1,500 de leurs prisonniers dans le plus absolu dénûment. On a trouvé dans leurs ambulances beaucoup d'hommes, qui avaient été blessés et qui étaient morts dans la nuit.

« L'intention des Russes paraissait être d'attendre à Krems des renforts et de se maintenir sur le Danube.

« Le combat de Diernstein a déconcerté leurs projets. Ils ont vu par ce qu'avaient fait 4,000 Français, ce qui leur arriverait à forces égales.

« Le maréchal Mortier s'est mis à leur poursuite; pendant que d'autres corps d'armée passent le Danube sur le pont de Vienne pour les déborder par la droite, le corps du maréchal Bernadotte est en marche pour les déborder par la gauche [1]... »

---

1. Le *24e Bulletin*, daté de Schœnbrunn 24 brumaire (15 novembre), revient sur le combat de Dürrenstein pour annoncer que le général Schmidt a été tué et que le colonel Watier est prisonnier de guerre.

24e bulletin.

Au palais de Schœnbrunn, le 24 brumaire an 14 (15 novembre 1805).

« Au combat de Diernstein, le général-major autrichien Schmidt, qui dirigeait les mouvements des Russes, a été tué, ainsi que deux généraux russes. Il paraît que le colonel Watier n'est pas mort, mais que, son cheval ayant été blessé dans une charge, il a été fait prisonnier. Cette nouvelle a causé la plus grande satisfaction à l'Empereur, qui fait un cas particulier de cet officier. . . . .
. . . . »

Schœnbrunn, 23 brumaire an 14 (14 novembre 1805).

ORDRE DU JOUR.

« L'Empereur témoigne sa satisfaction au 4e régiment d'infanterie légère, au 100e de ligne, au 9e d'infanterie légère, au 32e de ligne pour l'intrépidité qu'ils ont montrée au combat de Dierustein, où leur fermeté à tenir la position qu'ils occupaient a obligé l'ennemi à quitter celle qu'il avait sur le Danube. »

Dans la journée, le rapport de l'aide de camp Lebrun[1] vient donner à l'Empereur des renseignements de détail sur la situation du corps du maréchal Mortier.

Du 23 brumaire (14 novembre).

RAPPORT A S. M. L'EMPEREUR.

« Après avoir remis à M. le maréchal Soult la dépêche que j'avais pour lui, j'ai été, suivant les ordres de V. M., au corps d'armée de M. le maréchal Mortier.

« Son quartier général était à Arnsdorf, à 4 lieues de Mautern, sur la rive droite du Danube. Je lui ai fait part des choses qu'il était nécessaire qu'il connût, entre autres de la retraite

---

1. On se rappelle que l'aide de camp Lebrun, porteur d'une lettre pour les maréchaux Soult et Mortier, est parti de Saint-Pœlten le 21 brumaire (12 novembre), à 11 heures du soir.

Nous ajouterons que cet officier, qui a dû arriver dans la matinée du 23 brumaire (14 novembre) à Schœnbrunn, repart dans la soirée pour rejoindre le général Milhaud et suivre ses opérations sur la route de Brünn, par Wolkersdorf. Le 24 brumaire (15 novembre), à 3 heures du matin, il est à Eibesbrunn (30 kilom. environ de Schœnbrunn) et, à 6 heures du matin, au moment où le général Milhaud se met en marche, il envoie un compte rendu à l'Empereur, lui annonçant qu'il suit le mouvement de ce général et qu'à 1 heure de l'après-midi, ainsi qu'il en a reçu l'ordre, il sera à Schœnbrunn. C'est, il est vrai, un colonel aide de camp de 30 ans.

présumée des Russes, du passage [1] de S. A. le prince Murat sur le pont du Danube à Vienne, ainsi que de celui de deux divisions du maréchal Soult, de la position à Mautern de la division du général Saint-Hilaire, qui devait, à la première nouvelle de leur retraite, faire ses efforts pour passer le Danube et entamer leur arrière-garde.

« M. le maréchal Mortier a, en conséquence, commencé de suite à faire passer sur la rive gauche la division Dupont qui doit former son avant-garde et prendre position entre Weissenkirchen et Schwallenbach.

« Les moyens de transport consistent en 20 bateaux du capitaine Lostange.

« J'avais cru, en passant avant le jour, remarquer du mouvement sur l'autre rive, une reconnaissance envoyée ce matin par le maréchal Mortier avait été près de Krems sans rencontrer les Russes. J'étais impatient de retourner à Mautern pour voir par mes yeux ce qui en était et recueillir les observations et les renseignements, que j'avais prié le colonel Franceschi de prendre.

« Je pensais que les renseignements à prendre sur les pertes faites dans la dernière affaire n'étaient qu'un objet secondaire de ma mission. Pour les avoir d'une manière bien positive, il fallait qu'ils vinssent des colonels et ces régiments étant dans des villages éloignés les uns des autres, il eût fallu y employer beaucoup de temps.

« Il fallait encore des ménagements vis-à-vis du maréchal Mortier, ne pas paraître mettre trop d'importance à les obtenir et ne les demander que pour satisfaire sa propre curiosité. Pour les avoir de cette manière, il fallait au moins un jour.

« Cependant, je n'ai pas demandé des renseignements seulement au maréchal Mortier, j'en ai demandé au général Gazan, j'en ai demandé à plusieurs officiers et à tous sépament ; tous à peu de choses près ont été d'accord. J'ai fait

---

1. L'aide de camp Lebrun devrait ajouter du passage *présumé* de S. A. le prince Murat sur le pont du Danube à Vienne, car, au moment où il est auprès du maréchal Mortier (matinée du 22 brumaire — 13 novembre), les ponts du Danube ne sont pas encore en notre possession.

causer des soldats et, ce qu'ils m'ont dit, se rapportait avec l'état de pertes de leur corps. Cette affaire n'a point affecté leur moral.

« Les Russes, me disaient-ils, étaient six contre un et pourtant nous leur en avons plus tué qu'ils ne nous en ont tué. Quand la partie sera égale, nous les mènerons encore autrement. »

« Le général Graindorge a disparu.

« Le colonel Watier a été pris ou tué à la fin de l'affaire.

« Le colonel du 103e blessé au bras.

« Le 103e régiment a perdu environ		450	hommes.
« Le 100e	—	500	—
« Le 4e	—	300	—
« La division Dupont, à ce qu'on assure		130	—
« Le 4e dragons	—	50	—
		1,430	hommes.

« Le général Dupont, dont la division passait, était allé reconnaître les positions qu'il devait occuper. Je n'ai pas pu le voir.

« Le général Gazan porte la perte de sa division à 1,500 hommes, à qui il faudrait ajouter la perte de celle du général Dupont.

« Ceux qui la portent le plus haut, la font monter à 2,000 hommes.

« Le Maréchal pense qu'il lui rentrera encore du monde.

« On s'accorde à dire que les Russes ont beaucoup plus souffert. On porte leur perte à 3,000 ou 3,500 hommes.

« On leur a pris 300 hommes.

« Drapeaux : 2.

« Colonel : 1.

« Je suis parti d'Arnsdorf, après avoir prévenu M. le maréchal Mortier que le 8e régiment de hussards était à Mautern et que, s'il croyait nécessaire d'établir une communication avec le général Saint-Hilaire, il le pouvait au moyen de ce

régiment, dont le colonel placé devant l'ennemi à portée de mousqueton pourrait lui donner des renseignements utiles.

« Il y avait si peu de communications par la rive droite, qu'à Mautern, on ignorait absolument où était l'armée du maréchal Mortier.

« A Mautern, j'appris l'évacuation totale de Krems qui eut lieu à midi. Des députés de la ville dirent que les Russes se retiraient en Moravie, sur Brünn, qu'ils laissaient à Krems :

« Blessés russes : 1,200.
« Blessés français : 139.

« Les Russes avaient dit qu'ils emmenaient 1,800 prisonniers français.

« Ils ne dissimulent pas qu'ils ont beaucoup souffert dans la dernière affaire.

« On dit qu'ils ont eu un général tué.

« Avant de partir, j'ai envoyé ces détails au maréchal Mortier et lui ai parlé de ses barques, qui pourraient descendre et passer la division Saint-Hilaire.

« Sire, en terminant ce rapport, je prends la liberté d'observer à V. M. qu'en revenant auprès d'elle je suis passé par Saint-Pœlten ; je devais y trouver V. M. d'après le rapport des postes de chasseurs. En prenant la route directe de Vienne, je faisais 10 lieues de moins et j'évitais des embarras et beaucoup de retard.

« Il serait bien pénible pour moi que V. M. pensât que je suis coupable de négligence lorsqu'il s'agit de son service. »

LEBRUN.

C'est, sans doute, après avoir pris connaissance de ce rapport que l'Empereur juge qu'il est nécessaire d'accorder un repos au corps du maréchal Mortier, dont les divisions ont beaucoup souffert.

Schœnbrunn, 23 brumaire an 14 (14 novembre 1805).

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

« Donnez l'ordre au maréchal Mortier d'envoyer à Saint-Pœlten tous les Bataves et de vous faire connaître quand ils y seront arrivés. Cependant, il ne les y enverra que quand il croira, par l'éloignement des Russes, qu'ils ne lui sont plus éminemment utiles. Faites-lui connaître que le prince Murat et les maréchaux Lannes et Soult couchent aujourd'hui à Stokerau. Vous lui direz aussi que, comme les divisions Gazan et Dupont ont beaucoup souffert, mon intention est, du moment où elles ne seront plus nécessaires à la poursuite des Russes et à la présente opération, de leur donner du repos et des quartiers d'hiver où elles puissent se remettre.

« Faites connaître au général de Wrède, qui commande les Bavarois, qu'il peut demander le nombre de fusils nécessaires pour armer ses troupes.

« Faites connaître au maréchal Bernadotte que, du moment où il croira n'avoir plus besoin des Bavarois pour la poursuite de l'armée russe, il les renvoie à Saint-Pœlten, vu qu'il ne paraît pas convenable de les faire entrer à Vienne, tant est grande la haine de ces deux peuples. »

NAPOLÉON.

Napoléon prescrit ensuite qu'on évacue tous les Russes, blessés dangereusement, sur Vienne.

« Mon principal but est, ajoute-t-il, par cette mesure de faire voir à cette grande ville que les Russes ont perdu beaucoup de monde.

« Prévenez-en sur-le-champ les magistrats des hôpitaux ; il ne faut pas qu'on les place dans les hôpitaux français ni autrichiens. Il ne faut pas faire venir les blessés français à Vienne. Il faut envoyer ceux du combat de Dürrenstein à

l'abbaye de Mœlk. Les moines sont assez riches pour les bien traiter; cela leur servira de contribution. Il faut y envoyer une ambulance. » (*L'Empereur au Major général,* 23 brumaire — 14 novembre.)

L'Empereur envoie à Murat la lettre que le maréchal Mortier a écrite, la veille, de Stein.

Schœnbrunn, 23 brumaire an 14 (14 novembre 1805).

L'EMPEREUR AU PRINCE MURAT.

« Je vous expédie une lettre du maréchal Mortier fort importante. Il paraît que l'ennemi se dirige sur Znaym. Il est probable que son quartier général sera tout au plus aujourd'hui à Meissau. Si la seconde colonne a, comme il paraît, longé le Danube, vous ne devez pas être loin d'en être venu aux mains. »

NAPOLÉON.

Enfin, le Major général écrit au prince Murat pour lui communiquer les intentions de l'Empereur au sujet de la poursuite des Russes et pour lui annoncer que les maréchaux Mortier et Bernadotte doivent avoir passé le Danube à Stein.

Schœnbrunn, 23 brumaire an 14 (14 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE MURAT.

« L'intention de l'Empereur, mon Prince, est qu'avec la cavalerie à vos ordres, le corps du maréchal Lannes avec sa cavalerie, avec 2 divisions du maréchal Soult et sa cavalerie, vous vous mettiez à la poursuite de l'armée russe qui a évacué hier Krems.

« Le maréchal Mortier, ainsi que le maréchal Bernadotte doivent avoir passé le Danube à Stein et suivi les Russes.

Vous aurez soin de manœuvrer avec prudence et de donner souvent de vos nouvelles à l'Empereur.

« Le général Milhaud avec une brigade et une division du maréchal Davout sont sur la route de Brünn, où ils reçoivent des ordres de l'état-major.

« Le général Klein avec ses dragons était hier sur la route de Krems à Budweis. »

M^al^ BERTHIER.

Le passage des troupes des maréchaux Mortier et Bernadotte sur la rive gauche du Danube est loin d'être terminé, comme on le croit au grand quartier général. Le corps du maréchal Bernadotte est encore en entier sur la rive droite.

Le soir du 23 brumaire (14 novembre), d'après le tableau des marches du 1er corps d'armée, les troupes occupent les emplacements suivants :

Quartier général : Mœlk.

Avant-garde : Arnsdorf.

2e division : Ober-Arnsdorf.

1re division : Saint-Johann.

Général de Wrède : En arrière des 1re et 2e divisions.

Grand parc : Mœlk.

Journée du 24 brumaire (15 novembre).

Le général Klein, qui avait été instruit la veille des mouvements du maréchal Mortier, se met de nouveau en marche sur Zwettel.

« A sept heures du matin, les corps partent pour se rendre :

> « Le 1er régiment à Weissenbach ;
> « Le 2e régiment à Kœnigswiesen ;
> « Le 14e régiment à Minichdorf ;
> « Le 26e avec l'artillerie dans la vallée en arrière de Minichdorf, ayant un escadron à Allerheiligen.

« Quartier général à Kœnigswiesen. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

Dans la matinée, le corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier est tout entier sur la rive gauche. Le quartier général est établi à Krems. « La division Dupont bivouaque en avant d'Hadersdorf sur le Kamp, une reconnaissance du 1er hussards ramène 50 prisonniers russes. » (*Journal des opérations de la division Dupont.*)

Le 1er corps d'armée qui, réuni au corps du maréchal Mortier, formant réserve, devait suivre les Russes, ne commence à franchir le Danube qu'à 10 heures du matin.

Mautern, 24 brumaire an 14 (15 novembre 1805).

LE MARÉCHAL BERNADOTTE A L'EMPEREUR.

Sire,

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. M. qu'il m'a été impossible de commencer le passage du Danube aujourd'hui avant dix heures du matin; les troupes de M. le maréchal Mortier passaient encore dans la matinée; on continuera toute la nuit; j'espère avoir demain de bonne heure une grande partie de mes troupes sur la rive gauche; je suis resté moi-même toute la journée sur le rivage et j'ai réuni tous les moyens qu'il m'a été possible de trouver.

« Je me mettrai de suite en marche pour joindre les Russes et remplir les intentions de V. M. L'ennemi avait encore aujourd'hui ses arrière-postes à trois lieues d'ici; un détachement de vingt guides[1] chargés de faire une recon-

---

1. Ces guides sont dits « Guides de l'armée de Hanovre »; leur existence n'était pas reconnue par les lois et règlements en vigueur, aussi le 17 avril 1806, dans un rapport au Major général, M. Villemanzy, inspecteur en chef aux revues de la Grande Armée, demande-t-il leur suppression.

Munich, 17 avril 1806.

M. VILLEMANZY AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monseigneur,

« D'après les règlements, MM. les généraux en chef ne doivent plus avoir de compagnies de guides, dragons ou gardes, mais employer alternativement pour ce service les compagnies d'élite des corps de troupes à cheval qui se trouvent sous leur commandement.

« Les lois ne reconnaissent aujourd'hui que deux corps de guides: l'un formé pour l'armée d'Angleterre et l'autre pour la Grande Armée; la solde de ces guides est déterminée par les tarifs.

« Cependant M. l'inspecteur Lalance me mande qu'il existe une compagnie de guides au 1er corps d'armée, qu'elle a été formée en Hanovre en l'an 12 par M. le maréchal Mortier, que M. le maréchal Bernadotte, son successeur, l'a amenée avec lui à la Grande Armée et l'a employée pour sa garde pendant toute la campagne, ce qui est à la connaissance de S. M. l'Empereur et de V. A. S., dont le silence à cet égard est considéré par M. le maréchal Ber-

naissance les a trouvés et leur a fait une vingtaine de prisonniers. Il vient de s'élever depuis une heure une tempête, qui souffle avec violence et qui gêne beaucoup les travaux du passage. »

M[al] BERNADOTTE.

Napoléon, qui avait déjà été informé du retard apporté dans le passage du Danube par Bernadotte, en avait été très fâché et il charge le Major général d'en témoigner tout son mécontentement à ce maréchal.

Schœnbrunn, 24 brumaire an 14 (15 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL BERNADOTTE

« L'Empereur, M. le Maréchal, est fâché, que dans ce moment où le prince Murat et les maréchaux Lannes et Soult se battent à deux journées de Vienne, vous n'ayez pas encore fait passer le Danube à un seul homme ; vos soldats seront sans doute fâchés de n'avoir pas toute la part qu'ils devraient avoir à la gloire de cette campagne. Par le retour de mon officier d'état-major, l'Empereur espère que vous me manderez que toute votre armée est passée, que vous êtes à la poursuite des Russes et que vous leur tenez la baïonnette dans les reins.

---

nadotte comme une approbation tacite qui l'autorise à conserver cette compagnie, laquelle est composée : partie de volontaires, partie de militaires tirés de différents corps de l'ex-armée du Hanovre.

« J'ai l'honneur de prier V. A. de décider si cette compagnie doit être conservée ou licenciée . . . . »

Le Major général, qui partageait l'avis de M. Villemanzy, demanda à ce sujet les intentions de l'Empereur qui ordonna leur suppression.

Une situation du 1er corps d'armée, à la date du 1er nivôse an 14 (22 décembre 1805), donne l'effectif de ces guides qui sont appelés « Gardes de M. le maréchal ». Cet effectif est de :

2 officiers, 70 hommes, 71 chevaux. Tous sont présents sous les armes.

« Hier au soir, les avant-postes du maréchal Murat, qui a couché à Weickersdorf, avaient rencontré l'ennemi sur plusieurs points.

« Il est vraisemblable que, demain 25, les maréchaux Soult et Lannes et le prince Murat combattront l'ennemi ; l'Empereur y sera vraisemblablement de sa personne. Il ne doute pas que vous n'y soyez aussi, quand vous devriez marcher toute la nuit. »

Dans la journée, l'Empereur écrivait à Murat et à Soult pour leur faire connaître ses intentions et leur communiquer les renseignements qu'il avait reçus.

Schœnbrunn, 24 brumaire an 14 (15 novembre 1805).
10 heures du matin.

L'EMPEREUR AU PRINCE MURAT.

« Les divisions Oudinot, Suchet, Legrand et Vandamme, le maréchal Mortier qui suit l'ennemi, forment un corps très considérable. Le maréchal Mortier a été, hier 23, aux prises avec l'arrière-garde ennemie à la hauteur de Haindorf[1]. Il paraît qu'il se retire avec sécurité et au petit pas. Dans le combat du 20, le général autrichien Schmidt a été atteint de 3 coups de feu. Le général russe Collinet a été blessé. Il paraît que le colonel Watier a été pris. S'il y a des parlementaires, vous pouvez le demander en échange avec un colonel russe que nous avons pris dans la même journée.

« Nous avons trouvé à Stein 1,500 blessés, vous pouvez faire dire au général Koutouzof qu'il peut être sans inquiétude, qu'on en aura le plus grand soin. Je donne ordre à la division Caffarelli[1] de se rendre à Stokerau; elle y sera ce

---

1. C'est un bataillon du 9e régiment d'infanterie légère, à l'avant-garde du corps d'armée du maréchal Mortier, qui a eu cet engagement. Nous n'avons malheureusement trouvé aucun renseignement sur cette affaire de détail.

2. La division Caffarelli est la 1re division du 3e corps d'armée (maréchal Davout). Le général Caffarelli, aide de camp de l'Empereur, a remplacé à la

soir et sera sous vos ordres. La division Saint-Hilaire ne sera à Vienne que demain à midi.

Pour ne point trop confondre tous les corps de l'armée, ne vous servez de la division Caffarelli que dans le cas où vous en auriez besoin. »

NAPOLÉON.

Schœnbrunn, 24 brumaire an 14 (15 novembre 1805).
3 heures après-midi.

L'EMPEREUR AU PRINCE MURAT.

« Mon Cousin, vous trouverez ci-joint la note des renseignements qu'on me donne à Vienne sur la marche des colonnes russes, une de 5,000 hommes et une de 9,000 hommes. Le général Bernadotte a perdu un jour ; je viens de lui en témoigner mon extrême mécontentement. Il partira de Krems demain, à trois heures avant le jour, pour appuyer fortement sur l'armée ennemie. Hier, 23, un bataillon de la 9e légère a joint l'arrière-garde de l'armée russe ; il en est résulté quelques coups de fusil. Bernadotte et Mortier n'auront pas moins de 25,000 hommes. L'armée du prince Charles, en Italie, est en pleine retraite, mais il est certain que, le 3 novembre, elle était encore à Vicence. Marmont a poussé le corps qui était devant lui et qui bat en retraite. Ce corps était de 12,000 hommes et formait le 1er détachement de l'armée d'Italie. Je ne suppose pas que le gros détachement du prince Charles puisse être, avant bien des jours, près de Léoben, si toutefois il ne se retire pas en Hongrie. Je pense qu'aujourd'hui je recevrai des renseignements plus précis sur la situation de l'ennemi. Le général Milhaud vient de prendre 180 pièces de canon. Je n'ai de ses nouvelles que depuis neuf heures du matin ; il avait de

---

tête de cette division le général Bisson, blessé au combat de Lambach (10 brumaire-1er novembre).

l'infanterie et poussait vigoureusement l'ennemi. Tant que l'ennemi marchera et que vous l'attaquerez par ses flancs, il ne sera pas très redoutable pour vous. S'il prend une position, il paraît qu'il ne la peut prendre que parallèle au Danube, du moment surtout qu'il sentira bien l'effet de la poursuite de Bernadotte. »

NAPOLÉON.

Schœnbrunn, 24 brumaire an 14 (15 novembre 1805).
3 heures après midi.

L'EMPEREUR AU MARÉCHAL SOULT.

« Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre. Continuez à me donner des renseignements. Appuyez ferme les mouvements du prince Murat ; Bernadotte doit appuyer aussi. Saint-Hilaire ne sera ici que demain à midi. Pour ne pas perdre un moment, j'ai envoyé la division Caffarelli à Stokerau ; car il faudra que la division Saint-Hilaire reste la journée de demain ici. »

NAPOLÉON.

« Saint-Hilaire arrive à l'heure même ; il a forcé la marche. »

La lenteur du passage du 1er corps d'armée sur la rive gauche du Danube, lenteur qui semble beaucoup plus résulter de l'absence de ressources en moyens de transport[1]

---

1. Dans une lettre datée « des bords du Danube », 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805), le capitaine de Lostange, en rendant compte des services rendus par la flottille, s'exprime ainsi :

« La flottille a servi à passer et repasser le corps de M. le maréchal Mortier à Spitz ; les bateliers, les bateaux et la garnison de pontonniers ont effectué le passage de l'infanterie du corps de M. le maréchal Bernadotte. Nous avons aidé à la construction du pont de bateaux à Stein.

« Si la peine, que nous avons tous prise pour ce service, n'a pas répondu à l'impatience des généraux, c'est qu'elle n'était mesurée sur nos moyens. » (Voir la *Note sur la flottille du Danube*.)

et du mauvais temps que du manque d'activité du commandement, venait sérieusement contrarier les projets de l'Empereur qui comptait sur l'action des corps de Bernadotte et de Mortier pour retarder la marche des Russes.

Ceux-ci craignaient beaucoup de se voir suivis de près par les corps français.

« Pendant la marche en retraite, dit le général Danilevski dans sa *Relation de la campagne de 1805*, au milieu d'un orage violent, Koutouzof reçut de Miloradovitch la nouvelle rassurante que les corps de Bernadotte et de Mortier, envoyés par Napoléon pour nous poursuivre, étaient retenus par le mauvais temps au passage du Danube, près de Krems; ils ne pouvaient, par conséquent, nous atteindre de sitôt; les soldats de notre arrière-garde ne signalaient que des patrouilles de cavalerie ennemie. »

Journée du 25 brumaire (16 novembre).

La 1[re] division de dragons a continué son mouvement en avant et est venue réoccuper Zwettel et ses environs.

« Le soir, elle est établie dans les emplacements suivants :

« 1[er] régiment, à Zwettel;

« 2[e] régiment, 2 escadrons à Zwettel, le 3[e] à Rudmans et Edlhof;

« 14[e] régiment, à Marbach;

« 26[e] régiment, à Arbesbach et villages situés sur la route entre Arbesbach et Marbach;

« Artillerie, à Arbesbach;

« Quartier général, au couvent de Zwettel.

« La nuit, le général Klein a dépêché un officier au maréchal Mortier pour lui donner avis de la marche de la division et connaître la direction qu'il se proposait de donner à son corps d'armée. » (*Journal des marches de la 1[re] division de dragons.*)

L'officier envoyé au maréchal Mortier était chargé de lui remettre la dépêche ci-après, faisant connaître les difficultés de toute nature que la division avait rencontrées dans sa marche.

Zwettel, 25 brumaire an 14 (16 novembre 1805).

Monsieur le Maréchal,

« J'arrive à Zwettel avec les troupes que j'avais disponibles, le restant ne peut être réuni avant le 28, car vous savez, M. le Maréchal, que l'on ne fait pas aussi lestement 70 lieues à travers les rochers, les glaces, les neiges, les nuages, les trombes, sans avoir ses chevaux harassés et déferrés, mais j'ai fait l'impossible pour venir promptement occuper le point de Zwettel et ses hauteurs en attendant le surplus de la division.

« Ne trouvant que . . . .[1] sur les chemins que nous avons faits jusqu'à Zwettel, l'officier que j'ai l'honneur de vous envoyer n'a pu se rendre plus tôt près de vous[2]. »

Gal KLEIN.

Le corps aux ordres du maréchal Mortier ne fait que des mouvements sans importance et laisse s'établir devant lui le 1er corps d'armée, auquel il doit servir de réserve.

Le soir, le quartier général était à Gobelspurg.

La division Dupont à Hadersdorf. « Le 25, nous séjournions à Hadersdorf pour laisser passer le corps du maréchal Bernadotte, qui se portait sur Hollabrunn. » (*Journal des opérations de la division Dupont.*)

Le général Dupont rend compte au maréchal Mortier des résultats des différentes reconnaissances et des renseignements recueillis sur l'ennemi.

---

1. Deux mots illisibles.
2. *Papiers Trévise.*

Hadersdorf, le 25 brumaire an 14 (16 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« Le colonel du 1er régiment de hussards me rend compte que la reconnaissance qui s'est dirigée sur Sitzendorf n'a rencontré l'ennemi qu'à une lieue au-dessus de ce village; qu'il n'était qu'au nombre de 120 hommes d'infanterie, dont 22 ont été faits prisonniers; cinq voitures, dont deux chargées de cartouches, ont été prises; elles n'ont pu être amenées faute de chevaux; les cartouches ont été jetées à l'eau.

« L'officier commandant le détachement a dit avoir entendu une canonnade, depuis 3 heures et demie jusqu'à 4 heures et demie, à 3 lieues en avant du village de Sitzendorf, et que le feu avait cessé à la chute du jour.

« L'officier chargé de faire la reconnaissance sur Ober-Hollabrunn n'est point encore rentré.

« D'après les renseignements qui ont été pris, il n'est passé du côté de Sitzendorf qu'environ 120 hommes depuis mercredi dernier[1] et à différentes fois se dirigeant sur la Moravie[2]. »

DUPONT.

Les divisions Gazan et Dumonceau sont en arrière de la Kamp.

Dans la soirée, le maréchal Mortier envoie au général Dupont les ordres pour la journée du lendemain.

---

1. Cette lettre est écrite le samedi 25 brumaire (16 novembre), le mercredi dont veut parler le général Dupont porte donc la date du 22 brumaire (13 novembre).

2. *Papiers Trévise.*

Au quartier général à Gobelspurg, 25 brumaire an 14
(16 novembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Demain à 7 heures du matin, M. le Général, vous mettrez en marche la division sous vos ordres pour se diriger sur Hohenwart, où doit camper ce soir le corps d'armée sous les ordres de M. le maréchal Bernadotte, et vous prendrez position une lieue en arrière de l'emplacement qu'occupaient ces troupes; je fais appuyer votre mouvement par les divisions des généraux Gazan et Dumonceau.

« Envoyez des reconnaissances sur votre gauche et tâchez de connaître autant que possible les mouvements que l'ennemi pourrait faire vers la Bohême.

« J'aurais désiré connaître les renseignements qu'a pu vous donner l'officier que vous avez envoyé hier sur Zwettel[1]; votre silence me porte à croire qu'il n'est pas encore de retour.

1. Nous donnons ci-dessous les renseignements recueillis par l'officier envoyé à Zwettel, que le maréchal désire connaître. Ils ont dû, sans doute, lui parvenir à la suite de sa demande.

Krems, 25 brumaire an 14 (16 novembre 1805).

Détails des renseignements pris par Lehman, commandant le détachement de la reconnaissance sur Zwettel.

« En passant à Stratzing, le bourgmestre m'a assuré que l'armée russe s'est portée de Gneixendorf à Gobelspurg; maintenant ils occupent Horn; on la dit forte de 5,000 hommes; 6,000 sont passés ici.

« A Gefæll, le bourgmestre m'a assuré de même que le premier et m'a, de plus, certifié que le général Michelson a reçu un renfort, mais il n'a pu m'en dire la force.

« A Zwettel, on n'a pu me donner aucun renseignement sur l'armee russe. D'après ceux que j'ai pris sur la division du général Klein, elle est arrivée à Zwettel le 19, composée des 2e, 14e et 26e régiments de dragons et elle en est repartie le 21 à 10 heures du soir; elle a pris la route de Linz en passant par Moidrams, Rottenbach, Marbach, Kirchbach et Arbesbach.

« Le 22, il a paru une reconnaissance composée de 15 hussards autrichiens, et il m'a été assuré n'avoir vu autre troupe ennemie. »

LEHMAN.

« Envoyez-moi chaque jour, et le plus tôt que vous pourrez, tout ce que pourront vous annoncer d'intéressant les reconnaissances que vous ferez faire chaque matin à la pointe du jour. »

Ed. MORTIER.

P.-S. — « Je désirerais que vous m'envoyassiez demain matin un officier du 1er régiment de hussards parlant allemand, pour rester près de moi, et sur l'intelligence duquel je puisse me reposer. »

Le quartier général du 1er corps d'armée s'établit à Hohenwart, et le maréchal Bernadotte rend compte en ces termes des opérations de la journée.

Hohenwart, 25 brumaire an 14 (16 novembre 1805).
7 heures du soir.

LE MARÉCHAL BERNADOTTE A L'EMPEREUR.

Sire,

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. M. que je viens d'arriver ici avec une partie de mes troupes; 3 régiments d'infanterie vont se reposer en avant d'Ebersbrunn, et 3 autres, qui arriveront dans quelques instants, se reposeront ici; je me mettrai en marche cette nuit avec les 6 régiments d'infanterie, quelques pièces d'artillerie et quelques escadrons. J'espère être rendu à 8 heures du matin à Hollabrunn, et je suivrai les Russes. Le reste de mes troupes ne pourra arriver à Hollabrunn que demain dans la journée.

« Malgré les soins et l'activité que j'ai mis à faire exécuter le passage du Danube, malgré que j'aie passé moi-même presque toute la nuit sur le rivage, il m'a été impossible de réunir plus de troupes pour partir aujourd'hui; on a passé toute la journée d'hier et toute cette nuit.

« Le très grand vent, le peu de bateaux et surtout le peu

de pontonniers, que j'ai pu me procurer, ont rendu l'embarcation très difficile et très lente. Je n'ai pu avoir en tout que 14 bateaux de diverses capacités, tant du pays que de la flottille du capitaine Lostange. Le pont volant était si mal établi qu'il a éprouvé plusieurs avaries considérables; tous ces obstacles, toutes ces difficultés locales m'ont rendu vraiment malheureux, puisqu'ils m'ont empêché de remplir aussi vite que je le désirais les ordres de V. M. Au reste, ce qui me tranquillise, c'est que V. M. connaît combien le passage d'un grand fleuve est difficile, lorsqu'on n'a point de pont.

« J'ose prier V. M. de croire qu'on peut lui offrir plus de talents que moi, mais jamais un plus véritable dévouement pour sa personne et plus de zèle pour le succès de ses armées. »

M^al^ BERNADOTTE.

Pendant que la tête du 1er corps atteignait péniblement Hohenwart, l'armée russe, grâce à une ruse de guerre, échappait à la poursuite de Murat.

L'Empereur faisait écrire aux maréchaux Bernadotte et Mortier.

Schœnbrunn, 25 brumaire an 14 (16 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL BERNADOTTE [1].

« Les Russes, par ruse de guerre, avaient proposé une suspension d'armes, mais l'Empereur a ordonné qu'on les pousse l'épée dans les reins, car nous n'aurons de repos en France que lorsque les Russes seront bien battus [2]. »

Des ordres analogues étaient adressés aux troupes suivant la route de Znaym.

---

1. La lettre adressée au maréchal Mortier est semblable à celle-ci.
2. Dans la journée, le général Andréossy fait connaître au général Songis

Aussi dans la soirée du 25 brumaire (16 novembre), nos colonnes, sous les ordres du prince Murat et des maréchaux Lannes et Soult, venaient donner contre l'arrière-garde ennemie, établie à Schœngraben, puis à Guntersdorf.

Ce détachement, placé sous les ordres du prince Bagration, pour couvrir la retraite du gros de l'ennemi, ne se retirait qu'après une résistance héroïque.

L'armée russe était sauvée et la combinaison de l'Empereur déjouée.

---

que les matelots de la Garde* ont été dirigés sur Krems pour rétablir le pont.

Schœnbrunn, 25 brumaire an 14 (16 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL SONGIS.

« S. E. le Ministre de la guerre, Major général, a donné l'ordre aux matelots de la Garde de se rendre à Krems pour rétablir le pont qui, dans les circonstances actuelles, devient de la plus grande importance. S. E. vous invite à envoyer de suite un officier, des ouvriers et des pontonniers pour diriger et accélérer cette opération. »

* Voir, au sujet des matelots de la Garde, page 304, note 2.

Journée du 26 brumaire (17 novembre).

Le général Klein concentre sa division à Zwettel et en avant sur la route de Gefæll à Krems.

Le soir, la 1[re] division de dragons occupe les emplacements suivants :

« 1[er] régiment, à Rastenfeld, Rastenberg et Marbach (route de Gefæll à Krems);

« 2[e] régiment, à Rudmans, Edlhof et Friedersbach ;

« 14[e] régiment, à Zwettel ;

« 26[e] régiment, à Zwettel ;

« Artillerie, sur la hauteur avant d'arriver à Zwettel. » (*Journal des marches de la 1[re] division de dragons.*)

Le corps aux ordres du maréchal Mortier vient prendre position sur les hauteurs de Sonnberg.

Le quartier général du maréchal est au château de Sonnberg [1].

« La division Dupont avait d'abord reçu l'ordre de s'établir à Hohenwart; elle reçoit en route celui de se porter sur

---

1.

Au quartier général de Sonnberg, 26 brumaire an 14 (17 novembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU GÉNÉRAL DUPONT, A SONNBERG.

« M. le général Dupont enverra 4 compagnies du 96[e] régiment au château de Sonnberg ; elles y coucheront cette nuit et maintiendront le bon ordre dans le village. »

Ed. MORTIER.

Ober-Fellabrunn, où elle bivouaque. » (*Journal des opérations de la division Dupont.*)

Ziersdorf, le 26 brumaire an 14 (17 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT AU GÉNÉRAL DUPONT.

« M. le Maréchal ordonne, mon Général, que la division à vos ordres prenne aujourd'hui position en avant de Ober-Fellabrunn et que vous ayez soin de couvrir votre gauche.

« Le quartier général de M. le Maréchal sera établi ce soir à Sonnberg. »

Le Général de brigade, chef de l'état-major,

GODINOT.

Par suite des mouvements exécutés par les troupes qui suivent la grande route de Brünn par Znaym, le corps aux ordres du maréchal Mortier est en dernière ligne.

Le maréchal Bernadotte a atteint cette grande route et couche à Guntersdorf.

Tous les autres corps de la Grande Armée sont à Znaym et en avant.

L'Empereur est à Znaym.

Le maréchal Mortier s'attend à continuer la marche en avant, et dans la soirée le général Godinot écrit au général Dupont :

Au quartier général à Sonnberg, 26 brumaire an 14
(17 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT AU GÉNÉRAL DUPONT.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, mon Général, que les divisions Gazan et Dumonceau ont ordre de se rendre au

camp occupé par celle à vos ordres et d'y être rendues à 7 heures du matin.

« Les ordres de M. le Maréchal sont que votre division se trouve prête à marcher à 7 heures demain matin. »

GODINOT,

Général de brigade, chef de l'état-major.

Journée du 27 brumaire (18 novembre).

Après ses nombreuses marches et contremarches, la 1re division de dragons avait besoin de se reposer, de mettre un peu d'ordre dans l'équipement, l'habillement et surtout de donner des soins à la ferrure.

« La marche de la division à travers un pays aussi rude et couvert de glace ayant occasionné la perte de la plupart des fers, le général Klein a ordonné un séjour pour faire ferrer, réparer la sellerie et les effets d'habillement et d'équipement. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

Dès les premières heures du jour, le maréchal Mortier reçoit une dépêche du Major général lui faisant connaître que l'Empereur a décidé que ses divisions ne seront plus, pour le moment, employées activement.

Znaym, 27 brumaire an 14 (18 novembre 1805).

ORDRE A M. LE MARÉCHAL MORTIER.

« M. le maréchal Mortier donnera l'ordre à la division Dupont et à celle du général Gazan de se rendre à Vienne. L'une et l'autre de ces deux divisions seront casernées et

uniquement destinées au service de la place, à la garde des ponts et de tous les établissements publics.

« Vous ordonnerez à la division batave de se rendre à Krems, où elle se cantonnera entre Krems, Mautern, Stein et Mœlk ; elle y séjournera jusqu'à nouvel ordre. »

M[al] BERTHIER.

Le maréchal communique aussitôt cet ordre aux troupes :

Au quartier général de Sonnberg, 27 brumaire an 14
(18 novembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU GÉNÉRAL DUPONT.

« D'après l'ordre de l'Empereur et que vient de me transmettre le Major général de l'armée, la division sous vos ordres et celle du général Gazan doivent se rendre à Vienne, où elles seront casernées et uniquement destinées au service de la place, à la garde des ponts et à celle de tous les établissements publics.

« Vous vous mettrez en marche ce matin à 9 heures et vous vous établirez en arrière de Stokerau ; vous ferez reconnaître à l'avance votre position.

« Je vous recommande, M. le Général, le plus grand ordre dans votre campement et dans votre marche. Mon quartier général sera établi aujourd'hui à Stokerau. »

Ed. MORTIER.

P.-S. — « Vous ferez partir de suite un officier de votre état-major pour prendre connaissance des casernes qui doivent vous être affectées. Je prescris au général Gazan de prendre la même mesure. »

« Le 27, la division Dupont reçut l'ordre de se rendre à Vienne pour y tenir garnison. » (*Journal des opérations de la division Dupont*.)

Le soir le quartier général est à Stokerau, où couchent les divisions Dupont et Gazan. La division batave est à Krems.

Journée du 28 brumaire (19 novembre).

Le général Klein, n'ayant aucune indication sur la direction suivie par le corps du maréchal Mortier, attend à Zwettel le retour de l'officier qu'il a envoyé, le 25 brumaire, au maréchal.

Mais des renseignements reçus au quartier général de la division signalent la présence « de l'archiduc Ferdinand à la tête d'un corps de douze mille hommes provenant des débris de l'armée échappée de devant Ulm et des dépôts restés en Bohême.

« L'archiduc, disait-on, se dirigeait vers Krems par la route de Budweis et Horn, pour se joindre aux Russes et occupait déjà par 2 régiments de cavalerie Gmünd et Schrems, avec des avant-postes à Kirchberg. Le général Klein se décida à faire un mouvement pour empêcher cette jonction. Il fit en conséquence pousser de fortes reconnaissances sur Weitra et Schweiggers et occuper Dollersheim, route de Neupölla à Horn, par un escadron du 2e régiment qui était à Rudmans et qui y fut remplacé par l'artillerie. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

Dans une lettre datée de Hollabrunn (1er frimaire an 14 [22 novembre]), le général Klein rend compte de ces opérations.

Hollabrunn, 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805),

LE GÉNÉRAL KLEIN AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« Aussitôt ma seconde arrivée à Zwettel, où je m'étais rendu avec célérité, avec ce qui n'était pas déferré, et y attendais la réunion de mes troupes, qui éprouvèrent encore plus de glace et de neige que la première fois, j'appris qu'un corps de troupes, formé des débris de celui du prince Ferdinand et d'un dépôt de la Bohême, voulait se réunir aux Russes par la route de Horn et de Gefæll. J'envoyai sur-le-champ des reconnaissances sur Weitra, Neupölla et Horn annonçant un corps d'armée considérable. L'ennemi ne passa pas et s'arrêta vers Gmünd et Kirchberg, et mes reconnaissances obligèrent les baillis à faire filer les réquisitions et les charpentiers sur Krems, malgré les défenses faites par les officiers du régiment de La Tour. Nous fîmes quelques prisonniers et prîmes un convoi de vivres[1]. »

Gal Klein.

---

1. La lettre que le général Klein adresse le même jour au maréchal Mortier est conçue dans des termes à peu près semblables.

Hollabrunn, le 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805).

Monsieur le Maréchal,

« Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous annoncer que je suis arrivé à Hollabrunn avec les 4 régiments qui me restent de ma division.

« Aussitôt mon arrivée à Zwettel, et après le départ de l'officier que je vous ai envoyé, j'appris que le corps d'armée, formé des débris de celui du prince Ferdinand et de tous les dépôts de la Bohême, voulait faire sa jonction par Horn et Gefæll avec les Russes, j'envoyai sur-le-champ des reconnaissances sur Weitra, Neupölla et Horn annonçant qu'un corps d'armée considérable arrivait sur ce point; l'ennemi ne passa pas et les reconnaissances obli-

Le lendemain 29 brumaire « dans la journée on a appris par le retour de l'officier dépêché à M. le maréchal Mortier, le 25, que la destination de la division était pour Hollabrunn. » (*Journal des marches de la 1re division de dragons.*)

Le général Klein se mettait immédiatement en marche pour exécuter ce mouvement et le 1er frimaire (22 novembre) la 1re division de dragons est cantonnée à Hollabrunn et environs.

A partir de ce moment, les opérations de cette division n'ont plus rien de commun avec celles du corps aux ordres du maréchal Mortier. Nous ne connaissons, il est vrai, aucun ordre qui soit venu fixer cette nouvelle situation et le 3 frimaire (24 novembre), dans une lettre que nous citerons plus loin, le maréchal Mortier demandera au Major général « si la 1re division de dragons fait toujours partie du corps d'armée sous ses ordres ».

Dans la journée du 28 brumaire (19 novembre), les divisions Dupont et Gazan entrent dans Vienne. Le plus grand ordre et la plus exacte discipline avaient été recommandés aux troupes :

Au quartier général à Stokerau, le 28 brumaire an 14 (19 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT AU GÉNÉRAL DUPONT.

« M. le Maréchal me charge, mon Général, de vous écrire, afin que vous donniez les ordres les plus positifs pour qu'au-

---

gèrent les baillis à faire filer sur Krems les réquisitions et les charpentiers, malgré les défenses des officiers du régiment de la Tour.

« Nous avons fait quelques prisonniers et pris un convoi *. »

Gal KLEIN.

Papiers Trévise.

cun soldat ne quitte son rang en entrant dans Vienne et qu'il aille directement à la caserne qui lui sera désignée.

« Le plus grand ordre doit régner dans la troupe. »

GODINOT.

Le *Journal des opérations de la division Dupont* se termine ainsi : « La division entre dans Vienne par la porte de Moravie ; en donnant l'ordre de se rendre dans cette capitale, l'Empereur a dit : Il est temps que cette brave division se repose. »

Nous allons voir maintenant pendant le séjour de ces divisions à Vienne les mesures prises pour les faire reposer et les mettre en état de combattre de nouveau, si l'on avait besoin de leur concours.

CHAPITRE III

SÉJOUR A VIENNE. — DISSOLUTION DU CORPS D'ARMÉE.

I

Situation des troupes placées sous le commandement du maréchal Mortier.

En donnant l'ordre aux divisions Dupont et Gazan de se rendre à Vienne où « elles devaient être casernées et uniquement destinées au service de la place », l'Empereur montrait qu'il s'était bien rendu compte que ces troupes avaient un besoin absolu de se reposer et de se refaire avant de pouvoir être employées utilement à des opérations de guerre.

Des marches continuelles dans un pays difficile, au cours d'une saison rigoureuse, ainsi que le combat de Dürrenstein avaient réduit leurs effectifs dans des proportions considérables. « La situation des troupes composant le corps d'armée aux ordres de M. le maréchal Mortier », à l'époque du 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805), c'est-à-dire deux jours après l'entrée de ce corps à Vienne, donne les chiffres suivants :

Tableaux.

Division de M. le général Dupont. — Situation des troupes.

NUMÉROS DES BRIGADES.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.	NOMS des COLONELS.	EMPLACEMENT.	PRÉSENTS sous les ARMES. Officiers.	PRÉSENTS sous les ARMES. Troupes.	ABSENTS AVEC SOLDE. DÉTACHÉS. Lieu où ils se trouvent détachés.	ABSENTS AVEC SOLDE. DÉTACHÉS. Officiers.	ABSENTS AVEC SOLDE. DÉTACHÉS. Troupes.	ABSENTS SANS SOLDE. Aux hôpitaux. Officiers.	ABSENTS SANS SOLDE. Aux hôpitaux. Troupes.	ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre[1]. Officiers.	ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre[1]. Troupes.	ABSENTS SANS SOLDE. En congé. Officiers.	ABSENTS SANS SOLDE. En congé. Troupes.	TOTAL EN Hommes.	TOTAL EN Chevaux.	OBSERVATIONS.
	9e légère	Meunier.	Vienne.	43	1,164	Place de Lauterburg, aux pontonniers.	5	82	5	344	3	253	»	2	1,901	»	Les 2 hommes en congé sont en jugement à Reims et ne touchent point de solde.
	32e de ligne	Darrican.	—	51	1,066	En garnison à Passau et à l'escorte des prisonniers.	7	163	2	255	1	216	»	»	1,761	»	
	96e de ligne	Barrois.	—	51	1,107	A Nordlingen, Passau. Escorte des prisonniers; pontonniers.	7	245	4	322	1	87	»	»	1,824	»	
	1er de hussards	Rouvillois.	—	22	240	Près des généraux et aux petits dépôts.	1	116	1	39	»	38	»	»	457	379	
Artillerie.	1er régiment à pied	Bernard.	—	2	67	Brest.	1	»	»	58	2	10	»	»	140	»	
Artillerie.	2e régiment à cheval	»	—	1	38	»	»	3	»	2	»	4	»	»	48	»	
Artillerie.	Ouvriers d'artillerie	»	—	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	
	4e et 5e compagnies du 3e bataillon du train.	»	—	»	34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	34	»	
	1re, 4e et 5e compagnies du 5e bataillon du train.	»	—	1	48	Au grand parc d'artillerie du 6e corps.	»	42	»	»	»	26	»	»	117	»	

1. C'est dans les combats autour d'Ulm et particulièrement à Haslach (19 vendémiaire — 11 octobre) que la division Dupont a perdu la plus grande partie des prisonniers de guerre portés dans cette colonne. A Dürrenstein elle n'a dû perdre de ce chef qu'un très petit nombre d'hommes.

Division de M. le général Gazan. — Situation des troupes.

NUMÉROS DES BRIGADES.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.	NOMS des COLONELS.	EMPLACEMENT.	PRÉSENTS sous les ARMES. Officiers.	PRÉSENTS sous les ARMES. Troupes.	ABSENTS AVEC SOLDE. DÉTACHÉS. Lieu où ils se trouvent détachés.	ABSENTS AVEC SOLDE. DÉTACHÉS. Officiers.	ABSENTS AVEC SOLDE. DÉTACHÉS. Troupes.	ABSENTS SANS SOLDE. Aux hôpitaux. Officiers.	ABSENTS SANS SOLDE. Aux hôpitaux. Troupes.	ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre. Officiers.	ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre. Troupes.	ABSENTS SANS SOLDE. En congé. Officiers.	ABSENTS SANS SOLDE. En congé. Troupes.	TOTAL EN Hommes.	TOTAL EN Chevaux.	OBSERVATIONS.
	4e légère	Bazancourt.	Vienne.	38	493	»	»	»	7	155	28	728	»	207	1,656	»	Les 207 hommes portés en congé sont ceux restés en arrière pour maladie et faute de chaussures.
	100e de ligne	Ritay.	—	54	1,255	A Strasbourg et à l'armée.	4	149	16	321	6	163	»	»	1,963	»	
	103e de ligne	Taupin.	—	68	1,548	A Strasbourg et au Morbihan.	6	47	5	327	4	169	»	»	2,174	»	
	4e régiment de dragons	Watier.	—	10	113	»	5	96	»	6	4	61	»	»	295	»	Le colonel Watier est prisonnier de guerre.
Artillerie.	1er régiment à pied	»	—	3	88	Stein.	2	24	1	8	»	»	»	»	126	125	Non compris un capitaine en résidence à Liège.
Artillerie.	6e à cheval	»	—	1	39	»	»	2	»	1	»	5	»	»	48	40	
Artillerie.	Ouvriers	»	—	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	
Artillerie.	5e *bis* du train	»	—	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Cette compagnie étant partie pour Stein, ne pourra donner sa situation qu'au 15 courant.

Récapitulation générale par divisions[1].

DÉSIGNATION des ARMES.	PRÉSENTS sous les ARMES.		ABSENTS SANS SOLDE. Embarqués.		ABSENTS SANS SOLDE. Détachés.		ABSENTS SANS SOLDE. Aux hôpitaux.		ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre.		ABSENTS SANS SOLDE. En congé.		TOTAL EN	
	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Hommes.	Chevaux.
Division Dupont . . .	171	3,768	»	»	21	651	12	1,020	7	634	»	2	6,286	379
Division Gazan	174	3,541	»	»	17	318	29	818	42	1,126	»	207	6,272	178
TOTAUX . . .	345	7,309	»	»	38	969	41	1,838	49	1,760	»	209	12,558	557

Si l'on compare ces chiffres avec ceux que l'on a trouvés plus haut, lors de la formation du corps du maréchal Mortier, on verra combien les effectifs avaient fondu.

De 75 officiers et 1,443 hommes présents sous les armes au 10 brumaire (1er novembre), le 4e régiment d'infanterie légère n'a plus que 38 officiers et 493 hommes. Il ne reste que 10 officiers et 113 hommes présents sous les armes au 4e dragons.

La comparaison des situations à ces deux époques fait bien ressortir l'effort que ces troupes avaient eu à faire.

Quant à la division batave, qui n'avait pas été engagée et qui était restée constamment en seconde ligne, ses pertes sont moins importantes.

Le « tableau de la Grande Armée[2] » au 1er frimaire (22 novembre) donne les effectifs ci-contre.

---

1. La division batave ne figure pas sur cette situation. Elle sera portée sur celle du 15 frimaire (6 décembre 1805).

2. Les états de situation de tous les corps et services de la Grande Armée,

	PRÉSENTS sous LES ARMES.	DÉTACHÉS.	HOPITAUX.	EFFECTIFS.
Infanterie légère.	860	5	428	1,293
1er régiment de ligne.	(détaché)	»	»	»
2e régiment de ligne	699	244	312	1,255
Régiment de Waldeck	828	13	171	1,020
6e régiment de ligne	884	6	298	1,188
Artillerie	278	»	»	278
1er et 2e régiment de dragons.	237	»	»	237
Hussards	30	»	»	30
	3,616	268	1,217	5,301

Mais cette division, composée de troupes peu habituées à faire la guerre, a surtout besoin de se réorganiser.

Le général Marmont demande constamment à ce qu'elle rejoigne son corps d'armée « pour la remettre en ordre et lui donner beaucoup de choses qui lui manquent ». (*Marmont au Major général,* 6 frimaire [27 novembre].)

« J'ai pensé, d'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 frimaire, que je pouvais disposer de la division batave ; en conséquence, je lui ai donné l'ordre de se rendre à Bruck[1]. Je pourrai là, plus facilement, la rétablir un peu et la tirer du misérable état dans lequel on m'annonce qu'elle se trouve, tant pour son matériel que pour son personnel. » (*Marmont au Major général,* 8 frimaire [29 novembre].)

« J'ignore si, les hostilités venant à recommencer, la division batave doit me rejoindre. Mais si le projet de S. M. est tel, je désirerais l'avoir pendant l'armistice pour la réorganiser. Je lui ai conservé, à telle fin que de raison, de bons cantonnements dans la Haute-Mür. Cette division entrant dans notre organisation de corps d'armée nous fait faute, parce qu'elle garde avec elle la caisse, le payeur et une partie de

établis à la date du 1er et du 15 de chaque mois, étaient réunis en un volume donnant le « Tableau de la Grande Armée ». Mais on appelle plus généralement ces petits volumes « les livrets de l'Empereur ». Un exemplaire était aussi établi pour le Major général.

1. Pour des motifs donnés plus loin, cet ordre ne reçoit pas son exécution.

l'administration batave, dont cependant nous nous trouvons dépendre. Enfin, si cette division restait éloignée, je vous demanderais de donner l'ordre au général Dumonceau de renvoyer à mon corps d'armée les colonels des régiments de hussards et de dragons, qu'il a gardés avec lui, avec 30 hommes de chacun de ces régiments. Leur absence désorganise les corps et j'ai besoin de leur présence pour les rétablir promptement. » (*Marmont au Major général,* 19 frimaire [10 décembre].)

La 1re division de dragons avait eu aussi beaucoup à souffrir de ses marches dans un pays difficile dont les chemins étaient couverts de glace.

Au 3 frimaire (24 novembre), sa situation est celle donnée par le tableau ci-après.

Tableau.

Situation sommaire de la 1[re] division de dragons montés à l'époque du 3 frimaire an 14 (24 novembre 1805).

DÉSIGNATION de la DIVISION et du corps d'armée dont elle fait partie.	NOM DU GÉNÉRAL qui la commande et emplacement du quartier général.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS qui la composent.	PRÉSENTS PRÊTS A COMBATTRE. Officiers.	PRÉSENTS PRÊTS A COMBATTRE. Sous-officiers et soldats.	PRÉSENTS PRÊTS A COMBATTRE. Total. Hommes.	PRÉSENTS PRÊTS A COMBATTRE. Total. Chevaux.	EMPLACEMENT.	DÉTACHÉS ou laissés EN ARRIÈRE. Hommes.	DÉTACHÉS ou laissés EN ARRIÈRE. Chevaux.	ABSENTS. AUX HÔPITAUX.	ABSENTS. PRISONNIERS de guerre.	TOTAL DE L'EFFECTIF. Officiers, sous-officiers et soldats.	TOTAL DE L'EFFECTIF. Chevaux. De cavalerie.	TOTAL DE L'EFFECTIF. Chevaux. Du train.	OBSERVATIONS sur les DÉTACHEMENTS arrivés des dépôts ou en marche et sur les pertes éprouvées depuis la dernière situation ainsi que sur les mutations et mouvements.
1re division de dragons montés.	Le général de division Klein. Quartier général à Hollabrunn.	État-major de la division.	12	»	12	50	Hollabrunn.	4	»	»	»	16	50	»	
		1er régiment de dragons.	16	306	322	309	Wullersdorf.	106	91	32	1	461	400	»	
		2e — —	20	211	231	204	Hollabrunn.	181	91	12	»	424	295	»	
		20e — —	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Détaché avec le général Mortier le 14 brumaire.
		4e — —	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Détaché avec le général Mortier le 18 brumaire.
		14e — —	21	249	270	263	Fellabrunn.	126	71	14	»	410	334	»	3 hommes et 3 chevaux rentrés.
		26e — —	23	335	358	345	Sonnberg.	78	94	8	4	448	439	»	
		Artillerie.	1	41	42	26	Hollabrunn.	4	4	3	»	49	30	»	
		Train.	1	42	43	88	—	»	»	»	»	43	»	88	
		Sapeurs.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		TOTAL	94	1,184	1,278	1,197		499	351	69	5	1,851	1,548	88	

Certifié conforme aux états particuliers des corps :

L'Adjudant commandant, chef de l'état-major de la 1re division de dragons,

BERTRAND.

II

Renforts envoyés aux divisions Gazan et Dupont.

Après avoir assigné aux divisions Dupont et Gazan la garnison de Vienne pour s'y reposer, le premier soin de l'Empereur est de faire donner des ordres, afin que des renforts soient mis en route pour reconstituer les effectifs de ces deux divisions et en réorganiser les corps.

Brünn, 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. GÉRARD[1].

« Expédier l'ordre[2] aux 3es bataillons du 4e régiment d'in-

1. M. Gérard, chef du bureau du mouvement au ministère de la guerre, a suivi le grand quartier général pendant toute la campagne de l'an 14 (1805). Il expédie les ordres de mouvement et de route que donne le maréchal Berthier, en sa double qualité de Major général et de Ministre de la guerre.

2. Nous donnons ci-dessous l'ordre de route adressé aux deux détachements :

Chemin que tiendra un détachement composé :

1° De 200 hommes du 9e régiment d'infanterie légère;
2° De 200 hommes du 32e régiment d'infanterie de ligne;
3° De 200 hommes du 96e régiment d'infanterie de ligne;
formant ensemble 600 hommes pour se rendre à Braunau.

Partira de Landau le 15 frimaire an 14 (6 décembre 1805) avec du pain pour 2 jours et ira loger à :

15	frimaire,	Wissembourg;
16	—	Haguenau;
17	—	Strasbourg;
18	—	Bischofsheim;
19-20	—	Rastadt (séjour);
21	—	Ettlingen;
22	—	Pforzheim;
23	—	Enzweihingen;
23	—	Kannstadt;
24	—	Plöchingen;

fanterie légère, du 100e et du 103e qui sont en Alsace, de se rendre à Augsburg.

« Ordre au dépôt du 32e régiment d'infanterie de ligne, à celui du 96e, à celui du 9e régiment d'infanterie légère de faire partir sur-le-champ 200 hommes du dépôt, indépendamment des hommes qui ont été déjà demandés. Ces 200 hommes, que chacun de ces trois corps doit envoyer, partiront, soit que les conscrits soient habillés, soit qu'ils ne le soient pas, les 600 hommes seront réunis à Strasbourg et partiront de là pour se rendre à Braunau, me prévenir du jour de leur arrivée.

« M. Gérard prendra connaissance par la copie ci-jointe de l'ordre que j'ai adressé à M. Denniée[1]. »

---

25 frimaire,		Geislingen ;
26-27	—	Ulm (séjour) ;
28	—	Gunzburg ;
29	—	Zusmarshausen ;
30 frimaire-1er nivôse,		Augsburg (séjour) ;
2	—	Schwabhausen ;
3	—	Freisingen ;
4	—	Landshut ;
5	—	Vilsbiburg ;
6	—	Eggenfelden ;
7	—	Braunau.

Les 3es bataillons du 4e régiment d'infanterie légère, du 100e et du 103e de ligne, partiront de Schlestadt le 15 frimaire avec du pain pour 2 jours et iront loger à :

15 frimaire,		Erstein ;
16	—	Strasbourg, pain pour 2 jours ;
17	—	Bischofsheim ;
18-19	—	Rastadt (séjour) ;
20	—	Ettlingen ;
21	—	Pforzheim ;
22	—	Kannstadt ;
23	—	Plöchingen ;
24	—	Geislingen ;
25-26	—	Ulm (séjour) ;
27	—	Gunzburg ;
28	—	Zusmarshausen ;
29	—	Augsburg, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre.

1. M. Denniée, inspecteur en chef aux revues, est secrétaire général du Ministère de la guerre. Il est resté à Paris, où il est chargé d'expédier les ordres que le maréchal Berthier donne comme Ministre de la guerre.

Dans l'ordre adressé à M. Denniée, dont parle le Major général, il était dit : « Donnez également l'ordre à tous les conscrits destinés au 4[e] régiment d'infanterie légère, au 100[e] et 103[e] de ligne de se rendre à Augsburg, où doivent être envoyés les 3[es] bataillons de ces régiments. »

Le maréchal Berthier rend compte à l'Empereur le 4 frimaire (25 novembre) des mesures qu'il a prescrites :

Au quartier général de l'Empereur à Brünn, 4 frimaire an 14 (25 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

« J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur que je donne l'ordre aux 3[es] bataillons des 4[e] régiment d'infanterie légère, 100[e] et 103[e] de ligne, qui sont à Schlestadt, d'en partir le 15 frimaire[1] pour se rendre à Augsburg, où ils arriveront le 3 nivôse (24 décembre).

1. Au 15 frimaire (6 novembre), époque à laquelle ces détachements doivent être mis en route, les effectifs des 3[es] bataillons et dépôts sont les suivants :

		PRÉSENTS.		DÉTACHÉS.		HÔPITAUX.		EN CONGÉ.		TOTAUX.	CONSCRITS arrivés pendant la quinzaine.
		Officiers.	Hommes.	Officiers.	Hommes.	Officiers.	Hommes.	Officiers.	Hommes.		
Division Gazan.	Dépôt : 4[e] régiment d'infanterie légère	»	395	9	184[1]	»	88	»	3	679	50
	Dépôt : 100[e] de ligne	8	337	3	197[1]	»	35	»	1	573	87
	Dépôt : 103[e] de ligne	»	334	2	111[1]	»	25	»	»	474	7
Division Dupont.	3[e] bataillon du 9[e] régiment d'infanterie légère	9	515	20	345[2]	»	28	»	»	917	»
	3[e] bataillon du 32[e] régiment d'infanterie de ligne[3]	7	561	24	428[2]	»	45	»	»	1,665	»
	3[e] bataillon du 96[e] régiment d'infanterie de ligne	11	749	17	334[2]	»	46	»	»	1,157	»

1. Les officiers et quelques hommes détachés en recrutement. Les autres détachés sont à l'armée du Nord.
2. Ces 3 bataillons ont envoyé des officiers et 300 hommes chacun à l'armée du Nord (division de Juliers).
3. Au 15 brumaire (6 novembre), le 32[e] n'avait que 250 présents, l'élévation de l'effectif est due à l'arrivée des conscrits.

« Ces trois régiments, ayant leurs 3 bataillons à l'armée, n'avaient laissé en France que la 8e compagnie de fusiliers de chaque bataillon[1].

« Je donne aussi l'ordre aux dépôts du 9e régiment d'infanterie légère et des 32e et 96e régiments de ligne qui se trouvent à Landau de faire partir le 15 frimaire, chacun 200 hommes, pour se rendre à Braunau, où ces 600 hommes arriveront le 4 nivôse. J'ai fait connaître à M. le maréchal Lefebvre[2] que ces 600 hommes doivent se mettre en marche, soit que les conscrits soient habillés, soit qu'ils ne le soient pas, attendu que rien ne doit retarder leur départ[3]. »

---

1. Voir page 334, la lettre du maréchal Berthier.
2. Le maréchal Lefebvre commande le 2e corps d'armée de réserve, dont le quartier général est à Mayence.
3. On trouvera ci-après le détail des mesures prises pour l'exécution des ordres du ministre de la guerre.

Au quartier de l'Empereur à Brünn,
le 5 frimaire an 14 (26 novembre 1805).

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU MARÉCHAL KELLERMANN, COMMANDANT EN CHEF LE 3e CORPS D'ARMÉE DE RÉSERVE, A STRASBOURG.

« L'Empereur ordonne, M. le Maréchal, que les troisièmes bataillons du 4e régiment d'infanterie légère, du 100e et du 103e régiments d'infanterie de ligne, qui sont à Schlestadt, soient dirigés sans délai sur Augsburg.

« Vous voudrez bien en conséquence les faire mettre en marche le 15 frimaire pour se rendre, conformément aux ordres de route que je joins ici, à Augsburg.

« Vous donnerez aux commandants de bataillon les ordres et instructions nécessaires pour maintenir la discipline en route.

« Instruisez-moi, M. le Maréchal, des dispositions que vous aurez faites pour remplir à cet égard les intentions de S. M.

« J'ai l'honneur de vous saluer. »

Le Ministre de la guerre,
Mal BERTHIER.

3e CORPS D'ARMÉE
de la réserve.

—

Au quartier général, à Strasbourg,
le 13 frimaire an 14 (4 décembre 1805).

LE MARÉCHAL KELLERMANN AU MAJOR GÉNÉRAL.

« J'ai reçu ce soir à 8 heures, Monsieur le Maréchal, la lettre que vous

Ainsi les 3es bataillons des régiments de la division Dupont (9e léger, 32e, 96e), qui jouent le rôle de dépôts, doivent

---

m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois, avec l'ordre de faire partir le 15 pour Augsburg les troisièmes bataillons du 4e régiment d'infanterie légère, des 100e et 103e régiments d'infanterie de ligne qui sont à Schlestadt. Je viens d'expédier les ordres pour leur départ ; ils les recevront demain avant le jour et partiront de Schlestadt après-demain 15. Ils arriveront à Strasbourg le 16.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je leur donnerai séjour à Strasbourg le 17 et que le 18 ils partiront avec un détachement du 21e régiment de chasseurs, quelques détachements d'autres corps et environ 500 militaires isolés, dont 400 viennent d'arriver à Landau.

« Cette colonne sera commandée par un officier supérieur. Les détachements de chaque corps seront commandés par des officiers qui leur appartiennent. Les 500 militaires isolés auront un officier au moins par 50 hommes ; à défaut d'officiers, s'il n'y en a pas suffisamment, un sergent-major et le nombre de sous-officiers proportionné.

« Si mes instructions sont suivies, comme je l'espère, cette colonne marchera en bon ordre et arrivera de même à sa destination.

« Je dois vous observer, M. le Maréchal, que je n'ai point à mon armée les troisièmes bataillons du 4e régiment d'infanterie légère, du 100e et du 103e régiments d'infanterie de ligne, mais seulement les dépôts de ces corps, et ce sont ces dépôts que je fais partir, quoique vous ayez donné l'ordre aux troisièmes bataillons. Je ne puis douter que vous demandiez les dépôts, puisque, par votre seconde lettre du 5, vous me mandez de faire diriger sur Augsburg les conscrits qui arriveront à Strasbourg pour ces trois corps. »

KELLERMANN.

3e CORPS D'ARMÉE
de la réserve.

Au quartier général, à Strasbourg,
le 18 frimaire an 14 (9 décembre 1805).

LE MARÉCHAL KELLERMANN AU MAJOR GÉNÉRAL.

« J'ai l'honneur, M. le Maréchal, de vous prévenir que les dépôts du 4e régiment d'infanterie légère, du 100e et du 103e régiments d'infanterie de ligne sont partis aujourd'hui pour Augsburg. J'ai fait partir avec eux 560 militaires isolés de différents corps d'infanterie, dont plus de 400 ont rétrogradé de Spire et Landau sur Strasbourg. J'y ai joint un fort détachement de dragons de divers régiments, dont les chevaux laissés sur la route dans les départements du Rhin, pendant la marche de la Grande Armée, parce qu'ils étaient blessés, sont aujourd'hui en état de faire route. Un escadron du 21e régiment de chasseurs et un détachement de 65 chevaux du 16e font partie de cette colonne. J'ai l'honneur de vous envoyer l'état des troupes qui la composent. Tous les hommes sont armés, ont reçu 50 cartouches et des souliers.

« J'espère, d'après les ordres que j'ai donnés, que cette colonne marchera toujours en bon ordre et n'occasionnera aucune plainte sur la route. J'ai nommé commandant de la colonne le chef d'escadron Thévenin du 21e régiment de

envoyer chacun 200 hommes à Braunau, d'où ils rejoindront leurs corps.

---

chasseurs. Le commandant du dépôt du 4e régiment d'infanterie légère commande, sous ses ordres, toutes les troupes d'infanterie : un ancien capitaine de dragons commande celles à cheval. Je vous envoie copie de l'ordre et des instructions que j'ai données au chef d'escadron Thévenin; vous verrez que je lui prescris de prendre des certificats à tous les lieux d'étape et de les présenter à son arrivée à votre état-major. J'espère qu'avec les précautions que j'ai prises, le bon ordre, la police et la discipline seront toujours maintenus dans cette colonne. Je l'ai vue défiler moi-même, ce matin, au sortir de la citadelle de Strasbourg, après la distribution des cartouches ; elle marchait en très bon ordre et j'en ai été content.

« Actuellement que le seul passage pour l'armée est à Strasbourg, je prendrai les mêmes mesures pour tous les détachements que je ferai partir. Rien ne partira sans mon ordre ; d'après ceux que j'ai reçus de S. M. et, conformément à ses intentions, je ne ferai partir que de forts détachements. »

KELLERMANN.

Copie de l'ordre et des instructions pour le chef d'escadron Thévenin, du 21e régiment de chasseurs, commandant la colonne de troupes qui part de Strasbourg demain 18 frimaire an 14, pour se rendre à la Grande Armée.

« Les troupes, qui partent demain pour la Grande Armée, sous les ordres du chef d'escadron Thévenin, et qui doivent être réunies sur la place d'armes à 7 heures du matin, seront formées dans l'ordre de bataille ci-après :

« 1° Le détachement du 16e régiment de chasseurs sous les ordres de l'officier commandant ce détachement.

« 2° Le dépôt du 4e régiment d'infanterie légère sous les ordres de l'officier commandant ce dépôt.

« 3° Le dépôt du 100e régiment d'infanterie sous les ordres de l'officier qui le commande.

« 4° Le dépôt du 103e régiment d'infanterie sous les ordres du commandant de ce dépôt.

« 5° Les détachements formés des militaires isolés de différents corps d'infanterie, commandés par les officiers ou sous-officiers nommés par le capitaine Pérard, commandant le dépôt des militaires isolés à Strasbourg.

« 6° Les détachements de divers régiments de dragons commandés par un capitaine de cette arme.

« 7° L'escadron du 21e régiment de chasseurs.

« 8° Les équipages.

« 9° Enfin une arrière-garde de 30 chevaux fournis par le 21e régiment de chasseurs.

« Lorsque la colonne sera formée, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, le chef d'escadron Thévenin la mettra en mouvement.

« Le détachement du 16e régiment de chasseurs, formant la tête de la colonne, fournira une avant-garde de 16 chevaux commandée par un maréchal des logis. Cette avant-garde marchera toujours à la distance de 120 pas en avant de la colonne.

« L'arrière-garde de 30 chevaux, fournie par le 21e régiment de chasseurs,

Les dépôts des régiments de la division Gazan (4e léger, 100e et 103e), qui ne sont constitués que par la 8e compagnie de fusiliers de chaque bataillon, doivent au contraire se rendre à Augsburg. On dirigera aussi sur cette ville tous les conscrits destinés à ces corps. Avec ces éléments on y reformera les 3es bataillons. Ceux-ci auront pour cadres les officiers et sous-officiers des 3es bataillons employés à la

---

marchera toujours à la distance de 150 pas en arrière des équipages. La colonne pendant toute la route marchera dans l'ordre ci-dessus.

« Le chef d'escadron Thévenin donnera les ordres les plus sévères pour qu'aucun détachement, ni aucun militaire ne quittent leurs rangs ou s'écartent de la colonne. Il aura soin à cet effet de placer, par intervalle, sur les flancs de la colonne des sous-officiers de troupes à cheval fermes et intelligents pour y maintenir le bon ordre.

« L'arrière-garde ramassera tous les traîneurs, ne souffrira personne derrière elle sous quelque prétexte que ce soit et l'officier qui la commandera sera de la plus grande sévérité à cet égard. En cas de négligence de sa part, le chef d'escadron Thévenin le rendra responsable et le punira.

« Le chef d'escadron Thévenin maintiendra pendant toute la route la discipline la plus exacte et la police la plus sévère. S'il se commettait quelque désordre, il en serait personnellement responsable, ayant assez de troupes sous son commandement pour empêcher les désordres et punir sur-le-champ, conformément aux lois, ceux qui en seraient coupables.

« Il marchera avec sa colonne toujours militairement, ayant des patrouilles sur ses flancs. Ces patrouilles seront composées d'infanterie, lorsqu'on traversera des forêts ou des pays couverts, et de troupes à cheval, détachées du 16e et du 21e régiments de chasseurs, lorsqu'on traversera des plaines. Il ne confiera le commandement de ces patrouilles qu'aux officiers ou sous-officiers qu'il reconnaîtra les plus intelligents.

« Lorsqu'il sera question de traverser des villes ou des villages, la colonne fera halte. La ville ou village sera fouillée par les avant et arrière-garde et la colonne ne se mettra en mouvement que lorsque le commandant aura reçu le rapport qu'il ne s'y trouve point d'obstacle.

« Pendant les haltes, le commandant de la colonne fera examiner si les chevaux sont bien sellés, s'il n'est pas nécessaire de resserrer les sangles, si les couvertes ne sont pas dérangées et ne forment pas de mauvais plis. En un mot, il prendra toutes les précautions pour empêcher que les chevaux ne soient blessés. Si un cheval commence à être blessé, le cavalier qui le montera marchera à pied, conduisant son cheval par la bride, jusqu'à ce que le cheval puisse être remonté.

« Lorsque les dépôts du 4e régiment d'infanterie légère, des 100e et 103e régiments d'infanterie de ligne seront arrivés à Augsburg, les détachements composés des militaires isolés marcheront immédiatement après le détachement du 16e régiment de chasseurs à cheval.

« Le commandant de la colonne se fera donner à tous les lieux d'étapes par les magistrats un certificat constatant que les troupes y ont vécu en bonne police et discipline et n'y ont commis aucun désordre. A son arrivée à la Grande Armée, il remettra à l'état-major général tous ces certificats. S'il en manque quelqu'un ou si tous ne justifient pas que les troupes de la colonne se sont bien conduites partout, je recommande de faire punir sévèrement le

Grande Armée qui, après avoir versé leurs hommes dans les deux premiers bataillons, se rendront à Augsburg.

Le 23 frimaire an 14 (14 décembre 1805).

Extrait d'un ordre du Ministre de la guerre communiqué par M. Tabarié[1].

« . . . . Donner l'ordre au 100e et au 103e régiment de se former à deux bataillons et d'envoyer le cadre du 3e bataillon, c'est-à-dire les officiers et sous-officiers à Augsburg, au dépôt du corps, où ils prendront les conscrits. »

Mal BERTHIER.

Au quartier général de l'Empereur à Schœnbrunn, 24 frimaire an 14 (15 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'INTENDANT GÉNÉRAL PÉTIET.

« Je vous préviens, Monsieur l'Intendant général, que je viens de donner l'ordre aux 100e et 103e régiments de la division du général Gazan de se former à deux bataillons et d'envoyer le cadre du 3e, c'est-à-dire les officiers et sous-officiers

---

commandant, qui est prévenu que copie du présent ordre est envoyée au Major général de la Grande Armée. »

L'Adjudant commandant,
Employé près de M. le Maréchal Kellermann,
Signé : DUPRAT.

Pour copie conforme :

L'Adjudant commandant,
DUPRAT.

1. M. Tabarié, sous-inspecteur aux revues, chef de la 2e division du ministère de la guerre (Nominations), suit aussi le grand quartier général pendant la campagne de l'an 14 (1805).

au dépôt de leur corps, à Augsburg où ils prendront les conscrits.

« Je joins ici copie de l'itinéraire que doivent suivre les officiers et sous-officiers des 3es bataillons de ces corps pour se rendre à Augsburg. »

Ces ordres ne mentionnent que les cadres des 3es bataillons des 100e et 103e régiments d'infanterie, parce que le 4e régiment d'infanterie légère a été chargé d'escorter les prisonniers faits à la bataille d'Austerlitz jusqu'à Strasbourg, de cette ville il sera dirigé sur Augsburg.

« Le 4e régiment d'infanterie légère, lorsqu'il aura escorté les prisonniers jusqu'à Strasbourg résidera à Augsburg, son dépôt l'y suivra et les convois destinés à ce corps y seront dirigés directement à Augsburg.

« C'est dans cette place que sera formé ce régiment. » (*Ordre du Major général à M. Gérard,* 24 frimaire an 14 [15 décembre 1805].)

Le même jour, le Major général rend compte à l'Empereur des mesures de détail qu'il a prescrites :

Au quartier de l'Empereur à Schœnbrunn, 24 frimaire an 14
(15 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

Rapport.

« J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur que j'ai donné les ordres aux officiers des 3es bataillons des 100e et 103e régiments de se rendre aux dépôts de leurs corps à Augsburg, pour y prendre les conscrits qui doivent y être envoyés de France.

« M. le maréchal Kellermann me mande que, d'après les ordres que j'ai expédiés précédemment, les dépôts du 4e régiment d'infanterie légère et des 100e et 103e de ligne doivent être rendus à Augsburg le 30 frimaire, avec d'autres

détachements de divers corps et environ 500 militaires isolés dont il a formé un détachement.

« J'ai donné des ordres conformes aux intentions de S. M. pour faire rétrograder sur Augsburg le 4e régiment d'infanterie légère, lorsqu'il aura conduit les prisonniers qu'il est chargé d'escorter jusqu'à Strasbourg.

« J'ai ordonné à M. le maréchal Kellermann de distraire de la 4e division de l'armée du Nord le détachement de 189 hommes du 4e régiment d'infanterie légère et de le réunir à son corps pour se rendre à Augsburg.

« Je l'ai chargé en même temps de distraire les détachements des 100e et 103e régiments de ligne et de les faire diriger également sur Augsburg[1]. »

Enfin, dans le « Tableau de la répartition des 12,000 conscrits provenant des 5 dernières années » soumis par le Major général à l'Empereur le 3 nivôse an 14 (24 décembre 1805), on proposait d'affecter aux corps des divisions Dupont et Gazan un certain nombre de ces conscrits.

Au quartier de l'Empereur à Schœnbrunn, 3 nivôse an 14
(24 décembre 1805).

RAPPORT A L'EMPEREUR ET ROI.

« J'ai l'honneur de proposer à l'Empereur de répartir, suivant le tableau que je soumets à S. M., les 12,000 conscrits provenant des réserves des 5 dernières années, non appelés par le décret impérial du 2e jour complémentaire dernier.

« Cette répartition est établie en faveur des régiments les

---

1. « J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. de l'arrivée aujourd'hui dans cette place des bataillons de dépôt du 4e régiment d'infanterie légère et des 100e et 103e de ligne formant un total de 868 hommes. »

(Le général René, commandant la place d'Augsburg au Major général, 1er nivôse [22 décembre 1805].)

plus faibles, de ceux enfin qui ont le plus souffert et qui ont le plus besoin de renforts pour être au niveau de l'effectif des autres corps.

« Je propose à S. M. de faire diriger provisoirement tous ces conscrits sur Strasbourg, à l'exception de 1,300 qui seraient dirigés sur Alexandrie, pour être distribués de là dans les dépôts des corps suivant le nombre déterminé pour chacun des régiments désignés dans le tableau.

« Je demande les ordres de S. M. »

Extrait du tableau de répartition.

RÉGIMENTS dans lesquels les conscrits doivent ÊTRE INCORPORÉS.	CORPS D'ARMÉE.	SITUATION des BATAILLONS de guerre.		SITUATION des BATAILLONS de dépôt au 15 frimaire.	FORCE DES CORPS.	NOMBRE DE CONSCRITS DESTINÉS A CHAQUE RÉGIMENT.	OBSERVATIONS.
		Bataillons.	Force.				
9e légère	4e [1]	2	*	515	*	*	
32e de ligne	6e	2	1,400	561	1,961	500	Non compris 225 prisonniers de guerre.
96e de ligne	6e	2	1,660	749	2,409	200	Non compris 88 prisonniers de guerre.
4e légère	3e [2]	2 [3]	1,490	227	1,717	500	
100e de ligne	5e	3	1,656	387	2,043	300	Non compris 175 prisonniers de guerre.
103e de ligne	5e	3	1,700	334	2,034	300	Non compris 165 prisonniers de guerre.

* En blanc dans l'état.
1-2-3. Renseignements inexacts sur un état soumis à l'Empereur.

III

Mesures prises pour la réorganisation des troupes.

Pendant que l'on prenait des mesures en vue de combler les vides faits dans ces régiments par le feu, les maladies, les fatigues et les prises de l'ennemi, il fallait aussi songer à assurer aux « présents sous les armes » les meilleures conditions pour se reposer et s'efforcer de faire rentrer dans le rang ceux qui, par suite de circonstances diverses, étaient restés en arrière[1].

Le maréchal Mortier rend compte le 3 frimaire (24 novembre) de l'installation des troupes dans les casernes de Vienne.

1. Pendant le séjour à Vienne, un chirurgien est désigné pour assurer la direction du service de santé du corps d'armée.

Au quartier général, à Vienne, le 5 frimaire an 14
(26 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DU CORPS D'ARMÉE DU MARÉCHAL MORTIER.

Ordre du jour.

« Le corps d'armée est prévenu que M. Capiémont, chirurgien-major du 5e régiment d'artillerie à pied, est chargé en chef du service de santé. »

Le Général de brigade,
Chef d'état-major du corps d'armée
de M. le maréchal Mortier,

GODINOT.

Au quartier général de Vienne, 3 frimaire an 14
(24 novembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« . . . . Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir par ma lettre du 27 brumaire, les divisions des généraux Dupont et Gazan sont arrivées le lendemain à Vienne, et, depuis ce moment, elles sont occupées à la garde des ponts, des établissements publics et font le service de la place qui exige journellement un nombre de 1,350 à 1,400 hommes. Voici les noms des casernes qu'occupent les différents corps de ces divisions :

« Le 4e régiment de dragons occupe la caserne de Joseph-Stadt ;

« Le 1er régiment de hussards, celle de Neumarkt[1] ;

« Le 32e régiment d'infanterie de ligne est logé à Alster-Kasern ;

1.

Vienne, 29 brumaire an 14 (20 novembre 1805).

LE COLONEL ROUVILLOIS, COMMANDANT LE 1er RÉGIMENT DE HUSSARDS, AU GÉNÉRAL DUPONT A ROCHEMARKT, N° 582 (VIENNE).

Mon Général,

« Je me suis occupé, d'après l'ordre que j'en ai reçu, d'établir mon régiment à la caserne de Neumarkt. Les chevaux y sont tous, mais 60 hommes n'ont pu loger dans cette caserne, vu qu'elle était déjà occupée par un escadron du 7e régiment de hussards et une compagnie du 2e régiment de chasseurs. S'il était possible de trouver de l'emplacement pour les derniers, j'en serais d'autant plus flatté que j'aurais tous mes hommes ensemble.

« Ce soir, à la nuit, j'ai reçu du major du 7e régiment, adjoint à M. le général Hulin, commandant d'armes à Vienne, l'invitation de fournir un piquet de 20 hommes pour le service de la place. J'ai cru devoir vous consulter sur ce que je dois faire ; j'appartiens à votre division. Comme mes chevaux sont extrêmement fatigués, j'attends à demain matin pour former ce piquet. »

ROUVILLOIS.

« Le 96e régiment à Getrait-Marckt ;

« Le 4e régiment d'infanterie légère à Leinsgrube ;

« Le 9e régiment à Kempandorf[1] ;

« Le 103e régiment de ligne occupe la caserne de Renneweg ;

« Le 100e régiment de ligne doit également s'y établir, mais le défaut de fournitures ne lui a pas encore permis de le faire.

« J'ai voulu voir par moi-même ces divers établissements. J'ai trouvé la fourniture dans un état pitoyable : la paille y était tachée et remplie de vermine, il n'y a que très peu de draps et de couvertes.

« Je me suis empressé de faire à ce sujet des représentations à M. l'intendant général de l'armée, qui s'occupe de faire fournir à la troupe tout ce dont elle a besoin, mais il ne lui a pas encore été possible de pourvoir à tout ce qui est nécessaire.

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de Stokerau que j'avais donné l'ordre au général Klein de se rendre à Hollabrunn, afin d'être plus à portée d'y recevoir vos ordres. Il m'a informé par sa lettre du 1er de ce mois qu'il venait d'y arriver : veuillez, s'il vous plaît, me dire si sa division fait toujours partie du corps d'armée sous mes ordres.

1.

Vienne, 30 brumaire an 14 (21 novembre 1805).

LE COLONEL MEUNIER, COMMANDANT LE 9e LÉGER, AU GÉNÉRAL DUPONT.

Mon Général,

« J'ai l'honneur de vous représenter que moi et mon corps d'officiers sommes logés à une demi-lieue de la troupe, et des plus mal ; autant il est impolitique de nous en éloigner, autant il serait malheureux, en cas d'alerte, de ne pouvoir la rejoindre.

« J'ose donc vous prier, mon Général, d'ordonner à qui de droit de faire refaire le logement pour nous rapprocher de notre troupe et soulager mon corps d'officiers. »

MEUNIER.

P.-S. — « Je vous prierai aussi de me donner à connaître quels moyens je pourrai prendre pour faire donner les vivres à ma troupe, s'ils doivent arriver à la caserne ou non. »

« J'ai remarqué dans l'ordre du jour du 23 brumaire que, dans les témoignages que S. M. a bien voulu donner de sa satisfaction aux différents corps qui ont pris part à l'affaire de Dürrenstein, il n'est point fait mention du 103e[1] régiment

---

1. Nous avons dit, au sujet de la part prise par le 103e au combat de Dürrenstein, que le récit que nous reproduisions était tiré d'une réclamation adressée au Major général par le colonel Taupin, en raison de l'oubli fait de ce corps dans l'ordre du jour du 23 brumaire.

Nous croyons devoir donner un extrait de la lettre du colonel du 103e au Major général pour montrer l'importance que les corps attachaient à être cités à l'*Ordre du jour* ou au *Bulletin de la Grande Armée* :

Vienne, 27 frimaire an 14 (18 décembre 1805).

TAUPIN, COLONEL DU 103e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE, AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monseigneur,

« Aussitôt que j'eus reçu l'ordre du 23 brumaire dernier, par lequel S. M. l'Empereur témoigne sa satisfaction au 4e léger et au 100e de ligne de la conduite distinguée qu'ils ont tenue au combat de Dürrenstein, le 20 du même mois, j'écrivis à M. le général Gazan pour lui marquer combien les officiers, sous-officiers, soldats du régiment, que j'ai l'honneur de commander, étaient douloureusement affectés du silence que l'on avait gardé sur leur compte. M. le général Gazan me répondit le même jour, qu'avant d'avoir reçu ma réclamation, il avait écrit à M. le maréchal Mortier pour lui témoigner son étonnement de l'oubli que l'on avait fait de citer mon régiment comme étant un de ceux qui s'étaient distingués dans cette action ; que M. le maréchal lui avait répondu qu'il en était autant peiné que lui et qu'il venait de vous écrire pour que cette omission soit rectifiée.

« Comme M. le maréchal et le général Gazan, j'avais attribué ce désagrément à un oubli ou défaut d'impression et croyais que, d'après leur réclamation, dans quelques jours, ce silence si préjudiciable à la gloire et l'honneur de mon régiment serait réparé par la voie de l'ordre.

« Un mois s'étant écoulé depuis cette époque sans que j'aie reçu de solution favorable, je me suis présenté hier chez M. le général Andréossy pour le prier de vouloir bien accéder à la demande qui lui en avait été faite par M. le maréchal, afin de détruire les mauvaises impressions que le silence que l'on avait gardé sur le compte du régiment avait fait naître ; il me répondit que ce silence n'était nullement le fruit de l'oubli ; que S. M. l'Empereur ne lui avait ordonné de ne mentionner favorablement que les 4e et 100e.

« Je vous avoue, Monseigneur, que cette réponse me frappa de stupéfaction et que, s'il ne me l'eût pas répétée une seconde fois, j'aurais cru m'être trompé, car j'étais loin de soupçonner que l'on eût pu croire un seul instant que le 103e régiment, placé dans ce terrible combat à côté des 4e et 100e, se fût mal conduit ou eût moins fait qu'eux. Dire que les 4e et 100e se sont distingués dans cette action et glisser sur le compte de mon régiment, qui en a partagé conjointement avec eux les dangers, c'est dire tacitement qu'il s'est mal

d'infanterie de ligne et du 4e de dragons qui se sont comportés d'une manière aussi honorable que les autres. Comme ces braves régiments ne peuvent manquer d'être sensibles à cet oubli involontaire, je vous prie de vouloir bien leur rendre la justice, qui leur est due, en les citant avantageusement par addition à la première occasion. . . . .
. . . . »

Ed. Mortier.

Le mauvais état de la literie ne s'améliore pas aussi vite que le maréchal l'aurait voulu et, le 6 frimaire, il écrit de nouveau au Major général.

Au quartier général à Vienne, le 6 frimaire an 14
(27 novembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« A la réception de l'ordre que vous m'avez adressé le 4 de ce mois, de faire cantonner sur-le-champ le 4e régiment d'infanterie légère[1] à l'abbaye de Klosterneuburg, je me

---

conduit. Voilà l'induction que j'en tire et je crois, Monseigneur, que vous serez de mon avis.

« M. le général Gazan, à qui j'ai rendu compte de la réponse de M. le général Andréossy, m'a assuré que S. M. l'Empereur lui avait dit que, d'après le rapport de M. le maréchal Mortier, il paraissait que mon régiment avait moins fait que les deux autres. Je ne sais ce que le général Mortier en a dit, mais tout ce dont je puis vous assurer, c'est que je suis cruellement affligé de l'opinion de S. M. sur le compte de mon régiment qui, dans cette action, a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire . . . .
. . . . »

Nous n'avons pas trouvé qu'il ait été donné satisfaction à cette demande.

Les réclamations de ce genre sont assez fréquentes au cours des campagnes de l'Empire, mais, en général, elles n'ont pas plus de succès. L'Empereur n'aime pas à revenir sur ce qui a été fait.

1. Napoléon avait été frappé du faible effectif du 4e régiment d'infanterie

suis empressé d'envoyer reconnaître ce cantonnement, voici les renseignements qui me sont parvenus.

« Le village de Neuburg est occupé par 5 compagnies de pontonniers et 500 chevaux. Il est composé de 310 feux qui peuvent bien recevoir encore quelques soldats, mais peu d'officiers.

« Il y a à l'abbaye un colonel, un chef de bataillon et 4 capitaines, indépendamment de 38 religieux, mais les bâtiments n'étant point achevés, on ne pourrait y loger plus de monde : il y existe deux casernes destinées pour 1,500 malades.

« D'après ce rapport, M. le Maréchal, j'ai cru devoir suspendre le départ du 4e régiment d'infanterie légère, jusqu'à votre réponse.

« Si, depuis que la troupe est à Vienne, les effets de casernement avaient été renouvelés, comme je n'ai cessé de le demander; si les distributions, autres que celles du pain et de la viande, qui se font régulièrement, avaient eu lieu comme cela devait être, le soldat serait ici aussi bien que partout ailleurs; mais, malgré mes demandes multipliées et l'attention que j'ai eue moi-même de l'état des choses, je n'ai pu réussir à faire renouveler la paille des lits qui sont remplis de vermine et la troupe n'a obtenu qu'en partie le bois et le sel, mais pas de légumes secs[1].

---

légère (38 officiers et 493 hommes pour 3 bataillons) et il avait donné l'ordre de l'envoyer à Klosterneuburg, où il pensait qu'il se referait mieux qu'à Vienne.

Brünn, 4 frimaire an 14 (25 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« L'Empereur ordonne, M. le Maréchal, que le 4e régiment d'infanterie légère soit cantonné à l'abbaye de Klosterneuburg, près Vienne, où ce corps se refera en attendant ses prisonniers qu'il va recevoir, et il faut, dès à présent, s'occuper de son équipement et de son armement. »

1. Le maréchal Mortier n'exagère pas la situation misérable dans laquelle se trouvent les troupes casernées à Vienne.

Le 7 frimaire (28 novembre), le général Gazan lui adresse un rapport du

« J'ai vu M. Petiet pour l'engager à faire cesser ce désordre, j'ai même été dans le cas de renouveler à ce sujet mes plain-

---

major du 103e régiment d'infanterie donnant des renseignements très complets sur le triste état dans lequel sont les hommes casernés à Vienne.

Vienne, le 7 frimaire an 14 (28 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DE DIVISION GAZAN A M. LE MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, le rapport que je reçois à l'instant sur la situation malheureuse où se trouve le 103e régiment. Vous vous convaincrez facilement que toutes les promesses qui vous ont été faites jusqu'à ce jour, ne sont qu'illusoires et qu'il est impossible que les troupes puissent exister ainsi. Dans cet état des choses jusqu'à ce que les casernes soient en état et la nourriture du soldat assurée, je vous prie, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien m'autoriser à faire sortir ce régiment de ses casernes et à le loger chez l'habitant, où il sera du moins chauffé et à l'abri de la vermine qui le dévore *.

« J'ai l'honneur de vous saluer. »

GAZAN.

Vienne, le 4 frimaire an 14 (25 novembre 1805).

GENGOULT, MAJOR DU 103e RÉGIMENT, A M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION GAZAN.

Mon Général,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que depuis le 30 brumaire dernier que le régiment est caserné, il n'a pu obtenir de sel pour la cuisson de ses aliments et que l'officier chargé des distributions a toujours reçu pour réponse qu'il n'y en avait point en magasin; qu'hier, cet officier s'est rendu chez M. Thomas, commissaire des guerres, chargé du chauffage pour savoir à quel magasin il nous serait distribué, ce commissaire n'a pu le lui indiquer. Que cependant le bois est dû; que la fourniture des objets manquants à la caserne n'est point encore faite et que, malgré tous les soins que le soldat prend, la vermine ne fait qu'y accroître faute de ce que les draps et la paille ne sont pas échangés. J'aurai aussi l'honneur de vous prévenir, mon Général, que dans la visite que M. le maréchal Mortier a faite à la caserne, il a promis à la troupe de lui faire fournir exactement tout ce qui lui était nécessaire, il lui a promis aussi des légumes et MM. les commissaires français, qui se sont emparés du service, déclarent ne point en avoir en magasin.

« Il en est de même de la distribution de vin ou bière qui devait se faire; depuis le 1er du mois elle n'a pas eu lieu.

« Je prends encore la liberté de réclamer votre assistance afin d'obtenir

* *Papiers Trévise.*

tes, il vient de me donner l'assurance qu'il allait y remédier. »

Ed. Mortier.

Le général Andréossy fait connaître au maréchal Mortier la réponse du Major général au sujet du cantonnement à Klosterneuburg :

Brünn, le 19 frimaire an 14.

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU MARÉCHAL MORTIER.

« S. E. le ministre de la guerre approuve que le bourg de Klosterneuburg soit uniquement réservé pour le corps des pontonniers. Je vais donner à ce sujet tous les ordres convenables. »

Dans les différents corps de troupe on remplace les effets d'habillement et surtout les chaussures qui sont complètement usées:

Au quartier général à Vienne, le 12 frimaire an 14
(3 décembre 1805).

L'INTENDANT GÉNÉRAL PETIET AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Je donne ordre, mon Général, à M. Sabattier de faire

---

des voitures pour aller aux distributions ; car, comme je vous l'ai mandé dans ma dernière, le nombre des hommes commandés pour ce service est si grand, joint au service que l'on fournit à la place, que les trois quarts du jour il ne reste personne à la caserne.

« Je vous prie, mon Général, de prendre le présent rapport en considération et de donner des ordres pour que toutes les distributions nous soient exactement faites, attendu que le soldat ne recevant pas son prêt, il ne peut se procurer ce qui lui manque pour sa subsistance. Le pain est aussi d'une très mauvaise qualité.

« Je vous prie aussi d'ordonner que le remplacement des fournitures de casernement, qui infectent nos soldats et nuisent à leur santé, ait lieu le plus tôt possible.

« J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement*. »

Gengoult.

* *Papiers Trévise.*

délivrer au 32e régiment, indépendamment de ce qu'il a reçu hier :

« 1° 600 habits-vestes faisant avec les 800 d'hier 1,400 ;

« 2° Du drap pour 600 capotes, afin de compléter les 1,400 demandées ;

« 3° 1,400 paires de guêtres ;

« 4° 1,400 pantalons de toile ;

« 5° 1,400 paires de souliers.

« Mais j'ai l'honneur de vous observer, qu'à l'égard des souliers, ils ne pourront être délivrés que lorsque les 2,000 destinés pour la Garde auront été fournis, ce qui n'excédera pas 48 heures. »

PETIET.

L'Empereur lui-même ne craint pas d'entrer dans des détails relatifs à l'habillement et, le 1er nivôse (22 décembre), le Major général écrit de Schœnbrunn à M. l'intendant général Petiet :

« . . . . . L'Empereur ordonne que les 3,800 aunes de toile, qui sont à Vienne et qui peuvent faire environ 900 chemises, soient sur-le-champ distribuées au 4e régiment d'infanterie légère, au 32e de ligne, aux 100e et 103e. Ces corps devront les faire confectionner sur-le-champ, afin que ces chemises soient prêtes à être distribuées aux prisonniers de ces corps qui leur rentreront. La distribution sera faite dans le rapport des prisonniers que l'ennemi aura faits. »

Les chefs de corps rendent compte de la situation dans laquelle se trouvent leurs troupes et demandent le retour des détachements qu'ils ont laissés en route.

Vienne, 9 frimaire an 14 (30 novembre 1805).

BERNARD, CHEF DE BATAILLON COMMANDANT L'ARTILLERIE DE LA 1re DIVISION, AU GÉNÉRAL DUPONT.

Mon Général,

« Je viens de passer la revue exacte et rigoureuse des chevaux d'artillerie de votre division et j'en ai trouvé 28 hors d'état de faire aucun service et qui ne valent pas le fourrage qu'ils mangent. J'ai 96 hommes présents et en réduisant les attelages, il me faut 132 chevaux, ce qui fait un manque réel de 36 chevaux pour pouvoir atteler l'artillerie de la division. J'ai eu l'honneur d'en rendre compte à S. E. le premier inspecteur d'artillerie, en lui demandant le remplacement le plus tôt possible, mais comme j'ignore l'époque où je pourrai les recevoir, et même quels sont les moyens de me les envoyer, j'ai l'honneur de m'adresser à vous, mon Général, pour que vous fassiez pourvoir au prompt complétement desdits chevaux.

« Les 28 chevaux hors de service se trouvent m'être très à charge dans ce moment. Je crois qu'on pourrait les utiliser en les réformant et les faisant vendre au profit du parc, qui manque d'argent et est déjà en avance. J'attends vos ordres sur leur destination. »

Vienne, 9 frimaire an 14 (30 novembre 1805).

LE COLONEL ROUVILLOIS AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Je vous prie, mon Général, de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour faire rentrer au régiment un brigadier et 5 hussards laissés en sauvegarde [1] chez M. le comte de..... où vous avez été logé à Landshut ;

1. Il est fourni de très nombreuses sauvegardes et l'on ne parait pas se con-

« Un détachement de pareil nombre d'hommes commandé par un maréchal des logis laissé à Moosburg, à 4 lieues de Landshut,

« Et un troisième détachement laissé, d'après vos ordres, à la disposition du commandant de Passau, pour le service de sa correspondance. »

Vienne, le 18 frimaire an 14 (9 décembre 1805).

LE COLONEL ROUVILLOIS, DU 1er RÉGIMENT DE HUSSARDS, AU GÉNÉRAL DUPONT [1].

Mon Général,

« Je viens d'être informé que le petit dépôt de mon régiment, fort de 45 hommes et 36 chevaux, se dirigeant sur Vienne avait été arrêté à Passau, par ordre du commandant d'armes de cette place et y tenait garnison. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien donner les ordres nécessaires,

---

former à l'article 6 du titre XVII (Sauvegardes) du *Règlement du service de campagne* du 5 avril 1792, ainsi conçu :

« Les chefs de bataillon des corps auront soin de demander le retour des sauvegardes qu'ils auront fournies, quand les habitants des lieux, où ces sauvegardes auront été établies, ne les ramèneront pas exactement à la fin du temps pour lequel elles auront été accordées, ou lorsque les armées s'éloignent desdits lieux à la distance de 6 heures de chemin. »

Dès son entrée à Vienne, le général Godinot demande qu'on lui envoie des militaires fermes pour être employés comme sauvegarde.

Au quartier général, à Vienne, le 29 brumaire an 14 (20 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT AU GÉNÉRAL DUPONT.

« M. le maréchal me charge, mon Général, de vous demander deux sous-officiers et deux soldats fermes et sur lesquels on puisse compter pour placer en sauvegarde. Je vous prie de les envoyer chez moi. Je suis logé au n° 1216.

« Je vous prie également de faire mettre chez M. le maréchal et chez moi un planton qui connaisse votre logement. »

1. Quelques jours auparavant, le colonel Rouvillois, avait rendu compte qu'il

pour que ce dépôt continue de suite sa route et qu'il soit rendu à Vienne le plus tôt possible. »

ROUVILLOIS.

P.-S. — « Je vous prierai également de rappeler le poste de correspondance que j'avais laissé à Passau. »

Nous avons vu qu'en quittant Passau, la division Dupont y avait laissé comme garnison 500 hommes sous les ordres du commandant Barrère, du 9e régiment d'infanterie légère. Dès son arrivée à Vienne, le général Dupont demande que ce détachement rejoigne sa division[1], « car, d'après les in-

venait seulement d'apprendre que le dépôt de son régiment était à Tongres (Pays-Bas).

Vienne, 4 frimaire an 14 (25 novembre 1805).

LE COLONEL ROUVILLOIS, COMMANDANT LE 1er RÉGIMENT DE HUSSARDS, AU GÉNÉRAL DUPONT.

Mon Général,

« J'ai appris depuis 3 jours seulement que le grand dépôt de mon régiment était à Tongres (Pays-Bas). »

ROUVILLOIS.

Le dépôt du 1er hussards est à Tongres, puis à Maaseck (près de Maestricht).

Au 1er frimaire (22 novembre), son effectif est le suivant :

PRÉSENTS.		DÉTACHÉS en recrutement et remonte.		HÔPITAUX.	TOTAUX.	CHEVAUX.
Officiers.	Hommes.	Officiers.	Hommes.			
—	—	—	—	—	—	—
5	145	3	27	18	198	78

Du 1er frimaire au 8 du même mois (22-29 novembre), le 1er hussards reçoit 48 conscrits et 30 chevaux.

1. Le général Dumonceau fait une demande semblable pour obtenir le retour des 3 compagnies bataves laissées dans cette place.

Vienne, le 8 décembre 1805.

LE GÉNÉRAL DUMONCEAU AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que tous les rapports des postes de

tentions de l'Empereur, cette garnison devait être relevée par les dragons à pied ». Le maréchal Mortier écrit à ce sujet au Major général :

Au quartier géneral à Vienne, le 16 frimaire an 14
(7 décembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« . . . . D'après vos ordres, M. le Maréchal, le général Dupont a laissé à Passau une garnison de 500 hommes ; les dragons à pied devaient la relever et n'en ont rien fait. Je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour que ces 500 hommes rentrent à leur corps.

« La division de dragons[1] ne fait ici aucun service, d'après

ma division m'annoncent que dans la journée d'hier, il ne s'y est rien passé de nouveau.

« J'ai déjà eu l'honneur, M. le Maréehal, de vous parler de 3 eompagnies des 1er et 2e régiments bataves, qu'en vertu des ordres de M. le Major général, j'ai été obligé de laisser à Passau pour garder le fort d'Oberhausen. J'ose vous prier de vouloir insister auprès de M. le Major général afin qu'il veuille bien donner des ordres pour renvoyer ees compagnies à la division.

« J'ose vous prier aussi de donner des ordres pour que le détachement de hussards bataves, que vous avez fait retenir à Vienne, suive le mouvement d'un détachement beaueoup plus eonsidérable du même eorps qui va rejoindre le général Marmont. Ce détachement, qui est à Jedlersdorf, n'est eomposé que de 15 chevaux et dans les eirconstances présentes ne peut être d'une grande utilité *. »

Gal DUMONCEAU.

1. La division de dragons à pied forme 4 régiments sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers. Elle venait d'arriver à Vienne.

Au quartier général de Saint-Pœlten, le 10 frimaire an 11
(1er décembre 1805).

LE GÉNÉRAL BARAGUEY D'HILLIERS AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous rendre eompte qu'en exécution de vos ordres, en

*. *Papiers Trévise.*

l'ordre du général Baraguey, il aurait pourtant été convenable qu'elle soulage la garnison dont le service est très actif.

---

date du 23 du mois dernier, qui me sont parvenus à Straubing le 29, un régiment de ma division arrivera à Vienne demain 11, un second le 13, un 3e le 14 et un 4e le 16. L'artillerie est avec le régiment qui forme la tête de la colonne et l'état-major sera rendu le 12 . . . . »

Cette constitution d'une grande unité à pied avec des hommes tirés de corps à cheval ne donne pas de résultats favorables au cours de cette campagne et cette division se signale tout particulièrement par sa mauvaise discipline.

Vienne, 8 frimaire an 14 (29 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL CLARKE A L'EMPEREUR.

« . . . . Dans cette circonstance, je prie V. M. . . . . . . de me permettre de vous représenter qu'il a fallu de l'adresse et beaucoup de soins pour faire naître dans Vienne le calme qui y règne en ce moment, que la discipline que MM. les maréchaux Mortier et Davout ont maintenue, a puissamment contribué à ce calme, mais que la même discipline n'existe pas à beaucoup près, suivant ce que je puis apprendre, dans la division de dragons à pied. C'est pourquoi, si elle entre le 12 (3 décembre) en ville, suivant ce qu'on annonce et qu'elle y commette des excès, elle peut renverser en un instant tout ce qui a été fait pour le bon ordre. J'ose, en conséquence, vous demander qu'elle ne passe point en ville et qu'elle soit cantonnée au delà des ponts sur la rive gauche du Danube. . . . . »

CLARKE.

La discipline, que le général Clarke, gouverneur de Vienne, loue parmi les troupes des maréchaux Davout et Mortier, est due à la rigueur avec laquelle ces chefs réprimaient tout écart de la part des officiers et soldats. Les documents ci-après montrent avec quelle scrupuleuse attention le maréchal Mortier veille à ce qu'il ne soit rien pris aux habitants, en dehors de ce qu'imposent les nécessités de la guerre.

Au quartier général, à Vienne, le 7 décembre 1805.

LE GÉNÉRAL DUMONCEAU AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai reçu les rapports des postes de

« Je vous prie également, M. le Maréchal, de vouloir bien donner des ordres pour que les hommes détachés du 1er régiment de hussards et dont je joins ici la note, rentrent à leur corps. Le général Dupont m'assure que ceux qu'il avait

---

Schwechat, Fischamend, Gallbrunn et Traiskirchen et celui du poste de Jedlersdorf qui m'annoncent qu'il ne s'y est rien passé de nouveau.

« J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la réponse du capitaine Trip * à la plainte qui vous a été portée contre lui au sujet d'une voiture qu'on l'accusait d'avoir enlevé à Lanzenkirch. Le lieutenant-colonel Van Muelich *, resté malade à Neustadt, n'a pu encore me faire parvenir sa réponse, mais je ne doute pas, M. le Maréchal, qu'il ne se justifie aussi complètement que le capitaine Trip, car les principes et la délicatesse de cet officier me sont particulièrent connus. »

Gal Dumonceau.

P.-S. — « Au moment de fermer ma lettre, j'ai reçu la réponse du lieutenant-colonel Van Muelich, dont j'ai aussi l'honneur de vous envoyer copie. Cet officier ayant été malade et ses chevaux hors d'état de le servir, il a été dans la nécessité de se procurer une voiture, dont il est certain qu'il ne voulait faire usage que jusqu'au lieu de sa destination, puisqu'il l'avait déjà renvoyée avant d'avoir connaissance de la plainte qui a été portée contre lui. Convaincu de l'innocence de ces deux officiers, j'ai suspendu la punition, que vous pensiez que je devais leur infliger, jusqu'à ce qu'après avoir lu leur justification, vous en décidiez autrement. »

Dumonceau.

Copie de la traduction d'une réponse du capitaine Trip à une plainte portée contre lui au sujet de l'enlèvement d'une voiture.

« Le capitaine Trip expose au colonel Vichery, chef de l'état-major général, sa conduite, relativement aux plaintes portées contre lui par un habitant de Lanzenkirch, qui l'accuse de lui avoir pris une voiture contre son gré. Il affirme que le propriétaire de la voiture la lui a prêtée de très bonne grâce pour aller à Vienne, sous condition toutefois qu'elle lui serait remise deux jours après, à l'époque que le congé du capitaine Trip devait également expirer; qu'il s'est fait donner deux chevaux pour le conduire à la première poste, qu'il a renvoyés à son arrivée à cette poste; qu'il est reparti de Vienne le 1er décembre pour joindre son escadron, qu'il a trouvé à sa grande surprise en marche sur Vienne, ce qui l'a empêché de reconduire lui-même la voiture en question chez son propriétaire, mais qu'il lui a fait écrire en allemand pour le prévenir de l'impossibilité où il se trouvait de lui ramener la voiture sur-le-champ, en le priant de lui indiquer une adresse à Vienne où il pourrait la

* Le capitaine Trip commande un escadron du 2e régiment de dragons bataves. Le lieutenant-colonel Van Muelich est à la tête du régiment de Waldeck. (Voir *Situation de la division batave*, pages 41 et 42.)

Nous donnons les noms de ces officiers, qui se sont complètement disculpés des accusations portées contre eux.

laissés en sauvegarde, avant que la division ne passe sous mes ordres, ont été retenus sur les derrières par des commandants de place. »

ED. MORTIER.

En marge de cette lettre, le Major général écrit : « Ordre de faire rentrer les 500 hommes de la division Dupont qui sont à Passau. »

---

remettre, qu'il n'a pas reçu de réponse, mais il y a 4 jours qu'un domestique du propriétaire est venu chercher la voiture *. »

Signé : TRIP.

Pour traduction conforme à l'original :

L'Officier d'état-major de service,

PLACOTOMUS.

Copie de la traduction de la réponse du lieutenant-colonel de Muelich aux plaintes portées contre lui par rapport à la réquisition d'une voiture à Kazelsdorf.

AU GÉNÉRAL-MAJOR DE HADEL.

Monsieur le Général,

« En vous renvoyant les pièces relatives à la réquisition d'une voiture de Kazelsdorf, j'ai l'honneur de vous prévenir que cette voiture a déjà été rendue à son propriétaire depuis avant-hier. J'avais été forcé de la requérir parce que mes chevaux étaient malades, et comme il est bien connu à tout le monde que je ne m'approprie rien de ce qui ne m'appartient pas, je vous prie, mon Général, de vouloir bien intercéder pour moi auprès de M. le général Dumonceau, afin que cette affaire ne me suscite pas de désagréments *. »

Signé : VAN MUELICH,
Lieutenant-colonel.

Vienne, ce 7 décembre 1805.

Pour traduction conforme à l'original :

L'Officier d'état-major de service,

PLACOTOMUS.

* *Papiers Trévise.*

Brünn, 18 frimaire an 14 (9 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« L'Empereur vous autorise, M. le Maréchal, à donner des ordres pour que les 500 hommes de la division Dupont restés à Passau rejoignent leur division. »

Au quartier général à Vienne, le 20 frimaire an 14
(11 décembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU GÉNÉRAL DUPONT.

« D'après une nouvelle lettre que vient de m'adresser le Ministre de la guerre, je vous préviens, M. le Général, que Sa Majesté autorise le retour à leur corps des 500 hommes que vous aviez laissés à Passau : vous voudrez bien, en conséquence, donner des ordres pour qu'ils rentrent à votre division. »

ED. MORTIER.

Vienne, 5 nivôse an 14 (26 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU COMMANDANT BARÈRE[1].

« Je vous ai écrit le 20 frimaire, mon cher Commandant, pour vous donner l'ordre de partir avec les 6 compagnies que vous commandez pour vous rendre à Vienne; n'ayant point reçu l'accusé de réception de ma lettre, je vous renouvelle l'ordre de partir sur-le-champ avec votre détachement et tout ce qui peut appartenir à la division, tels que les ou-

1. Dans une lettre adressée au général Dupont, le commandant Barère lui

vriers cordonniers et tailleurs et tous les objets d'habillement qui appartiennent aux corps de la division.

« Pour accélérer votre marche, vous vous embarquerez, s'il est possible, sur le Danube; dans le cas contraire, vous suivrez la route qui vous sera indiquée par le commissaire des guerres de Passau [1].

---

exprime tous les regrets qu'il a eus de ne pas pouvoir prendre part aux opérations de la division.

Passau, 22 frimaire an 14 (13 décembre 1805).

LE CHEF DE BATAILLON BARÈRE, COMMANDANT LA VILLE ET LA CITADELLE DE PASSAU, AU GÉNÉRAL DUPONT.

Mon Général,

« . . . . Je ne sais, mon Général, si j'aurai été assez heureux pour que deux lettres, que je m'étais procuré l'honneur de vous écrire, vous soient parvenues; l'une et l'autre vous peignaient les regrets que j'éprouvais de ce que je n'étais plus admis à la gloire de partager vos périls et vos dangers. Occupé à me faire fermer par des palissades et à me faire couvrir par des fossés qui environnent la citadelle de Passau, j'espérais inutilement revoir un ennemi que vous battiez complètement dans l'affaire du 20 et que S. M. l'Empereur a entièrement anéanti à la bataille d'Austerlitz. Ainsi donc, pour le bien de l'humanité, se sont évanouis les seuls moyens que je pouvais me procurer pour m'arracher d'un grade dans lequel je croupis depuis plus de treize années; heureux encore si ma résistance, pour ne pas rester à Passau, ne vous a pas laissé quelque impression désagréable sur ma subordination ou mes qualités militaires. . . . . »

BARÈRE.

Le chef de bataillon Barère « croupit, comme il le dit, depuis plus de treize années dans ce grade ». L'avancement à cette époque n'est pas toujours aussi rapide qu'on pourrait le supposer, et plus d'un de ces braves soldats n'a pas obtenu la récompense qu'il méritait.

Mais, dans cette circonstance, bien que le chef de bataillon Barère n'ait partagé ni les périls, ni la gloire de ses camarades, le général Dupont ne l'oublie pas et il est porté le premier pour officier de la Légion d'honneur sur un état de proposition que ce général adresse le 9 nivôse an 14 (30 décembre 1805) au Major général.

1.

Brünn, le 20 frimaire an 14 (11 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL LAURISTON, GOUVERNEUR DE BRAUNAU.

« Je vous adresse, M. le Gouverneur, 2 ordres de routes, l'un pour 500 hommes de la division Dupont et l'autre pour 3 compagnies d'infanterie batave,

« Aussitôt leur arrivée à Vienne, les compagnies bataves rejoindront leur division à Neustadt. »

---

qui avaient été laissées à Passau, qui, d'après les dispositions de S. E. le Ministre de la guerre, Major général, doivent rejoindre leurs corps respectifs. »

ORDRE.

« En conséquence des dispositions de S. E. le Ministre de la guerre, Major général, il est ordonné aux cinq cents hommes de la division Dupont qui avaient été laissés à Passau, d'en partir de suite avec armes et bagages pour rejoindre leurs corps respectifs à Vienne.

« Ils iront coucher :

Le 1er jour à Schærding;
2e — Baierbach;
3e — Efferding;
4e — Linz;
5e — Enns;
6e — Amstetten;
7e — Mœlk;
8e — Saint-Pœlten;
9e — Sieghardskirchen;
10e — Vienne. »

ORDRE.

« En conséquence des dispositions de S. E. le Ministre de la guerre, Major général, il est ordonné aux trois compagnies des 1er et 2e régiments bataves, qui avaient été laissées à Passau pour garder le fort d'Oberhaus, d'en partir de suite avec armes et bagages pour rejoindre leurs corps respectifs à Grætz *.

Le 1er jour à Schærding;
2e — Baierbach;
3e — Efferding;
4e — Linz;
5e — Enns;
6e — Amstetten;
7e — Mœlk;
8e — Saint-Pœlten;
9e — Saint-Pœlten (séjour);
10e — Wilhelmsburg;
11e — Lilienfeld;
12e — Annaberg;
13e — Maria-Zell;
14e — Maria-Zell (séjour);
15e — See-Wiesen;
16e — Mürzhofen;
17e — Bruck;
18e — Peggau;
19e — Grætz. »

* Il y lieu de remarquer l'erreur commise par le Bureau du mouvement qui dirige sur Grætz les détachements bataves, alors que leur division est à Vienne.

Brünn, 18 frimaire an 14 (9 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL DUTAILLIS[1].

« Le maréchal Mortier réclame, M. le Général, la rentrée des détachements ci-après du 1er régiment de hussards. Je vous prie de leur donner des ordres pour qu'ils rejoignent leurs corps le plus tôt possible.

État des détachements réclamés :

« Un brigadier et cinq hommes mis à la disposition de M. le commissaire ordonnateur du corps d'armée de M. le maréchal Ney ;

« Deux hommes près le commissaire des guerres du même corps d'armée ;

« Un détachement de trente hommes montés, venu du dépôt et conduisant des effets pour le régiment à Albeck et resté au corps d'armée de M. le maréchal Ney, attendu que la division Dupont s'en est détachée depuis le 24 vendémiaire (16 octobre) jusqu'à ce jour[2]. »

1. Chef d'état-major du 6e corps d'armée.
2. Il y avait encore au 6e corps un certain nombre de détachements appartenant aux régiments de la division Dupont.

6e CORPS.

État-major général.

GRANDE ARMÉE.

Au quartier général, Salzburg, le 17 frimaire an 14 (8 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUTAILLIS AU GÉNÉRAL DE DIVISION DUPONT.

« Un mot, mon cher Général, pour nous rappeler à votre souvenir et vous dire que nous arrivons ici.

« Nous avons des détachements de vos 3 régiments, sitôt qu'ils seront ici nous les dirigerons sur Vienne.

« Ceux des 32e et 96e sont arrivés, mais celui du 9e n'arrivera qu'après-de-

Enfin, les chefs de corps établissent des mémoires de proposition pour l'avancement et les décorations en faveur des officiers et soldats qui venaient de donner tant de preuves de courage et d'énergie[1].

Vienne, le 22 frimaire an 14 (13 décembre 1805).

LE COLONEL DARRICAU, DU 32e RÉGIMENT DE LIGNE, AU GÉNÉRAL DUPONT.

Monsieur le Général,

« J'ai l'honneur de vous adresser 9 mémoires de proposition : 3 dévolus à l'ancienneté, 3 autres au choix[2] et 3 de

---

main et nous voulons vous envoyer le tout. Prévenez-en Meunier et Barrois, qui m'ont écrit, et faites-leur mille amitiés de ma part.

« On nous parle d'une grande bataille devant Olmütz. Nous enrageons de n'y avoir pas été. Nous attendons avec impatience le moment où nous serons remis en ligne avec la Grande Armée.

« Si l'empereur de Russie est aussi entêté qu'on nous le dit, il faut que nous le suivions en Pologne.

« Je vous fais mon compliment de la belle affaire de votre division, lorsqu'elle a débloqué la division Gazan. Avec de pareilles troupes, on est invincible et si nous avions été assez heureux pour être réunis, le 6e corps aurait fait parler de lui bien autrement.

« Je n'ai que le temps de vous embrasser vous, Rouyer et Marchand et vous savez que c'est de tout mon cœur.

« Nous nous portons tous à merveille.

« Donnez-moi de vos nouvelles.

« Mille amitiés à Hulin. On me dit qu'il commande à Vienne. »

DUTAILLIS.

1. Sur l'état des officiers qui ont pris part aux campagnes d'Ulm et de l'an 14 (1805) [on sait que par décret impérial du 29 vendémiaire an 14 (21 octobre 1805), les opérations qui aboutissent à la capitulation d'Ulm comptent pour une campagne], le colonel du 4e régiment d'infanterie légère note de la manière suivante le quartier-maître Falloppe :

Falloppe. « Capitaine quartier-maître. Cet officier a une profonde connaissance de la partie qui lui est confiée. Il a suivi très exactement le corps pendant les deux dernières campagnes de la Grande Armée où il a été on ne peut plus utile au régiment, en s'occupant de le pourvoir de tout ce qui lui était nécessaire, particulièrement pour sa subsistance. »

Ne trouvons-nous pas là des fonctions analogues à celles de notre officier d'approvisionnement ?

2. On entend sous la dénomination d'avancement « au choix » l'avancement

sous-lieutenants à la nomination de S. M. Les uns et les autres ont des droits à l'avancement, tant par leur service que par leur conduite. Je joins à ce mémoire un état supplémentaire des officiers susceptibles d'obtenir une distinction d'honneur, qui tous se sont distingués pendant cette campagne. »

DARRICAU.

Vienne, 7 frimaire an 14 (28 novembre 1805).

LE COLONEL DARRICAU, COMMANDANT LE 32e DE LIGNE, AU GÉNÉRAL DUPONT.

Monsieur le Général,

« Je m'empresse de vous renvoyer les demandes d'admission à la Légion d'honneur et à l'ordre de la Couronne de fer, qui étaient jointes à l'état d'avancement que je vous remis hier au soir. »

DARRICAU.

L'armistice n'a pas interrompu un seul instant tous les travaux, qui sont poussés avec la plus grande activité. D'ailleurs, l'Empereur n'a-t-il pas dit que, jusqu'à la paix, l'ar-

---

à l'élection qui existe encore à cette époque, en vertu de la loi du 14 germinal an 3 (3 avril 1795).

Cet avancement « au choix du corps », comme on dit aussi fréquemment, est le plus recherché. « Le colonel avait toujours désiré me faire nommer sous-lieutenant de cette manière (à l'élection); elle était, en effet, plus flatteuse. » (*Souvenirs du duc de Fésenzac.*)

Par différents décrets impériaux, rendus à Schœnbrunn dans les derniers jours de frimaire et les premiers de nivôse (dernière quinzaine de décembre), il est fait « au choix de l'Empereur » :

284 nominations de capitaines, lieutenants et sous-lieutenants dans l'infanterie et la cavalerie, et l'Empereur confirme :

169 nominations de capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, faites à l'ancienneté et à l'élection dans les corps d'infanterie et de cavalerie de la Grande Armée. (Ordre du jour du 10 janvier 1806.)

Toutes les nominations d'officier supérieur sont au choix du Gouvernement, c'est-à-dire de l'Empereur.

mistice ne doit être considéré que « comme un moment de repos et un moyen de se préparer à de nouveaux combats »? (*Ordre du jour du 23 frimaire* [14 décembre].)

La composition du matériel de l'artillerie était vicieuse dans plusieurs corps d'armée, qui avaient un trop grand nombre de calibres différents. « Cette diversité de calibres provient de ce que le grand parc, n'ayant pu fournir assez promptement au remplacement des munitions, il a fallu échanger quelques bouches à feu françaises contre des pièces autrichiennes. Pour obvier à ce que cet inconvénient ait lieu de nouveau, on va remplacer toutes les bouches à feu françaises d'un certain nombre de corps d'armée par des bouches à feu autrichiennes, dont il sera beaucoup plus facile de se procurer des munitions. Ce changement pourra être opéré avant 4 jours pour toutes les divisions qui se trouvent à Vienne et à Brünn . . . . La Garde Impériale, les réserves de cavalerie, le maréchal Augereau et le corps du général Marmont sont les seuls qui conserveront de l'artillerie française. Il n'y aura aucun inconvénient, parce qu'ils pourront être pourvus abondamment de munitions au moyen de celles qu'on retirera aux autres corps d'armée[1]. »

L'Empereur, ayant approuvé les propositions du général Songis le 1er nivôse an 14 (22 décembre 1805), la division Dupont recevait l'ordre de changer son artillerie française contre de l'artillerie autrichienne.

Vienne, le 1er nivôse an 14 (22 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL SONGIS, COMMANDANT EN CHEF L'ARTILLERIE DE LA GRANDE ARMÉE, AU GÉNÉRAL DUPONT.

« L'intention de S. M. étant, M. le Général, que l'artillerie de votre division soit composée d'artillerie autrichienne,

1. « Rapport à l'Empereur sur l'organisation de l'artillerie de campagne à la Grande Armée par le général Songis (29 frimaire an 14-20 décembre 1805).

j'ai l'honneur de vous prévenir que je donne ordre à M. le directeur général du grand parc de faire délivrer demain, au commandant de votre artillerie, une division de 12 bouches à feu autrichiennes, composée de 2 pièces de 12, 8 de 6 et 2 obusiers, avec un approvisionnement et demi par pièce et de faire rentrer au grand parc toute l'artillerie que vous avez maintenant. »

Le premier Inspecteur général de l'artillerie, commandant en chef celle de la Grande Armée,

SONGIS.

IV

Le corps aux ordres du maréchal Mortier est chargé d'assurer seul la garde de Vienne.

Ces travaux de réorganisation des corps furent brusquement interrompus pendant la période de crise qui précéda Austerlitz.

Dans l'après-midi du 8 frimaire (29 novembre) arrivent à Vienne les dépêches du Major général prescrivant au maréchal Davout de se porter à grandes marches sur Brünn, où l'armée se concentre, et au maréchal Mortier d'assurer la garde de Vienne.

Brünn, 7 frimaire an 14 (28 novembre 1805).
7 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« Le maréchal Davout, M. le Maréchal, part avec ses deux divisions pour se rendre à Brünn. Il est à présumer que, demain ou après, nous aurons une grande bataille.

« L'Empereur vous ordonne de garder le poste important de Vienne et ses ponts en grande surveillance, avec les divisions Dupont et Gazan ; vous sentez assez combien il faut faire en ce moment un service actif.

« Prévenez M. Petiet pour ce qui concerne les ambulances. »

A. Berthier.

Au quartier général à Vienne, 8 frimaire an 14 (29 novembre 1805).
4 heures du soir.

LE MARÉCHAL MORTIER AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« Je reçois dans le moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, hier au soir, pour me prévenir que M. le maréchal Davout partait avec ses deux divisions pour se rendre à Brünn[1].

---

1. Au moment d'exécuter l'ordre qui lui avait été adressé directement en même temps qu'aux maréchaux Davout et Mortier et qui lui prescrivait « de se rendre à grandes marches à Brünn », le général Klein écrit au maréchal Mortier la lettre suivante :

Vienne, le 8 frimaire an 14 (29 novembre 1805).

Monsieur le Maréchal,

« Je reçois à l'instant de S. E. le Ministre de la guerre l'ordre de réunir ma division et de me porter à marches forcées sur Brünn. Je viens prier M. le Maréchal de vouloir bien donner ordre au 4e régiment de se porter sur-le-champ à Göllersdorf à hauteur de Schönborn, 9 lieues d'ici, ou d'avoir la bonté de me donner votre refus par écrit pour ma responsabilité. S. E. le Ministre me mande que mon mouvement est de la dernière importance *. »

Gal KLEIN.

Le maréchal Mortier conserve ce régiment.

« J'ai demandé à M. le maréchal Mortier le 4e régiment de dragons, qui n'a pas voulu me le rendre. » (Lettre du général Klein au Major général, Vienne, 8 frimaire an 14 [29 novembre 1805].)

Un ordre du Major général auquel, sans doute, le maréchal avait demandé des ordres, maintient ce corps à Vienne.

Austerlitz, le 14 frimaire an 14 (5 décembre 1805).

A M. LE MARÉCHAL MORTIER.

« Vous pouvez, M. le Maréchal, conserver à Vienne le 4e régiment de dragons jusqu'à nouvel ordre et informer le général Klein que j'en ai donné l'autorisation. »

Mal BERTHIER.

* *Papiers Trévise.*

« Je prends de nouveau toutes les mesures pour que la garde des ponts et le service de la place se fassent avec la plus grande surveillance et pour que la tranquillité de la capitale de l'Autriche ne souffre en aucune manière des événements que vous annoncez et dont l'issue ne peut qu'être glorieuse pour nos armes, puisque notre Empereur se trouve en personne sur les lieux. »

Ed. Mortier.

L'importance des ordres adressés aux maréchaux Davout et Mortier est telle que l'Empereur fait réitérer, en le complétant, celui daté de Brünn, 7 frimaire, 7 heures du soir, et destiné au maréchal Mortier.

ORDRE POUR M. LE MARÉCHAL MORTIER[1].

« L'Empereur, M. le Maréchal, me charge de vous écrire par un second courrier, afin que, dans le cas où M. le maréchal Davout serait à Presburg[2] et qu'il n'aurait pas reçu les ordres que je lui ai adressés, il y a quelques heures, vous ayez, M. le Maréchal, à donner les ordres les plus urgents pour faire partir sur-le-champ pour Brünn la division de dragons du général Klein, celle du général Bourcier et la division d'infanterie du corps d'armée de M. Davout, soit celle du général Friant, soit celle du général Gudin. Ces corps doivent marcher à marches forcées, car demain ou après, il y aura une bataille sanglante.

« Quant à vous, M. le Maréchal, vous devez bien surveiller, tant pour garder la ville de Vienne que les ponts du Danube ; vous devrez conserver pour ces objets la division

---

1. Cet ordre, tout entier de la main de Berthier, a sans doute été écrit sous la dictée de l'Empereur.

2. Le maréchal Davout était en effet à Presburg, mais le général Daultanne, chef d'état-major du 3e corps d'armée, n'avait pas attendu le retour du maréchal pour donner les ordres d'exécution, et quand celui-ci rentra à Vienne dans la soirée du 8 frimaire (29 novembre), il trouva les troupes de la division Friant déjà en marche sur Brünn.

Dupont et la division Gazan. Prévenez le général Clarke et le général Hulin. »

A. BERTHIER.

Au bivouac, à une lieue de Brünn, route d'Olmütz à 4 heures du matin, le 8 brumaire[1] (*sic*).

« Je dis de nouveau, c'est aussitôt la réception de cette lettre qu'il faut faire partir les troupes.

« Faites passer les deux lettres ci-incluses au général Dumonceau et au général Marmont et dites verbalement à l'officier porteur le contenu des lettres[2]. »

Le maréchal Mortier donne aussitôt des ordres afin que, après le départ du corps du maréchal Davout, des dispositions militaires soient prises pour couvrir les ponts du Danube.

Au quartier général à Vienne, 9 frimaire an 14
(30 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT AU GÉNÉRAL DUPONT.

« M. le maréchal ordonne, mon Général, qu'un bataillon de votre division cantonne aujourd'hui au village de Jedlersdorf.

« Ce bataillon est destiné à soutenir au besoin les gardes des ponts ; il est, en outre, chargé de s'éclairer sur sa droite et de pousser chaque jour des reconnaissances sur la Russbach et au delà. Le commandant de ce bataillon vous fera journellement ses rapports que vous voudrez bien transmettre à M. le maréchal.

« Aussitôt l'arrivée de la division batave, il sera relevé par un bataillon de cette division et rentrera en ville. »

GODINOT.

---

1. C'est 8 frimaire que veut dire le Major général, soit le 29 novembre.
2. *Papiers Trévise.*

Vienne, 9 frimaire an 14 (30 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU GÉNÉRAL ROUYER.

« D'après l'ordre de M. le maréchal Mortier, le 1er bataillon du 9e régiment d'infanterie légère partira sur-le-champ, mon cher Général, pour aller cantonner au village de Jedlersdorf. Ce bataillon est destiné à soutenir les gardes en cas de besoin ; il poussera tous les jours des reconnaissances sur la Russbach par Enzersdorf sur la droite et Adlerklaa, village situé sur la Russbach. Les officiers chargés de faire ces reconnaissances prendront tous les renseignements sur les mouvements que l'ennemi pourrait faire sur la Russbach et leurs rapports me seront transmis sur-le-champ. »

Vienne, 9 frimaire an 14 (30 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU GÉNÉRAL MARCHAND.

« Je vous préviens, Général, que demain à midi, je passerai la revue des 32e et 96e. Ces régiments seront formés devant leurs casernes.

« Donnez l'ordre que les armes soient dans le meilleur état et que les régiments se complètent en cartouches, à 50 par homme, dans le jour.

« Prévenez MM. les colonels de tenir leurs troupes prêtes à prendre les armes, sans toutefois la consigner. »

Le 10 frimaire (1er décembre) la division batave arrivait de Neustadt pour renforcer la garnison de Vienne. Cette division qui, d'après l'ordre du 27 brumaire (18 novembre) devait cantonner à Krems, Stein et Mœlk[1] n'était pas restée

1. Par suite de l'effectif élevé des troupes qui occupaient Mœlk, la division batave n'y eut personne de cantonné.

Quartier général à Krems, le 22 novembre 1805.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai l'honneur de vous faire rapport que le général commandant à Mœlk n'a pas voulu recevoir dans la place le regiment d'infanterie batave, que j'y

longtemps sans faire de mouvements. Le 1er frimaire (22 novembre) le Major général expédiait les ordres suivants :

Brünn, 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL MORTIER.

« Vous trouverez ci-joint, M. le Maréchal, un ordre pour le général Dumonceau, que je vous prie de lui faire parvenir par un de vos aides de camp, qui se rendra en poste à son quartier général et qui me rapportera l'itinéraire de sa marche et le nom des lieux où il couchera chaque soir.

« Envoyez un autre aide de camp ou un officier de votre état-major au général Marmont pour le prévenir de ce mouvement et lui remettre la dépêche ci-incluse. »

A. BERTHIER.

« Un aide de camp du général Marmont venant d'arriver, je lui remets la dépêche adressée à ce général. »

Brünn, 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL DUMONCEAU.

« Il est ordonné au général Dumonceau de rassembler toute la division batave à ses ordres et de partir de la position qu'il occupe sur le Danube à Mœlk, Krems, etc., pour

---

avais envoyé conformément à vos ordres. Ce refus est motivé parce qu'il s'y trouve déjà 3,500 hommes et qu'il est impossible qu'elle en contienne davantage. Au surplus, les environs qui consistent en hameaux de 7 à 8 maisons, entièrement ruinées et sans aucune espèce de ressources, m'ont déterminé à rappeler ce régiment pour le placer à Mautern et environs. J'espère, M. le Maréchal, que V. E. ne désapprouvera pas cette disposition *. »

Gal DUMONCEAU.

* *Papiers Trévise.*

se rendre à Neustadt où, aussitôt son arrivée, il se mettra en communication avec le général Marmont sous les ordres duquel il rentrera.

« Le général Dumonceau est le maître de régler sa marche ; par le retour de l'officier porteur de cet ordre, il me fera connaître son itinéraire et le nom des lieux où il couchera chaque soir jusqu'à son arrivée à Neustadt.

« Vous aurez soin d'envoyer à l'avance votre itinéraire au général Marmont. »

Brünn, 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL MARMONT.

« Je vous préviens, Général, que je donne l'ordre au général Dumonceau de partir de Krems avec sa division pour se rendre directement à Neustadt où, aussitôt son arrivée, il a ordre de se mettre en communication avec vous. »

Le 3 frimaire (24 novembre), le maréchal Mortier répondait au Major général. « A la réception de votre lettre du 1er de ce mois, j'ai envoyé, par un de mes aides de camp au général Dumonceau, l'ordre que vous m'adressiez pour lui. Je lui ai recommandé de me donner l'itinéraire de sa marche et le nom de l'endroit où il couchera chaque jour. Je m'empresserai de vous faire passer ces renseignements dès qu'ils me seront parvenus . . . . ; dans le moment arrive l'aide de camp que j'avais envoyé près le général Dumonceau[1], je joins ici l'itinéraire de sa marche de Krems à Neustadt. »

1. L'aide de camp envoyé au général Dumonceau rapportait la lettre ci-après :

Au quartier général, à Krems, le 24 novembre 1805.

LE GÉNÉRAL DUMONCEAU AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai reçu les ordres de M. le Major général de l'armée, qui me prescrivent de me rendre avec ma division à Neustadt et de rentrer sous les ordres du

Le général Dumonceau rend compte en ces termes de son mouvement au Major général :

Au quartier général à Krems, 24 novembre 1805.

LE GÉNÉRAL DUMONCEAU AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« M. le maréchal Mortier m'a fait parvenir les ordres qui me prescrivent de quitter la position de Krems, Stein, etc., pour me rendre avec la division batave à Neustadt, où je rentrerai sous les ordres du général Marmont.

« Conformément à ces ordres, la division partira de son point de réunion demain 25 novembre et ira le même jour à Herzogenburg ;

Le 26 à Streithofen ;

Le 27 à Schœnbrunn ;

Le 28 à Ginselsdorf ;

Le 29 à Neustadt.

« J'aurai soin de communiquer au général Marmont cet itinéraire. »

G[al] DUMONCEAU.

L'ordre du Major général, en date du 1[er] frimaire (22 novembre) adressé à Marmont, ne disait pas d'une manière

---

général Marmont. J'ai l'honneur de vous envoyer l'itinéraire de la marche que suivra ma division qui partira d'ici demain 25 novembre.

« C'est à moi, M. le Maréchal, à conserver des regrets de cesser sitôt de servir sous vos ordres et avant d'avoir eu l'occasion de vous donner une preuve du zèle et de la bonne volonté des troupes bataves. Mais quelque court qu'ait été le temps où nous avons été sous votre commandement, nous n'en conserverons pas moins une vive reconnaissance pour les bontés que vous avez bien voulu me témoigner.

« J'ai l'honneur d'être avec respect de V. E. le très humble et très obéissant serviteur *. »

DUMONCEAU.

* *Papiers Trévise.*

explicite si la division batave rentrait sous ses ordres ou si elle demeurait détachée du 2e corps d'armée. Le général Marmont demande à connaître à ce sujet les intentions de l'Empereur.

Au quartier général à Grætz, 6 frimaire an 14
(27 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL MARMONT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous m'annoncez que vous avez donné l'ordre à la division batave de se rendre à Neustadt. Quoique je désire que cette division se rapproche de moi, pour la remettre en ordre et lui donner beaucoup de choses qui lui manquent, je n'ai pas voulu lui donner d'ordres pour se rendre à Bruck sans savoir si elle rentre purement et simplement à mes ordres, ou si seulement elle est à ma disposition pour un moment pressant. Permettez-moi, M. le Maréchal, de vous prier de me faire connaître les intentions de S. M. afin que je puisse m'y conformer. »

Le Colonel général commandant le 2e corps
de la Grande Armée,

MARMONT.

Le Major général avait écrit de nouveau au général Marmont, au sujet de la division Dumonceau, et sa lettre ne nous semble pas beaucoup plus claire.

Brünn, 5 frimaire an 14 (26 novembre 1805).
5 heures du soir.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL MARMONT.

« Le général Dumonceau a dû vous rejoindre, Général, c'est-à-dire se rendre à Neustadt.

« Les ordres de l'Empereur se bornent à vous laisser le maître de faire le plus de mal possible à l'ennemi, sans cependant vous compromettre, et S. M. désire que vous tâchiez de vous mettre en communication avec le maréchal Masséna, qui, d'après les rapports que nous avons, a dû passer l'Isonzo. »

Néanmoins, le général Marmont interprète la phrase « la division Dumonceau a dû vous rejoindre », dans le sens de la rentrée de cette division sous ses ordres, sans tenir compte de ce qui peut être considéré comme un correctif, c'est-à-dire « se rendre à Neustadt ». Dans la réponse à la lettre du 5 frimaire qu'il adresse au Major général le 8 frimaire (29 novembre), il dit : « . . . . J'ai pensé, d'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5, que je pouvais disposer de la division batave ; en conséquence, je lui ai donné l'ordre de se rendre à Bruck. . . . . . . »

Mais les événements s'étaient modifiés et le 8 frimaire (29 novembre) dans la matinée, le Major général écrivait au général Marmont :

Au bivouac, en avant de Brünn, 8 frimaire an 14
(29 novembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL MARMONT.

« Je vous préviens que, dans deux jours, nous devons avoir une bataille sanglante et que, dans cette position des

choses, vous devez vous tenir très éveillé, afin que, dans le cas de circonstances extraordinaires, vous puissiez prendre votre parti.

« Je vous préviens que j'envoie l'ordre au général Dumonceau de quitter Neustadt pour se rendre à Vienne et qu'il est nécessaire que vous-même vous rapprochiez de cette direction le plus possible. »

C'est en exécution de l'ordre adressé directement au général Dumonceau [1] que sa division entrait à Vienne, où elle prenait aussitôt le service des avant-postes [2].

Au quartier général à Vienne, le 10 frimaire an 14
(1er décembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, AU GÉNÉRAL DUPONT.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, mon Général, que, conformément aux ordres de M. le Maréchal, j'ai fait relever le

---

1. Cet ordre n'a pas été retrouvé aux Archives historiques.

2. Nous nous sommes étendu sur les divers mouvements de la division batave et nous avons donné *in extenso* toutes les pièces, afin que l'on puisse mieux apprécier la confusion qui peut résulter d'un manque de clarté dans les ordres.

Entre temps, le 1er régiment de ligne batave qui avait d'abord été détaché à Linz, puis à Mœlk, avait reçu l'ordre de rejoindre la division à Neustadt :

Au quartier général, à Brünn, 4 frimaire an 14
(25 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY A M. PETIET, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

« Je vous préviens, M. l'Intendant général, que j'expédie au commandant du régiment batave, qui s'est rendu de Linz à Mœlk, l'ordre d'en partir de suite avec armes et bagages pour rejoindre la division du général Dumonceau sur Neustadt. Veuillez ordonner les dispositions nécessaires pour assurer la subsistance de ce régiment.

L'Aide-major général,
Chef de l'état-major général,

ANDRÉOSSY.

bataillon de votre division, qui était à Jedlersdorf, par les troupes bataves, et que le bataillon que vous y aviez placé doit en conséquence rentrer à sa caserne. »

Le Général de brigade, chef de l'état-major général,

GODINOT.

Au quartier général à Vienne, le 11 frimaire an 14
(2 décembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que la division batave est arrivée à Vienne[1].

« Elle a détaché, d'après mes ordres, un bataillon et 25 chevaux à Fischamend, pour observer la route de Presburg; un autre bataillon à Schwechat, à l'embranchement des routes de Bruck et de Presburg.

« J'ai également laissé des postes à Minkendorf et Traiskirchen; chacun de ces différents postes se garde militairement et a l'ordre de pousser chaque jour des reconnaissances en avant.

« Indépendamment d'une garde de 500 hommes des divisions françaises aux ponts du Danube, où j'ai aussi 4 pièces

---

1. « Dans l'après-midi du 1er décembre, 2 régiments hollandais entrèrent dans Vienne pour y faire le service en remplacement des troupes françaises qui en étaient parties.

« C'étaient des hommes superbes, surtout le régiment de Waldeck qui ne se composait que de véritables Allemands.

« Commandement, musique étaient semblables à ce qui existait en Autriche.

« Ces régiments étaient en marche depuis 3 mois. Aussi dans les conversations à cœur ouvert, les hommes ne cachaient-ils pas leur mécontentement de la rigueur de leur sort. Ce mécontentement était poussé encore plus loin que celui des troupes électorales palatines. »

(*Geschichte der Haupt- und Residenzstadt Wien,* par Anton von Gensau, Wien, 1808.)

d'artillerie, j'ai de plus établi deux bataillons bataves à Jedlersdorf; ces deux bataillons ont formé un détachement de 100 hommes à Probsdorf, où j'ai également mis 25 chevaux.

« Ces postes ont l'ordre de pousser des reconnaissances sur la March.

« On travaille sans relâche au pont de bateaux de Nussdorf; on me fait espérer qu'il sera fini cette nuit ou demain dans la journée.

« On s'occupe aussi à réparer l'habillement, l'équipement et l'armement des divisions Dupont et Gazan.

« J'ai désigné aux troupes sous mes ordres des points de réunion en cas de besoin; tout au reste est fort tranquille à Vienne, aux propos près de quelques oisifs; mais cette capitale a plus particulièrement cela de commun avec les grandes villes.

ED. MORTIER.

« Par le *post-scriptum* de ma dernière lettre que je viens de relire, je vous ai marqué par erreur que le pont de bateaux s'établissait à la hauteur de Schœnbrunn, j'ai voulu dire vis-à-vis Nussdorf et à la hauteur du chemin de Schœnbrunn, qui conduit dans cet endroit. »

Le général Godinot, chef d'état-major général du corps d'armée, rappelle, dans la *Situation des troupes du 15 frimaire* (6 décembre), les mesures prises pour assurer la garde de Vienne et des ponts.

« . . . .
. . . . Le 10 frimaire (1er décembre), le corps d'armée a fourni un bataillon d'infanterie légère et 25 chevaux à Fischamend pour pousser des reconnaissances sur la route de Hongrie, un demi-bataillon et 20 chevaux à Gallbrunn pour le même service sur la route de Bruck.

« Un demi-bataillon et 6 chevaux de correspondance à Schwechat, pour réserve des deux points ci-dessus.

« Un demi-bataillon et 25 chevaux à Probsdorf, pour pousser des reconnaissances sur la rivière de March.

« Un bataillon et le 1er régiment de hussards à Jedlersdorf, pour couvrir les gardes des ponts du Danube et se tenir informés sur les routes de la Moravie.

« Un demi-bataillon et 25 chevaux à Traiskirchen, pour s'éclairer sur les routes de Léoben.

« Une correspondance de chevaux à Minkendorf. »

La nouvelle de la victoire d'Austerlitz, qu'apporte l'aide de camp Lebrun, rendit toutes ces mesures inutiles. Néanmoins, le 12 frimaire au soir (3 décembre), il était prescrit au 1er hussards de battre la campagne pour ramasser les fuyards.

Au quartier général à Vienne, le 12 frimaire an 14
(3 décembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Vous donnerez l'ordre, M. le Général, au 1er régiment de hussards de partir, demain à la pointe du jour, pour se rendre à Jedlersdorf, à une demi-lieue en avant du dernier pont du Danube, sur la route de Brünn, où il restera jusqu'à nouvel ordre.

« Ce régiment continuera à prendre ses vivres à Vienne. Vous recommanderez au colonel Rouvillois d'envoyer de fréquentes patrouilles sur la route de Brünn et de faire battre la campagne, afin de ramasser les fuyards qui auraient pu s'égarer des corps de l'armée russe, que nos troupes tiennent bloquée. Ce colonel vous fera exactement le rapport de ce qu'il apprendra de nouveau. Je vous prie de me le faire connaître aussitôt qu'il vous parviendra. »

ED. MORTIER.

P.-S. — « Le général Hulin a l'ordre de faire retirer ce

soir tous les postes du 1er régiment de hussards. Je désirerais que ce mouvement se fît avant 7 heures du matin. »

Le 16 frimaire, le colonel Rouvillois demandait à cesser ce service, « ses patrouilles n'ayant rien vu ni rencontré. »

Jedlersdorf, le 16 frimaire an 14 (7 décembre 1805).

LE COLONEL ROUVILLOIS, DU 1er RÉGIMENT DE HUSSARDS, AU GÉNÉRAL DUPONT.

Mon Général,

« Toutes mes patrouilles sont rentrées et n'ont rien vu ni rencontré.

« Je vous prie d'avoir la bonté de nous retirer d'ici, lorsque notre présence ne sera plus nécessaire. Nous y sommes très mal en ce que nous éprouvons beaucoup de difficultés pour les transports des denrées de Vienne à Jedlersdorf. »

ROUVILLOIS.

Mais dès le 15 frimaire (6 décembre), le maréchal Mortier avait fait donner l'ordre à ce régiment de rentrer le lendemain dans Vienne.

Au quartier général à Vienne, le 15 frimaire an 14
(6 décembre 1805).

LE MARÉCHAL MORTIER AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Vous voudrez bien, M. le Général, donner l'ordre au 1er régiment de hussards, qui est à Jedlersdorf, de rentrer demain en garnison à Vienne. »

ED. MORTIER.

V

Dissolution du corps aux ordres du maréchal Mortier. — Départ de Vienne.

Ce furent, pour les divisions composant le corps du maréchal Mortier, les derniers mouvements de la campagne de l'an 14 (1805).

Elles ne prendront plus les armes que pour des solennités militaires : passage des prisonniers russes, revue de l'Empereur.

« Les jours où les colonnes de prisonniers traverseront Vienne, les troupes seront sous les armes et on en fera une espèce de fête, sans que, sous aucun prétexte, les colonnes de prisonniers russes puissent s'arrêter un instant dans les faubourgs et dans la ville de Vienne[1]. »

En exécution de ces prescriptions, le 16 frimaire (7 décembre 1805), le général Godinot transmet les ordres du maréchal Mortier, relatifs aux mesures à prendre lors du passage des prisonniers.

Au quartier général à Vienne, le 16 frimaire an 14
(7 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL,
AU GÉNÉRAL DUPONT.

« L'intention de M. le Maréchal étant, mon Général, que les trois divisions prennent les armes lors du passage des

1. Instructions du Major général au général Andréossy, chargé spécialement des dispositions relatives au départ des prisonniers russes de Brünn pour la France. Austerlitz, 13 frimaire (4 décembre).

prisonniers russes, je vous engage à vous aboucher, pour partager le terrain depuis les ponts du Danube jusque hors du faubourg sur la route de Saint-Pœlten, avec les généraux Gazan et Dumonceau.

« Les troupes ne borderont point la haie, mais seront en bataille sur les places et rues les plus propres à les y recevoir. »

GODINOT.

P.-S. — « Je n'ai pas reçu la situation de quinzaine.

« Je vous prie, mon Général, de recommander à votre chef d'état-major plus de régularité. »

Le 18 frimaire a lieu le passage de la première colonne.

Au quartier général à Vienne, le 18 frimaire an 14
(9 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL GODINOT, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL,
AU GÉNÉRAL DUPONT.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que les prisonniers russes devant arriver sous une heure, vous fissiez de suite prendre les armes à votre division d'après les ordres de M. le maréchal. »

Le Général de brigade, chef de l'état-major général,

GODINOT.

Les mêmes dispositions sont suivies lors de l'arrivée des autres colonnes de prisonniers.

Le 24 frimaire (15 décembre), l'Empereur reçut les généraux et officiers supérieurs de la division Dupont.

Au quartier général à Vienne, le 23 frimaire an 14
(14 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL SALLIGNY, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL,
AU GÉNÉRAL DUPONT.

« M. le maréchal Soult[1] me charge de vous prévenir, M. le Général, que S. M. l'Empereur vous recevra demain,

---

1. Le maréchal Soult a pris le commandement de toutes les troupes réunies à Vienne.

Vienne, le 21 frimaire an 14 (12 déeembre 1805).

LE MARÉCHAL SOULT AUX GÉNÉRAUX OUDINOT, GAZAN, DUPONT ET DUMONCEAU.

« Sa Majesté m'ayant ordonné de prendre à Vienne le commandement militaire que M. le maréchal Mortier y avait, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien charger votre chef d'état-major de passer demain chez le général Salligny pour régler, de concert avec le général commandant de la place, le service que votre division aura à fournir, d'après la force des régiments qui la composent. »

Mal SOULT.

Vienne, le 22 frimaire an 14 (13 décembre 1805).

LE MARÉCHAL SOULT AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Devant tous les jours rendre compte à S. M. des événements et mutations qui surviennent dans les corps qui sont en garnison à Vienne, j'ai l'honneur de vous prier, M. le Général, de m'adresser journellement votre rapport pour la division que vous commandez et de faire en sorte qu'il me parvienne avant 10 heures du matin. »

Mal SOULT.

Vienne, le 23 frimaire an 14 (14 déeembre 1805).

L'ADJUDANT COMMANDANT DUHAMEL AU GÉNÉRAL DUPONT.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport du 22 au 23 pour M. le maréchal Soult. Je vais en expédier un semblable pour l'état-major général. Je vous remettrai moi-même dans la journée celui qui vous est destiné.

« Votre ordre, que j'ai reçu dans la nuit, a été expédié sur-le-champ au colonel Darricau. »

DUHAMEL.

à midi précis, au château impérial de Schœnbrunn, avec les généraux de brigade, colonels et chefs de bataillon sous vos ordres. »

SALLIGNY.

A la suite de la revue qu'il passe le 28 frimaire (19 décembre) des divisions Dupont et Gazan, l'Empereur témoigne sa satisfaction pour leur bonne tenue.

Au quartier général à Vienne, 27 frimaire an 14
(18 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL SALLIGNY, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DU 4e CORPS, AU GÉNÉRAL DUPONT.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, M. le Général, copie d'un ordre que je reçois de M. le maréchal commandant en chef; vous y verrez que l'Empereur se propose de passer la revue de votre division demain à midi et demi précis, et que tout le monde, sans aucune exception, doit y être présent.

« Je vous invite à charger votre chef d'état-major de se rendre demain à 7 heures et demie du matin, à cheval, à l'état-major général, pour reconnaître avec moi le terrain où se passera la revue et à donner des ordres précis pour que les dispositions prescrites soient ponctuellement exécutées. »

SALLIGNY.

Au quartier général impérial de Schœnbrunn, samedi 30 frimaire an 14
(21 décembre 1805).

ORDRE DU JOUR.

« L'Empereur a vu avec plaisir, dans la revue qu'il a passée, la bonne tenue de la division Dupont et de celle du

général Gazan. Sa Majesté témoigne son mécontentement à l'état-major général de l'artillerie[1], sur ce que l'artillerie de la division Gazan n'était pas complétée. Le général Songis donnera des ordres pour qu'elle le soit sur-le-champ. . . . . »

Bien que l'Empereur passe encore le même jour en revue ces deux divisions, qui ont été ensemble au feu, elles ne sont plus réunies sous le même chef. Depuis le 25 frimaire (16 décembre), le corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier n'existe plus. Le 27 frimaire (18 décembre), le maréchal Mortier a pris, en remplacement du maréchal Lannes, parti pour Paris, le commandement du 5e corps d'armée, auquel il avait été appelé le 18 frimaire (9 décembre)[2].

---

1. Dans le rapport du général Songis à l'Empereur du 29 frimaire, dont nous avons cité des extraits, on a vu que l'artillerie de toutes les divisions stationnées à Vienne devait être remplacée dans l'espace de 4 jours par du matériel autrichien.

2. Les ordres prescrivant cette dissolution n'ont pas été trouvés. Une lettre du général Godinot, successivement chef d'état-major des deux corps d'armée, précise les dates de formation et de dissolution du corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier.

Au quartier général, à Dinkelsbühl, le 20 avril 1806.

LE GÉNÉRAL GODINOT AU GÉNÉRAL SANSON, DIRECTEUR DU DÉPÔT GÉNÉRAL DE LA GUERRE.

Monsieur,

« Le général Kirgener m'ayant communiqué votre lettre du 3 de ce mois, je m'empresse de vous adresser :

« 1° La marche du corps d'armée aux ordres de M. le maréchal Mortier depuis le 16 brumaire (7 novembre), jusqu'au 25 frimaire (16 décembre), époque où il a cessé d'exister (ce corps n'a point eu de numéro).

« 2° Celle du 5e corps d'armée depuis le 27 frimaire (18 décembre), époque où M. le maréchal Mortier en a pris le commandement et où je suis entré en fonctions de chef d'état-major jusqu'à ce jour.

« Quand le général Compans m'a remis le bureau, je lui ai demandé la pièce que vous réclamez, ainsi que l'historique. Il m'a répondu que c'était sa propriété et à lui de l'envoyer quand on le lui demanderait.

« Je vous préviens qu'il est actuellement employé au 4e corps d'armée. »

Le Général de brigade,
Chef de l'état-major,
GODINOT.

Il semble cependant qu'il y ait une erreur dans la date donnée par le gé-

Brünn, le 18 frimaire an 14 (9 décembre 1805).

ORDRE A M. LE MARÉCHAL MORTIER.

« L'Empereur, Monsieur le Maréchal, ayant permis à M. le maréchal Lannes d'aller en France, S. M. me charge

---

néral Godinot pour la prise de commandement du 5e corps d'armée par le maréchal Mortier, qu'il fixe au 27 frimaire (18 décembre). On trouve, dès le 25 frimaire (16 décembre), des lettres du maréchal Mortier datées de Brünn et entretenant le Major général de diverses questions intéressant le 5e corps d'armée. De plus, dès le 21 frimaire (12 décembre), le maréchal Soult « prend à Vienne le commandement militaire que le maréchal Mortier y avait ». (Voir page 292, note 1.)

On n'a, d'ailleurs, aucun renseignement précis sur les circonstances dans lesquelles le maréchal Lannes quitta le commandement du 5e corps et surtout sur les motifs de son brusque départ de l'armée, à une époque où on ignorait encore si les hostilités ne recommenceraient pas.

Le *Journal des marches* de ce corps d'armée, tenu par le général Compans, chef d'état-major pendant la campagne, se termine, à la date du 18 frimaire (9 décembre), par cette phrase : « M. le maréchal Lannes ayant obtenu de S. M. l'Empereur la permission de se rendre à Paris, laissa le commandement provisoire du corps d'armée au général Suchet et se mit en route. »

Le 9 décembre, le Major général Berthier écrivait au maréchal Lannes :

« J'ai rendu compte à l'Empereur de votre désir de rentrer en France. L'Empereur y consent, bien que vous voyant partir avec peine. Si l'armistice n'amène pas la paix, S. M. compte sur votre retour. Vous pouvez remettre le commandement de votre corps d'armée au général Suchet. »

« Les motifs qui avaient déterminé le maréchal Lannes à demander de rentrer en France étaient de date récente, puisque ses lettres, écrites immédiatement après la bataille, témoignaient de sa satisfaction et renfermaient seulement quelques plaintes sur la fatigue éprouvée par lui. Une lettre, qui lui fut écrite par son ancien chef d'état-major, le général Compans, sous la date du 7 janvier 1806, ne laisse d'ailleurs aucun doute sur sa brouille avec l'Empereur. Compans, un des généraux les plus distingués de l'armée, profita du départ de l'aide de camp Subervie, pour lui remettre une lettre dans laquelle il s'exprimait à cœur ouvert, sans inquiétude de voir violer le secret de sa correspondance. Il raconte au maréchal qu'il est assailli de questions : « Pour« quoi Lannes est-il parti? me demande-t-on de toutes parts. A ces questions « je réponds avec prudence. Si j'ai rencontré quelques courtisans qui ne pou« vaient dissimuler leur joie de votre départ, combien n'en ai-je pas vu qui « désirent ardemment votre réconciliation et qui espèrent qu'elle suivra im« médiatement le retour à Paris.... Je ne vous parle pas des voix de l'armée, « c'est la voix du peuple : elle rend toujours justice au mérite. » « La brouille survenue entre l'Empereur et le maréchal Lannes après la bataille d'Austerlitz paraît donc incontestable; la cause de cette brouille est restée un mystère. » (*Le Maréchal Lannes*, par le général Thoumas, qui a eu communication des papiers conservés dans la famille du maréchal.)

de vous donner l'ordre de vous rendre à Brünn pour y prendre le commandement du 5e corps d'armée.

« Avant votre départ, vous passerez une revue exacte de la division Gazan [1] et vous m'en rendrez compte, l'intention de l'Empereur étant de réunir tout le corps d'armée aussitôt que S. M. connaîtra la situation des différentes divisions [2]. »

Le Major général,
Mal BERTHIER.

Le 27 frimaire (18 décembre), la division batave reçoit l'ordre de se rendre à Neustadt, et doit rentrer sous les ordres du général Marmont.

Schœnbrunn, 27 frimaire an 14 (18 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL DUMONCEAU.

« Il est ordonné au général Dumonceau de partir demain de Vienne, avec sa division batave, pour se rendre à Neustadt, où il rentrera dans le corps d'armée du général Marmont et sera sous ses ordres. »

La paix est signée le 6 nivôse an 14 (27 décembre 1805), et les divisions de l'ancien corps aux ordres du maréchal Mortier reçoivent successivement leur ordre de départ.

Schœnbrunn, 6 nivôse an 14 (27 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL DUMONCEAU.

« Je vous préviens, Général, que la paix a été signée aujourd'hui entre les empereurs de France et d'Autriche; en

---

1. On se rappelle que, lors de la formation du corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier, la division Gazan avait été distraite du 5e corps d'armée dont elle faisait partie.
2. *Papiers Trévise.*

conséquence, S. M. me charge de vous donner l'ordre de partir après-demain dimanche, 8 nivôse, pour vous rendre en Hollande par journées d'étapes, suivant la route de la rive droite du Danube passant par Ingolstadt et Mayence. Cependant, vous resterez à Ingolstadt jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres pour continuer votre route.

« Faites-moi connaître votre itinéraire et ayez soin d'envoyer un commissaire en avant de chaque étape pour préparer vos subsistances. »

M[al] BERTHIER.

Schœnbrunn, 6 nivôse an 14 (27 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL MARMONT.

« Je vous préviens, Général, que l'Empereur a signé la paix avec l'empereur d'Autriche.

« S. M. me charge de donner l'ordre au général Dumonceau de partir après-demain avec son corps d'armée, pour se rendre en Hollande; vous trouverez ci-joint le duplicata de l'ordre que je lui envoie directement. »

M[al] BERTHIER.

7 nivôse an 14 (28 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. GÉRARD.

« Expédier une feuille de route à la division Dupont, partant demain de Vienne pour se rendre à Munich.

« Une autre à la division batave, partant de Neustadt pour se rendre à Ingolstadt. »

Schœnbrunn, 9 nivôse an 14 (30 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

« J'ai l'honneur d'adresser à l'Empereur copie de l'itinéraire que doit suivre la colonne de troupes bataves, composée de 4,674 hommes d'infanterie et 275 chevaux, commandée par le général Dumonceau, pour se diriger de Neustadt sur Ingolstadt, où elle arrivera le 18 janvier.

« Le reste de cette division, composée de 838 hommes d'infanterie et des deux régiments de cavalerie batave, qui se trouve sous le commandement du général Marmont, a l'ordre de suivre la même route pour se rendre également à Ingolstadt. »

M^al^ BERTHIER.

Schœnbrunn, 7 nivôse an 14 (28 décembre 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Il est ordonné au général Dupont de partir avec sa division, demain 8 nivôse, pour se rendre à petites journées à Munich, où il recevra de nouveaux ordres ; il m'enverra l'itinéraire de sa marche et me fera connaître le jour de son arrivée. »

M^al^ BERTHIER.

Vienne, 7 nivôse an 14 (28 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AUX GÉNÉRAUX ROUYER ET MARCHAND.

« La division se réunira demain à 10 heures du matin sur le terrain où elle a passé la revue de l'Inspecteur, sur l'esplanade en face du palais, et partira de suite pour se rendre à Burkersdorf.

« Les régiments marcheront dans leur ordre de bataille, le 1er régiment de hussards en tête. L'artillerie suivra le 96e régiment, qui fournira 25 hommes de garde et un officier.

« Le pain et la viande seront pris avant de partir jusqu'au 10, inclusivement. »

DUPONT.

Saint-Pœlten, 10 nivôse an 14 (31 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MAJOR GÉNÉRAL.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que ma division est arrivée à Saint-Pœlten. Je suis extrêmement satisfait du bon ordre qui a régné dans la marche, et je puis vous promettre qu'il sera maintenu pendant toute la route.

« La division sera très flattée si Votre Excellence veut bien assurer à l'Empereur qu'elle sera toujours aussi disciplinée que brave dans le combat. »

DUPONT.

Schœnbrunn, 2 janvier 1806.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL SOULT.

« Donnez l'ordre, M. le Maréchal, à la 2e division du 5e corps d'armée, commandée par le général Gazan, de partir de ses cantonnements le 7 janvier pour se diriger sur Freystadt, conformément à l'ordre ci-joint.

« Donnez en même temps l'ordre à la division de grenadiers, commandée par le général Oudinot, de se mettre en marche le 8 janvier pour se diriger pareillement sur Freystadt, suivant l'itinéraire ci-joint.

« Ces deux divisions rejoindront à Freystadt le 5e corps

d'armée, auquel elles appartiennent, et prendront leurs cantonnements dans les environs de cette ville.

« Instruisez-moi, M. le Maréchal, de l'exécution de ces mouvements. »

M^{al} Berthier.

LE MARÉCHAL SOULT AU GÉNÉRAL GAZAN.

Vienne, le 3 janvier 1806.

« En exécution des ordres du Ministre de la guerre, en date du 2 de ce mois, M. le général Gazan donnera ordre à la division qu'il commande de partir de ses cantonnements le 7 janvier pour se diriger sur Freystadt, où elle rejoindra le 5e corps d'armée et prendra ses cantonnements. »

M^{al} Soult.

ANNEXES

NOTE

SUR LA

FLOTTILLE DU DANUBE

Dans la marche sur Vienne, l'impossibilité d'assurer le ravitaillement de l'armée, obligée de suivre la seule route qui conduit à cette capitale, avait amené, avons-nous vu, Napoléon à prescrire la création d'une flottille qui utiliserait le Danube pour le transport des vivres.

Le passage d'un corps d'armée sur la rive gauche de ce fleuve lui imposait en plus la mission d'assurer les communications entre les colonnes suivant les deux bords.

Comme on n'improvise rien à la guerre, surtout dans les questions de cette nature, « les 300 ou 400 bateaux nécessaires pour qu'il n'y ait point de Danube » ne purent être réunis et la flottille ne rendit qu'une partie des services que l'Empereur attendait d'elle.

Il est, néanmoins, intéressant de connaître ce qu'elle a fait au cours de la campagne de l'an 14 (1805), parce que nous trouvons dans cette organisation le germe de celle de la campagne de 1809[1].

Nous donnerons donc, successivement, un certain nombre de pièces qui permettront de se rendre compte du rôle joué par la flottille et de présumer celui que l'Empereur lui destinait, au cas où, après l'armistice, les hostilités eussent recommencé.

1. Voir *Les Marins de la flottille et les ouvriers militaires de la marine pendant la campagne de 1809,* par M. le commandant Saski, qui donne des détails absolument inédits sur cette organisation, fruit de l'expérience de la campagne de l'an 14 (1805).

Des bords du Danube, 1er frimaire an 14 (22 novembre 1805).

LE CAPITAINE DE LOSTANGE AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« Les circonstances m'ont assez favorablement servi pour que la flottille eût été utile sous les deux acceptions. Elle a servi à passer et à repasser le corps de M. le maréchal Mortier à Spitz ; les bateliers, les bateaux et la garnison de pontonniers ont effectué le passage de l'infanterie du corps de M. le maréchal Bernadotte. Nous avons aidé à la construction du pont de bateaux à Stein.

« Si la peine, que nous avons tous prise pour ce service, n'a pas répondu à l'impatience des généraux, c'est qu'elle n'était pas mesurée sur nos moyens.

« Ayant laissé une partie des bateaux pour le pont de bateaux de Stein et l'autre partie pour le transport des objets d'artillerie et d'équipages de ponts, par invitation du colonel Bouchu[1], le nombre de matelots considérablement diminué par la dispersion nécessitée par le genre de service, n'ayant plus que ce qu'il en fallait pour conduire ici un grand bateau d'avoine, qui me servait de caserne, un bateau de farine et les deux bateaux d'état-major, je me suis décidé à descendre, espérant trouver le quartier général à Vienne.

« Je n'ai pas d'argent pour solder les bateliers. Je vous demande la permission de les congédier. Je vais faire loger les 110 hommes de garnison en attendant que V. E. leur donne une destination.

« J'ai rencontré la Garde maritime[2] à Stein ; elle y est aussi inutile que j'y étais, si j'y étais resté après la construction du pont de bateaux.

« Il me tarde, M. le Maréchal, de pouvoir vous rendre compte moi-même de ma mission et vous assurer des sentiments de respect et de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur de vous saluer. »

LOSTANGE,

Adjoint de S. Exc. le Ministre de la guerre.

---

1. Le colonel Bouchu, ancien chef de bataillon commandant le 1er bataillon de pontonniers, est directeur de l'équipage de pont.

2. La Garde maritime, que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de marins

Léopoldstadt, 12 frimaire an 14 (3 décembre 1805).

LE CAPITAINE DE FRÉGATE LOSTANGE AU MAJOR GÉNÉRAL.

Monsieur le Maréchal,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que, d'après les intentions de M. le Maréchal Mortier, les sapeurs de garnison à la flottille

---

de la Garde et dont l'appellation réglementaire est « bataillon de matelots de la Garde », fournit un détachement à la Grande Armée.

Une situation provenant des « Papiers Trévise » en fait connaître l'effectif.

GARDE IMPÉRIALE.

CORPS DES MARINS.

Situation journalière du détachement destiné pour Strasbourg à l'époque du 17 vendémiaire an 14.

DÉSIGNATION DES GRADES.	PRÉSENTS.	AUX HÔPITAUX.	MUTATIONS.
Capitaine de frégate	1	»	
Lieutenants de vaisseau	2	»	
Enseignes de vaisseau	3	»	
Maîtres	4	»	
Contre-maîtres	5	1	Jean Beaumont à l'hôpital à Sedan; le 11 vendémiaire.
Fourriers	1	»	
Quartiers-maîtres	5	»	
Matelots	103	1	Berlaudier à l'hôpital à Boulogne, le jour du départ, blessé.
TOTAUX	124	2	

Certifié par moi, capitaine de frégate commandant ledit détachement.

REQUEBERT.

A Metz, le 17 vendémiaire an 14 (9 octobre 1805).

La date du passage de ce détachement à Metz montre que les matelots de

sont partis ce matin pour aller travailler au pont de bateaux que l'artillerie fait établir dans les environs d'Ebersdorf.

« Il ne reste plus que 54 grenadiers du corps du général Oudinot, dont je fais compléter l'armement et l'habillement pour les mettre en état de rejoindre leur corps.

« Je joins ici l'état de l'emploi de la somme de 3,000 fr. que j'ai reçue à Linz.

« Ces fonds étant épuisés, j'ai dû renvoyer les bateliers dont le nombre a varié en raison des recrues que je faisais et de la désertion.

« L'artillerie a disposé de tous les bateaux entre Mœlk et Vienne susceptibles d'être employés à l'établissement des ponts ou au passage des troupes.

« Les pontonniers sont plus adroits, plus actifs et plus intelligents que les bateliers du pays pour conduire les bateaux.

« Je ne pourrais plus maintenant être utile que concurremment avec les matelots de la Garde, que je ne puis commander n'ayant pas l'aiguillette. Je prie donc S. E. de vouloir bien me rappeler auprès de lui pour y attendre que l'occasion se présente de m'employer de nouveau dans une mission, dont les circonstances fourniront peut-être le sujet.

« Les 50 grenadiers, qui restent avec moi, pourront être plus utiles ailleurs et je laisserai ici le peu de bateaux qui me sont

---

la Garde étaient encore en France lorsque déjà la Grande Armée avait franchi le Danube.

Ils continuent pendant toute la suite de la campagne à suivre très en arrière de l'armée.

« J'ai ramassé 10 bateaux à Braunau qui porteront tous les traînards que j'ai fait caserner, mais comme la plupart se conduisent comme des brigands, j'ai profité du passage des marins de la Garde. Je les ai répartis dans les différents bateaux et tout cela partira demain 17 par Passau en descendant le Danube. » (*Général Lauriston, gouverneur de Braunau, au Major général,* 16 brumaire an 14 [7 novembre 1805].)

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je fais partir par l'eau un détachement de militaires isolés. Ils ont ordre de se rendre à Linz, mais ils s'arrêteront naturellement à Passau. Ils ont reçu le pain pour trois jours et la viande pour un.

« Un officier de marine de la Garde impériale part avec le détachement; il est chargé de me rendre compte de la navigation de l'Inn. » (*Général Lauriston, gouverneur de Braunau, au Major général,* 19 brumaire an 14 [10 novembre 1805].)

Ils rejoignent seulement la Garde impériale à Vienne après Austerlitz et figurent pour la première fois sur la situation de la Garde du 1er nivôse an 14 (22 décembre 1805) :

« Détachement de matelots : 5 officiers, 112 hommes, 1 détaché, 4 aux hôpitaux.

« Effectif : 122 hommes et 12 chevaux. »

restés et qui par leur forme ne peuvent pas être utiles à la construction des ponts, ni au passage des troupes[1]. »

LOSTANGE.

Brünn, le 19 frimaire an 14 (10 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY A M. DE LOSTANGE.

« Ordre à M. de Lostange de faire partir de suite pour rejoindre son corps d'armée le détachement chargé de protéger la navigation du Danube[2]. »

---

1. *État des sommes déboursées aux bateliers employés au service de la flottille française du Danube à dater du 14 brumaire (4 novembre) an 14 jusqu'au 2 frimaire (23 novembre) même année.*

	DATE du paiement.	NOMBRE des bateliers. Chefs.	Simples bateliers.	SOMMES déboursées. flor.	fr.	c.	OBSERVATIONS.
5 novembre.	Pour le 14 brumaire.	3	15	54	135	»	Du 14 brumaire jusqu'au 17 du même mois on a payé aux maîtres bateliers 4 florins par jour, et 3 florins aux simples bateliers, les vivres ne leur ayant point été fournis. A compter du 17 brumaire au 2 frimaire, jour où le paiement a cessé, on a donné par jour 3 florins aux chefs et 2 florins aux simples bateliers avec les vivres. Quelques bateliers, dont les uns servaient depuis le 14, les autres depuis le 16 brumaire, ne s'étant présentés que le 21, n'ont été payés pour le 16 brumaire qu'à raison de 2 florins, et les chefs à celle de 3 florins. Le florin est estimé à raison de 2 fr. 50 c. Si la somme totale dépasse les 1,000 écus que j'ai reçus, c'est que j'ai pu changer quelquefois plus avantageusement.
	— 15 —	3	17	60	150	»	
	— 16 —	5	26	33	82	50	
	— 17 —	6	23	64	160	»	
	— 18 —	12	45	126	315	»	
	— 19 —	13	47	133	332	50	
	— 20 —	11	31	95	237	50	
	— 21 —	11	31	95	237	50	
	— 22 —	11	31	95	237	50	
	— 23 —	10	33	96	240	»	
	— 24 —	10	33	96	240	»	
	— 25 —	9	32	91	227	50	
	— 26 —	2	14	34	85	»	
	— 27 —	2	14	34	85	»	
	— 28 —	3	26	61	152	50	
	— 29 —	5	23	61	152	50	
	— 30 —	5	23	61	152	50	
22 novembre.	Pour le 1er frimaire.	5	22	59	147	50	
	TOTAL . . .			1,348	3,070	»	LOSTANGE. Léopoldstadt, 2 frimaire an 14 (23 novembre 1805).

2. Nous tirons des *Mémoires du baron Hyde de Neuville* quelques détails

Schœnbrunn, le 24 frimaire an 14 (15 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY A M. DE LOSTANGE, CAPITAINE DE FRÉGATE.

« Ordre à M. de Lostange, capitaine de frégate, de renvoyer à leurs corps respectifs tous les détachements qui lui avaient été adressés pour le service de la flottille. »

---

relatifs à la navigation sur le Danube à cette époque. Mme Hyde de Neuville, qui se rendait auprès de Napoléon pour l'implorer en faveur de son mari, arrive à Linz où elle apprend que l'Empereur a quitté cette ville. Il lui est impossible de trouver des chevaux pour continuer sa route :

« On me dit que le lendemain des bateaux chargés de pain et autres munitions destinées à l'approvisionnement de l'armée doivent partir et que le trajet sur le Danube, très désagréable à la vérité à cause du froid, est aussi rapide que la poste. Je n'hésite pas à adopter cette dernière ressource.

« Le lendemain matin à 6 heures, nous voilà sur le Danube, au milieu de 50,000 rations de pain, dans une petite cabane en planches couverte seulement par en haut et qui laissait pénétrer le froid de tous côtés. Nous en souffrions beaucoup cette première journée malgré la paille dont on l'avait garnie.

« Le vent contraire nous oblige à relâcher vers midi sur la rive gauche du Danube, c'est-à-dire en pays ennemi, car on nous avait dit qu'il s'y trouvait encore des Russes qui y commettaient beaucoup de ravages. Heureusement, le village de Grein, où nous débarquâmes, fut presque aussitôt notre arrivée occupé par un régiment de dragons français qui nous dirent qu'effectivement les Russes n'étaient pas loin.... Nous partîmes à 3 heures... Le vent continuait à nous être contraire. Nous abordâmes à la chute du jour à un village situé sur la rive droite du fleuve. Il s'agissait d'y trouver une retraite pour la nuit.

« Nous nous rembarquâmes à la pointe du jour avec vent favorable et arrivâmes sans accident à Mœlk, petite ville remarquable par une riche abbaye, dont le magnifique bâtiment offre une façade ornée de pilastres d'ordre dorique, où l'on ne compte pas moins de cinquante-neuf croisées de face. Nous ne pûmes trouver ni vivres, ni logement dans Mœlk qui était rempli de troupes ; son pont rompu, des camps où l'on avait bivouaqué, un air de désordre et d'abandon dans les maisons présentaient à l'imagination des idées tristes. Quantité de chevaux morts barraient les chemins et les coups, dont on accablait ceux qui vivaient encore et que la fatigue et la faim avaient exténués, faisaient désirer qu'ils éprouvassent bientôt le sort de leurs camarades. Nous rencontrâmes là un pont de bateaux qui courait la poste.

« Le nôtre s'était arrêté à Mœlk pour un débarquement de pain et devait faire encore 5 à 6 lieues ce jour-là. Je le regagnais avec empressement, lorsqu'en arrivant, j'appris que les mariniers, qu'on avait négligé de faire garder, s'étaient enfuis pendant notre absence et qu'il était impossible d'en trouver d'autres pour le moment. Chacun se désolait, et moi plus que personne. Enfin, deux passagers de notre bateau me proposèrent de passer avec eux sur celui de la Garde impériale qui était prêt à partir. »

Mme Hyde de Neuville accepte, « l'un de ces messieurs m'offre son bras et

Schœnbrunn, le 25 frimaire an 14 (16 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY A M. LE MARÉCHAL SOULT, COMMANDANT LE 4e CORPS.

« S. E. le Ministre de la guerre, Major général, a reçu la lettre par laquelle vous réclamez, au nom de M. le général Oudinot, la rentrée à la division d'un détachement de 50 hommes et deux officiers qui avaient été mis à la disposition de M. le capitaine Lostange pour l'escorte de la flottille du Danube. J'ai l'honneur de vous prévenir que l'ordre de faire rejoindre ce détachement a été donné le 24 et que je viens de le renouveler. »

Schœnbrunn, le 26 frimaire an 14 (20 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY A M. PETIET, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, M. l'Intendant général, que sur la demande de M. le gouverneur général de l'Autriche,

---

nous voilà au milieu d'une soixantaine de soldats et d'une multitude de caisses, contenant des capotes, souliers et autres objets destinés à l'équipement de l'armée.

« Je fus reçue par l'officier qui commandait avec autant d'égards et de politesse que s'il m'eût rencontrée dans la société la plus choisie. Il me conduisit dans une cabane de planches où je m'assis sur de la paille....

« Nous arrivâmes à Krems où nous vîmes passer une division de l'armée du maréchal Bernadotte.

« La nuit approchait cependant et il fallait trouver un gîte, car la navigation sur le Danube, assez dangereuse pendant le jour, devient impossible la nuit....

« Nous arrivâmes enfin à un village où nous trouvâmes à nous loger. Il nous fallut traverser une rue où plusieurs maisons brûlaient encore. Un tel spectacle nous fit une douloureuse impression. Le feu se ranima même quelques instants après; mes compagnons ne balancèrent pas à abandonner le souper, dont ils avaient grandement besoin, pour porter secours aux malheureux habitants qui venaient les supplier d'avoir pitié d'eux.

« La journée du lendemain ne nous apprit aucun événement remarquable, que la vue de beaucoup de corps morts laissés sur le rivage et qu'heureusement nous aperçûmes très imparfaitement.

« A partir de Tulln, petite ville située à 7 lieues de Vienne, nous quittâmes le Danube. M. le lieutenant, craignant avec raison, s'il continuait sa route, de courir beaucoup de risques pour lui et pour son chargement, prit le parti de chercher des voitures pour le faire conduire par terre. »

S. E. le Ministre de la guerre, Major général, a approuvé que Krems fût le point de relâche des bateaux établis sur le Danube pour le transport des militaires et effets appartenant à l'armée. Je pense qu'il conviendrait d'y envoyer un commissaire des guerres et je vous invite à donner vos ordres à cet égard.

« Je vais proposer à S. E. la nomination d'un commandant de place pour ce même endroit. »

Schœnbrunn, le 28 frimaire an 14 (19 décembre 1805).

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU GÉNÉRAL ROUSSEL, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA GARDE IMPÉRIALE.

« S. E. le Ministre de la guerre, Major général, vous invite, M. le Général, à mettre à la disposition du capitaine de frégate Lostange, commandant la flottille du Danube, un poste de matelots de la Garde qui puisse fournir habituellement une sentinelle au bateau commandant, afin que le pavillon continue à flotter sur le Danube. »

Vienne, 28 frimaire an 14 (19 décembre 1805).

FLOTTILLE DU DANUBE.

GARDE IMPÉRIALE.

« Les bateaux armés par le lieutenant Grivel, des marins de la Garde, d'après les ordres de S. E. M. le maréchal Bessières sont au nombre de 5, numérotés 1, 2, 3, 4 et 5.

« Ils sont pourvus d'une quantité d'avirons suffisante pour maîtriser le courant du fleuve dans les endroits où sa rapidité n'excède pas une lieue à l'heure.

« Cet effort ne peut être de durée, mais il suffit pour s'approcher d'un pont ou d'une rive qu'on voudrait canonner pour défendre ou favoriser un passage.

« Ces bateaux sont armés d'une pièce de 12 autrichienne. Il faut 7 hommes pour la servir et 18 pour les avirons, ce qui exige 25 hommes par bateau.

« La pièce est facile à manœuvrer et peut être pointée dans tous les sens.

« Les bateaux sont pourvus d'ancres et de câbles et peuvent

former à chaque instant une batterie de 5 pièces de 12 parallèle ou perpendiculaire au cours du fleuve suivant les besoins. »

Lieutenant GRIVEL.

Vienne, 29 frimaire an 14 (20 décembre 1805).

FLOTTILLE DU DANUBE.

GARDE IMPÉRIALE.

« Les 5 bateaux armés en guerre par ordre de S. E. M. le maréchal Bessières peuvent transporter 200 hommes, sans y comprendre leur armement de 120.

Répartition.

Le n° 1	50
Le n° 2	39
Le n° 3	39
Le n° 4	36
Le n° 5	36
	200

« Ces bateaux pourraient, dans un besoin urgent, prendre le double des hommes ci-dessus ; mais ils seraient alors hors d'état de manœuvrer et de conserver la célérité nécessaire pour faire un usage avantageux de leur artillerie. »

Lieutenant GRIVEL.

Vienne, 1er nivôse an 14 (22 décembre 1805).

État de situation de la flottille du Danube à l'époque du 1er nivôse an 14.

PERSONNEL.	MATÉRIEL.	OBSERVATIONS.
Lostange, capitaine de frégate, commandant. Parigot, chef de bataillon. Levaillant, capitaine. Salmon, faisant fonctions de commissaire des guerres. Engesmond, secrétaire interprète.	Le bateau du commandant. Le bateau des vivres. Le bateau-écurie. 5 bateaux armés chacun d'eux d'un canon de 13l.	MM. Parigot et Levaillant sont en mission par ordre de S. E. le ministre de la guerre. Ces 5 bateaux doivent être armés chacun par 22 marins de la Garde impériale et 2 bateliers pilotes du pays. La garde du pavillon est confiée à 5 matelots de la Garde. Environ 30 bateaux ont été laissés à Stein et à Neudorf pour y servir de pontons.

Certifié par moi, capitaine de frégate, commandant la flottille du Danube.

Vienne, le 1er nivôse an 14.

LOSTANGE.

NOTES SUR LES TROUPES

QUI ONT PRIS PART

AU

COMBAT DE DÜRRENSTEIN

L'inébranlable fermeté de la division Gazan, l'intelligente et vigoureuse initiative des chefs de la division Dupont, l'énergie et la constance de tous au cours d'une lutte de plus de 15 heures, l'union intime entre toutes les armes, telles sont les qualités de premier ordre que met en lumière le combat de Dürrenstein.

On se sent ainsi amené à rechercher quelle pouvait être la composition de troupes capables de fournir un effort aussi considérable.

Commandement, cadres, soldats sont les différents facteurs à examiner, nous allons donc étudier successivement chacun des corps, en cherchant à pénétrer dans les détails de son organisation et de sa composition.

I

BASES DE CETTE ÉTUDE.

Nous prendrons, comme bases de cette étude, les livrets d'inspection générale des corps, dont la plupart se trouvent aux Archives administratives du ministère de la guerre, où ils sont une source abondante de renseignements de toute première main.

Ces livrets sont d'autant plus intéressants que, pendant la période de 1801 à 1805, le premier Consul attache une grande importance aux comptes rendus des inspecteurs généraux dont la fonction doit être de créer l'unité dans cette armée, qui compte des corps si différents comme esprit et comme composition[1].

---

1. « Au commencement de l'an 10, on établit un système régulier d'inspection, on nomma des inspecteurs généraux pour chaque arme ; on leur fixa des arrondissements qui embrassèrent l'universalité du continent et des îles d'Europe occupés par les troupes françaises, et tous les corps furent passés en revue. Les inspecteurs généraux n'eurent de pouvoir sur ces corps que pendant la durée du temps fixé pour leurs opérations et seulement pour ce qui avait rapport aux détails dans lesquels ils devaient entrer d'après leurs instructions.

« Lorsqu'ils eurent terminé leur travail, ils ne furent tenus à aucune résidence.

« La même marche a été suivie en l'an 11, les mêmes généraux ont été appelés et ont reçu des commissions temporaires pour exercer leurs fonctions ; mais, en l'an 12, ces généraux se trouvant pour la plupart employés dans les camps où leur présence était jugée nécessaire, les généraux commandant les divisions territoriales ou d'armée et les officiers généraux employés sous leurs ordres ont été chargés des revues d'inspection qui n'ont été considérées que comme provisoires. Les corps, dont les bataillons ou escadrons de dépôt étaient dans l'intérieur, n'ont été inspectés qu'au dépôt où se trouvaient les hommes et les chevaux hors d'état de servir, ainsi que tous les matériaux propres à asseoir la comptabilité. Le ministre s'est réservé le droit de prononcer sur le sort des hommes proposés pour la réforme, tandis que cette faculté avait été accordée jusque-là aux inspecteurs généraux.

« Les circonstances étant les mêmes en l'an 13, on a suivi la même marche qu'en l'an 12, à l'exception que l'on a désigné nominativement quelques inspecteurs généraux pour les armées. »

(Note sur l'inspection générale des troupes, rédigée au printemps de l'an 13 [1805] par le Bureau de l'inspection pour la commission chargée de la rédaction du Code militaire.)

En effet, c'est une transformation complète qu'il s'agit d'accomplir. Il faut, tout en conservant les qualités de « champ de bataille » acquises par ces vétérans de tant de combats, faire d'eux des soldats disciplinés et, ce n'est que lentement et avec une certaine prudence dans l'exécution des mesures nécessaires, que la plupart des chefs y parviendront — d'autres moins habiles échoueront. Il faut aussi leur donner le goût du travail ; l'instruction pratique et l'instruction théorique, que les camps ont trop fait négliger, devront être également cultivées.

Dans une circulaire confidentielle, adressée à tous les généraux et à tous les conseils d'administration (remarquons en passant le rôle joué encore à cette époque par le conseil d'administration), le premier Consul, par l'intermédiaire du Ministre de la guerre, fait connaître ses intentions sur la manière dont il entend que l'on profite du repos créé par la paix.

Paris, le 22 brumaire an II (13 novembre 1802).

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION MILITAIRE

A .

« D'après les différents rapports qui sont parvenus au Gouvernement, citoyen Général, et les ordres que j'en ai reçus, j'ai cru devoir prescrire aux conseils d'administration des corps les dispositions ci-après, dont je m'empresse de vous donner connaissance.

« L'intention du Gouvernement étant de profiter du repos que « la paix procure pour perfectionner la discipline, la tenue et « l'administration des troupes, je dois fixer votre attention sur « quelques moyens propres à atteindre ce but.

« Votre premier soin doit être d'employer tous vos efforts à « retenir tous les anciens soldats sous les drapeaux. C'est par la « bravoure et la discipline qu'ils ont vaincu. Mettez-les à même « de se créer des successeurs en apprenant aux jeunes militaires « à être braves et disciplinés. Cette discipline doit être forte, « sévère même, mais sans jamais cesser d'être juste et pater- « nelle. Quelques chefs ont paru oublier ce principe dont ils ne « doivent plus s'écarter. Ils se renfermeront pour les punitions « dans les limites que les règlements prescrivent. *Traiter le sol- « dat français avec dureté et humiliation, c'est lui ôter le senti-*

« *ment d'honneur qui l'a fait vaincre :* c'est manquer le vrai but « de la discipline.

« Les sages dispositions de l'arrêté du 8 floréal an 8[1] n'ont pas « reçu leur exécution dans tous les corps. Le conseil d'adminis- « tration n'a souvent été convoqué que pour apposer aux résul- « tats des opérations le cachet de la régularité. Quelques chefs « ont seuls fait les achats, ont seuls gardé les trois clefs de la « caisse, ont seuls administré. Les conseils d'administration ne « doivent pas oublier que l'inexécution de l'arrêté du 8 floréal « compromettrait tout à la fois la responsabilité du chef qui « aurait outrepassé ses pouvoirs et celle des autres membres « qui, abandonnant l'exercice de leurs droits, auraient négligé « la surveillance qui leur est confiée.

« Les chefs ne laisseront jamais échapper l'occasion de faire « travailler les soldats[2]. Celui qui travaille acquiert de la force « et se fait une aisance qu'il répand sur ses camarades en leur « payant son service. Tout ce que gagne le soldat doit être mis « à sa disposition ; il ne peut sous aucun prétexte lui être fait « une retenue.

« Il aura cinq nuits de repos, tel est l'ordre du Gouvernement. « Les appels multipliés le tourmenteraient sans utilité : il ne « doit être soumis qu'à ceux exigés par la discipline. Il ne doit « pas non plus être consigné avec cette rigueur qui était en usage « avant la Révolution. Les chefs ne perdront pas de vue qu'un « soldat français est un citoyen soumis à des lois militaires.

« Que ces sentiments deviennent ceux de tous les officiers de « votre corps ; engagez-les à profiter des loisirs de la paix pour « travailler avec ardeur à leur instruction. C'est par leurs talents, « par la sévérité de leurs mœurs, par la dignité et l'élévation de « leur caractère qu'ils imprimeront dans l'âme du soldat cette « estime et ce respect que le rang seul ne peut commander.

---

1. « Arrêté des consuls de la République contenant règlement sur l'administration et la comptabilité des corps. »

2. Le ministre veut parler, dans ce paragraphe, des travailleurs en ville. C'était un des moyens les plus employés pour améliorer par des versements les masses des troupes. « Faire connaître aux chefs de corps et aux commandants de place qu'il est nécessaire que les troupes fournissent soit aux ateliers des routes, soit aux ateliers particuliers dans les villes, soit aux travaux de l'agriculture. Cela fortifie le soldat, fait gagner la masse et met plus d'aisance dans tout le corps. » (Note du premier Consul au Ministre de la guerre, 3 messidor an 10 [22 juin 1802].)

Un titre tout entier (titre VIII) du service intérieur du 24 juin 1792 est consacré aux travailleurs en ville. « Le prix du service de chaque travailleur sera fixé à raison de 4 livres 10 sous par mois, indépendamment des 6 deniers par jour qu'il devra mettre à l'ordinaire s'il ne fait pas la corvée de soupe. » (Art. 4 du titre VIII.)

« Je vous recommande, citoyen Général, de veiller à l'exécu-
« tion de cette lettre. »

Alex. Berthier.

P.-S. — « Je dois vous observer, citoyen Général, que cette « lettre étant purement confidentielle ne doit pas être mise à « l'ordre. »

II

MESURES PRISES POUR RETENIR LES VIEUX SOLDATS, HAUTES PAIES.

Pour retenir les vieux soldats sous les drapeaux, le premier Consul avait décidé, par arrêté du 3 thermidor an 10 (22 juillet 1802), qu'une haute paie serait accordée aux caporaux et soldats pour ancienneté de service :

« Art. I[er]. — Tous les caporaux et soldats qui, au 1[er] vendémiaire prochain, se trouveront avoir 10 ans de service effectif révolus dans le même corps, recevront une haute paie d'un franc par mois, s'ils contractent et signent la promesse de continuer leur service pendant l'espace de cinq années.

« II. — Les caporaux et soldats qui, au 1[er] vendémiaire prochain, se trouveront avoir 15 ans révolus de service effectif, recevront une haute paie d'un franc cinquante centimes par mois, s'ils contractent et signent la promesse de servir encore pendant cinq années.

« III. — Les caporaux et soldats qui, à l'époque du 1[er] vendémiaire prochain, se trouveront avoir 20 ans de service effectif, recevront une haute paie de deux francs par mois tant qu'ils continueront leur service.

« IV. — A compter du 1[er] vendémiaire prochain, tous les caporaux et soldats qui parviendront à 10, 15 et 20 ans de service effectifs révolus, jouiront de hautes paies fixées par les articles ci-dessus, en continuant leur service pendant cinq ans.

« V. — Les caporaux et soldats parvenus à 10 ans de service porteront sur le bras gauche, comme marque distinctive, un chevron de laine rouge[1] ;

---

1. Une circulaire du Ministre, en date du 30 fructidor an 10 (17 septembre 1802), rappelle que les chevrons doivent être en laine rouge pour toutes les armes et tous les corps.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION MILITAIRE, A .

« L'arrêté des consuls du 3 thermidor dernier, citoyen Général, inséré au *Bulletin des lois*, n° 203, a décidé, article 5, que les caporaux et soldats por-

De 15 à 20 ans, ils porteront deux chevrons, et de 20 à 25 ans, ils porteront 3 chevrons.

« VI. — Après 25 ans de service effectif révolus, ils seront, pour le fait seul de la durée de leurs services, susceptibles d'être admis dans la Légion d'honneur.

« VII. — Le décompte des hautes paies sera fait en même temps et de la même manière que celui de la solde. »

Cette mesure ne produisit que très peu d'effet et les inspecteurs généraux s'en plaignirent dans leurs rapports d'inspection.

« Les rengagements sont excessivement rares ; un désir immodéré de revoir ses foyers, un espoir vague de faire fortune en tentant une autre carrière, le souvenir des maux passés, la crainte de leur retour, l'ennui d'une vie sédentaire et d'une discipline minutieuse, après dix ans d'une vie active, tout semble inspirer à ces vieux soldats, qui ont vaincu l'Europe, le dégoût des armes, quoiqu'ils soient beaucoup mieux traités sous tous les rapports qu'aucune troupe du continent. L'arrêté du 3 thermidor an 10, relatif aux hautes paies, réclame quelques additions fondées sur l'état perpétuel de malaise et de gêne pécuniaire qu'éprouve le soldat en temps de paix et la nature de l'espèce humaine qui, peu prévoyante en général, songe plutôt aux jouissances vives du moment qu'au bien-être d'un lent avenir ; ainsi l'on pense que le rétablissement des appointés par compagnie, à raison de deux par escouade et une commutation d'une partie de la haute paye journalière accordée au chevron en une petite somme donnée au moment du rengagement seraient, avec l'aide de quelques jours de licence qu'accorderaient les chefs, un moyen déterminant pour fixer sous le drapeau un plus grand nombre de ces anciens serviteurs[1]. »

---

teraient sur le bras gauche, à 10 ans de service, *un chevron de laine rouge*, de 15 à 20 ans *deux chevrons*, de 20 à 25 ans *trois chevrons*.

« Quelques conseils d'administration ont demandé si le mode d'exécution de cette disposition est de rigueur pour toutes les armes et si les troupes à cheval ne peuvent pas porter les chevrons de la même couleur que le revers et le collet de leur uniforme.

« Vous voudrez bien faire mettre à l'ordre que l'arrêté des consuls ne doit pas être interprété et que tous les militaires qui auront droit aux marques distinctives qu'il accorde doivent porter les chevrons de laine rouge, à quelque corps qu'ils appartiennent. »

Alex. Berthier.

1. Rapport du général Baraguey d'Hilliers au premier Consul sur l'inspec-

Les propositions faites par le général Baraguey d'Hilliers auraient peut-être amené une certaine amélioration ; mais ce général n'avait pas compris ce qui faisait perdre toute leur valeur aux dispositions bienveillantes de l'arrêté du 3 thermidor : c'était la nécessité de se rengager.

Ces vieux soldats ne voulaient pas se lier de nouveau ; ils consentaient bien à rester au corps, mais sans rengagement.

Une note, en date du 1er messidor an 12 (20 juin 1804), du colonel Préval, alors commandant le 3e régiment de cuirassiers, fait bien ressortir les sentiments qui animent ces vétérans des guerres de la Révolution :

Note

Sur l'arrêté du 3 thermidor an 10, qui accorde aux militaires de 10, 15 et 20 ans de services une haute paye moyennant un engagement de 5 ans.

« L'envie de quitter le service, continuellement manifestée par les vieux soldats, et le peu de rengagements prouvent jusqu'à l'évidence combien cet arrêté a été mal accueilli.

« Comment aurait-il pu convenir à des soldats volontaires échappés aux dangers des combats qui, rentrant dans leurs foyers, quittaient l'abondance et la liberté pour passer à des privations et à une discipline sévère. Comment n'a-t-on pas senti, en outre, qu'on n'eût jamais payé que ceux qui sont restés et pour le temps qu'ils eussent servi, que cela en eût conservé beaucoup et que les autres n'eussent point porté le découragement dans la conscription[1] ?

---

tion générale de l'an 11 (1802-1803) dans les 9e, 10e, 11e et 20e divisions militaires. Ce général avait inspecté 12 demi-brigades d'infanterie.

1. A la fin de 1801, un certain nombre de congés absolus avaient été accordés à des militaires anciens de service.

Le congé absolu est le congé par lequel l'homme est dégagé de toute obligation militaire. Comme ces congés s'obtiennent d'ordinaire « par ancienneté », on en arriva à employer fréquemment l'une pour l'autre les deux expressions « congé absolu » et « congé par ancienneté ».

L'arrêté du 8 brumaire an 10 (30 octobre 1801), qui accorda ces congés absolus, détermine ainsi les conditions à remplir par les militaires qui pourraient en bénéficier :

« Article 1er. — Il sera accordé dans chaque corps un nombre de congés égal au huitième de l'effectif actuel des sous-officiers et soldats.

« II. — Ces congés absolus seront expédiés, une moitié au 1er nivôse (22 décembre 1801) et l'autre moitié au 1er ventôse an 10 (20 février 1802), et ne seront délivrés qu'à mesure que les hommes qui les auront obtenus seront

« Le nombre de ces braves, auxquels sont dues toutes nos victoires, est considérablement diminué : il serait cependant bien nécessaire qu'il en restât pour diriger la jeunesse à la guerre et l'habituer à la vie des camps et des casernes ; il faut d'ailleurs attacher à l'Empereur ceux qui n'ont pas servi dans les armées qu'il a commandées en personne et procurer quelque soulagement à des soldats à qui 12 ans de révolutions ont appris à oser se plaindre.

« Il est reconnu que, jusqu'au lieutenant, le militaire n'est pas assez payé ; la solde, quoique augmentée, ne l'est point en proportion du prix des denrées ; les armées se composent de jeunes gens qui, la plupart, ont quelques ressources de famille pour suppléer à sa modicité, avantage que n'ont pas nos vieux soldats.

« On propose donc d'accorder les hautes paies aux militaires qui auront 10, 15 et 20 ans de service sans exiger d'eux l'engagement de servir pendant le temps déterminé par l'arrêté du 3 thermidor an 10. »

Le général Préval prétend « que cette note, adressée au général

---

remplacés par de nouveaux conscrits, conformément à l'arrêté des consuls sur le recrutement de l'armée, jusqu'à concurrence du complet des corps sur le pied de paix.

« III. — Quel que soit le nombre des congés à délivrer dans chaque corps, ils seront accordés successivement aux classes ci-après désignées :

« Savoir :

« 1° Aux soldats qui auront fait toute la dernière guerre ;

« 2° A ceux qui, ayant été appelés par la réquisition du 23 août 1793, se sont rendus exactement à leur poste ou se sont présentés volontairement avant l'époque du 1er nivôse an 3 ;

« 3° A ceux qui auront fait cinq campagnes de cette dernière guerre.

« Si le nombre d'hommes compris dans ces 3 classes n'égale point celui des congés à délivrer, on pourra, à leur défaut, admettre les demandes de ceux qui auraient fait au moins quatre campagnes.

. . . .

« 5° Il ne pourra être délivré de congés absolus qu'au cinquième du complet des sous-officiers, quelle que soit l'ancienneté de service des sous-officiers restants. »

« Un arrêté du 8 floréal an 10 (28 avril 1802) permit aux hommes qui devaient recevoir leur congé de le céder à des soldats du régiment qui auraient au moins un an de service et sous la condition de contracter un engagement de 5 ans et de ne pas quitter leur drapeau pendant tout le cours de la guerre.

« En l'an 11, d'après les ordres de Votre Majesté, je lui présentai un projet de décret pour accorder des congés dans la même proportion et d'après les mêmes bases, mais la quantité des congés à accorder fut réduite au 1/16 de l'effectif et, après un nouvel examen, il ne fut pas donné d'autre suite au projet. » (Rapport sur les congés adressé à l'Empereur le 10 mars 1806 par le général Dejean, ministre de l'administration de la guerre.)

Duroc, par ordre de l'Empereur, fit rendre à l'instant le décret du 26 messidor an 12 (15 juillet 1804) qui accorde la haute paie sans rengagement préalable ». Un décret du 25 thermidor an 12 (13 août 1804) étendait aux sous-officiers, maîtres-ouvriers, tambours et trompettes les avantages des décrets du 3 thermidor an 10 et du 26 messidor an 12, qui n'avaient en vue que les caporaux et soldats.

La lettre suivante du Ministre de la guerre explique clairement comment doivent être appliqués ces divers décrets.

Boulogne, le 6 fructidor an 12 (24 août 1804).

LE MINISTRE DE LA GUERRE AUX INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS AUX REVUES, AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CORPS ET AUX PAYEURS.

« Vous connaissez, Messieurs, les dispositions de l'arrêté du 3 thermidor an 10 qui accordent des hautes paies aux caporaux et soldats qui, après 10, 15 et 20 ans de service, contractent de nouveaux engagements.

« Je vous ai transmis, par ma circulaire du 18 fructidor dernier, l'arrêté du 2 du même mois qui rend celui du 3 thermidor applicable aux sous-officiers, maîtres-ouvriers, tambours et trompettes.

« Sa Majesté Impériale vient de consacrer ces dispositions par les décrets des 24 messidor et 15 thermidor derniers, dont je vous transmets copie, à la suite de la présente ; mais sa sollicitude pour les anciens militaires l'a engagée à les dispenser de contracter de nouveaux engagements pour recevoir les hautes paies fixées par l'arrêté du 3 thermidor et porter les marques distinctives qu'il détermine.

« En conséquence et sans qu'il y ait obligation de contracter de nouveaux engagements, tout sous-officier ou soldat qui sera parvenu à 10 ans de service effectif, jouira, conformément à l'arrêté du 3 thermidor an 10, de 1 fr. par mois de haute paie et portera un chevron sur le bras gauche.

« Tout sous-officier et soldat ayant 15 ans de service révolus recevra 1 fr. 50 c. par mois de haute paie et portera 2 chevrons.

« Enfin, celui qui parviendra à 20 ans de service effectif jouira de 2 fr. par mois de haute paie et portera 3 chevrons.

« Ces hautes payes seront acquittées à compter du jour où le militaire aura terminé sa 10ᵉ, 15ᵉ ou 20ᵉ année et pendant tout le temps où il continuera son service. »

Alex. BERTHIER.

III

ORGANISATION DE L'INFANTERIE[1].

Avant d'aborder l'étude de chacun des corps, rappelons en quelques mots l'organisation de l'infanterie de ligne et de l'infanterie légère au moment où s'ouvre la campagne de l'an 14 (1805).

Chaque régiment se compose de 2, 3 ou 4 bataillons.

Dans l'infanterie de ligne, chaque bataillon comprend :

1 compagnie de grenadiers ;

8 compagnies de fusiliers.

Un décret du 2e jour complémentaire an 13 (19 septembre 1805) crée par bataillon une compagnie de voltigeurs en remplacement de la 2e compagnie de fusiliers. Mais, au cours d'opérations très actives, les corps n'ont pas le temps de former leurs compagnies de voltigeurs et, en ce qui concerne les divisions Gazan et Dupont, le 32e régiment d'infanterie de ligne seul organise ses compagnies de voltigeurs le 1er brumaire (23 octobre), tous les autres régiments de ces divisions les constitueront pendant leur séjour à Vienne.

Dans l'infanterie légère, chaque bataillon comprend :

1 compagnie de carabiniers ;

1 compagnie de voltigeurs (créée par décrets des 22 ventôse et 25 thermidor an 12 [13 mars et 13 août 1804]) ;

7 compagnies de chasseurs.

L'état-major d'un régiment a la même composition dans l'infanterie de ligne et dans l'infanterie légère.

Pour un régiment de 3 bataillons[2], il est constitué comme il suit.

---

1. La cavalerie ne comprenant que 2 régiments : 4e dragons et 1er hussards, parmi les troupes qui ont pris part au combat de Dürrenstein, on trouvera, au cours de la notice consacrée à ces corps, des renseignements sommaires sur l'organisation de la subdivision d'arme à laquelle chacun d'eux appartient.

2. Les corps des divisions Gazan et Dupont étant tous à 3 bataillons, nous ne nous occuperons que des régiments ayant cette constitution.

		PIED DE PAIX.		PIED DE GUERRE.	
Colonel		1	12	1	15
Major		1		1	
Chefs de bataillons		3		3	
Adjudants-majors		3		3	
Quartier-maître		1		1	
Chirurgiens	Major	1		1	
	Aide-major	1		2	
	Sous-aide	1		3	
		12		15	
Adjudants sous-officiers		3	17	3	18
Vaguemestre		»		1	
Tambour-major		1		1	
Caporal-tambour		1		1	
Musiciens, dont 1 chef		8		8	
Chefs	Tailleur	1		1	
	Cordonnier	1		1	
	Guêtrier	1		1	
	Armurier	1		1	
		17		18	
			29		33

Dans l'infanterie de ligne, les compagnies de grenadiers et de fusiliers ont la composition suivante (il n'y a pas lieu de faire connaître la composition des compagnies de voltigeurs qui n'existent pas encore dans les divisions Gazan et Dupont) :

	GRENADIERS. — PIED		FUSILIERS. — PIED	
	de paix.	de guerre.	de paix.	de guerre.
Capitaine	1	1	1	1
Lieutenant	1	1	1	1
Sous-lieutenant	1	1	1	1
	3	3	3	3
Sergent-major	1	1	1	1
Sergents	4	4	4	4
Fourrier	1	1	1	1
Caporaux	8	8	8	8
Soldats	56	64	56	104
Tambours	2	2	2	2
	72	80	72	120

Dans l'infanterie légère, les compagnies de carabiniers, voltigeurs et chasseurs sont ainsi composées :

	CARABINIERS. — PIED		VOLTIGEURS. — PIED		CHASSEURS. — PIED	
	de paix.	de guerre.	de paix.	de guerre.	de paix.	de guerre.
Capitaine	1	1	1	1	1	1
Lieutenant	1	1	1	1	1	1
Sous-lieutenant	1	1	1	1	1	1
	3	3	3	3	3	3
Sergent-major	1	1	1	1	1	1
Sergents	4	4	4	4	4	4
Fourrier	1	1	1	1	1	1
Caporaux	8	8	8	8	8	8
Soldats	56	64	104	104	49	104
Tambours	2	2	»	»	2	2
Cornets	»	»	2	2	»	»
	72	80	120	120	65	120

Ainsi, d'après les dispositions en vigueur de l'arrêté du 20 vendémiaire an 11 (12 septembre 1802), la force d'un régiment d'infanterie de ligne à 3 bataillons serait de :

PIED DE PAIX.	PIED DE GUERRE.
2,054 hommes.	3,234 hommes.

Celle d'un régiment d'infanterie légère à 3 bataillons serait de :

PIED DE PAIX.	PIED DE GUERRE.
2,051 hommes.	3,234 hommes.

Mais, malgré les efforts de l'Empereur, au début de la campagne de l'an 14 (1805), les ressources de la conscription, que la désertion diminue dans une proportion considérable, n'ont pas permis d'atteindre les chiffres réglementaires et le complet des bataillons de guerre est fixé à 900 hommes.

« Je m'en tiens à l'ordre que j'ai donné, écrit l'Empereur au Ministre de la guerre le 23 messidor an 13 (14 juillet 1805), de compléter les bataillons de guerre de l'Armée des côtes à 900 hommes. Il faut laisser des conscrits aux troisièmes bataillons afin de les exercer et de donner en même temps de l'occupation aux officiers et sous-officiers qui s'y trouvent. »

IV

LE MARÉCHAL MORTIER ET SON CHEF D'ÉTAT-MAJOR LE GÉNÉRAL GODINOT.

Les troupes qui prennent part au combat de Dürrenstein se composent des divisions :

Gazan. .	4e régiment d'infanterie légère. 100e régiment d'infanterie de ligne. 103e régiment d'infanterie de ligne.
Dupont .	9e régiment d'infanterie légère. 32e régiment d'infanterie de ligne. 96e régiment d'infanterie de ligne.
Et des	4e régiment de dragons. 1er régiment de hussards.

Avant de parler de chacun de ces régiments, il paraît nécessaire de dire quelques mots du maréchal Mortier [1] et du général Godinot, son chef d'état-major.

Né au Cateau (Nord), le 13 février 1768, Mortier (Adolphe-Édouard) est nommé capitaine au 1er bataillon du Nord le 1er septembre 1791. Adjudant général avec le grade de chef de bataillon en 1793, puis de chef de brigade en 1795, il prend le commandement du 23e régiment de cavalerie le 27 nivôse an 6 (16 janvier 1798). Général de brigade le 5 ventôse an 7 (23 février 1799), général de division sur le champ de bataille par le général en chef de l'armée du Danube le 3 vendémiaire an 8 (25 septembre 1799), il est confirmé dans ce grade par le Directoire le 27 vendémiaire an 8 (19 octobre 1799), puis nommé commandant de la 17e division militaire (Paris) qui devient ensuite la première. Lieutenant-général commandant le camp de Nimègue (12 floréal an 11 [2 mai 1803]), à la rupture de la paix d'Amiens, il commande en chef l'armée du Hanovre. Après avoir achevé l'occupation de ce pays, il est rappelé à Paris, nommé

1. Le maréchal Mortier, les généraux Gazan et Dupont ont joué des rôles trop importants dans notre histoire militaire, pour que leur vie ne soit pas connue de tous, aussi consacrerons-nous seulement quelques lignes à rappeler les principaux faits de la période de leur carrière antérieure à l'an 14 (1805).

l'un des généraux commandant la Garde des consuls, puis maréchal d'Empire le 29 floréal an 12 (19 mai 1804).

Le général Godinot est né à Lyon le 1er mars 1765.

Dragon au régiment de Montmorency le 13 août 1787, il quitte le corps le 16 novembre 1790.

Capitaine dans les chasseurs, à Reims, le 6 août 1792.

Chef de bataillon le 1er avril 1793, chef de brigade le 12 messidor an 7 (30 juin 1799), il est mis à la tête du 25e régiment d'infanterie légère le 11 vendémiaire an 12 (4 octobre 1803).

Général de brigade le 12 pluviôse an 13 (1er février 1805).

Il remplit les fonctions de chef d'état-major du maréchal Mortier pendant les campagnes de l'an 14 (1805), de 1806 et 1807.

Général de division le 10 mars 1811 et employé en Espagne, il meurt à Séville le 27 octobre 1811.

V

DIVISION GAZAN.

SA FORMATION.

La division Gazan fut formée par ordre de l'Empereur en date de Milan, le 18 floréal an 13 (8 mai 1805).

Le 20 (10 mai) le maréchal Berthier avisait le général Gazan des conditions dans lesquelles aurait lieu la constitution de la division dont le commandement lui était confié.

Milan, 20 floréal an 13 (10 mai 1805).

LE MARÉCHAL BERTHIER AU GÉNÉRAL GAZAN.

« Je vous préviens, Général, que S. M. vous a choisi pour commander une division de troupes qui va être formée à Lille et qui fera partie de la réserve générale de l'Armée des côtes.

« Cette division sera composée du 103e régiment d'infanterie, venant de l'armée de Hanovre, qui arrivera du 23 ou 25 prairial à Lille, du 100e régiment d'infanterie, venant aussi de l'armée de Hanovre, qui arrivera à Lille du 27 prairial au 1er messidor, et du 4e régiment d'infanterie légère, venant de Paris, qui arrivera du 23 au 25 prairial à Lille.

« Il sera attaché à cette division deux généraux de brigade, un adjudant commandant chef de l'état-major, des officiers d'artillerie et du génie, un commissaire des guerres et les agents d'administration nécessaires.

« Vous voudrez bien, en conséquence, vous rendre sans délai à Lille pour prendre le commandement de ces troupes en m'informant de votre arrivée dans cette place. »

Le général Gazan, au moment où il est mis à la tête de cette division, commande la 1re subdivision de la 27e division militaire (Turin). Né à Grasse (Var), le 29 octobre 1765, Gazan entre aux gardes du corps du roi, compagnie écossaise, le 6 octobre 1786. Réformé lors du licenciement, il est nommé lieutenant des grenadiers de la garde nationale de Grasse le 15 novembre 1789.

Successivement capitaine et chef de bataillon, il est mis à la tête de la 10e demi-brigade légère où il se distingue. Général de brigade le 15 germinal an 7 (4 avril 1799), il est fait général de division le 27 vendémiaire an 8 (19 octobre 1799).

L'adjudant commandant Fornier d'Albe, employé comme chef d'état-major de la 16e division militaire (Lille), est désigné pour remplir les mêmes fonctions dans la division Gazan.

Né à Nîmes, le 17 août 1769, Fornier d'Albe a 36 ans. Entré au service comme sous-lieutenant dans les chasseurs des Vosges le 14 septembre 1784, il passe comme capitaine aux chasseurs de Lorraine le 15 mars 1788 et devient lieutenant-colonel du 18e régiment de dragons le 27 mai 1792.

Nommé adjudant général le 17 juin 1793, à partir de cette époque il sert constamment dans l'état-major, soit comme aide de camp du général Menou, soit à l'état-major de l'armée de l'intérieur, soit à l'armée du Rhin et n'obtient pas d'être placé à la tête d'un régiment de cavalerie légère, comme il le demande constamment.

Il est nommé général de brigade le 20 septembre 1809, après 16 années de grade d'adjudant commandant, bien qu'il ait pris part à toutes les campagnes et qu'il soit vivement recommandé par les chefs sous les ordres desquels il a servi.

« L'habitude du malheur me donne une certaine défiance », lit-on dans une de ses lettres et il ne se trompait guère. Prisonnier de guerre en 1814, à Custrin, il est, à son retour de captivité, atteint d'infirmités qui l'empêchent de monter à cheval et il prend sa retraite le 1er juillet 1818.

Les deux généraux de brigade désignés pour être employés dans la nouvelle division sont les généraux Campana et Graindorge.

Le général Campana, né à Turin, le 5 février 1771, a 34 ans.

Ancien élève d'artillerie au Piémont, il passe en France le 1er prairial an 2 (20 mai 1794). Sous-lieutenant adjoint à l'état-major du général Masséna le 12 prairial an 2 (31 mai 1794), il com-

mande le corps franc étranger, puis est successivement aide de camp des généraux Victor et Masséna pendant la campagne de 1796 en Italie. Il ne quitte pas d'ailleurs l'Italie, où il prend part à toutes les campagnes et est blessé 3 fois.

Nommé adjudant général par le général en chef Joubert, il est confirmé dans ce grade.

Bonaparte l'appelle à la préfecture du département de Marengo, mais au cours de son voyage d'Italie, au printemps de 1805, l'Empereur le nomme général de brigade (14 floréal an 13 [4 mai 1805]) et décide qu'il sera employé à l'Armée des côtes. Le 29 floréal an 13 (19 mai 1805), il est affecté à la division du général Gazan.

Il fait avec éclat les campagnes de l'an 14 (1805) et 1806 et meurt des suites de blessures reçues à Ostrolenka.

Le général Graindorge (Jean-François) est né le 1er juillet 1772 à Saint-Poix (Manche).

Lieutenant à la formation du 1er bataillon de l'Orne, 20 septembre 1791, il passe capitaine le 8 vendémiaire an 2 (29 septembre 1793).

Nommé chef de bataillon sur le champ de bataille par le général en chef Hoche, au passage du Rhin, à Neuwied, « pour être entré le premier dans la redoute », 19 germinal an 5 (8 avril 1797) ; confirmé dans ce grade par arrêté du Directoire ; il est fait chef de brigade sur le champ de bataille par le général en chef Masséna, le 8 thermidor an 7 (26 juillet 1799).

Nommé une seconde fois chef de brigade par le général Masséna, au passage de la Limmat, le 5 vendémiaire an 8 (27 septembre 1799), il est placé à la tête de la 36e demi-brigade et confirmé dans ce grade par le premier Consul le 29 vendémiaire an 9 (21 octobre 1800).

Cet officier, d'une bravoure remarquable, avait ainsi conquis les grades de chef de bataillon et de chef de brigade sur le champ de bataille, mais il n'avait pas obtenu cet avancement sans recevoir de nombreuses blessures.

Il est blessé d'un coup de feu à la tête le 17 septembre 1792 ; il reçoit un coup de feu qui lui traverse le corps à la bataille de Hondschoote, 7 septembre 1793 ; il reçoit 4 coups de sabre au combat en avant de Charleroy ; enfin il a un coup de feu au genou gauche au passage du Rhin en l'an 3 (1793).

Sa brillante conduite au cours de la campagne de l'Helvétie lui fait obtenir un sabre d'honneur « pour la bravoure et l'entente qu'il montra aux affaires qui eurent lieu à l'armée du Rhin,

à Verdenberg, Davot et au passage de la Limmat, qu'il fit exécuter très savamment[1] ».

---

1. Tel est l'homme qui, dans la plupart des relations du combat de Dürrenstein, est accusé « d'avoir cédé subitement à une terreur panique et, sous le prétexte de parler au général Gazan, de s'être esquivé en se jetant dans une barque avec deux officiers. Cette frêle embarcation, mal dirigée, alla s'échoner contre les arches à demi brûlées du pont de Stein et il fut fait prisonnier par les Russes. »

(*Relation du combat de Dürrenstein,* par le colonel Talandier. — *Victoires et conquêtes des Français,* tome XV. — Voir, à ce sujet, page 116, note 1, l'extrait de la *Relation de la campagne de 1805,* par Danilevski.)

Les deux lettres ci-après du général Gazan au maréchal Mortier paraissent confirmer les assertions de ces divers récits.

Vienne le 27 brumaire an 14 (18 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GAZAN AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur l'affaire du 20; j'avais, par considération pour M. le général Graindorge, tu la conduite du général Campana, mais aujourd'hui que tout est connu, je viens réparer l'oubli que j'avais fait et vous désigner le général Campana pour un des braves qui se sont distingués dans cette journée. Ayant été à même, ainsi que moi, M. le Maréchal, de juger la conduite qu'a tenue cet officier général, le zèle qu'il a mis dans l'exécution des ordres que je lui ai fait parvenir, ainsi que la bravoure qu'il a montrée dans les diverses attaques qu'il a faites, je vous prie de vouloir bien lui rendre la justice qui lui est due et citer avantageusement le général Campana dans le rapport que vous devez faire à S. M.*. »

Gal GAZAN.

Vienne, 29 brumaire an 14 (20 novembre 1805).

LE GÉNÉRAL GAZAN AU MARÉCHAL MORTIER.

Monsieur le Maréchal,

« En réponse à votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'ayant donné l'ordre à M. le général de brigade Graindorge de se mettre à la tête du 100e régiment et de charger avec sur la première ligne de l'ennemi, ce général, loin d'exécuter cet ordre, fila sur le Danube avec son aide de camp et son escorte et que ne l'ayant plus trouvé, à mon retour de la charge que je fis exécuter moi-même, j'aperçus, au milieu du Danube, une grande

* *Papiers Trévise.*

Nommé général de brigade le 12 pluviôse an 13 (1er février 1805), il mourut le 27 septembre 1810 des blessures qu'il avait reçues au combat de Busaco (Portugal).

Les troupes et les différents services de la division se réunirent à Lille, où le général Gazan arriva le 6 messidor an 13 (25 juin 1805).

En raison de la nouvelle organisation de l'armée, en date du 25 floréal an 13 (15 mai 1805), la division du général Gazan, dénommée division de la réserve, entre dans la composition du corps de l'avant-garde de l'Armée des côtes de l'Océan, dont le commandement est donné au maréchal Lannes[1].

Entre temps, le général Carra-Saint-Cyr, commandant la 16e

---

barque chargée de monde et sur laquelle il me fut assuré par une très grande quantité de personnes que le général Graindorge s'était embarqué.

Cette barque ayant été entraînée par le courant sur Stein et tous les hommes qui la montaient faits prisonniers, il est à présumer que c'est là où M. le général Graindorge a été pris. J'ajouterai même que le rapport en a été fait par divers habitants de Stein*. »

Gal GAZAN.

Mais il y lieu de tenir compte qu'au moment où le général Gazan écrit au maréchal Mortier, il n'a pas entendu le général Graindorge, qui est fait prisonnier. Engagé dans une lutte des plus violentes, au milieu des multiples préoccupations du commandement, il n'a pas pu savoir quelle était la situation exacte dans laquelle se trouvait le général quand il a essayé de gagner l'autre rive du Danube et surtout il ignore le motif qui l'a fait agir ainsi.

En tout cas, on est en droit de supposer que le général Graindorge se disculpa auprès du maréchal Mortier et de l'Empereur, bons juges en la matière, car, dès son retour de captivité, il reprit son commandement dans la même division Gazan.

D'ailleurs, s'il y eut dans sa conduite à Dürrenstein une défaillance, un moment de faiblesse, dont les hommes les plus braves ne sont pas toujours exempts, il répara dignement sa faute. « Sa valeur en Portugal comme en Espagne s'est montrée par de si belles actions que ses frères d'armes ne se rappellent plus que sa mort, qui fut celle d'un brave, au combat de Busaco (au pied du Mondégo [Portugal]). » (*Relation du combat de Dürrenstein*, par le colonel Talandier.)

1. Elle porte le titre de 3e division de l'avant-garde. Le no 1 était donné à la division de grenadiers d'Oudinot et le no 2 laissé vacant pour une division que l'Empereur devait désigner.

Mais cette désignation n'ayant pas eu lieu, la division Gazan devient 2e division de l'avant-garde, qui prit la dénomination de 5e corps d'armée, lors de l'organisation de la Grande Armée.

* *Papiers Trévise.*

division militaire, à Lille, sur le territoire de laquelle se trouvaient les corps de la division Gazan, avait reçu l'ordre d'en passer l'inspection générale. Il employa les derniers jours de messidor et les premiers de thermidor à cette opération (mi-juillet 1805)[1].

D'après les ordres donnés pour la réunion à Lille des régiments de la division Gazan, ces corps avaient dû marcher avec leurs 3 bataillons. Tous les autres régiments de l'Armée des côtes n'avaient que deux bataillons de guerre et avaient laissé leurs troisièmes bataillons comme dépôt.

Le maréchal Berthier demande à l'Empereur des ordres à ce sujet :

Boulogne, 25 messidor an 13 (14 juillet 1805).

LE MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

« J'ai l'honneur d'observer à V. M. qu'en conséquence de ses ordres, la division Gazan se compose de 3 régiments de 3 bataillons chacun.

« Ces régiments auront-ils la même formation que ceux de l'armée ? c'est-à-dire ne fournissent-ils que 2 bataillons de guerre chacun, ou les 3 bataillons sont-ils destinés à marcher, en laissant seulement un dépôt en France ?

« La décision de V. M. est nécessaire pour la répartition de l'embarquement. »

Le Ministre de la guerre,

M[al] BERTHIER.

L'Empereur met en note :

« Leur faire embarquer leurs 3 bataillons. »

Saint-Cloud, 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805).

Mais, comme il est absolument nécessaire de laisser un détachement pour servir de dépôt, au moment où la division reçoit

---

1. Les livrets de cette revue, passée un mois avant l'ouverture de la campagne de l'an 14 (1805), sont aux Archives administratives du ministère de la guerre. Ils donnent les renseignements les plus complets et les plus exacts que l'on puisse avoir sur l'organisation de ces corps ; nous y ferons de nombreux emprunts.

l'ordre de quitter Lille pour se rapprocher des côtes, un embarquement étant considéré comme imminent, le maréchal Berthier donne l'ordre suivant au général Gazan :

Boulogne, 15 thermidor an 13 (3 août 1805).

LE MARÉCHAL BERTHIER AU GÉNÉRAL GAZAN.

« . . . . Vous laisserez à Lille comme dépôt une compagnie par chaque bataillon. Cette compagnie sera la 8e compagnie de fusiliers du bataillon. A cet effet, la 8e compagnie de chaque bataillon sera fondue dans les 7 autres compagnies et composée des officiers, sous-officiers et soldats les moins en état de faire la guerre, en observant cependant que les officiers et sous-officiers soient assez instruits pour dresser les conscrits de l'année qui arriveront.

« Ces compagnies de dépôt recevront tous les hommes aux hôpitaux ou absents.

« Le colonel de chaque régiment sera autorisé à désigner les officiers et sous-officiers de la 8e compagnie de chaque bataillon restant comme dépôt, ainsi qu'à désigner les soldats les moins en état de faire la campagne. Donnez les instructions nécessaires aux colonels des 3 régiments employés sous vos ordres pour l'exécution de cette disposition et rendez-m'en compte. »

4e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE.

Le 4e régiment d'infanterie légère est une des anciennes fameuses demi-brigades légères de l'armée d'Italie.

Formée le 18 germinal an 4 (7 avril 1796) par embrigadement de la 8e légère avec le 1er bataillon de la 52e de ligne ancienne, le 5e bataillon de l'Isère, le 1er bataillon de la Charente et le bataillon de Nyons (Drôme), elle s'était constamment signalée à l'avant-garde des divisions Masséna et Joubert.

Désignée pour faire partie de l'expédition d'Égypte, elle prit part aux combats les plus sanglants de cette campagne.

Aussi, à son retour en France, les pertes qu'elle avait éprouvées étaient telles qu'il ne restait plus « à ce corps que le nom ».

Au quartier général de Paris, le 12 thermidor an 10 (31 juillet 1802) de la République française.

SUCHET, GÉNÉRAL DE DIVISION, INSPECTEUR GÉNÉRAL D'INFANTERIE AU MINISTRE DE LA GUERRE.

« Je vous adresse, citoyen Ministre, mon travail d'inspection pour la 4e légère. Lors de ma revue, j'ai trouvé cette demi-brigade dans un état complet de délabrement, les pertes qu'elle a éprouvées en Égypte sont de nature à mériter de grands secours, je vous assure que c'est la demi-brigade de mon inspection que j'ai trouvée dans le plus mauvais état.

« L'arrivée d'un bataillon complémentaire formé de bataillons auxiliaires donnera quelques soldats et quelques sous-officiers, mais ne pourra réparer les pertes immenses qu'a faites cette demi-brigade où il est difficile de trouver de vieux soldats. Le chef de brigade Bazancourt est animé du zèle le plus ardent pour rétablir son corps. Il mérite des éloges pour le peu qu'il a déjà fait dans une demi-brigade, dont le commandement lui a été confié à une époque où il ne restait plus à ce corps que le nom.

« L'état dans lequel j'ai vu cette demi-brigade doit fixer l'attention du Gouvernement et les notes que je donne sur une partie des officiers qui, pendant la guerre d'Orient, ont été occupés à des commandements dans l'intérieur de l'Égypte, suffiront pour vous déterminer à leur assigner des retraites ou une réforme, si, dans la prochaine inspection, ils n'ont pas fait d'assez grands progrès pour mériter plus d'indulgence.

« Sous le n° 1 se trouve le livret final, vous serez étonné, en le parcourant, du très petit nombre de soldats qui restent à cette demi-brigade et du besoin urgent qu'elle a d'être recrutée. En lisant le résumé de mon inspection, vous apprécierez la nécessité de réunir un corps à qui toute espèce de dissémination serait fatale. »

Son effectif, à l'époque de l'inspection du général Suchet qui a lieu à Montbrison, le 1 floréal an 10 (21 avril 1802), n'est plus que de 836 hommes ; avec le bataillon complémentaire et les recrues qu'elle va recevoir, il atteindra 1,440 hommes, mais une grande partie des présents, cadres et hommes, est à réformer.

Les notes du général Suchet indiquent à quel état d'épuisement ce corps est arrivé.

Esprit de corps. — « Entièrement affaibli par les pertes considérables éprouvées à la guerre. »

Instruction des officiers. — « De la pratique en campagne, mais point assez pour former des soldats, et remplir leurs devoirs. »

Instruction des soldats. — « Elle est mauvaise et a besoin d'être recommencée par les premiers principes. Les vieux soldats sont plus difficiles à placer que les recrues. »

Le chef de brigade Bazancourt, qui en a pris le commandement le 7 floréal an 9 (27 avril 1801), va profiter de la période de paix pour refaire ce corps.

Dès l'inspection suivante (Rennes, 23 floréal an 11 — 13 mai 1803), le général Suchet le félicite de ses efforts : « Le chef de brigade Bazancourt mérite des éloges, dit-il, pour le zèle qu'il a mis à rétablir un corps très délabré et par les soins constants qu'il porte au bien de la demi-brigade. »

A chacune des inspections générales suivantes, on constate les progrès réalisés dans la 4e demi-brigade légère qui, le 1er vendé-

miaire an 12 (24 septembre 1803), devient le 4e régiment d'infanterie légère[1].

Du 1 floréal an 10 (21 avril 1802), époque de la 1re inspection générale du général Suchet, jusqu'au 24 messidor an 13 (13 juillet 1805), date de l'inspection générale que le général Carra-Saint-Cyr passe à Lille quelques semaines avant le commencement de la campagne de l'an 14 (1805), les principaux gains et pertes que ce corps a faits sont :

Gains.

Il a reçu :

				RECRUES.	RECRUES volontaires.			
Recrues.	1,266	1,539	Jusqu'au 1er vendémiaire an 12 (24 septembre 1803)	336	140	= 476	1,539	2,205
Recrues volontaires.	273		Du 1er vendémiaire an 12 (24 septembre 1803) au 1er vendémiaire an 13 (23 septembre 1804)	684	80	= 764		
			Depuis cette époque	246	53	= 299		
Venus d'autres corps							505	
Déserteurs rentrés et hommes rayés des contrôles rentrés							161	

Pertes.

D'autre part, il a perdu :

Morts	228	1,705
Déserteurs	538	
Rayés par longue absence	492	
Partis en congé de retraite	51	
Réformés	344	
En congé avec congés absolus	6	
Passés à d'autres corps et rayés pour motifs divers	46	

Au 1er messidor an 13 (13 juillet 1805), son effectif est le suivant.

1. « Les corps d'infanterie seront désignés désormais sous le nom de régiment, les chefs de brigade prendront le titre de colonel. » (Art. 1er du Titre IV de l'arrêté du 1er vendémiaire an 12 [24 septembre 1803].)

Situation sommaire du corps à l'époque de la revue.

DESIGNATION des GRADES.		EFFECTIF.	PRÉSENTS SOUS LES ARMES.	AUX BATAILLONS DE GUERRE.	DÉTACHÉS.	AUX HOPITAUX du lieu.	AUX HOPITAUX externes.	ABSENTS par congé.	ABSENTS sans congé.	DÉTENUS.	EMBARQUÉS comptant au corps.	EMBARQUÉS pour mémoire.	PRISONNIERS DE GUERRE.
Officiers.	Colonel	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs de bataillon	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Quartier-maître trésorier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Adjudants-majors	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgiens aides-majors	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurg. sous-aides	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Capitaines	30	29	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lieutenants	28	24	»	3	1	»	»	»	»	»	»	»
	Sous-lieutenants	25	22	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL des officiers		97	89	»	6	2	»	»	»	»	»	»	»
Hommes de l'état-major.	Adjudants sous-officiers	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs tailleur	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs guêtrier	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs armurier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs cordonnier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tambour-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Caporal-tambour	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Musiciens	8	7	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Sous-officiers, grenadiers, voltigeurs, fusiliers, tambours, cornets, enfants de troupe.	Sergents-majors	27	24	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»
	Sergents	108	88	»	13	2	5	»	»	»	»	»	»
	Caporaux-fourriers	25	23	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
	Caporaux	212	189	»	6	11	6	»	»	»	»	»	»
	Grenadiers	166	147	»	»	12	6	»	»	1	»	»	»
	Voltigeurs	302	281	»	»	6	14	»	»	1	»	»	»
	Fusiliers	1,021	879	»	1	63	67	4	»	7	»	»	»
	Tambours	46	36	»	»	6	3	»	»	1	»	»	»
	Cornets	6	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Enfants de troupe	11	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL de l'effectif des sous-officiers et soldats		1,940	1,699	»	21	101	105	4	»	10	»	»	»

Dans son rapport d'inspection générale, le général Carra-Saint-Cyr constate en ces termes les résultats obtenus :

« Le colonel Bazancourt est un officier très distingué et le major concourt parfaitement à ses vues ; l'esprit de corps est bon et les officiers et sous-officiers instruits, le soldat bien exercé . . . ; le régiment manœuvre bien, la discipline dans les principes du Gouvernement, l'espèce d'hommes toujours médiocre. Il ne s'en est pas trouvé un seul réunissant les qualités exigées pour entrer dans la Garde impériale. »

Les officiers sont en général bien notés, mais le plus jeune des adjudants-majors, le capitaine Merle, est le plus flatteusement apprécié :

« Il unit aux connaissances militaires qu'il possède des connaissances particulières, sert avec zèle et exactitude, est bon instructeur, se livre avec succès à cette partie essentielle de l'état militaire, se conduit parfaitement. En lui on reconnaît en général toutes les qualités qui caractérisent l'officier de mérite. »

Un seul officier, Aherde (Georges), âgé de 18 ans, « sort de l'École de Fontainebleau ; il est instruit en théorie et en pratique, est employé au régiment comme instructeur et s'acquitte fort bien de cet emploi ; sert avec beaucoup d'exactitude et réunit les qualités qui caractérisent l'officier de mérite ».

Le colonel, qui a appartenu à l'ancienne armée, s'est appliqué à obtenir une certaine homogénéité dans son corps d'officiers qui est « suffisamment instruit ».

Né le 19 mars 1767 au Val-de-Molles (Oise), élève de l'École militaire en 1775, Lecat de Bazancourt est nommé sous-lieutenant au 42e (ci-devant Limosin) le 19 novembre 1784.

Lieutenant le 15 septembre 1791, il fait en Italie les campagnes des ans 2, 3, 4, 5, celle de Suisse en l'an 6. Chef de bataillon en Égypte, il est blessé d'un coup de feu à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre. Il passe chef de brigade et prend le commandement de la 4e légère. Nommé général de brigade le 6 mars 1808, il commande en chef la Garde de Paris, puis, commandant supérieur de la place de Danzig, il est fait prisonnier lors de sa reddition le 2 janvier 1814.

Il cesse d'être en activité le 15 décembre 1814 et meurt le 17 janvier 1820.

Les vieux soldats, très fatigués par les nombreuses campagnes, ont presque tous quitté le corps, et le régiment n'a que 33 hommes ayant plus de 10 ans de service, mais il compte dans

ses 3 bataillons de campagne 868 hommes « ayant fait la guerre »[1]. (Voir état n° 3a.)

Au moment de l'entrée en campagne, le nombre des présents sous les armes dans ses 3 bataillons est de 80 officiers, 1,652 hommes[2] (Situation du 14 fructidor an 13 [1er septembre 1805]); et l'effectif de ses compagnies de dépôt est de 123 hommes présents et 3 hommes aux hôpitaux. (Situation de la 16e division militaire, 1er fructidor an 13 [19 août 1805].)

---

1. Nous avons trouvé un état donnant « le nombre d'hommes qui ont fait la guerre dans les différents corps composant l'Armée des côtes ». Ce document, des plus intéressants, avait été établi au moyen des situations fournies à la suite de l'ordre ci-dessous du Major général adressé aux maréchaux commandant les divers corps d'armée.

Boulogne, 12 thermidor an 13
(31 juillet 1805).

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL SOULT.

« Je vous prie, Monsieur le Maréchal, de m'adresser un état sommaire du nombre d'hommes qui ont fait la guerre et qui se trouvent présents aux drapeaux dans chacun des régiments composant le corps du centre. »

Mal Berthier.

2. Un des bataillons du 4e régiment d'infanterie légère fut un de ceux désignés pour faire l'essai de l'habit blanc adopté pour quelque temps seulement en 1806.

Paris, 8 ventôse an 13 (27 février 1805).

NOTE POUR LES MINISTRES DE LA GUERRE ET DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

« Le 3e bataillon du 18e de ligne, le 3e bataillon du 4e d'infanterie légère et le 4e escadron du 27e de dragons seront habillés suivant les nouveaux modèles, au plus tard le premier dimanche de floréal. On aura soin de rendre la veste plus jolie, afin que l'été le soldat puisse rester sans habit et se trouver encore agréablement vêtu.

« Les deux premiers bataillons et les trois premiers escadrons resteront disponibles et habillés en entier suivant l'ancienne ordonnance. »

Napoléon.

Le 4e régiment ayant fait la campagne avec ses 3 bataillons, il est possible que ce soit dans cette tenue que le 3e bataillon ait marché.

100e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE.

Si le 4e régiment d'infanterie légère représente dans la division Gazan les anciens corps des armées d'Italie et d'Égypte, le 100e et le 103e régiments d'infanterie de ligne sont, au contraire, les héritiers des vieux corps des armées du Rhin.

Formée à l'armée de Rhin-et-Moselle, le 28 pluviôse an 4 (17 février 1796), avec la 6e et la 203e demi-brigades de première formation, la 100e demi-brigade ne compte qu'un bataillon des anciens corps parmi ceux qui ont coopéré aux divers amalgames, mais il appartient à un de ceux qui briguaient l'honneur de tenir le premier rang dans l'armée française, c'est le 2e bataillon de Piémont (3e régiment d'infanterie au 1er janvier 1791). En 1805, on trouve encore un assez grand nombre de vieux soldats de Piémont dans les rangs du 100e.

Le nouveau corps fait la campagne de 1796 en Allemagne; en octobre 1798, il est envoyé en Helvétie, où il combat sous Lecourbe, et à la bataille de Zurich, ayant à sa tête son nouveau chef de brigade, Ritay, et le général Mortier, qui commande la division dont il fait partie, il bat les Russes de Korsakof.

Il assiste à la bataille d'Hohenlinden et fait partie de l'armée de Hanovre, où il se retrouve sous les ordres du général Mortier.

Le chef de brigade Ritay, vieux soldat de Piémont, donne à la 100e demi-brigade, qu'il commande depuis le 6 thermidor an 7 (24 juillet 1799), des habitudes d'ordre et de discipline.

Né le 25 octobre 1761 à Portet (Haute-Garonne), Ritay (Jean-Marie) s'enrôle le 19 juillet 1781 au régiment de Piémont. Sergent-major le 15 novembre 1789, adjudant le 15 septembre 1791, lieutenant le 1er mars 1792, il passe adjudant-major à la 6e demi-brigade dans laquelle est versé le 2e bataillon de Piémont. Chef de bataillon dans ce corps, il conserve son grade lors de la formation de la 100e demi-brigade et en devient le chef.

Général de brigade le 7 nivôse an 14 (28 décembre 1805), il prit sa retraite le 19 octobre 1808 « en raison de sa santé, fort

délabrée par suite des fatigues de la guerre ». Il mourut à Portet le 12 avril 1819.

Ce colonel, ancien militaire, s'efforce de conserver les vieux soldats que les fatigues de la guerre dans un pays d'un climat plus tempéré ont moins usés que ceux qui avaient pris part aux campagnes d'Italie et d'Égypte.

Du 1er germinal an 10 (22 mars 1802), époque à laquelle la 100e demi-brigade passe à Namur l'inspection générale du général Schauenburg, jusqu'au 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805), date de l'inspection générale du général Carra-Saint-Cyr à Lille, ce corps reçut 1,250 recrues (soit de la conscription, soit recrues volontaires).

Depuis le 1er vendémiaire an 13 (23 septembre 1804), il n'a reçu que 14 recrues.

Pendant cette période, les pertes sont aussi minimes ; les principales sont :

Morts	59
Déserteurs.	297
Rayés pour longue absence	271
Réformés	40

Du 1er vendémiaire an 9 (23 septembre 1800) au 1er germinal an 10 (22 mars 1802), le corps avait renvoyé tous les militaires qui ne pouvaient plus faire campagne (352 réformés) et avait donné 73 congés absolus.

Au 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805), la situation du 100e régiment d'infanterie est la suivante.

100e RÉGIMENT.
1er thermidor an 13
(20 juillet 1805).

Situation sommaire du corps à l'époque de la revue.

DÉSIGNATION des GRADES.		EFFECTIF.	PRÉSENTS SOUS LES ARMES.	AUX BATAILLONS DE GUERRE.	DÉTACHÉS.	AUX HÔPITAUX du lieu.	AUX HÔPITAUX externes.	DÉTENUS.	EMBARQUÉS comptant au corps.	EMBARQUÉS pour mémoire.	PRISONNIERS DE GUERRE.	ABSENTS par congé.	ABSENTS sans congé.
Officiers.	Colonel	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs de bataillon	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Quartier-maître trésorier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Adjudants-majors	3	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgiens aides-majors	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurg. sous-aides	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Capitaines	27	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lieutenants	27	26	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
	Sous-lieutenants	27	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL des officiers		96	94	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»
Hommes de l'état-major.	Adjudants sous-officiers	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs tailleur	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs guêtrier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs armurier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs cordonnier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tambour-major	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
	Caporal-tambour	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Musiciens	6	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sous-officiers, grenadiers, voltigeurs, fusiliers, tambours, cornets, enfants de troupe.	Sergents-majors	27	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sergents	108	104	»	»	1	3	»	»	»	»	»	»
	Caporaux-fourriers	27	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Caporaux	206	205	»	»	1	10	»	»	»	»	»	»
	Grenadiers	149	142	»	»	4	3	»	»	»	»	»	»
	Voltigeurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Fusiliers	1,767	1,639	»	1	65	61	1	»	»	»	»	»
	Tambours	54	47	»	»	4	3	»	»	»	»	»	»
	Cornets	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Enfants de troupe	13	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL de l'effectif des sous-officiers et soldats		2,376	2,218	»	1	76	80	1	»	»	»	»	»

Dans son rapport d'inspection générale, le général Carra-Saint-Cyr « félicite le colonel pour sa manière de servir et pense qu'il doit être mis au rang de ceux qui ont droit à l'avancement ».

Il apprécie ainsi le 100ᵉ : « L'esprit de corps est bon ; les officiers de compagnie sont généralement bien notés sous tous les rapports. Aucun n'a de notes défavorables. Le sous-lieutenant Bineaut, élève de l'École militaire de Fontainebleau [1], est désigné *promettant* par son zèle, son activité et son intelligence. »

« L'instruction théorique des officiers et sous-officiers est bonne » ; mais la note relative à l'instruction pratique des officiers, sous-officiers et soldats mérite d'être signalée. Elle est ainsi conçue : « Ce corps étant disséminé depuis deux ans dans différents cantonnements [2], l'inspecteur n'a pu l'examiner ; cependant il pense que la réunion du régiment et le talent de ses chefs donneront l'ensemble nécessaire. »

Le départ pour la campagne de l'an 14 (1805) ne va pas laisser beaucoup de temps à ce corps pour réaliser le *desideratum* de l'inspecteur général.

Les officiers, qui sont tous anciens au régiment, sont en général âgés, surtout les lieutenants et sous-lieutenants. (Voir état nº 1ª.)

Parmi ces derniers, le plus jeune a 29 ans. Il faut faire exception pour le sous-lieutenant qui sort de l'École de Fontainebleau, qui est âgé de 19 ans. Il est signalé comme « déjà instruit théoriquement et pratiquement, promet, travaille et a quelques connaissances libérales ». Un lieutenant de 49 ans est noté comme « peu instruit, mais ancien militaire. Sans moyens. A exemplairement supporté les fatigues et les privations de la guerre. Mœurs très triviales. A de la bonne volonté. »

La plupart des officiers ont comme note : instruit théoriquement et pratiquement.

Au moment de l'entrée en campagne, le 100ᵉ régiment d'infanterie compte dans ses 3 bataillons de guerre :

81 officiers, 1,987 hommes. (Situation du 14 fructidor an 13 [1ᵉʳ septembre 1805].)

---

1. Il est curieux de voir l'intérêt que l'on porte aux jeunes officiers sortis de l'École de Fontainebleau et avec quel soin ils sont notés.

2. Le 100ᵉ régiment en Hanovre était disséminé dans plus de 25 cantonnements différents, comme cela avait ordinairement lieu en Allemagne. Le soldat étant nourri par l'habitant, cette dissémination était une nécessité pour assurer son bien-être et ne pas trop peser sur le pays.

Sur les 1,987 hommes présents aux bataillons de campagne, 1,316 « ont fait la guerre » et, sur l'ensemble du régiment, 643 ont plus de dix ans de service. (Voir état n° 3[a].)

Les 8es compagnies de fusiliers que le régiment a laissées comme dépôt à Lille ont un effectif de :

270 présents et 106 hommes à l'hôpital [1].

(Situation du 1er fructidor an 13 [19 août 1805].)

---

1. Il n'est malheureusement pas possible de connaître le nombre d'officiers laissés avec ces 8es compagnies; ils sont compris dans l'effectif général.

103e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE.

Organisée le 1er ventôse an 4 (20 février 1796) à l'armée de Rhin-et-Moselle avec les 86e et 162e demi-brigades de première formation, la 103e demi-brigade va prendre part aux mêmes campagnes et opérations que la 100e.

Elle est avec Moreau en Allemagne en 1796, puis en Helvétie avec Masséna, où elle se rencontre pour la première fois avec les Russes ; enfin elle prend part à la bataille de Hohenlinden et fait partie de l'armée de Hanovre.

Les éléments qui viennent se grouper autour du chef de brigade Dumoulin, ancien soldat nommé capitaine dans le 1er bataillon de la commune de Paris le 5 septembre 1792, introduisent dans les rangs de la 103e, en outre de plusieurs bataillons de volontaires, le 2e bataillon du 43e régiment (ex-Royal-Vaisseau), qui appartenait à la 86e, et le 2e bataillon du 89e régiment (ex-Royal-Suédois).

De même qu'au 100e, un grand nombre de ces anciens militaires comptent encore dans les rangs du 103e en 1805 et en assurent la solidité.

Mais l'action du chef de brigade n'est pas aussi énergique que celle du chef de la 100e.

Dans l'inspection générale qu'il passe du corps le 23 pluviôse an 10 (12 février 1802) à Cologne, le général Schauenburg trouve que « l'instruction laisse beaucoup à désirer et qu'il a cru devoir charger spécialement un chef de bataillon de la diriger ».

L'inspecteur se plaint aussi « de la grande quantité de femmes qui existent à ce corps et il désirerait que, pour empêcher que le nombre s'en accroisse, les militaires ne puissent se marier sans permission, comme cela se pratiquait autrefois ».

Le 12 pluviôse an 13 (1er février 1805), le colonel Taupin remplace l'ancien chef de corps passé général.

Né à Barleris (Oise) le 17 avril 1767, il s'enrôle au régiment du Roi Infanterie le 14 mai 1787. Nommé sous-lieutenant au 1er bataillon de l'Oise le 18 septembre 1791, il fait la plupart

des campagnes de la Révolution et passe capitaine, chef de bataillon, puis major au 11e de ligne le 30 frimaire an 12 (22 décembre 1803).

Renommé pour sa bravoure, il a accompli plusieurs actions d'éclat tant à l'armée d'Italie qu'à celle du Nord et a reçu un sabre d'honneur.

Général de brigade le 21 février 1807, général de division le 28 janvier 1813, il est tué d'un coup de feu devant Toulouse le 11 avril 1814.

Chef énergique, dès son arrivée au 103e il améliore l'instruction et fait régner une discipline plus exacte.

Le général Carra-Saint-Cyr apprécie ainsi le régiment à la suite de son ordre d'inspection générale du 4 thermidor an 13 (23 juillet 1805) :

« L'inspecteur témoigne sa satisfaction aux officiers de tout grade de la discipline, de l'administration et de la bonne tenue du régiment, ainsi que de la manière dont on forme les hommes de nouvelle levée. Il recommande au colonel d'allier la douceur prescrite par le Gouvernement et la fermeté nécessaire au maintien de la bonne discipline, et il lui ordonne d'employer les mêmes moyens que ceux dont il a fait usage jusqu'à ce jour. »

Discipline. — « Elle est très exacte, le corps avait besoin d'un chef ferme [1]. »

Manœuvres. — « Elles se font avec précision. »

Instruction pratique des officiers, des sous-officiers et des soldats. — « La réunion du corps, le zèle et l'activité des chefs

---

1. Dans son rapport, à la suite de l'inspection passée le 18 fructidor an 11 (5 septembre 1803) à Nienburg, le général Rivaud avait trouvé « qu'il régnait peu d'union entre les officiers supérieurs et que l'instruction était faible et négligée ».

« L'inspecteur général charge en outre le chef de brigade de faire mettre à l'école de peloton, puis à celle de bataillon, le capitaine X..., du 3e bataillon, qui ne connaît pas les manœuvres et ne sait pas les commander. Il ajoute que ce capitaine est suspendu pendant 3 mois de son droit de commander le bataillon et il ordonne que si, après ces 3 mois, cet officier ne commande pas parfaitement un peloton et un bataillon, il soit privé de son droit de capitaine commandant une division jusqu'à la prochaine inspection, époque à laquelle l'inspecteur général prononcera sur son sort d'après les ordres du ministre. On croit devoir proposer au ministre d'approuver particulièrement ces dispositions qui, quoique très sévères, paraissent nécessitées par le bien du service dans un corps où l'instruction a été généralement fort négligée. » (Rapport fait au Ministre de la guerre le 11 vendémiaire an 12 [4 octobre 1803] par le Bureau chargé du dépouillement des revues d'inspection générale.)

donneront l'ensemble nécessaire à ce corps qui a été longtemps disséminé. »

Du 1er vendémiaire an 9 (23 septembre 1800) au 4 thermidor an 13 (23 juillet 1805), le 103e régiment d'infanterie a reçu 983 recrues (soit conscrits, soit recrues volontaires), dont 76 depuis le 8 vendémiaire an 13 (30 septembre 1804) et 235 venus d'autres corps, déserteurs rentrés, etc.

Il a perdu :

Morts	156
Déserteurs.	199
Rayés pour longue absence	577
Réformés	379
Congédiés avec retraite et congés absolus, etc.	300

L'effectif qui, au 1er vendémiaire an 9, était de 2,875 hommes, n'est plus que de 2,360 au 4 thermidor an 13.

Situation sommaire du corps à l'époque de la revue le 4 thermidor an 13 (23 juillet 1805).

	EFFECTIF.	PRÉSENTS sous les ARMES.	Aux BATAILLONS de GUERRE.	DÉTACHÉS.	AUX HÔPITAUX.	ABSENTS par CONGÉ.
Colonel	1	1	»	»	»	»
Major	1	1	»	»	»	»
Chefs de bataillons	3	3	»	»	»	»
Quartier-maître trésorier	1	1	»	»	»	»
Adjudants-majors	3	3	»	»	»	»
Chirurgien-major	1	1	»	»	»	»
— aide-major	1	1	»	»	»	»
— sous-aides	3	3	»	»	»	»
Capitaines	27	26	»	1	»	»
Lieutenants	26	21	»	4	1	»
Sous-lieutenants	26	23	»	2	»	1
TOTAL des officiers	93	84	»	7	1	1
Adjudants sous-officiers	3	3	»	»	»	»
Chefs tailleur	1	1	»	»	»	»
Chefs guêtrier	1	1	»	»	»	»
Chefs armurier	1	1	»	»	»	»
Chefs cordonnier	1	1	»	»	»	»
Tambour-major	1	1	»	»	»	»
Caporal-tambour	1	1	»	»	»	»
Musiciens	8	8	»	»	»	»
Sergents-majors	27	26	»	1	»	»
Sergents	108	82	»	25	»	1
Caporaux-fourriers	27	27	»	»	»	»
Caporaux	217	187	»	25	5	»
Grenadiers	167	159	»	3	3	2
Voltigeurs	»	»	»	»	»	»
Fusiliers	1,731	1,645	»	»	52	34
Tambours	54	50	»	»	2	2
Cornets	»	»	»	»	»	»
Enfants de troupe	12	12	»	»	»	»
TOTAL de l'effectif des sous-officiers et soldats	2,360	2,205	»	54	62	39

L'effectif élevé que le corps avait en l'an 9 lui a permis, malgré les réformes et les pertes de toute nature, d'avoir encore 1,381 hommes « ayant fait la guerre » dans ses 3 bataillons de campagne, et sur l'ensemble du corps 742 hommes ayant plus de dix ans de service. (Voir état n° 3[a].)

Comme au 100[e], il y a lieu de signaler l'âge des officiers, surtout celui des sous-lieutenants. (Voir état n° 1[a].)

Au moment de l'entrée en campagne, le 103[e] compte dans ses 3 bataillons de guerre : 81 officiers, 1,987 hommes. (Situation du 14 fructidor [1[er] septembre 1805].)

Les 8[es] compagnies de fusiliers qu'il a laissées comme dépôts à Lille ont un effectif de 177 présents et 55 hommes aux hôpitaux.

VI

DIVISION DUPONT.

SA FORMATION.

Les corps qui composent la division Dupont, 9ᵉ régiment d'infanterie légère, 32ᵉ et 96ᵉ régiments d'infanterie de ligne, furent des premiers désignés pour faire partie des camps des côtes de l'Océan.

Dès le 28 prairial an 11 (17 juin 1803), ils étaient avisés « de tenir leurs 1ᵉʳ et 2ᵉ bataillons prêts à marcher vers la fin de l'été au complet de 1,000 hommes chacun ».

Ces régiments étaient tous en garnison à Paris ou environs et jouissaient, d'ailleurs, d'une grande réputation dans l'armée.

Ils devaient entrer dans la composition de la 1ʳᵉ division du camp de Compiègne, dont le général Ney était le commandant en chef.

Le général Dupont avait le commandement de la 1ʳᵉ division.

Le général Dupont, connu sous le nom de Dupont de l'Étang, pour le distinguer de son frère, le général Dupont-Chaumont, est né le 4 juillet 1765 à Chabannes (Charente). Après avoir servi comme officier d'artillerie en Hollande de 1787 à 1790, il rentre en France dès les premiers événements de la Révolution et il est fait sous-lieutenant au 12ᵉ régiment d'infanterie par le général Rochambeau. Il passe rapidement par tous les grades, est nommé général de brigade le 9 brumaire an 4 (31 octobre 1795), général de division le 13 floréal an 5 (2 mai 1797), directeur du dépôt de la guerre, puis chef d'état-major de l'armée de réserve, le 11 germinal an 8 (1ᵉʳ avril 1800). A la paix, il reçut le commandement de la 2ᵉ division militaire (Mézières) le 1ᵉʳ germinal an 10 (22 mars 1802), poste qu'il occupait lorsqu'il fut mis à la tête d'une division des camps des côtes de l'Océan.

Le chef d'état-major de la division Dupont est l'adjudant commandant Duhamel. Né en 1764 à Seclin (Nord), Duhamel (Augustin) est entré comme soldat, le 21 juin 1781, au 11e régiment d'infanterie (ci-devant la Marine) ; caporal, sergent, puis sergent-major le 10 septembre 1791, il est nommé adjudant sous-officier dans le 3e bataillon des Bouches-du-Rhône le 16 août 1792, capitaine au choix le 6 octobre 1792, chef de bataillon dans la 25e demi-brigade légère, le 15 vendémiaire an 8 (7 octobre 1799), et adjudant commandant le 9 fructidor an 11 (27 août 1803). Désigné pour être employé au camp de Compiègne le 5 brumaire an 12 (28 octobre 1803), il ne quitte pas la division Dupont, à laquelle il est affecté comme chef d'état-major, jusqu'au 5 août 1806, où il est nommé à l'emploi de colonel du 21e régiment d'infanterie légère. Il meurt le 1er mai 1807 des suites des blessures reçues à la bataille d'Ostrolenka.

Les généraux de brigade désignés pour servir sous ses ordres étaient les généraux Marchand et Rouyer.

Né à Albène (Isère) le 10 décembre 1765, Marchand (Jean-Gabriel) est nommé capitaine au 4e bataillon de l'Isère le 13 novembre 1791. Adjoint à l'état-major le 21 floréal an 2 (10 mai 1794), chef de bataillon le 3 nivôse an 4 (24 décembre 1795), il passe avec son grade à la 4e demi-brigade d'infanterie légère le 1er brumaire an 5 (22 octobre 1796).

Il se distingue tout particulièrement dans ce corps toujours à l'avant-garde et est fait chef de brigade sur le champ de bataille par Bonaparte le 11 nivôse an 5 (31 décembre 1796).

Général de brigade le 21 vendémiaire an 8 (13 octobre 1799), il est employé à l'armée du Rhin, puis au camp de Montreuil, le 21 frimaire an 12 (13 décembre 1803).

Général de division le 3 nivôse an 14 (24 décembre 1805), il prend part à toutes les campagnes de l'Empire et commande la levée en masse du département de l'Isère, le 4 janvier 1814.

Impliqué dans un complot et traduit devant un conseil de guerre, le 25 juin 1816, il est acquitté.

Admis à la retraite le 17 mars 1825, il meurt à Grenoble en 1851.

Le général Rouyer, né à Vouxey (Vosges) le 2 mai 1765, prend du service en Autriche et, après plusieurs campagnes contre les Turcs, est nommé lieutenant au régiment de Toscane. Au début de la Révolution, il rentre en France et, malgré son désir « d'obtenir une place dans les hussards dont il connaît

très bien le service, parlant en outre l'allemand comme sa langue maternelle », il est placé comme capitaine au 12e régiment d'infanterie, 15 septembre 1791. Fait adjudant général par les représentants du peuple près l'armée des Ardennes le 23 germinal an 2 (12 avril 1794), il est employé en cette qualité à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis à celle de Mayence.

Il prend part à toutes les campagnes des armées des Ardennes, de Sambre-et-Meuse et du Rhin pendant les années 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Général de brigade le 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799), il est affecté au camp de Montreuil le 21 frimaire an 12 (13 décembre 1803).

Général de division le 3 nivôse an 14 (24 décembre 1805), il est admis à la retraite le 4 septembre 1815.

Dès le printemps de l'an 12 (1804), le camp fut transféré de Compiègne à Montreuil ; la 1re division s'installa à Camiers.

Mais les corps, même en tirant de leurs 3es bataillons tout ce qui pouvait marcher, n'avaient pas pu atteindre l'effectif de 1,000 hommes par bataillon primitivement prescrit. Aussi, des ordres successifs fixent le complet de guerre par bataillon à 800 puis à 900 hommes.

Une lettre du général Dutaillis, chef d'état-major du corps du maréchal Ney, au général Dupont indique d'une manière exacte l'effectif que devaient avoir les deux bataillons de guerre.

Montreuil, 21 messidor an 13 (10 juillet 1805).

LE GÉNÉRAL DUTAILLIS AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Le maréchal commandant en chef a reconnu, mon cher Général, que les 32e et 96e régiments portaient leur complet à 1,863 hommes tandis qu'il ne doit être que de 1,862. Il me charge de vous inviter à faire rectifier cette erreur, dont je vous prie de m'indiquer la cause.

« Un régiment d'infanterie de ligne se compose de :

Grand état-major.	Colonel	1
	Chefs de bataillons. . .	2
	Adjudants-majors . . .	2
	Chirurgien-major . . .	1
	A reporter	6

	Report	6
Petit état-major.	Adjudants sous-officiers.	2
	Officiers de santé . . .	2
	Tambour-major	1
	Caporal-tambour. . . .	1
	Maîtres ouvriers	4
	Musiciens, dont 1 chef[1].	8
		24

Compagnies.

2 de grenadiers à 6 officiers et 84 grenadiers	174
16 de fusiliers à 3 officiers par compagnie et 101 sous-officiers et soldats	1,664
Total du complet	1,862

DUTAILLIS.

1. Le nombre de 8 musiciens, dont 1 chef, est le chiffre fixé par les arrêtés d'organisation, mais ce nombre est bien plus considérable et varie suivant chaque corps. Ces musiciens supplémentaires, que l'on désigne souvent sous le nom de « Petite musique », sont payés par les officiers qui, d'après les prescriptions ministérielles, ne doivent pas consacrer à cette dépense plus d'un jour de solde par mois.

Les tambours, musiciens et sapeurs doivent être armés de mousquetons à baïonnette.

Les deux lettres ci-dessous, relatives à la délivrance de ces armes à ces catégories de militaires, donnent des indications sur leur effectif dans les régiments de la division Dupont :

Au quartier général à Montreuil, 20 messidor an 12
(9 juillet 1804).

LE GÉNÉRAL DUTAILLIS, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DU CAMP DE MONTREUIL, AU GÉNÉRAL DUPONT, COMMANDANT LA 1re DIVISION.

« Je vous préviens, mon cher Général, qu'il sera distribué aux régiments ci-après, faisant partie des troupes sous vos ordres, des mousquetons à baïonnette pour armer les tambours, musiciens et sapeurs :

Savoir :

	Tambours.	Musiciens.	Sapeurs.	Total.
9e d'infanterie légère.	38	22	6	66
96e de ligne.	38	15	6	59

« Veuillez en prévenir les colonels de ces régiments. »

DUTAILLIS.

Au quartier général à Montreuil, 5 thermidor an 12
(24 juillet 1804).

LE GÉNÉRAL DUTAILLIS, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DU CAMP DE MONTREUIL, AU GÉNÉRAL DUPONT, COMMANDANT LA 1re DIVISION.

« Je vous préviens, mon cher Général, qu'il sera distribué aux régiments

Des relations continuelles entre les différents corps, des manœuvres fréquentes sous les ordres de leurs généraux avaient, au bout de peu de temps, créé une grande unité entre les régiments et développé leurs qualités manœuvrières.

---

ci-après le nombre de mousquetons à baïonnette nécessaires pour compléter l'armement des sapeurs, tambours, musiciens :

« Savoir :

Au 9e régiment	8	Total : 99.
Au 32e régiment	80	
Au 96e régiment	11	

« Veuillez en informer les colonels de ces régiments, auxquels ils seront délivrés sur un reçu du conseil d'administration. »

Dutaillis.

En plus, un fifre doit être attaché à chaque compagnie.

Montreuil, 21 messidor an 13 (10 juillet 1805).

LE GÉNÉRAL DUTAILLIS AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Le maréchal commandant en chef me charge de vous inviter, mon cher Général, à prescrire à chacun des colonels employés sous ses ordres d'attacher un fifre à chaque compagnie de grenadiers, carabiniers, fusiliers et chasseurs ; ils devront les prendre parmi les enfants de troupe ou les conscrits qui montrent le plus de dispositions pour cela et qui paraîtront les moins propres à supporter les fatigues de la guerre.

« Donnez des ordres, je vous prie, pour l'exécution des intentions de M. le maréchal. »

Dutaillis.

Les sapeurs qui doivent être armés d'un mousqueton, comme les tambours et musiciens, n'ont pas, cependant, à cette époque, une existence reconnue par les règlements.

C'est le décret impérial du 7 avril 1806 qui leur donne le droit de figurer réglementairement dans les corps. Ce décret n'ayant pas paru au *Journal militaire*, il semble intéressant de le faire connaître :

Les Tuileries, le 7 avril 1806.

. . . .

« Art. I. — Il y aura 4 sapeurs dans chaque bataillon d'infanterie de ligne.

« Art. II. — Quel que soit le nombre des sapeurs existant dans un régiment d'après cette fixation, ils seront commandés par un caporal.

« Art. III. — Le caporal et les sapeurs seront pris dans les compagnies de grenadiers dont ils continueront à faire partie sans augmenter le nombre d'hommes dont elles devront être composées et ils n'auront pas d'autre solde que celle de leurs grades. »

Au corps du maréchal Ney, des exercices par division devaient avoir lieu 3 fois par semaine[1].

Montreuil, 14 thermidor an 13 (2 août 1805).

LE GÉNÉRAL DUTAILLIS AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Le maréchal commandant en chef me charge de vous prévenir, M. le Général, que son intention est, qu'à dater de lundi, 17 de ce mois, votre division forme une brigade d'instruction pour exécuter jusqu'à nouvel ordre les grandes manœuvres, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10.

« Les pelotons de grenadiers et de fusiliers seront de 18 files. Les officiers, sous-officiers et soldats seront en tenue journalière, soit en veste blanche, guêtres noires ou grises, soit en capotes et pantalons de toile.

« Les corps se conformeront, à cet égard, aux ordres que vous donnerez pour maintenir l'uniformité. »

DUTAILLIS.

Le maréchal assiste de temps en temps aux exercices et fait manœuvrer les divisions.

Recques, 24 thermidor an 13 (12 août 1805).

LE MARÉCHAL NEY AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Je vous préviens, mon cher Général, que je me rendrai, demain mardi à 5 heures précises du matin, au camp de Camiers pour faire manœuvrer votre division. La troupe devra être en petite tenue, l'infanterie de ligne en veste et culottes blanches

---

1. Dans ses mémoires, le général Montesquiou-Fezensac écrit :

« J'étonnerai donc mes lecteurs en leur disant combien, au camp de Montreuil, nos chefs s'occupaient peu de notre instruction, comme ils profitaient mal d'un temps si précieux. »

Par contre, nous avons trouvé aux Archives historiques un grand nombre d'ordres relatifs à des manœuvres ; on doit donc penser que les exercices par division, tout au moins, furent assez fréquents.

et guêtres noires, l'infanterie légère en sa tenue ordinaire[1]. Les 3 régiments seront formés sur deux lignes, à distance de batail-

---

1. On trouvera ci-dessous quelques lettres relatives à des prescriptions de tenue pour une revue que l'Empereur devait passer du corps du maréchal Ney et une instruction sur la manière dont tout le monde doit être placé pour une revue d'effectif, ainsi que les dispositions adoptées pour étaler les effets et objets qui entrent dans l'habillement et l'équipement du soldat. Ces prescriptions se rapportent à des détails sans importance, mais elles ont, néanmoins, semble-t-il, leur intérêt, parce qu'elles fournissent quelques indications sur la vie intérieure des corps, qu'il est si difficile de connaître, et sur l'habillement et l'équipement du soldat.

Recques, le 7 messidor an 13 (26 juin 1805).

LE MARÉCHAL NEY AU GÉNÉRAL DUPONT.

« J'ai l'espoir, mon cher Général, que l'Empereur ne tardera pas à venir passer la revue des camps; je vous invite, en conséquence, à recommander aux colonels des régiments sous vos ordres de donner tous leurs soins à ce que, d'ici au 9 thermidor prochain, leurs corps puissent être présentés à Sa Majesté dans la meilleure tenue possible, et de veiller à ce que chaque soldat soit pourvu des effets de petit équipement prescrits par les règlements. Je désire que tous les capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers et soldats de ligne soient en culottes, guètres et col blancs; les colonels, chefs de bataillon et adjudants-majors en culottes blanches, bottes à l'écuyère, manchettes de bottes et éperons d'argent conformes au modèle donné pour les officiers d'état-major.

« Mon intention est aussi que les sous-officiers et soldats d'infanterie légère aient deux demi-guêtres blanches, pourvu que les conseils d'administration puissent faire cette dépense sans trop se gêner.

« J'ai l'honneur, etc. »

NEY.

Recques, 20 thermidor an 13 (1er août 1805).

LE MARÉCHAL NEY AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Les colonels des 9e et 32e régiments sont, mon cher Général, les seuls de l'armée qui aient trouvé de l'impossibilité à exécuter les ordres que j'ai donnés pour que les corps puissent être présentés à Sa Majesté dans une tenue uniforme, ils auraient dû, au moins, vous mettre à portée de m'en prévenir plus tôt.

« Je vous invite, mon cher Général, à prescrire à ces colonels de faire blanchir un nombre de guêtres grises suffisant pour suppléer aux guêtres blanches, et en ayant soin que la nuance soit, autant que possible, la même; ils emploieront pour cela un mélange de colle et de blanc dont le colonel du 69e, qui en a fait l'essai, pourra leur indiquer la composition avec la manière de s'en servir.

« J'ai l'honneur, etc. »

NEY.

lon plus une division ; les bataillons impairs seront à la 1re ligne et les bataillons pairs à la 2e. La 9e légère tiendra la droite, le

---

Camiers, 19 thermidor an 13 (7 août 1805).

LE COLONEL DARRICAU AU GÉNÉRAL DUPONT.

Monsieur le Général,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que le régiment s'est strictement conformé à l'ordre de l'armée en date du 29 messidor. Le conseil d'administration s'est, à grand'peine, procuré de la toile blanche pour les guètres ordonnées. Mais le temps que ses fournisseurs ont mis à en faire la remise et le peu de tailleurs que j'ai pu y occuper n'ont pas permis d'en confectionner plus de 500.

« Je n'ai que 30 ouvriers ; en supposant que chacun puisse faire une paire de guêtres par jour, il faudrait au moins deux mois pour leur entière confection, et l'ordre date à peine d'un mois. J'ai aussi eu des réparations à faire faire à l'habillement.

« Je vous prie de croire, M. le Général, qu'il est difficile d'y avoir mis plus de bonne volonté et d'activité, et si le 96e sera en guêtres blanches, il le devra à plus de moitié dont il était pourvu depuis son séjour à Paris et à un bien plus grand nombre de tailleurs. Si vous appréciez ces motifs, qui sont vrais, je ne doute pas, M. le Général, que vous ne les fassiez goûter à M. le maréchal.

« Tous les officiers ont des guêtres blanches, mais le régiment devant être en guêtres noires, je leur prescrirai d'être en bottes à retroussis et à l'écuyère pour les officiers d'état-major, à moins que vous ne m'ordonniez différemment.

« J'ai pourvu à tous les emplois de sous-officiers et caporaux vacants.

« Ci-joint l'état des hommes qui portent le chevron.

« J'ai l'honneur, etc. »

DARRICAU.

Montreuil, 20 thermidor an 13 (8 août 1805).

LE GÉNÉRAL DUTAILLIS AU GÉNÉRAL DUPONT.

« Le maréchal commandant en chef me charge de vous prévenir, M. le Général, qu'il désire que lors de la revue de Sa Majesté la troupe ait le col noir au lieu du blanc, ainsi que le portaient les instructions que je vous ai fait passer pour cette revue.

« J'ai l'honneur, etc. »

DUTAILLIS.

Montreuil, 19 messidor an 13 (8 juillet 1805).

LE GÉNÉRAL DUTAILLIS, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, A M. LE GÉNÉRAL DUPONT.

« Le Maréchal commandant en chef, M. le Général, ayant remarqué, pen-

32e de ligne ensuite et le 96e la gauche. Le général Rouyer commandera la 1re ligne et le général Marchand la 2e.

---

dant la revue de S. E. le Ministre de la guerre, les 26 et 27 de ce mois, le peu d'uniformité qui règne dans les divisions de l'armée relativement à la tenue de la troupe et les objets de détail y relatifs, ordonne les dispositions suivantes :

« Article 1er. — Lorsque les compagnies borderont la haie pour passer la revue de l'effectif, les hommes seront placés par rang d'ancienneté et MM. les officiers à la droite absolue. Aussitôt que le général de la division ou le maréchal commandant en chef s'y présenteront, les officiers salueront ensemble de l'épée et la reporteront vivement à l'épaule; le capitaine présentera le contrôle de la main gauche. Si l'appel doit se faire, les officiers, sous-officiers et soldats nommés, s'ils sont présents sous les armes, répondront à haute voix : *Présent*. Le capitaine répondra pour les absents et fera connaître le motif de leur absence. Après l'appel des officiers, le sous-lieutenant se portera à la gauche de la compagnie, en passant derrière le front; il aura l'œil à ce que personne ne quitte son rang. Le capitaine et le sergent-major suivront derrière le front de la compagnie et à la hauteur de la personne qui passe la revue, afin de répondre à toutes les questions qui pourraient leur être faites.

« Le colonel, accompagné du chirurgien-major, suivra sur le front de la compagnie ; le chef de bataillon, l'adjudant-major et l'adjudant sous-officier suivront également le général sur le front des compagnies de leurs bataillons respectifs.

« Art. 2. — La récapitulation du contrôle devra faire la distinction et porter le nombre d'officiers, sous-officiers, tambours, fifres, enfin de grenadiers, carabiniers, voltigeurs, fusiliers ou chasseurs.

« Art. 3. — Lorsque les musiciens, tambours, cors des voltigeurs, fifres et sapeurs seront sous les armes, ils passeront le mousqueton au dos et mettront la baïonnette au canon. 1° Le musicien tiendra son instrument à la main ; 2° le tambour aura sa caisse prête à battre ; 3° les voltigeurs porteront leur instrument sous le bras gauche ; 4° les fifres le porteront à la main droite ; 5° les sapeurs placeront la hache à l'épaule droite, le tranchant en avant.

« Art. 4. — Tous les sous-officiers et soldats présents à la revue ne pourront, sous aucun prétexte ni considération de légère indisposition, se dispenser d'avoir avec eux, outre le fusil avec sa bretelle, le reste de leur armement complet et toutes les parties de l'habillement, équipement et objets de linge et chaussure, dont ils doivent être munis pour entrer en campagne.

« Art. 5. — Il ne devra jamais y avoir plus d'un musicien par compagnie, non plus qu'un sapeur ; ces derniers devront être pourvus de haches bien trempées et en bon état de service.

« Art. 6. — Les aides chirurgiens qui comptent dans les compagnies doivent être armés et avoir le sac au dos ainsi que les autres soldats.

« Art. 7. — Si la revue comprenait en même temps l'inspection et la visite de l'armement, équipement, habillement et effets de linge et chaussure et que le général eût manifesté le désir de voir les sacs, le capitaine de la compagnie se porterait sur le centre et en avant du front et ferait exécuter les dispositions ordonnées par le commandement suivant : « Garde à vous ! Peloton ! face en arrière ! Demi-tour à droite ! Reposez-vous sur les armes ! Vos sacs à terre ! Face en tête ! Demi-tour à droite ! Vos sacs à terre ! » et il ajoutera ensuite à haute voix : « Placez vos effets d'après le règlement et vos livrets à la main. »

« Art. 8. — Les effets de linge et chaussure, pendant l'inspection, seront

« La ligne de bataille sera prise soit à la gauche du campement du 96e ou au revers de la côte dans la plaine à la droite de Ca-

---

placés de la manière suivante : 1° le sac de toile; 2° la deuxième paire de souliers, tournés la semelle en haut; 3° les guêtres grises, noires ou blanches; 4° les bas de fil et de laine; 5° les chemises et sur les deux côtés les mouchoirs de poche et les cols noirs et blancs; 6° le sac à peau au pied de l'homme et dessus seront rangés les boucles, le tourne-vis, le tire-balle, deux pièces de rechange enveloppées de leur plomb laminé et dentelé, le sac à poudre, les brosses, etc., etc.

« Art. 9. — Les livrets des soldats devront contenir le signalement de l'homme, son entrée au service, le décompte enregistré et arrêté trimestre par trimestre, chaque arrêté de compte étant signé du capitaine comme répondant et du soldat comme ayant donné quittance. Toutes les parties de l'habillement, équipement, effets de linge et chaussure et armement devront être inscrits sur le même livret mois par mois. Il ne devra jamais rien être porté sur ce livret, à moins que l'homme ne l'ait réellement reçu.

« Art. 10. — Les épinglettes seront attachées à la troisième boutonnière du revers de l'habit et passant au-dessus de la buffleterie, durant l'inspection.

« Art. 11. — Les bidons seront suspendus par une courroie en basane de 8 lignes de largeur, passant de l'épaule gauche au côté droit et placés au-dessous de la buffleterie.

« Art. 12. — Chaque homme devra avoir une petite fiole, soit de verre, soit de fer-blanc, placée dans sa giberne et renfermant de l'huile pour donner du jeu à la batterie de son fusil, plus un tire-balles et deux pierres de rechange placées dans la pochette sur le coffret de la giberne.

« Art. 13. — L'armement, l'habillement, l'équipement et les effets de linge et chaussure de tous les hommes devront porter la lettre initiale de la compagnie et le numéro de l'homme.

« Art. 14. — Tout officier, sous-officier et soldat qui aurait une réclamation à faire au général qui passerait la revue, si c'est un officier saluera de l'épée et en tiendra la pointe à terre lorsqu'il présentera la réclamation par écrit, ou s'expliquera verbalement sur l'objet de sa demande. Si c'est un sous-officier ou soldat, il doit présenter les armes et donner la pétition de la main droite en s'exprimant verbalement sur l'objet de sa demande. Si c'est un tambour, il doit donner un coup de baguette.

« Art. 15. — Toutes les fois qu'une revue extraordinaire est ordonnée, l'inspection de la compagnie devra commencer : 1° par le sergent-major; 2° par le capitaine; 3° par le chef de bataillon pour son bataillon; 4° par le colonel pour chaque régiment; 5° par le général de brigade pour la brigade, et enfin par le général de division.

« Art. 16. — Les généraux de division, pour s'assurer si le tiers des paires de souliers prescrit par l'Empereur existe réellement dans les magasins des régiments, en feront faire la vérification et constater la quantité par qui de droit, tandis qu'ils tiendront le régiment sous les armes.

« Veuillez, M. le Général, donner connaissance des dispositions ci-dessus à chacun des généraux et colonels employés sous vos ordres et leur recommander de les exécuter ou faire exécuter, chacun en ce qui le concerne. »

Pour le général chef de l'état-major général,

L'adjudant commandant,

MALLEROT, *sous-chef.*

miers ; mais elle ne sera établie dans cette dernière position que si cela se peut sans nuire aux grains.

« Le soldat devra avoir mangé la soupe. »

NEY.

9e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE.

La 9e demi-brigade d'infanterie légère qui, à la bataille de Marengo, venait de mériter le surnom d'« Incomparable », avait été formée le 16 floréal an 4 (5 mai 1796) à l'armée de Sambre-et-Meuse. « Par le tirage qui a eu lieu à l'armée de Sambre-et-Meuse, le 16 floréal an 4 (5 mai 1796), des nouveaux numéros affectés aux demi-brigades, conformément à l'arrêté du directoire exécutif du 10 germinal an 4 (30 mars 1795), il est échu à la ci-devant 9e demi-brigade d'infanterie légère, le n° 9 [1]. »

Ainsi, par l'effet du hasard, la 9e demi-brigade légère conservait son numéro, et, de plus, elle entrait seule dans la formation du nouveau corps, qui fut complété par des hommes de réquisition.

« La 9e demi-brigade de première formation avait été organisée le 1er germinal an 2 (21 mars 1794), en amalgamant le 9e bataillon d'infanterie légère (chasseurs des Cévennes), le 28e bataillon d'infanterie légère, créé en pluviôse an 2 (janvier-février 1794) et des compagnies franches des chasseurs et éclaireurs de la Meuse [2]. »

Après avoir combattu dans les Ardennes, cette demi-brigade, qui faisait partie de la division Marceau, se distingua sur les bords du Rhin et prit part à la campagne de 1796. Employée quelque temps à l'armée de l'Ouest, elle est désignée pour l'Armée de réserve et entre dans la composition de la division Boudet. A Marengo, sous les ordres de son chef de brigade Labassée, elle se couvrit de gloire [3].

1-2. État des différentes dénominations du corps depuis son existence en date du 9 prairial an 6 (28 mai 1798). Pièce signée des membres du conseil d'administration.

3. « ...Nous avions dépassé la division du général Desaix de trois cents pas et les Autrichiens étaient prêts aussi à dépasser la ligne, lorsque la foudre part sur leur tête de colonne.... Mitraille, obus, feux de bataillon pleuvent sur eux et on bat la charge partout !

« Tout le monde fait demi-tour. Et de courir en avant ! On ne criait pas, on hurlait.....

« L'intrépide 9e brigade passe comme des lapins au travers de la haie ; ils

La campagne terminée, elle vient tenir garnison à Paris jusqu'au moment où elle est appelée à faire partie des camps des côtes de l'Océan.

Peu de temps après son arrivée à Paris, elle passe l'inspection du général Mortier (18 nivôse an 10 — 8 janvier 1802). L'inspecteur général « félicite les militaires de la demi-brigade du bon esprit qui règne parmi eux », mais il trouve que « les sous-officiers manœuvrent avec nonchalance..... qu'il ne règne pas dans les rangs assez d'immobilité..... Il remarque de l'ensemble et de la promptitude dans les manœuvres qu'a fait exécuter le chef de brigade, cependant il aurait désiré, pour qu'elles fussent parfaites, qu'il y eût moins d'abandon. »

Au cours de cette inspection, le général Mortier relève tous les petits détails de tenue qu'il veut voir rectifier et se montre sévère inspecteur général, en rappelant à ces vieux soldats « les devoirs qui leur sont imposés pour continuer à mériter la bonne réputation que la demi-brigade s'est faite à la guerre ».

Son attention se porte aussi sur l'instruction théorique des sous-officiers et officiers. « Lorsque, par l'étude de la théorie et l'exercice, les officiers de la demi-brigade légère auront acquis un degré convenable d'instruction, le général inspecteur les engage à mettre à exécution le plus promptement possible le projet qu'ils ont d'établir à leurs frais une bibliothèque militaire. Une collection de bons ouvrages leur procurera un passe-

---

fondent sur les grenadiers hongrois à la baïonnette et ne leur donnent pas le temps de se reconnaître. » (*Cahiers du capitaine Coignet.*)

C'est au cours de cette attaque de la colonne autrichienne par la 9e légère que périt le général Desaix qui dirigeait le mouvement.

« . . . . J'avais à peine achevé, dit Savary, de transmettre au général Kellermann les ordres du premier Consul qu'un feu de mousqueterie, parti de la gauche des maisons de Marengo, se fit entendre, c'était le général Desaix qui ouvrait l'attaque. Il se porta vivement avec le 9e léger sur la tête de la colonne autrichienne : celle-ci riposta avec mollesse, mais nous payâmes chèrement sa défaite, puisque le général fut abattu dès les premiers coups. Il était à cheval derrière le 9e régiment, une balle lui traversa le cœur ; il périt au moment où il décidait la victoire. . . . .
. . . .
. . . . La colonne autrichienne dispersée, j'avais quitté la cavalerie du général Kellermann et venais à la rencontre du général Desaix dont je voyais déboucher les troupes, lorsque le colonel du 9e léger m'apprit qu'il n'existait plus. Je n'étais pas à cent pas du lieu où je l'avais laissé, j'y courus et je le trouvai par terre, au milieu des morts déjà dépouillés et dépouillé entièrement lui-même. Malgré l'obscurité, je le reconnus à sa volumineuse chevelure, de laquelle on n'avait pas encore ôté le ruban qui la liait. » (*Mémoires du duc de Rovigo.*)

temps agréable et la connaissance d'objets qui conviennent à leur état et qu'un jour ils pourront mettre à profit. »

Le 30 frimaire an 12 (22 décembre 1803), le colonel Meunier remplaçait à la tête du régiment le colonel Labassée, passé général de brigade.

Né à Saint-Amour (Jura) le 4 août 1770, Meunier (Claude-Marie) entre au service en qualité de volontaire au 10e bataillon du Jura, le 5 août 1792. Capitaine de grenadiers audit bataillon le 12 du même mois, à la 69e demi-brigade le 25 floréal an 5 (14 mai 1797), il passe dans les guides à pied le 1er pluviôse an 7 (20 janvier 1799) et est nommé chef de bataillon le 29 pluviôse an 8 (18 janvier 1800).

Passé en cette qualité dans les chasseurs à pied de la Garde des consuls le 1er ventôse an 10 (20 février 1802), il est mis en 1803 à la tête du 9e régiment d'infanterie légère, un des corps les plus en vue de l'armée.

Général de brigade le 8 janvier 1810.

Général de division le 3 novembre 1813. Il commande une division de la jeune Garde en 1814 et 1815.

Employé sous la Restauration et sous le Gouvernement de juillet, il est admis dans le cadre de vétérance à compter du 4 août 1835[1].

Au cours de l'été 1803, le 9e régiment d'infanterie légère est désigné pour entrer dans la composition des camps des côtes de l'Océan. Ce corps faisant partie des armées actives, il n'est plus passé que des inspections générales provisoires du dépôt, dont l'étude des livrets ne permet pas de se rendre compte de l'ensemble du corps.

Le principal rôle des dépôts est de dresser les conscrits. Ceux-ci, en arrivant au corps, trouvent des instructeurs émérites dans les vieux soldats qui ne peuvent plus supporter les fatigues de la guerre. Mais il est à craindre qu'ils ne soient d'un peu trop rudes éducateurs ; aussi des recommandations, fréquemment renouvelées, viennent rappeler à ces vétérans qu'il faut traiter avec douceur leurs jeunes camarades.

Dans les ordres laissés par le général Amey à la suite de

1. Il n'est pas fait mention de la date de sa mort dans son dossier. Mais d'après des renseignements que l'on veut bien nous communiquer, il serait mort à Paris le 14 avril 1846 et enterré au Père-Lachaise dans la même sépulture que le peintre David, dont il avait épousé une des filles le 7 germinal an 13 (28 mars 1805).

l'inspection générale du dépôt du 9e léger passée le 12 vendémiaire an 13 (4 octobre 1804) à Philippeville, nous trouvons heureusement définie la conduite que doivent tenir les anciens envers les jeunes.

« . . . . Les instructeurs ne perdront pas de vue que, s'il est nécessaire d'employer de la fermeté pour tout ce qui concerne le service, la raison veut, et c'est l'intention bien prouvée du Gouvernement, que l'on use de toutes les ressources de la douceur à l'égard des conscrits. Il faut les accoutumer à aimer leurs devoirs plutôt qu'à redouter leurs chefs et à craindre les punitions : elles seront néanmoins employées avec discrétion et prudence.

« Le général a appris avec plaisir que les anciens soldats se conduisent bien à l'égard des recrues ; des soldats sont tous enfants d'une même famille dont l'union doit faire la force ; ceux qui, au mépris de ces principes, maltraiteraient un conscrit, même de parole, seront punis avec sévérité. »

Du 1er vendémiaire an 9 (23 septembre 1800) au 30 thermidor an 13 (18 août 1805), il s'est produit des mouvements importants dans l'effectif de la 9e légère.

Les principaux gains sont :

Recrues. (Conscrits et recrues volontaires.)	2,289	65 depuis le 1er vendémiaire an 13 (23 septembre 1804). 810 du 1er vendémiaire an 12 (24 septembre 1803) au 1er vendémiaire an 13 (23 septembre 1804). Le reste avant le 1er vendémiaire an 12.

Venus d'autres corps 550
Rayés des contrôles rentrés 453
Etc.

Les principales pertes sont :

Morts 436
Déserteurs. 698
Réformés 318
Rayés des contrôles. 616
Congédiés par ancienneté et par congés absolus 522
Etc., etc.

Il faut remarquer que malgré ces mouvements si considérables, il reste encore au 9e, comme dans la plupart des autres corps, beaucoup d'anciens soldats « parce que les désertions se produisent surtout parmi les conscrits et que le plus grand nombre des hommes réformés se compose des conscrits des ans 11, 12 et 13 envoyés des départements avec des infirmités qui ont été reconnues et qu'il est urgent que le Gouvernement mette un frein à cet état de choses si préjudiciable à ses intérêts ».

Ces observations du général inspecteur Amey se retrouvent dans la plupart des rapports des autres inspecteurs généraux.

Mais ce nombre très considérable de conscrits que l'on est obligé d'habiller et d'équiper obère considérablement les masses et, d'autre part, le service de l'habillement s'effectue assez mal. Les colonels, pour arriver à présenter des troupes dans des conditions à peu près convenables, ont de grosses difficultés à vaincre.

Les deux lettres ci-dessous du colonel Meunier nous en donnent la preuve.

Au camp d'Ostrohove, le 7 ventôse an 12 (27 février 1804).

MEUNIER, COLONEL, ET DESLON, MAJOR DU 9e D'INFANTERIE LÉGÈRE, AU GÉNÉRAL DUPONT, COMMANDANT LA 1re DIVISION DU CAMP DE MONTREUIL.

Général,

« Il y a quelques jours, en passant la revue du régiment dont le commandement et l'administration nous sont confiés, vous avez pu vous convaincre de son dénûment. Vous êtes convenu que nous devions employer tous les moyens possibles pour remettre dans toutes les parties de l'habillement, de l'armement, de l'équipement, du linge et chaussure, de la discipline et de la tenue, l'ordre et la marche qui en a été interrompue par la dissémination du régiment et par ce qu'il a éprouvé de pertes dans sa traversée du Havre à Boulogne.

« Pour que nous puissions parvenir à ce but plus tôt que nous ne pourrions l'espérer, nous vous prions, Général, de presser le Directeur ministre de l'administration de la guerre pour qu'il fasse arriver à notre dépôt l'habillement de l'an 12 et celui des hommes de recrue qui excèdent le complet de paix.

« Votre revue, Général, vous a donné la certitude du mauvais

état dans lequel se trouvent et l'habillement et la coiffure. Nous vous avons rendu compte du pitoyable état dans lequel se trouvent les masses des chasseurs ; elles sont considérablement obérées, nos travaux vont un peu les rétablir. Puissent-ils durer assez longtemps pour nous fournir les moyens de les voir se compléter ainsi que le prescrit le règlement qui les concerne.

« Nous allons nous occuper à faire confectionner des sacs à distribution, afin que chaque homme en soit pourvu.

« Soyez bien assuré, Général, que nous ferons tout ce qu'il est possible de faire pour remettre le régiment dans un état qui ne laisse rien à désirer, du moins du côté de l'ordre et de la discipline. »

Le Major, *Le Colonel,*

DESLON. MEUNIER.

Camiers, 22 prairial an 12 (11 juin 1804).

MEUNIER, COLONEL DU 9e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE, AU GÉNÉRAL DUPONT, COMMANDANT LA 1re DIVISION DU CAMP DE MONTREUIL.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, mon Général, que je viens de recevoir du dépôt la quantité de 1,500 chemises, 1,300 paires de guêtres grises et 1,500 sacs à coucher pour les deux bataillons de guerre sous vos ordres. Je recevrai incessamment 900 pantalons de tricot bleu.

« Je dois vous observer, mon Général, que le major, à qui j'avais écrit de presser l'habillement qui est dû aux deux bataillons de guerre pour le remplacement de l'an 12, me prévient qu'il n'a encore rien reçu, malgré les réclamations multipliées qu'il a faites, tant au Directeur ministre qu'au Directoire de l'habillement pour cet objet.

« Le major me représente que le régiment a reçu cette année 500 conscrits des Vosges et 216 de plus pour les compagnies de voltigeurs, ce qui fait 716 hommes, non compris les déserteurs, qui nous sont reconduits journellement, qui n'ont pas été jugés, et le Ministre ne lui annonce que 300 habits. Ce sera donc 416 hommes pour lesquels le corps ne touchera rien ; il est impossible que nous puissions les habiller.

« Je vous prierai, mon Général, de faire ces représentations au Ministre, en le priant de donner les ordres nécessaires afin

que nous recevions, le plus tôt possible, les draps nécessaires à la confection des 800 habits pour le remplacement de l'an 12 et les 716 pour les recrues de cette année, au lieu de 300. »

MEUNIER.

Au 30 thermidor an 13 (18 août 1805), la situation du 9[e] régiment d'infanterie légère, tant aux bataillons de guerre qu'au dépôt, est la suivante.

9ᵉ LÉGÈRE.

Situation sommaire du corps à l'époque de la revue passée le 30 thermidor an 13 à Charleville, par le général Mermet.

DÉSIGNATION des GRADES.		EFFECTIF.	PRÉSENTS SOUS LES ARMES.	AUX BATAILLONS DE GUERRE.	DÉTACHÉS.	AUX HÔPITAUX du lieu.	AUX HÔPITAUX externes.	ABSENTS par congé.	ABSENTS sans congé.	DÉTENUS.	EMBARQUÉS comptant au corps.	EMBARQUÉS pour mémoire.	PRISONNIERS DE GUERRE.
Officiers.	Colonel	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs de bataillons	3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Quartier-maître trésorier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Adjudants-majors	3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien-major	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien aide-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurg. sous-aides	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Capitaines	27	6	18	2	»	»	1	»	»	»	»	»
	Lieutenants	25	3	16	6	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sous-lieutenants	24	4	16	3	»	»	1	»	»	»	»	»
TOTAL des officiers		89	18	58	11	»	»	2	»	»	»	»	»
Hommes de l'état-major.	Adjudants sous-officiers	3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs tailleur	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs guêtrier	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs armurier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs cordonnier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tambour-major	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Caporal-tambour	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Musiciens	8	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sous-officiers, grenadiers, voltigeurs, fusiliers, tambours, cornets, enfants de troupe.	Sergents-majors	28	8	18	1	»	»	1	»	»	»	»	»
	Sergents	108	11	72	23	»	»	2	»	»	»	»	»
	Caporaux-fourriers	27	8	18	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Caporaux	215	39	143	29	2	»	3	»	»	»	»	»
	Grenadiers	169	38	130	»	1	»	»	»	»	»	»	»
	Voltigeurs	300	105	195	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Fusiliers	1,349	132	1,197	»	14	2	4	»	»	»	»	»
	Tambours	48	15	32	»	1	»	»	»	»	»	»	»
	Cornets	6	2	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Enfants de troupe	18	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL de l'effectif des sous-officiers et soldats		2,285	379	1,822	54	18	2	10	»	»	»	»	»

Les 2 bataillons de campagne comptent 842 hommes « ayant fait la guerre ».

Quant aux officiers, ils sont presque tous bien notés, mais d'une manière assez sommaire : « Brave et bon officier », « a bien fait la guerre », « officier susceptible d'avancement ». Ils sont en général moins âgés que dans les corps de la division Gazan. (Voir état n° 1 b.)

32e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE.

Parmi les demi-brigades de l'armée d'Italie, aucune n'a eu la réputation de la 32e, qui mérita le nom de *brave*.

Formée le 25 ventôse an 4 (15 mars 1796) avec les 21e, 118e, 129e demi-brigades de première formation et 3 compagnies de grenadiers de la 80e, en outre de bataillons de volontaires provenant tous du midi de la France, elle reçoit dans ses rangs ce qui restait des anciens soldats du 1er bataillon de la Marine (11e régiment), du 2e bataillon de Bourgogne (59e régiment) et du 1er bataillon de Médoc (70e régiment).

Elle se distingue partout où elle paraît. Chacune des batailles d'Italie et d'Egypte ajoute un éclat de plus à son nom.

A sa rentrée d'Égypte, le général Suchet en passe l'inspection à Chalon-sur-Saône, le 28 floréal an 10 (18 mai 1802).

Bien que ce corps ait été fortement éprouvé par les fatigues de la guerre et qu'il ne compte que 1,334 hommes, dont 667 recrues arrivées récemment, le rapport du général inspecteur est très élogieux.

Esprit de corps : « Excellent et digne de la réputation de cette demi-brigade. »

Discipline : « Bonne et soutenue. »

Il est vrai qu'au sujet de l'instruction théorique des sous-officiers, l'inspecteur constatera que « cette classe est tellement affaiblie par la guerre que la théorie y est peu connue ».

Le chef de brigade Darricau est tout particulièrement l'objet des éloges du général Suchet : « Chef de brigade distingué, qui possède des connaissances littéraires, administratives et militaires, qui a une bonne tenue, de la moralité et de la fermeté. L'inspecteur général a été satisfait des progrès qu'il a fait faire à la 32e. [1] »

---

1. Parmi les différentes remarques et observations faites par le général Su-

Né à Tartas (Landes), le 5 juillet 1773, Darricau entre au service à l'âge de 18 ans comme capitaine au 1er bataillon des Landes, qui passe par incorporation dans la 77e demi-brigade, puis dans la 75e.

Il fait les campagnes de 1792-1793 sur les Alpes, assiste au siège de Toulon, puis est, pendant les ans 2, 3, 4, 5, en Italie et en Allemagne. Chef de bataillon le 22 fructidor an 7 (8 septembre 1799), il est mis à la tête de la 32e demi-brigade le 7 floréal an 9 (27 avril 1801). Il a 28 ans.

Général de brigade le 15 février 1807, général de division le 31 juillet 1811, il sert presque constamment en Espagne.

Il est mis en non-activité le 1er août 1815 et meurt le 6 mai 1819.

Sous son commandement, la 32e est aussi remarquée pendant la période de paix que sur les champs de bataille.

A Saint-Denis, où la demi-brigade tient garnison, le général Mortier en passe l'inspection le 11 floréal an 11 (4 mai 1803) et il laisse un ordre au moins aussi élogieux pour le corps que celui du général Suchet l'année précédente :

« La composition de la 32e demi-brigade m'a paru très bonne. Les vieux soldats conservent le sentiment de leur gloire, les recrues des années 9 et 10 sont généralement de belle taille et donnent la plus grande espérance. J'ai eu peu de chose à remontrer sur la tenue, la discipline est bien observée, l'instruction des officiers et sous-officiers laisse peu à désirer, les soldats sont exercés journellement ; il y a lieu de croire que sous quelques mois les recrues seront en état de passer au bataillon.

« En dernière analyse, je n'ai qu'à me louer du bon esprit qui anime la 32e demi-brigade. Les officiers, généralement recommandables par leur bravoure, le sont également par leurs bonnes mœurs et la régularité de leur conduite. Le chef de brigade joint aux talents militaires, qui le distinguent, ce caractère de fermeté et de douceur tout à la fois qui lui concilient à un égal degré le respect et l'affection de ses subordonnés ; les chefs de bataillon le secondent parfaitement. Le quartier-maître et les

---

chet, nous signalerons celle relative à l'habillement qui est celui que le premier Consul avait prescrit de confectionner rapidement, afin d'habiller les demi-brigades qui devaient assister à la revue passée à Lyon, place Bellecour, le 5 pluviôse an 10 (25 janvier 1802). « Il est manqué en partie et de très mauvaise qualité, ayant été fait précipitamment à Lyon par ordre du premier Consul. Il ne pourra durer 18 mois, la qualité des draps et tricots étant entièrement inférieure. »

officiers chargés des détails remplissent leurs devoirs avec zèle et intelligence. »

Un corps aussi bien commandé et qui avait une telle réputation devait nécessairement être désigné pour les camps en formation, aussi, comme nous l'avons vu, la 32e fut-elle une des premières prévenues de se tenir prêtes à marcher.

A la réception de cet ordre, le colonel Darricau écrit immédiatement au Ministre de la guerre pour lui rendre compte de l'impossibilité dans laquelle se trouve la 32e demi-brigade de fournir deux bataillons de 1,000 hommes, comme il avait été prescrit.

Saint-Denis, le 5 messidor an 11 (24 juin 1803).

AUGUSTE DARRICAU, CHEF DE LA 32e DEMI-BRIGADE DE LIGNE, AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Citoyen Ministre,

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer que les 1er et 2e bataillons de la demi-brigade, que j'ai l'honneur de commander, doivent marcher vers la fin de l'été au complet de 1,000 hommes chacun.

« Je dois vous avouer avec regret, Général Ministre, que je ne vois guère la possibilité d'avoir d'ici à la fin de l'été 2,000 hommes instruits. Permettez-moi de vous exposer la situation actuelle de la demi-brigade.

« Son effectif est aujourd'hui à 1,680 hommes, y compris 41 semestriers en retard.

« Sur les 1,680 hommes, il y en a environ 550 absents, savoir :

300 au canal de l'Ourcq et à Vincennes;
42 en recrutement ;
41 en semestre ;
160 aux hôpitaux.

« De cet exposé il résulte que le nombre des présents que l'on instruit sans relâche est d'environ 1,100 hommes seulement.

« Dans cet état de choses, je vous prie, Général Ministre : 1° d'ordonner au général commandant la division de faire rentrer sans délai au corps les 300 hommes détachés au canal de l'Ourcq et à Vincennes ;

« 2° De prendre les mesures que vous jugerez convenables pour me mettre à même de porter le complet des 2 premiers bataillons à 2,000 hommes.

« L'instruction du corps, dans sa composition actuelle, sera d'ici à la fin de l'été, sinon achevée, au moins bien avancée. Je la pousse avec toute la vigueur possible.

« L'instruction des hommes qui me seront donnés pour compléter, ne pourra pas, d'ici à cette époque, être portée si loin, mais, si je les reçois promptement, ils auront encore assez de temps pour apprendre à combattre.

« L'armement est en très bon état. Il suffira de l'augmenter.

« Le corps observe une discipline parfaite.

« L'habillement et l'équipement exigent des secours. L'inspecteur général s'en étant convaincu a demandé des habits, des gibernes et de la buffleterie à titre de secours ou de gratification, attendu que le corps a reçu un trop grand nombre de recrues relativement à la masse générale depuis sa rentrée en France jusqu'au 10 floréal dernier. Il n'a été encore rien statué à cet égard. Cependant, cette nécessité de secours va augmenter lorsque je recevrai des recrues.

« Je sais, Général Ministre, que cette branche d'administration ne fait plus partie de vos attributions, mais je vous en parle parce que, constamment occupé du bien-être de l'armée, je suis persuadé que vous vous ferez un plaisir de parler au général Dejean en faveur de la 32ᵉ et qu'il est d'ailleurs important que vous sachiez dans quel état se trouvent l'habillement et l'équipement.

« Enfin, Général Ministre, je vous prie de croire que je ferai, dans cette conjoncture, tout ce qui dépendra de moi pour conserver la réputation que la 32ᵉ a acquise sous les ordres du premier Consul, sous les vôtres et sous ceux de quelques autres généraux, qui comme vous ont suivi, avec autant de distinction que de succès, les traces du premier. La 32ᵉ n'a presque plus d'anciens soldats, mais la majeure partie des officiers a combattu en Italie et en Égypte. Ils sont tous attachés au Gouvernement. »

DARRICAU.

En marge de cette lettre, le Ministre écrit : « Répondre d'après les notes suivantes : les mouvements n'auront lieu que dans trois mois. Ce corps doit recevoir des conscrits » ; et, au sujet des plaintes relatives à l'habillement et à l'équipement, « le Gouvernement prendra ultérieurement toutes les mesures nécessaires et elles seront communiquées au corps en temps et lieu. »

Les réformes, les désertions, les décès, les congés, etc., diminuaient sans cesse l'effectif de cette demi-brigade, déjà si faible à sa rentrée en France et, comme nous l'avons vu dans la lettre du colonel Darricau, il faut lui affecter de nombreux conscrits pour lui permettre d'avoir à ses bataillons de guerre un nombre d'hommes suffisant.

Les livrets des inspections générales passées par ce corps manquant pour la plupart, il n'a pas été possible, comme pour les autres, de se rendre compte des gains et des pertes.

Une note de l'adjudant commandant Doucet, qui passe l'inspection générale provisoire du 3e bataillon à Paris, le 18 vendémiaire an 13 (10 octobre 1804), montre le rôle qui incombe à ce dépôt.

« On ne peut que se louer de l'instruction des officiers et des sous-officiers de ce bataillon, qui a fourni plus de 700 conscrits instruits aux bataillons de guerre et qui est réduit à un très petit nombre d'hommes. Ceux qui restent au dépôt se sentent des fatigues de la guerre, mais ils paraissent pleins de bonne volonté. Il y a peu de conscrits. »

L'effectif du dépôt est le suivant :

31 officiers, dont 19 présents ; 5 sont prisonniers de guerre, 7 détachés.

193 hommes sont présents sous les armes :

1	adjudant.
1	guêtrier.
1	cordonnier.
8	sergents-majors.
12	sergents.
6	caporaux-fourriers.
21	caporaux.
15	grenadiers.
105	fusiliers.
12	tambours.
11	enfants de troupe.
193	hommes.

Même note de l'adjudant commandant Borl, qui repasse l'inspection générale de ce dépôt le 25 fructidor an 13 (12 septembre 1805), pendant que le 32e est en marche sur le Rhin.

« Le dépôt est composé de deux espèces d'hommes : d'hommes qui se sentent des fatigues de la guerre et de conscrits dont un grand nombre est susceptible de réforme, même parmi ceux

de la conscription de l'an 13 et que le capitaine de recrutement n'aurait pas dû recevoir[1]. »

Une lettre du chef de bataillon Curnier, commandant par intérim le régiment, vient confirmer ces appréciations :

Camiers, 14 germinal an 13 (4 avril 1805).

LE CHEF DE BATAILLON CURNIER, COMMANDANT PAR INTÉRIM LE 32e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE, AU GÉNÉRAL ROUYER.

Monsieur le Général,

« Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement à la situation de l'habillement et équipement du régiment. Vous savez, mon Général, que notre embarquement d'une année lui a fait le plus grand tort ; il manque un tiers de coupes et le reste est extrêmement mauvais, la coiffure est l'objet qui a le plus souffert et, dans ce moment, il n'existe pas un chapeau portable ; le reste de l'équipement est également dépéri, mais M. le colonel Darricau, dont l'arrivée est prochaine, m'a annoncé des secours et s'occupe de réparer nos pertes, en sorte que dans peu nous pourrons rivaliser avec les autres corps.

« L'effectif du régiment est à 1,636, le dépôt est à peine composé de 200 hommes, sous-officiers compris ; encore l'est-il de tous les soldats hors d'état d'entrer en campagne. Il a été accordé, sur l'an 13, 200 conscrits. Je pense que leur arrivée est indispensable pour porter à 900 hommes, officiers non compris, chacun des deux bataillons de guerre et j'ignore l'époque qui leur a été assignée pour rejoindre.

« Voilà, mon Général, tous les détails qu'il est en mon pouvoir de vous donner. »

CURNIER.

Il reste aux bataillons de campagne seulement 439 hommes « ayant fait la guerre ». Dans ces mêmes bataillons, 195 hommes

---

1. Sur 65 hommes proposés pour la réforme, 12 conscrits le sont pour « index de la main droite tronqué ». L'adjudant commandant Borrel demande qu'une instruction soit ouverte à leur égard.

ont plus de 10 ans de service, tandis qu'au dépôt on en compte 101. (Voir état n° 3a.)

Si l'on tient compte que l'effectif du 3e bataillon n'atteignait pas 200 hommes, on peut facilement se figurer l'aspect que devait présenter ce dépôt, dont plus de la moitié des hommes présents avait au moins 10 ans de service.

Au 1er fructidor an 13 (19 août 1805) l'effectif des bataillons de guerre est de 61 officiers, 1,620 hommes présents[1].

---

1. Pour montrer le bon esprit qui animait la Grande Armée, lors de sa marche de Boulogne sur le Rhin, la plupart des historiens rapportent qu'en traversant les régions où ils étaient nés, un grand nombre de soldats s'écartèrent pour aller dire adieu à leurs parents, mais que tous rejoignirent les drapeaux. Le 32e fournit un exemple de ce genre et nous citerons à ce sujet quelques lettres du général Dupont :

Péronne, 15 fructidor (2 septembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL BERTHIER.

« La division partie de Bapaume à 5 heures est arrivée dans le plus grand ordre à Péronne à 11 heures.

« Le 32e régiment, qui se recrute dans le département de l'Aisne, voisin de celui de la Somme, a beaucoup d'hommes qui manquent à l'appel. Il a été impossible d'empêcher ces soldats de quitter les drapeaux, à cause de la dissémination des cantonnements, mais je me suis assuré que ces hommes partis avec armes et bagages ont dit à leurs camarades qu'ils rejoindraient leur régiment à La Fère. A mon arrivée à Laon, je rendrai à V. E. un compte détaillé de la situation de ce régiment. J'ai recommandé néanmoins au colonel d'apporter et de recommander la plus grande surveillance aux officiers pour empêcher un plus grand nombre d'hommes de quitter leur corps et j'ai en même temps écrit au préfet pour qu'il prenne de son côté toutes les mesures nécessaires pour faire rentrer ces hommes aux drapeaux.

« Il ne manque personne au 9e d'infanterie légère et au 96e d'infanterie de ligne. »

DUPONT.

Saint-Quentin, le 17 fructidor an 13
(4 septembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL BERTHIER.

« La division est arrivée aujourd'hui à Saint-Quentin, à 3 heures après-midi. Elle a marché en bon ordre et avec sa sagesse accoutumée.

« Outre les mesures que je vous ai annoncé par ma dernière lettre avoir prises pour la rentrée aux drapeaux des hommes du 32e régiment, je viens de voir le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin, l'officier de gen-

Les officiers sont en général bien notés. Le colonel s'efforce d'apporter tous ses soins dans ce travail d'appréciation de son corps d'officiers et pour témoigner de son impartialité, il fait connaître à chacun d'eux les notes qu'il lui donne :

Widhem, le 7 vendémiaire an 13 (29 septembre 1804).

LE COLONEL DARRICAU AU MINISTRE DE LA GUERRE.

« J'ai l'honneur de vous adresser l'état nominatif par bataillon des officiers du régiment que j'ai l'honneur de commander. Je vous prie de croire que j'ai mis d'autant plus d'impartialité dans les notes qui les concernent que j'ai donné à chacun d'eux connaissance de leur contenu. »

DARRICAU.

---

darmerie et le capitaine chargé du recrutement. Ils m'ont promis de remplir les instructions que je leur ai données à cet égard. Je crois pouvoir annoncer à V. E. la rentrée très prochaine de ces hommes. . . . . »

DUPONT.

Laon, le 19 fructidor an 13
(6 septembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL BERTHIER.

« . . . . J'ai l'honneur d'informer V. E. que les militaires du 32e régiment, qui s'en étaient écartés pour voir leurs parents et dont le domicile se trouve en arrière de Laon, sont rentres en grande partie. Il s'en trouve encore du département de l'Aisne, dont le lieu de résidence de leur famille est situé en avant de cette ville. J'ai tout lieu de croire que tout sera rentré à Reims. Je vous en rendrai compte pendant le séjour que la division y fera. »

DUPONT.

Châlons, le 24 fructidor an 13
(11 septembre 1805).

LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL BERTHIER.

« . . . . J'ai l'honneur de vous rendre compte que les hommes du 32e regiment domiciliés dans les environs de Châlons qui avaient été dans leurs foyers sont rentrés. . . . . »

Dans un rapport que le maréchal Ney adresse au maréchal Berthier et

Le colonel Darricau tient grand compte des connaissances générales de chacun d'eux, « des humanités », comme on disait autrefois.

Un des plus jeunes capitaines (30 ans) est ainsi apprécié : « Se distingue par ses connaissances en littérature, parle et écrit sa langue avec éloquence. Il a l'amour du travail, commande et administre bien sa compagnie. Il est plein d'honneur. A de la tenue et une bonne conduite. »

« Instruit une classe d'exercice avec précision. Il a des connaissances en arithmétique et en géographie. Il jouit de l'amitié de ses camarades, qui lui a été acquise par sa douceur et sa conduite. »

Telles sont les notes d'un jeune sous-lieutenant (21 ans).

Un autre sous-lieutenant (19 ans) est ainsi noté : « Connaît bien sa langue et a de l'instruction théorique. Il a du zèle, de l'honneur et de la conduite. »

D'ailleurs, le général Dupont apprécie ainsi les connaissances générales du colonel Darricau en lui donnant comme notes :

« Ce colonel est instruit et commande bien son régiment. »

Les officiers sont pour la plupart plus jeunes que dans les autres corps, surtout les sous-lieutenants. (Voir état n° 1 b.)

---

dont ce maréchal rend compte à l'Empereur le 3 vendémiaire an 13 (20 septembre 1805), il n'est pas fait mention que des hommes se soient absentes sans permission, mais le commandant du 6e corps dit « qu'il avait autorisé les chefs de corps à accorder des permissions d'un ou deux jours aux soldats qui passeraient dans leur pays natal ; que plus de 3,000 permissions de ce genre ont été accordées et que tous les militaires qui les ont reçues sont exactement rentrés. »

96e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE.

Comme la 9e légère, la 96e demi-brigade de ligne s'était illustrée à Marengo où, comprise dans la brigade Rivaud (division Chambarlhac), elle fait partie des troupes qui luttent si énergiquement jusqu'à l'arrivée de Desaix.

Formée le 26 pluviôse an 4 (15 février 1796) à l'armée de Sambre-et-Meuse avec le 66e de 1re formation et le 1er bataillon de l'Eure, elle compte dans ses rangs comme corps de l'ancienne monarchie le 2e bataillon de Touraine (33e régiment d'infanterie).

Elle se distingue d'une manière toute particulière pendant la campagne de 1796 sous les ordres du général Lefebvre et vient tenir garnison à Paris dans le courant de septembre 1799 où elle se retrouve comprise dans le commandement de son ancien général, qui a été placé à la tête de la 17e division militaire (Paris).

Le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) elle est du nombre des troupes qui secondent Bonaparte dans le renversement du Directoire[1].

Désigné pour faire partie de l'Armée de réserve, elle se distingue au combat de Montebello[2] et à Marengo.

Après avoir fait partie du corps d'observation de la Gironde et s'être avancée en Espagne jusqu'à Valladolid, elle vient tenir garnison au Mans, à Meaux et à Paris.

Au Mans, la 96e est inspectée le 4 germinal an 10 (25 mars

---

1. Ce sont les grenadiers de la 96e qui pénétrèrent dans la salle de délibération du conseil des Cinq-Cents.

Sur le registre matricule des officiers du 96e, on trouve dans les états de service de Thomé, sous-lieutenant, puis lieutenant et capitaine au corps, la mention suivante : « Le 19 brumaire an 8 (10 novembre 1798), à l'affaire de Saint-Cloud, le grenadier Thomé a couvert de son corps et de ses armes le général Bonaparte et l'a préservé du poignard de ses assassins en recevant au bras le coup qui était dirigé sur lui. »

2. Au combat de Montebello, le grenadier Jean-Roch Coignet, du 1er bataillon de la 96e, prend une pièce de canon dont il massacre tous les servants autrichiens.

1802) par le général Delmas et la situation établie à la suite de cette inspection générale donne les résultats suivants :

« Cette demi-brigade était composée le 1er vendémiaire an 9 (23 septembre 1800), époque de la dernière revue, de 2,188 hommes.

			Hommes.
			2,188
Elle a reçu . .	Recrues	260	436
	Venus d'autres corps	11	
	Rayés des contrôles rentrés. .	165	
Elle a perdu. .	Morts	91	1,216
	Désertés	261	
	Réformés par l'inspecteur . .	198	
	Rayés des contrôles par jugement. . .	»	
	Rayés des contrôles pour trop longue absence	588	
	Passés à d'autres corps. . . .	76	
	Faits officiers	2	
	Elle reste à		1,408

On voit qu'en tenant compte des congés absolus qui n'ont pas encore été accordés et qui s'élèveront à 207, ainsi que des pertes continuelles : désertions, réformes, etc. que le corps éprouvera, il sera nécessaire de lui affecter un grand nombre de conscrits pour relever son effectif.

Les livrets des inspections générales successives passées au cours de cette époque n'existent pas tous aux Archives administratives du ministère de la guerre et il n'est pas possible de suivre les mouvements des gains et des pertes.

Dans un rapport à la suite de son inspection, le général Delmas signale « l'excellent esprit dont le corps est animé . . . . . les officiers sont en général bien notés à l'exception de 11, dont 7 le sont comme ignorants ou immoraux, 2 comme ayant mal fait la guerre et 2 comme mauvais sous tous les rapports ». Le chef de brigade a les plus détestables notes, « peu estimé à cause de sa conduite administrative[1], c'est en résumé un mauvais chef de corps qu'il y a intérêt à ne pas laisser à la tête de ce corps. »

---

1. Le premier Consul eut connaissance de la mauvaise situation administra-

Mais les services de guerre de cet officier, qui a plusieurs actions d'éclat à son actif, le font maintenir au commandement du régiment jusqu'au 12 vendémiaire an 12 (5 octobre 1803)[1]. Il est remplacé par le colonel Barrois qui venait des chefs de bataillon du 9e régiment d'infanterie légère.

Né à Lagny (Meuse) le 30 octobre 1774, Barrois était entré au service comme lieutenant au bataillon des « Éclaireurs de la Meuse » à sa formation le 12 septembre 1793.

Adjudant-major le 25 germinal an 4 (14 mars 1796), il conserve ce grade dans la 9e demi-brigade légère, lorsque le bataillon des Éclaireurs de la Meuse fut versé dans ce corps le 16 floréal an 4 (5 mai 1796). Adjudant-major avec rang de capitaine par ancienneté de grade de lieutenant le 1er vendémiaire an 5 (22 septembre 1796), il est fait chef de bataillon par ordre du premier Consul le 4 brumaire an 9 (26 octobre 1800) et nommé colonel du 96e par décret du 12 vendémiaire an 12 (5 octobre 1803).

---

tive du 96e, et, le 29 brumaire an 12 (21 novembre 1803), il écrivait au Ministre directeur de l'administration de la guerre :

« L'administration du 96e régiment est dans le plus mauvais état. Présentez-moi mercredi un rapport pour y remédier. »

Nous n'avons malheureusement pas trouvé le rapport qui a dû être établi par le Ministre directeur.

1. Ce chef de corps, jugé incapable et indigne de rester à la tête d'un régiment, est nommé adjudant commandant.

On pourrait citer bien d'autres exemples de cette manière de faire qui déconsidérera peu à peu les officiers d'état-major sous l'Empire.

« On ne fut presque plus placé dans l'état-major que par occasion, par malheur ou pour châtiment. En effet, un colonel méritait de perdre son régiment, on ne voulait pas qu'il restât sur les rangs pour en obtenir un autre et on en faisait un adjudant commandant. » (*Réflexions sur le corps royal d'état-major,* par le général baron Thiébault, 1820.) Mais, dit le même auteur dans un autre opuscule, du moment où la capacité des officiers d'état-major fait défaut « on doit s'attendre à des désastres . . . . l'insuffisance des officiers d'état-major fit recourir à un moyen pire que le mal... Moins on trouvera d'officiers d'état-major capables plus on en augmentera le nombre, d'où naquit la confusion. »

« Le général Bonaparte tint peu de compte de gens qui ne maniaient ni machines de guerre, ni soldats ; il considéra le service de l'état-major comme un passage et non comme une carrière. Les adjudants généraux étaient presque assimilés aux officiers généraux par la ressemblance du nom et de l'uniforme ; le premier Consul les dépouilla de ces ornements et, joignant ensemble deux mots étonnés de se voir accouplés, il les appela adjudants commandants. Les portes de l'avancement leur furent presque fermées, lorsqu'elles étaient ouvertes à tout le monde ; voulait-on punir un chef de corps négligent ou coupable ? on le faisait adjudant commandant. Accordant moins d'estime à une classe d'officiers placés haut dans la hiérarchie, il fallut s'attendre à en tirer moins de services. » (*Histoire de la guerre de la Péninsule,* par le général Foy.)

Général de brigade le 14 février 1807, général de division le 27 juin 1811. Il a une carrière des plus longues et des plus brillantes.

Retraité le 30 mai 1848, il meurt à Villiers-sur-Orge, le 19 octobre 1860.

Compris parmi les premiers corps qui doivent faire partie des camps des côtes de l'Océan, le 96e dirige son premier bataillon sur le Havre, le 11 pluviôse an 11 (1er février 1804).

Dans ce port, il s'embarque sur des bâtiments de la flottille dont il forme la garnison dans le trajet du Havre à Boulogne.

Paris, le 19 pluviôse an 12 (9 février 1804).

LE COLONEL DU 96e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Citoyen Ministre,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en conséquence de vos ordres et ceux du gouverneur de Paris, le 1er bataillon du régiment que je commande est parti le 11 du courant sous le commandement du chef de bataillon Favarel pour se rendre au Havre. Il était fort de 800 hommes, officiers compris.

« Ce bataillon parti, il me reste encore 350 hommes de disponibles pouvant entrer en campagne, suivant la revue qui en a été passée par le général chef de l'état-major général. Je hâte, autant que possible, l'instruction des 350 recrues qui me sont nécessaires pour compléter le 2e bataillon à 700 hommes, conformément à vos intentions. Déjà les mesures les plus promptes ont été prises pour qu'ils soient équipés et habillés, au moins en vestes et culottes, pour le 22 du courant et aussitôt qu'ils seront un peu instruits, j'aurai l'honneur d'en prévenir le général en chef pour qu'il veuille bien vous prier de m'ordonner de rejoindre le 1er bataillon, ainsi qu'il m'en a prévenu en m'adressant la feuille de route de ce bataillon. Comme il existait dans les deux premiers plusieurs officiers que leur âge ou leurs infirmités mettaient hors d'état d'entrer en campagne, je les ai placés au 3e, de même que le citoyen Juliard, capitaine, qui y était nécessaire pour l'habillement et qui y a été nommé par le conseil d'administration et j'ai composé les deux 1ers bataillons ainsi qu'il suit... »

Complété au moyen de conscrits, le 2e bataillon va rejoindre le 1er bataillon au camp de Camiers où il s'est installé.

Avant son départ, le colonel Barrois demande l'autorisation d'emmener la compagnie de grenadiers du 3e bataillon.

Paris, le 28 germinal an 12 de la République française (18 avril 1804).

LE COLONEL DU 96e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Citoyen Ministre,

« Vous avez eu la bonté de me permettre d'emmener avec moi la 3e compagnie de grenadiers du régiment lorsque le second bataillon se réunirait au 1er. Comme cet instant est arrivé et que cette compagnie sera de la plus grande utilité dans un bataillon composé en partie de conscrits, je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir bien me faire délivrer cette autorisation afin de lever les difficultés qui pourraient s'élever pour la solde de la part des inspecteurs ou sous-inspecteurs aux revues, si toutefois vous pensez que cela soit nécessaire. »

Salut et respect,

BARROIS.

Le Ministre met en note de sa main « Refusé, mais il doit compléter les deux premières compagnies avec la 3e ».

Au camp de Camiers, le corps reçut encore un certain nombre de recrues et au 20 thermidor an 13 (8 août 1805), époque où le général Desenfant, commandant le département de la Sarre, passe à Trèves l'inspection générale provisoire du dépôt, la situation du corps est la suivante :

Situation sommaire du corps à l'époque de la revue passée le 20 thermidor an 13 (8 août 1805), à Trèves, par le général Desenfant.

DÉSIGNATION des GRADES.		EFFECTIF.	PRÉSENTS SOUS LES ARMES.	AUX BATAILLONS DE GUERRE.	DÉTACHÉS.	AUX HÔPITAUX		ABSENTS		DÉTENUS.	EMBARQUÉS		PRISONNIERS DE GUERRE.
						du lieu.	externes.	par congé.	sans congé.		COMPTANT au corps.	POUR mémoire.	
Officiers.	Colonel	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs de bataillons	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Quartier-maître trésorier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Adjudants-majors	3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien-major	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgiens aides-majors	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurg. sous-aides	3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Capitaines	26	8	17	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lieutenants	27	2	18	7	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sous-lieutenants	27	4	18	5	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL des officiers		94	20	61	13	»	»	»	»	»	»	»	»
Hommes de l'état-major.	Adjudants sous-officiers	3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs tailleur	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs guêtrier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs armurier	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs cordonnier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tambour-major	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Caporal-tambour	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Musiciens	8	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sous-officiers, grenadiers, voltigeurs, fusiliers, tambours, cornets, enfants de troupe.	Sergents-majors	27	9	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sergents	112	15	72	25	»	»	»	»	»	»	»	»
	Caporaux-fourriers	27	9	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Caporaux	211	39	142	27	3	»	»	»	»	»	»	»
	Grenadiers	157	16	140	»	1	»	»	»	»	»	»	»
	Voltigeurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Fusiliers	1,662	339	1,303	»	10	6	3	»	1	»	»	»
	Tambours	53	13	36	1	2	1	»	»	»	»	»	»
	Cornets	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Enfants de troupe	18	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL de l'effectif des sous-officiers et soldats		2,284	462	1,742	53	16	7	3	»	1	»	»	»

Aux bataillons de campagne, sur 1,681 hommes présents 684 « ont fait la guerre » et 247 ont plus de 10 ans de service. Le 3e bataillon compte 100 hommes dans ce cas. (Voir état n° 3a 1.)

Dans un état des notes que le général Dupont donne le 26 messidor an 13 (15 juillet 1805) aux officiers du 96e régiment, le colonel Barrois est ainsi apprécié :

« Très bon colonel, plein de zèle pour le service et l'intérêt de son régiment. »

Tous les officiers sont en général bien notés ; un capitaine signalé comme « ne sachant lire ni écrire, mais a bien fait la

1. Du 1er vendémiaire an 13 (23 septembre 1804) au 20 thermidor an 1 (8 août 1805), les mouvements suivants dans l'effectif avaient eu lieu dans la 96e.

		JUSQU'AU 1er vendémiaire an 13.	DEPUIS cette époque.	TOTAL.	HOMMES.
Ce régiment était composé en sous-officiers et soldats, le 1er vendémiaire an 13, époque de la dernière revue, de					2,154
Il a reçu	Recrues	»	421	421	456
	Venus d'autres corps	»	2	2	
	Rayés des contrôles rentrés. . .	»	33	33	
Total					2,610
Il a perdu	Congédiés	»	3	3	326
	Morts.	»	33	33	
	Désertés	»	150	150	
	Réformés depuis la dernière revue.	»	93	93	
	Rayés des contrôles par jugement. . . .	»	2	2	
	Rayés des contrôles par trop longue absence à l'hôpital. .	»	31	31	
	Passés à d'autres corps ou dépôts.	»	13	13	
	Faits officiers.	»	1	1	
Il reste à.					2,284
Exeédant le complet . . .					119
Si on déduit de cet excédant les proposés pour	la réforme. . . 149				166
	la solde de retraite 6				
	l'hôtel impérial des Invalides. »				
	les demi-brigades de vétérans. 11				
Le manque au complet sera alors de. . .					47

guerre » est mis à la retraite et ne fait pas la campagne de l'an 14 (1805) ; un sous-lieutenant de 19 ans a comme notes : « Jeune officier sortant de l'École militaire, il s'adonne à son état et a de la bonne volonté. Il se conduit très bien, est brave jeune homme. »

VII

CAVALERIE.

4e RÉGIMENT DE DRAGONS.

Ancien régiment de Conti-Dragons, le 4e dragons se distingue « aux armées du Centre, de la Moselle, de Rhin-et-Moselle, d'Angleterre et Gallo-Batave », dont il fait successivement partie.

Le régiment, dont le cadre d'officiers s'est en grande partie recruté parmi les anciens sous-officiers de Conti, se montre pendant toutes les campagnes de la Révolution, un corps solide qui donne maintes fois les preuves de son énergie.

Le 12 vendémiaire an 8 (4 octobre 1799), le chef de brigade Watier vient en prendre le commandement. Né à Laon (Aisne) le 4 septembre 1770, Watier (Pierre) entre dans l'armée comme sous-lieutenant d'un escadron franc formé à la suite du 12e chasseurs à cheval, le 3 septembre 1792. Sous-lieutenant à ce régiment par l'incorporation de cet escadron, le 2 avril 1793, lieutenant, puis capitaine et chef d'escadron au 24e dragons, il est mis à la tête du régiment au moment où celui-ci est dirigé sur la Hollande. Les opérations étant terminées à l'arrivée du 4e dragons, ce corps passe à la division Barbou et prend part à la campagne de 1800, sur le Mein, où il se fait remarquer.

Écuyer cavalcadour à la création de l'Empire, général de brigade le 3 nivôse an 14 (24 décembre 1805), Watier, très apprécié de l'Empereur, est créé comte de Saint-Alphonse le 12 novembre 1809. Général de division le 6 août 1811, il fait les campagnes de 1812 et 1813.

Employé comme inspecteur général de cavalerie sous la Restauration et la monarchie de Juillet, il est placé dans la section

de réserve du cadre de l'état-major général le 15 août 1839 et meurt à Paris le 3 février 1846.

Après sa campagne sur le Mein, le 4e dragons va tenir garnison en Hollande, d'où il est ensuite dirigé sur Amiens, qu'il occupera jusqu'en 1805.

Dès la rupture de la paix d'Amiens, le premier Consul porte tous ses soins au développement de l' « arme des dragons ». Il attend, en effet, de très heureux résultats de l'aptitude au combat à pied et à cheval que ces régiments doivent avoir.

Par l'arrêté annuel d'organisation du 1er vendémiaire an 12 (24 septembre 1803), le nombre des régiments de dragons est porté de 21 à 30 et leur force doit être de 907 hommes et 597 chevaux sur le pied de paix et de 1,141 hommes et 782 chevaux sur le pied de guerre [1].

---

1. Le détail de cette organisation est le suivant :

Un régiment de dragons est composé d'un état-major et de 8 compagnies formant 4 escadrons ainsi qu'il suit :

ÉTAT-MAJOR.		PIED DE PAIX. Hommes.	PIED DE PAIX. Chevaux.	PIED DE GUERRE. Hommes.	PIED DE GUERRE. Chevaux.
Colonel		1	3	1	4
Major		1	3	1	4
Chefs d'escadron		2	4	2	6
Adjudants-majors		2	4	2	6
Quartier-maître		1	1	1	2
Chirurgiens	major	1	1	1	1
	aide-major	»	»	1	1
	sous-aides	1	1	2	2
		9	17	11	26
Adjudants sous-officiers		2	2	2	2
Brigadier-trompette		1	1	1	1
Artiste vétérinaire		1	1	1	1
Brigadier-tambour		1	»	1	»
Chefs	tailleur	1	»	1	»
	sellier	1	»	1	»
	bottier	1	»	1	»
	culottier	1	»	1	»
	armurier	»	»	»	»
	éperonnier	1	»	1	»
		19	21	21	30

	COMPAGNIES.	PIED DE PAIX. Hommes.	PIED DE PAIX. Chevaux.	PIED DE GUERRE. Hommes.	PIED DE GUERRE. Chevaux.
Troupes à cheval.	Capitaine	1	2	1	3
	Lieutenant	1	1	1	2
	Sous-lieutenant	1	1	1	2
		3	4	3	7
	Maréchal des logis chef	1	1	1	1
	Maréchal des logis	3	3	3	3
	Fourrier	1	1	1	1
	Brigadiers	6	6	6	6
	Dragons	54	54	72	72
	Maréchal ferrant	1	1	1	1
	Trompette	1	1	1	1
		70	71	88	92
Troupes à pied.	Sous-lieutenant	1	1	1	2
	Maréchal des logis	1	»	1	»
	Brigadiers	2	»	2	»
	Dragons	36	»	46	»
	Tambours	1	»	2	»
		111	72	140	94

Ainsi la force d'un régiment de dragons est de 907 hommes et de 597 che-

Pour entretenir l'effectif du corps et le porter aux chiffres fixés par cet arrêté, il faut affecter de nombreux conscrits au 4e dragons et assurer sa remonte.

Nous avons réuni dans un tableau ci-contre la situation en hommes et en chevaux du régiment aux diverses inspections générales du 1er vendémiaire an 9 au 1er thermidor an 13 (23 septembre 1800-20 juillet 1805).

On pourra ainsi suivre les variations qui se sont produites dans les effectifs pendant une période de cinq ans et voir combien, en 1805, ils étaient inférieurs aux fixations réglementaires.

Une situation du 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805) fait connaître la composition détaillée du régiment à cette époque.

---

vaux sur le pied de paix et de 1,141 hommes et 782 chevaux sur le pied de guerre.

La 1re compagnie de chaque régiment de dragons porte le nom de compagnie d'élite; elle a la même composition que les autres.

Situation du 4e dragons aux diverses inspections générales.

HOMMES

Inspection du général Oudinot à Amiens, le 18 pluviôse an 10 (7 février 1802).

		HOMMES
Ce régiment était composé au 1er vendémiaire an 9 (23 septembre 1800), époque de la dernière revue, de		758
Recrues	69	
Venus d'autres corps	1	80
Rayés des contrôles rentrés	10	
		838
Congédiés	[illegible]	
Morts	14	
Désertés	18	[illegible]
Réformés et rayés	86	
Passés à d'autres corps	25	
Faits officiers	4	
		632

Inspection du général Tilly à Amiens, le 19 vendémiaire an 12 (12 octobre 1803).

		HOMMES
Ce régiment était composé, au 18 pluviôse an 10 (7 février 1802), époque de la dernière revue, de		632
Recrues	207	
Venus d'autres corps	[illegible]	217
Rayés des contrôles rentrés	10	
		849
Congédiés par ancienneté	86	
Morts	7	
Désertés	64	268
Réformés et rayés	[illegible]	
Passés à d'autres corps	[illegible]	
Faits officiers	1	
		581

Inspection du général Fénérols à Amiens, le 30 fructidor an 12 (17 septembre 1804).

		HOMMES
Ce régiment était composé, au 19 vendémiaire an 12 (12 octobre 1803), époque de la dernière revue, de		581
Recrues	287	
Venus d'autres corps	2	309
Rayés des contrôles rentrés	12	
		890
Congédiés	6	
Morts	10	
Désertés	68	104
Réformés et rayés	13	
Passés à d'autres corps	7	
Faits officiers		
		786

Inspection du général Fénérols à Amiens, le 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805).

		HOMMES
Ce régiment était composé, au 30 fructidor an 12 (17 septembre 1804), époque de la dernière revue, de		786
Recrues	101	
Venus d'autres corps	3	113
Rayés des contrôles rentrés	9	
		899
Congédiés		
Morts	[illegible]	
Désertés	24	59
Réformés et rayés	21	
Passés à d'autres corps	7	
Faits officiers	[illegible]	
		840

TOTAUX

GAINS	662	
	6	[illegible]
	71	
PERTES	94	
	37	
	[illegible]	[illegible]
	191	
	16	
	10	

CHEVAUX

1° Officiers

Inspection du général Oudinot (18 pluviôse an 10)

		CHEVAUX
L'effectif était de		74
Achetés		
Venus d'autres corps		
Livrés aux officiers nouvellement promus		
		[illegible]
Morts		
Réformés ou vendus		
Partis avec les officiers		
		74

Inspection du général Tilly (19 vendémiaire an 12)

		CHEVAUX
L'effectif était de		74
Achetés		
Venus d'autres corps		1
Livrés aux officiers nouvellement promus	1	
		75
Morts		
Réformés ou vendus	20	20
Partis avec les officiers	[illegible]	
		[illegible]

Inspection du général Fénérols (30 fructidor an 12)

		CHEVAUX
L'effectif était de		[illegible]
Achetés		
Venus d'autres corps	2	7
Livrés aux officiers nouvellement promus	5	
		62
Morts		
Réformés ou vendus	1	7
Partis avec les officiers	6	
		55

Inspection du général Fénérols (1er thermidor an 13)

		CHEVAUX
L'effectif était de		55
Achetés		
Venus d'autres corps	2	7
Livrés aux officiers nouvellement promus	[illegible]	
		62
Morts		
Réformés ou vendus		6
Partis avec les officiers	6	
		56

2° Troupe

Inspection du général Oudinot (18 pluviôse an 10)

L'effectif était de		[illegible]
Reçus des remontes	150	150
Venus d'autres corps	1	
		660
Morts	175	
Abattus	17	
Livrés aux officiers nouvellement promus		
Passés à d'autres corps		[illegible]
Réformés		
Emmenés par [illegible]		
Perdus (pris [illegible])	15	
		[illegible]

Inspection du général Tilly (19 vendémiaire an 12)

L'effectif était de		[illegible]
Reçus des remontes	33	[illegible]
Achetés par les soins du conseil d'administration	85	
		588
Morts	90	
Abattus	12	
Livrés aux officiers nouvellement promus	1	
Passés à d'autres corps	[illegible]	173
Réformés	70	
Emmenés par les déserteurs		
Perdus		
		415

Inspection du général Fénérols (30 fructidor an 12)

L'effectif était de		415
Reçus des remontes	60	62
Achetés pour les recrues	2	
		477
Morts	23	
Abattus		
Livrés aux officiers nouvellement promus		
Passés à d'autres corps	1	35
Réformés	11	
Emmenés par les déserteurs		
Perdus		
		442

Inspection du général Fénérols (1er thermidor an 13)

L'effectif était de		442
Reçus des remontes	36	36
Venus d'autres corps	[illegible]	
		[illegible]
Morts	14	
Abattus	4	
Livrés aux officiers nouvellement promus		
Passés à d'autres corps		[illegible]
Réformés	1	
Emmenés par les déserteurs		
Perdus		
		[illegible]

TOTAUX

GAINS	[illegible]	
	[illegible]	
PERTES	9	
	43	
	1	
	1	[illegible]
	[illegible]	
	[illegible]	

4e DRAGONS.

Situation sommaire du corps à l'époque de la revue, passée le 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805), par le général Fénérols.

DÉSIGNATION des GRADES.		EFFECTIF.	DONT : PRÉSENTS SOUS LES ARMES.	AUX BATAILLONS DE GUERRE.	DÉTACHÉS.	AUX HÔPITAUX du lieu.	AUX HÔPITAUX externes.	ABSENTS par congé.	ABSENTS sans congé.	DÉTENUS.	EMBARQUÉS COMPTANT au corps.	EMBARQUÉS POUR mémoire.	PRISONNIERS DE GUERRE.
Officiers.	Colonel	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs d'escadrons	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Adjudants-majors	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Quartier-maître	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien aide-major	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurg. sous-aides	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Capitaines	8	6	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lieutenants	8	5	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»
	Sous-lieutenants	13	11	2	1	»	»	»	»	»	1	»	»
TOTAL des officiers		41	30	8	1	»	»	»	»	»	2	»	»
Hommes de l'état-major.	Adjudants sous-officiers	2	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Artiste vétérinaire	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs sellier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs armurier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs tailleur	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs bottier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs culottier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Brigadier-trompette	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Brigadier-tambour	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sous-officiers, dragons, trompettes, tambours, enfants de troupe.	Maréchaux des logis chefs	8	6	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Maréchaux des logis	32	19	8	2	1	»	»	»	»	2	»	»
	Brigadiers-fourriers	8	6	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Brigadiers	64	43	16	»	1	»	»	»	»	4	»	»
	Dragons	683	364	260	3	3	3	»	»	»	32	»	»
	Trompettes	8	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tambours	12	8	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Enfants de troupe	13	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL de l'effectif des sous-officiers et soldats		840	473	293	6	5	3	»	»	»	38	»	»

Parmi les 799 hommes composant l'effectif, 158 avaient plus de dix ans de services et 271 « avaient fait la guerre ». (Voir état n° 3 b.)

Au cours des différentes inspections, le 4e dragons est constamment l'objet des éloges des généraux inspecteurs.

Le colonel Watier a une bonne part de ces appréciations flatteuses.

« Ce chef de brigade, qui prouve parfaitement bien par sa conduite qu'il sait que le grand art de commander est de rendre les devoirs faciles, est spécialement chargé des ordres ci-énumérés », dit le général Tilly dans son ordre d'inspection du 19 vendémiaire an 12 (12 octobre 1803).

« Colonel très instruit, commande bien tant à pied qu'à cheval ; c'est un officier des plus distingués. » (Inspection du général Fénérols, 1er thermidor an 13 [20 juillet 1805].)

Le major Vial est aussi apprécié très favorablement par le général Fénérols : « C'est un officier distingué, instruit à pied comme à cheval et excellent administrateur. Il est d'une conduite exemplaire et mérite tout plein d'éloges pour la manière dont il commande ce corps en l'absence du colonel [1]. »

La manière dont le général Fénérols note le corps est tout aussi avantageuse.

Esprit de corps. — « Très bon. »

Instruction pratique. — « L'inspecteur n'a qu'à s'en louer. »

Manœuvres. — « Elles s'exécutent bien à pied et à cheval. »

Équitation. — « Elle est montrée d'après les principes adoptés : les dragons sont bien à cheval. »

Discipline. — « Elle est bien graduée, juste et paternelle, aucune faute ne reste impunie. »

Tenue. — « Elle est parfaite en tous points. »

. . . .

« En résumé, l'inspecteur applaudit aux améliorations qui ont eu lieu dans toutes les parties du service et particulièrement aux progrès de l'instruction. Il se borne à recommander de continuer à exécuter les ordres donnés à la précédente revue, afin de

---

1. Les fonctions d'écuyer cavalcadour tiennent le colonel Watier éloigné de son régiment pendant les périodes où il est de service auprès de l'Empereur.

maintenir le régiment dans la situation avantageuse où il se trouve. »

Les notes données aux officiers sont aussi favorables ; nous en citerons quelques-unes :

Capitaine, 46 ans. — « Chargé de l'instruction à cheval, recommandable par les soins qu'il a apportés à instruire les hommes de recrues. Très exact. »

Capitaine, 46 ans. — « Soins et exactitude sont les moyens qu'il apporte comme capitaine d'habillement ; officier recommandable. » (Cet officier, un des plus anciens du corps, s'est engagé dans Conti comme dragon le 25 mars 1777 et a fait toutes les campagnes de la Révolution.)

Lieutenant, 35 ans. — « Officier très précieux pour faire la guerre, zélé et instruit, sert bien et fait bien son service. »

Lieutenant, 49 ans. — « Occupé sans relâche de l'instruction à cheval, cet officier zélé remplit avec la plus grande exactitude ses devoirs. »

Lieutenant, 49 ans. — « Zélé, chargé de l'instruction à pied. Les recrues ont fait de grands progrès par ses soins. »

Le plus âgé des sous-lieutenants, 49 ans, est signalé comme « manquant d'instruction, mais recommandable par son ancienneté de service. Il a bien fait la guerre. »

Enfin, le seul sous-lieutenant sortant de Fontainebleau a comme notes : « bonne conduite, instruit, beaucoup de zèle et a des moyens ; il pourra devenir un bon officier ».

Il n'était que juste de tenir compte des efforts que ces officiers étaient obligés de faire pour instruire leurs nombreux conscrits tant à cheval qu'à pied ; l'Empereur attachant d'ailleurs une attention toute particulière à cette dernière instruction, qu'il voulait presque aussi complète que dans l'infanterie.

Pendant toute la période de 1803-1805, la répartition dans les régiments des hommes en dragons montés et dragons à pied subit des modifications fréquentes[1]. Nous ne parlerons pas de

1. Cette question de dragons montés et de dragons à pied était grosse de

ces différents changements, ce qui nous entraînerait en dehors de notre sujet. Il suffit de rappeler quelle était cette organisation au moment du départ pour la campagne de l'an 14 (1805).

Le 6 fructidor an 13 (24 août 1805), l'Empereur donne l'ordre que « chacun des régiments de dragons désignés pour faire partie de la Grande Armée devra être à 3 escadrons à cheval, lesquels auront au moins 400 dragons présents sous les armes. Chacun d'eux aura de plus un escadron à pied de 300 hommes. Il sera enjoint au général Baraguey-d'Hilliers d'envoyer promp-

---

difficultés pour les chefs de corps qui se trouvaient parfois dans la nécessité de démonter des dragons anciens de service. Le colonel Watier, dans une lettre en date du 6 vendémiaire an 12 (29 septembre 1803) au général commandant la 15e division militaire (Rouen), lui demande ses instructions à ce sujet.

4e RÉGIMENT DE DRAGONS.

Amiens, le 6 vendémiaire an 12 (29 septembre 1803).

LE CHEF DE BRIGADE AU GÉNÉRAL MEUSNIER, COMMANDANT LA 15e DIVISION MILITAIRE.

Mon Général,

« . . . . Il est une autre observation qui regarde les dragons non montés et qui mérite une attention toute particulière.

« La force du détachement à pied fixée à 140 est-elle de rigueur? Alors permettez-moi de vous prier de me faire indiquer le mode à suivre pour le compléter.

« Il existe bien dans chacune des 7 compagnies autres que celle d'élite 20 hommes à pied, mais il est à considérer que dans ce nombre sont compris les hommes à réformer, ceux manquant au complet, ceux pour le moment hors d'état de servir et les recrues qui n'ont pas encore reçu le degré d'instruction nécessaire, en sorte qu'il n'est pas un régiment qui puisse, en se servant de ces hommes, offrir un détachement de 100 hommes. Démontera-t-on des anciens? Il faudrait alors, citoyen Général, un ordre exprès du Ministre, car ces hommes, qui se sont empressés de se bien conduire et de s'instruire pour obtenir un cheval, s'en verront privés avec d'autant plus de regrets, qu'être démonté est ordinairement la punition qu'on inflige à un ancien qui n'a pas soin de son cheval. Je dois même déposer dans le sein de votre sollicitude la crainte que cette mesure n'influe sur leur conduite militaire. . . . . »

Le colonel Watier avait vu juste, ses craintes étaient fondées; cette mise à pied d'un certain nombre de dragons influa sur leur conduite militaire et pendant la campagne de l'an 14 (1805) celle de la division des dragons à pied laissa plus d'une fois à désirer.

tement dans les dépôts de ces différents corps les majors des corps ou un général de brigade, afin que l'on fasse partir tout ce qui est disponible pour compléter ainsi les corps en question. Ils devront partir le 9 fructidor (17 août). »

Sur l'état nominatif établi le 8 fructidor an 14 (26 août 1805) par le général Baraguey-d'Hilliers, chargé d'organiser les divisions de dragons en vertu des ordres du Major général en date du 7 fructidor, le 4e dragons est porté comme ayant 338 hommes et 322 chevaux présents aux escadrons de guerre[1].

Pour compléter le régiment en conformité de l'ordre du 6 fructidor, le 4e escadron, fort de 64 hommes et 83 chevaux, part le 18 fructidor (5 septembre) pour rejoindre les autres escadrons et il ne reste qu'un dépôt à Amiens.

« Mon intention, dit l'Empereur, dans une lettre au Major général en date du 18 fructidor (5 septembre), est que les régiments fournissent autant de chevaux qu'ils pourront en fournir. » « Tout ce qui est disponible dans les dépôts doit rejoindre. Faire partir sur-le-champ tous les chevaux, même ceux qui ne seraient capables que de porter la selle », ajoute le maréchal Berthier en transmettant l'ordre de l'Empereur.

Le 4e jour complémentaire (21 septembre 1805), le dépôt du 4e dragons dirige sur les escadrons de guerre 41 hommes et 41 chevaux.

D'après une situation du 1er vendémiaire an 14 (23 septembre 1805), il ne reste plus au dépôt que 128 hommes, dont 4 aux hôpitaux et 2 détachés et 66 chevaux. Mais une note portée dans la colonne « Observations » indique que pendant la dernière quinzaine (15 fructidor-1er vendémiaire [2 septembre-23 septembre]) le dépôt du 4e dragons a reçu 2 recrues et 61 chevaux de remonte. Il n'était donc resté au dépôt que 5 chevaux jugés « incapables de porter la selle ».

---

1. En outre, le régiment a fourni 2 compagnies à pied, d'un effectif de 300 hommes qui font partie du 2e bataillon du 1er régiment de dragons à pied. Ce 2e bataillon a pour guidon celui du 4e régiment de dragons à cheval.

1er RÉGIMENT DE HUSSARDS.

Dénommé Berchiny jusqu'au 1er janvier 1791 où il devient le 1er hussards, ce corps est l'un des plus illustres régiments de notre cavalerie légère.

Au début des guerres de la Révolution, il est à Thionville, fort de 500 hommes. Il se rend ensuite au camp du Tiercelet, puis à Metz, où Stengel en prend le commandement (12 mai 1792).

A partir de ce moment, le régiment ne cesse de se faire remarquer à l'avant-garde des différentes armées où il est employé [1].

1. L'émigration d'une partie du 1er hussards qui, le 5 avril 1793, accompagne Dumouriez lorsque celui-ci passe à l'ennemi, a nécessité l'incorporation dans ce régiment d'un certain nombre de corps divers.

12 fructidor an 8.

BUREAU DE LA CAVALERIE.

RAPPORT FAIT AU MINISTRE DE LA GUERRE LE 12 FRUCTIDOR AN 8 (30 AOUT 1800).

« Peu de régiments ont éprouvé autant de mutations que le 1er de hussards.

« Le 5 avril 1793, une partie de ce corps passa à l'ennemi avec le général Dumouriez.

« Le 10 et le 12 du même mois, le général en chef Dampierre nomma aux emplois devenus vacants par cette émigration.

« Il a été incorporé dans ce régiment quatre compagnies de cavalerie légère du Calvados le 22 juillet 1793, conformément au décret de la Convention nationale du 30 mai précédent;

« A peu près à la même époque, une compagnie de dragons légers dits de la montagne ;

« Une partie de la légion des montagnes le 1er germinal an 2 ;

« Une partie du 18e régiment de chasseurs à cheval le 1er vendémiaire an 3 ;

« Une partie du 26e régiment de cavalerie, en vertu de l'arrêté des représentants du peuple Bouillerot et Mallarmé du 25 frimaire an 3 ;

« Une partie du 13e régiment de hussards licencié par arrêté du Directoire exécutif du 2 floréal an 4.

« L'extrême précipitation avec laquelle le travail se faisait dans les bureaux

Aussi, lorsque, dans les premiers mois de 1801, on demande aux corps d'adresser au Ministre de la guerre une notice historique faisant connaître la part qu'ils ont prise « aux grandes guerres de la Liberté », le 1er hussards, après avoir relaté avec détails toutes les campagnes auxquelles il a assisté, peut ainsi résumer son rôle glorieux pour cette période :

« Le régiment, pendant toute la guerre, n'a cessé de combattre, soit en totalité, soit en partie, et a été presque renouvelé 5 à 6 fois. Les changements de chefs, trop réitérés, ont causé l'omission d'une foule de beaux traits, mais une vérité digne d'être appréciée par les généraux, c'est qu'officiers, sous-officiers et hussards ont tous fait leur devoir avec la dignité du nom français.

Récapitulation générale.

		BATAILLES.	COMBATS.	AFFAIRES.	PRISONNIERS.	DRAPEAUX.	CANONS.
Armées.	Nord	9	30	100	3,000	8	20
	Alpes	1	4	10	300	»	3
	Pyrénées-Orientales	7	60	400	10,000	14	200
	Italie	19	70	500	12,000	18	80
	Réserve	1	4	30	1,000	»	»
	Grisons	»	»	»	»	»	»
		37	168	1,040	26,300	40	303

« Nous, membres du conseil d'administration, déclarons le présent historique conforme à la vérité.

« Angers, le 1er messidor an 9 (20 juin 1801). »

Le Chef de brigade, PICARD.

Le Capitaine, MATHIS.

JUNG, *Lieutenant.*

Le Capitaine, OTTO.

---

de la guerre à l'époque de ces diverses incorporations et le désordre qui existait dans l'administration des régiments à l'armée n'ont permis ni d'obtenir les procès-verbaux de ces incorporations, ni de vérifier si les renseignements donnés étaient exacts, ni de demander ceux qui étaient nécessaires tant sur les officiers incorporés que sur les corps dont ils provenaient.

« Ainsi, l'on n'a jusqu'à présent que des notions vagues et incertaines sur un grand nombre des officiers qui ont existé au 1er régiment de hussards . . . . »

Il est permis, croyons-nous, d'élever quelques doutes sur plusieurs des résultats signalés par le corps. On pourrait peut-être admettre que le régiment s'attribue une partie des trophées conquis par l'armée dont il formait l'avant-garde.

Mais n'est-il pas suffisant qu'officiers et soldats du 1er hussards croient à ces hauts faits d'armes ?

A la paix de Lunéville (9 février 1801), le régiment, qui était à Bergame, recevait l'ordre de rentrer en France en passant par la Suisse et de venir tenir garnison à Angers, d'où il est dirigé sur Saumur.

Au printemps 1802 (16 germinal an 10 — 6 avril 1802), le général Grouchy en passe l'inspection générale. « Il trouve l'esprit du soldat, l'instruction et la discipline meilleurs que ne permettait de l'espérer la désunion qui existe entre les officiers et le chef de brigade. » Après avoir énuméré les défauts de ce chef de brigade, l'inspecteur continue en disant que « les officiers ne sont pas sans quelques torts, mais se défiant de la partialité qui a dicté les renseignements donnés sur eux et vu le peu de durée d'une inspection générale, qui permet à peine à l'officier général qui en est chargé quelques rapports momentanés avec les chefs et les capitaines, il n'émettra d'opinion sur le compte des officiers de ce régiment que jusqu'à ceux du grade de lieutenant exclusivement..... il se contente d'observer en général qu'un petit nombre mérite d'être distingué..... »

Le général inspecteur n'est pas satisfait de la discipline du 1er hussards. « Elle est entièrement sévère, dit-il, et tient même trop de celle établie dans les troupes allemandes. Je me suis aperçu avec peine que souvent elle était arbitraire et qu'elle se relâchait à raison de l'éloignement des chefs. J'ai rappelé que sous le seul joug de la loi devait être ployé le soldat français et que, dans tous les temps, il devait également peser sur ceux qui le méconnaissent. »

Le 7 ventôse an 11 (26 février 1803), le chef de brigade Picard était fait général de brigade pour prendre rang du 13 pluviôse an 8 (2 février 1800) et remplacé par le colonel Rouvillois.

Né à Briquebec (Manche) en 1756, le nouveau chef de brigade est entré comme dragon au régiment Colonel-général le 17 septembre 1774, brigadier, maréchal des logis, puis maréchal des logis en chef le 12 janvier 1792, il est nommé sous-lieutenant à l'élection le 10 mars 1792.

Lieutenant à l'ancienneté le 1er mai 1793, capitaine à l'élection le 23 brumaire an 2 (13 novembre 1793), il est fait chef d'escadron par le général en chef Bonaparte le 17 nivôse an 5 (6 janvier 1797). Nommé chef de brigade au 22e régiment de cavalerie par le premier Consul le 15 pluviôse an 8 (5 février 1800), il passe avec son grade au 1er hussards le 7 ventôse an 11 (26 février 1803).

Il commande le régiment pendant les campagnes de l'an 14 (1805) et de 1806. Le 6 janvier 1807, à l'âge de 51 ans, il est mis à la retraite pour ancienneté de services.

Pendant la durée de son commandement du régiment, le colonel Rouvillois est noté par tous les inspecteurs généraux comme « un très bon chef, ayant bien fait la guerre, réunissant la fermeté, l'instruction et les qualités qu'il était nécessaire de rencontrer dans l'officier placé à la tête du 1er régiment de hussards ».

Au printemps 1803, c'est encore le général Grouchy qui est chargé de l'inspection du corps. Il se montre satisfait de la nouvelle direction donnée au 1er hussards.

Au quartier général à Saumur, le 14 prairial an 11 (3 juin 1803) de la République française.

EMMANUEL GROUCHY, GÉNÉRAL DE DIVISION, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE CAVALERIE, AU MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS[1].

« L'instruction du 1er régiment de hussards n'a pas fait, citoyen Ministre, depuis la revue de l'an 10, tous les progrès qui eussent

---

1. Comme le général Schauenburg, le général Grouchy se plaint du grand nombre de mariages, non seulement parmi les soldats, mais aussi parmi les officiers, et des mauvaises conditions dans lesquelles ils sont contractés.

« ....A l'occasion du 1er régiment, je n'omettrai point de vous entretenir, citoyen Ministre, de la nécessité de mesures tendant à empêcher le nombre des mariages d'autant s'accroître, non seulement dans la classe des soldats, mais aussi parmi les officiers.

Le 1er régiment est rempli de gens mariés ; plusieurs officiers le sont d'une manière peu sortable, et il n'est pas jusqu'aux conscrits envoyés qui ne le soient aussi.

« Je vous engage donc, à raison de l'insuffisance des lois existantes à cet égard, à provoquer un arrêté consulaire portant qu'aucun militaire, de quelque grade qu'il soit, ne pourra, sous peine de destitution, s'il est officier, contracter mariage sans avoir préalablement obtenu votre approbation, laquelle devra être demandée par le chef du corps dont le militaire fera partie..... »

dû résulter du travail auquel s'est livré ce corps et des facilités que lui offrait, pour l'avancer, l'établissement si avantageux de Saumur.

« Les ordres que j'avais laissés, lors de mon inspection, n'ont pas été ponctuellement exécutés par l'ancien chef de brigade ; il a négligé de s'appesantir sur le travail de manège et les écoles de peloton et d'escadron ; trop tôt il est passé aux manœuvres, de sorte qu'aujourd'hui, les bases de l'instruction manquent et sont à repasser pour ainsi dire en totalité.

« Toutefois, quoique je n'aie pas été complètement satisfait de la manière dont a manœuvré devant moi ce corps, je ne saurais cependant m'en prendre qu'à la fausse direction donnée à l'instruction, car, depuis la dernière revue, chacun s'est occupé de sa besogne avec zèle et assiduité et eût travaillé avec fruit s'il eût été conduit par la vraie route.

« Pénétré, comme me paraît l'être le nouveau chef de brigade, de la nécessité de revenir à l'étude des premiers principes, le 1er régiment sera, en peu de temps, l'un des plus instruits de l'armée. Tel qu'il est commandé comme il l'est maintenant, on doit déjà le compter au nombre des plus disponibles et des plus avancés et de ceux qu'on peut mener à l'ennemi avec le plus de confiance.

« Des ordres détaillés et précis sont donnés pour que le travail de cette année lui fasse acquérir promptement ce qui lui manque encore.

« *Esprit du corps et discipline.* — La fâcheuse désunion qui existait dans ce corps, à l'époque de la dernière revue, a cessé depuis le départ de l'ancien chef. L'arrivée du nouveau chef de brigade a été marquée par le complet rapprochement de tous les officiers. Le Gouvernement ne pouvait confier ce régiment à un militaire plus propre à opérer ce changement que le colonel Rouvillois ; déjà il s'est gagné tous les cœurs : la discipline a perdu ce caractère arbitraire que j'avais eu à lui reprocher, elle est graduelle et forte, mais dégagée de toute partialité et de toute influence étrangère au service. Le 1er régiment de hussards ne forme maintenant qu'une famille, animée d'un même esprit, de l'amour de ses devoirs et de la volonté de les remplir dans toute leur étendue..... »

Conformément à la lettre confidentielle du 22 brumaire an 11 (13 novembre 1802)[1], l'instruction doit être encouragée parmi les

---

1. Cette lettre a été donnée plus haut (Voir page 315).

officiers et on doit stimuler ceux qui ne travaillent pas. Aussi, à la suite de son inspection, le général Grouchy signale 9 officiers comme manquant d'instruction et ne cherchant pas à en acquérir[1].

---

1. Ainsi que la coutume s'en était établie au ministère, les noms des officiers signalés par l'inspecteur général étaient mis sous les yeux du Ministre et il leur était écrit pour leur rappeler que « c'est une obligation pour un officier de s'instruire ». Nous donnons ci-dessous le rapport adressé au Ministre au sujet de ces 9 officiers et la lettre écrite au chef d'escadron M..., vieux soldat de Berchiny, où il s'est engagé le 30 juillet 1782.

RAPPORT FAIT AU MINISTRE LE 9 THERMIDOR AN 11 (28 JUILLET 1803)

1er régiment de hussards.

RÉSULTAT DE LA REVUE D'INSPECTION DE L'AN 11.

« . . . . L'inspection de l'an 11, passée par le même général, est beaucoup plus satisfaisante. La majorité des officiers est notée comme ayant les connaissances nécessaires à leur état ou la capacité convenable pour les acquérir et qu'ils y travaillaient. Quelques-uns néanmoins paraissent avoir besoin d'être stimulés. Voici leurs notes et les notes données par le général Grouchy :

Officiers notés comme peu instruits.

Chef d'escadron, 37 ans . . .	Cet officier a de la bravoure, une moralité intacte, mais peu d'instruction, il a besoin de travailler et d'acquérir plus de fermeté.
Capitaine, 41 ans	Moyens et instruction médiocres, d'ailleurs du zèle et de la moralité.
Capitaine, 37 ans	Officier très ordinaire, plein de conduite depuis la dernière revue, peu d'instruction.
Lieutenant, 36 ans.	Très brave militaire, mais peu instruit et peu susceptible de le devenir.
Lieutenant, 37 ans.	Officier médiocre et sans instruction.
Lieutenant, 35 ans.	Cet officier, qui a de la tournure, des moyens et de la facilité, a besoin d'être stimulé et peut devenir un bon officier en travaillant.
Lieutenant, 43 ans	Est employé dans l'administration et a des connaissances dans cette partie. Son instruction est faible, d'ailleurs.
Sous-lieutenant, 29 ans . . .	Officier ordinaire, peu d'instruction ; brave d'ailleurs.
Sous-lieutenant, 40 ans . . .	Bon officier de guerre, mais pas assez d'instruction.

« D'après les notes, on propose au Ministre :

« 1° D'écrire particulièrement au chef d'escadron M..., pour lui recommander de s'appliquer à acquérir l'instruction qui lui manque ;

« 2° D'écrire au commandant du 1er régiment de hussards pour qu'il sur-

La situation de la discipline au 1er hussards fait aussi l'objet d'un rapport spécial du général inspecteur.

---

veille l'instruction des citoyens. . . . . et leur recommande de s'y livrer avec plus de zèle qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour. . . . . »

Paris, le 16 thermidor an 11 (4 août 1803).

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU CITOYEN M..., CHEF D'ESCADRON AU 1er RÉGIMENT DE HUSSARDS.

« J'ai remarqué, citoyen, dans la revue d'inspection, passée le 14 prairial dernier, du 1er régiment de hussards, que, depuis la revue de l'an 10, vous avez peu travaillé à vous mettre en état de bien remplir les fonctions de l'emploi qui vous est confié. Si, durant la guerre, il n'a pas toujours été possible aux officiers de se livrer à leur instruction, ils ont dû profiter des premiers loisirs que la paix leur a laissés pour acquérir les connaissances qui leur manquaient, et je ne puis vous dissimuler que votre négligence à cet égard ne soit très répréhensible.

« Votre conduite aux armées a été celle d'un brave militaire, votre moralité est intacte. On ne peut vous reprocher que votre peu d'instruction et de fermeté dans le service.

« J'espère que, par devoir et par honneur, vous allez vous occuper sérieusement de ne laisser rien à désirer sous ces deux rapports et qu'à la revue d'inspection de l'an 12, le Gouvernement n'aura que des témoignages de satisfaction à vous donner. »

Je vous salue.

Alex. BERTHIER.

Pour encourager les officiers à donner tous leurs soins à l'instruction de leur troupe et à la leur, des gratifications sont accordées aux lieutenants et sous-lieutenants les plus zélés.

RAPPORT FAIT AU MINISTRE LE 16 MESSIDOR AN 11 (5 JUILLET 1803)

Citoyen premier Consul,

« En exécution de l'article 2 de l'arrêté du 14 ventôse dernier, je vous propose d'accorder des gratifications de 300 fr. aux officiers du 1er régiment de hussards qui en ont été jugés les plus dignes par les officiers supérieurs du corps et par l'inspecteur général Grouchy qui vient d'en passer l'inspection. »

Suivent les noms de 4 lieutenants et 4 sous-lieutenants.

Cet arrêté du 14 ventôse an 11 (5 mars 1803) est ainsi libellé :

« Art. 1er.

« Immédiatement après les prochaines revues d'inspection, il sera distribué

Au quartier général à Saumur, le 11 prairial an 11 (31 mai 1803)
de la République française.

EMMANUEL GROUCHY, GÉNÉRAL DE DIVISION, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE CAVALERIE, AU MINISTRE DE LA GUERRE.

« Ainsi que vous me l'avez prescrit, citoyen Ministre, par votre lettre du 19 germinal dernier, je me suis assuré que les dispositions de votre lettre confidentielle du 22 brumaire an 11 aux chefs de corps sont complètement exécutées au 1er régiment de hussards.

La discipline est posée sur les bases qui conviennent au militaire français, c'est-à-dire qu'elle les retient dans les bornes du devoir sans les humilier et les chefs de ce régiment mettent tous leurs soins à nourrir dans l'âme de leurs subordonnés ce sentiment d'honneur qui sera toujours le gage de la victoire. »

Je vous salue,

Emmanuel GROUCHY.

Sous son nouveau chef de corps, et grâce aux mesures prises par le premier Consul pour encourager le travail, l'instruction du 1er hussards se développe rapidement et lors de l'inspection du général Charlot à Versailles, le 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805), l'inspecteur général se déclare satisfait « du bon esprit qui anime le corps, de l'instruction des officiers et sous-officiers, de la discipline, de la tenue.

---

par chaque bataillon des demi-brigades d'infanterie de ligne, légère, d'artillerie à pied, de sapeurs et de pontonniers, 6 gratifications extraordinaires à des lieutenants ou sous-lieutenants desdits bataillons.

« Une semblable gratification à chaque compagnie d'ouvriers et mineurs ; 8 à chaque régiment de troupes à cheval à 4 escadrons ; 6 à chaque régiment de troupes à cheval à 3 escadrons ; 2 à chaque bataillon du train.

« Art. 2.

« Ces gratifications seront données par le premier Consul, d'après l'avis des officiers supérieurs des corps, la demande de l'inspecteur général et le rapport du ministre de la guerre.

« Art. 3.

« Chacune de ces gratifications sera de 300 fr. »

« La manœuvre a été parfaitement exécutée par trois escadrons.
« La tenue est belle.
« L'habillement est dans le meilleur état et bien soigné. »

On peut voir que le régiment avait bien employé les années de temps de paix pour perfectionner son instruction et apporter des améliorations dans l'ensemble du corps.

Le colonel Rouvillois avait d'autant plus de mérite à obtenir ce résultat que le régiment était resté pendant plus de 18 mois à faire le service sur les côtes [1].

---

1. Des extraits de deux lettres du colonel Rouvillois montrent bien les difficultés que la dissémination du régiment créait à son chef :

Paris, le 28 brumaire an 13 (19 novembre 1804).

LE COLONEL DU 1er RÉGIMENT DE HUSSARDS A S. E. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Monseigneur,

« Depuis plus de 18 mois, le 1er régiment de hussards, c'est-à-dire les 3 escadrons de guerre, ont été constamment employés au service des côtes du Morbihan et du Finistère et répartis sur 40 points différents. La majeure partie des postes occupés par les détachements présentent si peu de ressources sous le rapport de la localité que les hommes et les chevaux sont très mal abrités. Presque le quart des hommes de service sur la côte est malade par suite des malaises et des fatigues.

« Le détachement a perdu, depuis 18 mois, 40 chevaux, non compris 33 qui viennent d'être réformés.

« L'ensemble de l'instruction n'a pu se suivre, les compagnies ayant toujours été disséminées par 5, 6, 8 et 10 hommes. . . . . . »

Paris, le 28 brumaire an 13 (19 novembre 1804).

LE COLONEL DU 1er RÉGIMENT DE HUSSARDS A S. E. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Monseigneur,

« Par ma lettre de ce jour, j'ai eu l'honneur de faire connaître à V. E. l'indispensable nécessité de réunir le régiment que je commande, qu'elle daigne me permettre de lui faire quelques observations relatives à sa situation et à ses besoins.

« Le service actif et même pénible auquel le corps a été pendant plus de 18 mois assujetti dans un pays coupé de ravins, rivières, marais, etc., a détérioré une grande partie de l'habillement, équipement et armement, principalement le harnachement du cheval.

« Les fortes réparations et fournitures, qui deviennent indispensablement nécessaires pour mettre ces diverses parties en état, me forcent d'avoir recours à V. E. pour qu'elle ait la bonté de solliciter pour le régiment, près de Sa Majesté l'Empereur et à titre de secours extraordinaires. . . . »

Au 1er vendémiaire an 9 (23 septembre 1800), l'effectif du 1er hussards était de 892 officiers et hommes.

Au 16 germinal an 10 (6 mars 1802), époque de la première inspection du général Grouchy, il n'est plus que de 740 et si le corps a reçu 241 conscrits, il a perdu, rien que par la désertion, 221 hommes, et il a eu 118 hommes rayés des contrôles pour longue absence, etc.

Au 1er thermidor an 13, son effectif est réduit à 656 hommes. La désertion, le renvoi dans leurs foyers des hommes fatigués, le passage à d'autres corps, etc., sont les causes de cette diminution que la conscription ne pouvait pas combler, mais certains de ces départs, volontaires ou non, ont avantageusement débarrassé le régiment : « Les colonies et la désertion ont purgé ce corps de mauvais sujets. » (Rapport du général Grouchy, 14 prairial an 11 [3 juin 1803].)

Au 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805), sa situation est la suivante.

Tableau.

Situation sommaire du corps à l'époque de la revue passée, le 1er thermidor an 13, à Versailles, par le général Charlot.

Désignation des grades.		Effectif.	Présents sous les armes.	Aux bataillons de guerre.	Détachés.	Aux hôpitaux du lieu.	Aux hôpitaux externes.	Absents par congé.	Absents sans congé.	Détenus.	Embarqués comptant au corps.	Embarqués pour mémoire.	Prisonniers de guerre.
Officiers.	Colonel	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs d'escadrons	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Adjudants-majors	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Quartier-maître	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgiens aides-majors	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chirurgien sous-aide	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Capitaines	8	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lieutenants	7	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sous-lieutenants	14	12	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Total des officiers		37	35	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Hommes de l'état-major.	Adjudants sous-officiers	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Artiste vétérinaire	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs sellier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs armurier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs tailleur	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs bottier	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chefs culottier	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Brigadier-trompette	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Brigadier-tambour	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sous-officiers, trompettes, tambours, enfants de troupe.	Maréchaux des logis chefs	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Maréchaux des logis	32	30	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
	Brigadiers-fourriers	8	7	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Brigadiers	63	59	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»
	Hussards	597	464	»	1	31	2	8	»	1	»	»	»
	Trompettes	17	15	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»
	Tambours	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Enfants de troupes	13	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total de l'effectif des sous-officiers et soldats		656	604	»	»	38	2	8	»	2	»	»	»

SITUATION DES CHEVAUX.

Désignation des chevaux.	Effectif.	Présents.	Détachés.	A l'infirmerie.
D'officiers	53	51	2	»
De troupe	390	338	1	1

Le manque au complet est de 130 chevaux.

Le « manque au complet[1] » si élevé que l'on trouve dans le nombre des chevaux provient des pertes faites pendant le séjour du corps sur les côtes. Ces vides n'avaient pu être comblés : « le conseil d'administration avait passé un premier marché, mais il n'a pas été exécuté, le marchand ayant fait faillite. Il est sur le point d'en faire un second ». (Rapport du général Charlot.)

Parmi les hommes, 144 ont plus de 10 ans de service[2]. (Voir état n° 3[a].)

---

1. Rappelons sommairement quelle était, d'après les arrêtés en vigueur, l'organisation d'un régiment de hussards.

ÉTAT-MAJOR.	PIED de PAIX.		PIED de GUERRE.	
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.
Colonel	1	3	1	4
Major	1	3	1	4
Chefs d'escadrons	2	4	2	6
Adjudants-majors	2	4	2	6
Quartier-maître	1	1	1	2
Chirurgien major	1	1	1	1
Chirurgien aide-major	»	»	1	1
Chirurgien sous-aide	1	1	2	2
	9	17	11	26
Adjudants sous-officiers	2	2	2	2
Brigadier-trompette	1	1	1	1
Artiste vétérinaire	1	1	1	1
Chefs tailleur	1	»	1	»
Chefs sellier	1	»	1	»
Chefs bottier	1	»	1	»
Chefs armurier	1	»	1	»
Chefs éperonnier	»	»	»	»
	17	21	19	30

COMPAGNIES.	PIED de PAIX.		PIED de GUERRE.	
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.
Capitaines	1	2	1	3
Lieutenants	1	1	1	2
Sous-lieutenants	2	2	2	4
	4	5	4	9
Maréchal des logis chef	1	1	1	1
Maréchaux des logis	4	4	4	4
Fourriers	1	1	1	1
Brigadiers	8	8	8	8
Soldats montés	48	48	86	86
Soldats non montés	36	»	10	»
Trompettes	2	2	2	2
	104	69	116	111

Ainsi, la force d'un régiment de chasseurs ou de hussards est de 849 hommes et 573 chevaux sur le pied de paix et de 947 hommes et 918 chevaux sur celui de guerre.

La 1[re] compagnie de chaque régiment de chasseurs ou hussards porte la dénomination de compagnie d'élite. Elle a la même composition que les autres.

En comparant la situation du 1[er] hussards avec ce tableau, on voit combien l'effectif en hommes et surtout en chevaux est inférieur aux fixations réglementaires.

2. On n'a l'état des hommes qui ont fait la guerre que pour les corps faisant partie de l'armée des côtes de l'Océan.

Les officiers, dont plusieurs viennent de Berchiny (les deux chefs d'escadrons en sortent, l'un s'y est engagé le 1er décembre 1772, l'autre le 30 juillet 1882, comme nous l'avons déjà vu), sont en général âgés.

Les notes que leur donne le colonel Rouvillois sont très sommaires : « Instruction bonne, médiocre ou passable », ce sont là d'ordinaire les seules qu'il leur mette. Pour aucun d'entre eux il n'est fait mention de ses qualités de cavalier et de son habileté en équitation [1].

Le 28 thermidor an 13 (16 août 1805), l'Empereur donne l'ordre au 1er hussards de « quitter Versailles et de se rendre dans la 5e division militaire pour y être stationné jusqu'à nouvel ordre. Le général commandant la 1re division militaire (Paris) doit veiller à ce que ce régiment ne laisse personne derrière lui ». Le 9 fructidor (27 août 1805), le 1er hussards se met en route pour Strasbourg où, à son arrivée (29 fructidor), il est affecté, avec ses quatre escadrons, au corps du maréchal Ney. Son effectif est de 36 officiers, 564 hommes et 400 chevaux. (Situation du 25 fructidor — 12 septembre.)

Mais à la suite des ordres les plus sévères de l'Empereur, prescrivant de faire rejoindre « tout ce qui est possible comme chevaux dans les dépôts », même « ceux qui ne seraient capables que de porter la selle », le nombre des chevaux s'élève à 441 et il n'en reste plus un seul au dépôt. (Situation du 1er vendémiaire — 23 septembre 1805.)

---

1. Remarquons que cette absence d'appréciation sur les talents des officiers au point de vue de l'équitation est générale dans les notes données sous le Premier Empire aux officiers, même à ceux des régiments de cavalerie.

ÉTATS

DONNANT

1° L'âge des officiers des corps des divisions Gazan et Dupont, du 4e dragons et du 1er hussards;

2° Par grade l'âge des officiers des divisions Gazan et Dupont ainsi que le pour-cent;

3° Le nombre des militaires admis à la haute paie dans les corps des divisions Gazan et Dupont, le 4e dragons et le 1er hussards.

ÉTAT N° 1 *a*.

Division Gazan.

AGE DES OFFICIERS.

	Ans.
Général de division Gazan	40
Chef de l'état-major, adjudant commandant Fornier d'Albe	36
Général de brigade Graindorge	33
Général de brigade Campana	34

4e régiment d'infanterie de ligne.

	Ans.		
Col[el] Bazancourt	38		
Major Guyardel	37		
Quartier-maître	40		
Chefs de bataillon	35	42	40
Adjudants-majors	29	24	33

CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENANTS.
Ans.	Ans.	Ans.
31	36	32
36	29	41
33	30	27
34	26	33
40	37	32
38	26	29
47	»	29
46	34	27
30	34	25
32	29	30
32	35	30
33	40	30
50	31	32
35	33	30
32	36	18
38	31	26
37	24	32
40	33	»
38	43	39
33	30	31
31	36	32
32	33	29
31	36	41
46	33	36
35	34	28
40	45	»
30	38	33

A la suite.	A la suite.
29	34
33	»

100e régiment d'infanterie de ligne.

	Ans.		
Colonel Ritay	44		
Major Henriod	44		
Quartier-maître	33		
Chefs de bataillon	44	35	37
Adjudants-majors	38	33	30

CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENANTS.
Ans.	Ans.	Ans.
40	52	32
38	32	43
50	49	36
60	30	35
53	33	37
35	31	30
34	37	29
33	27	19
31	38	29
49	44	36
41	30	36
43	49	34
32	35	30
42	36	37
34	32	29
49	37	42
38	31	31
42	38	36
42	45	33
48	46	36
45	32	48
41	42	33
43	28	32
36	30	40
39	31	36
49	35	33
45	32	33

103e régiment d'infanterie de ligne.

	Ans.	
Colonel Taupin	37	
Major Gengoult	37	
Quartier-maître	»	
Chefs de bataillon	45	39
Adjudants-majors	44	38

CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEU-TENANTS
Ans.	Ans.	Ans.
48	36	33
35	37	28
46	36	50
31	31	35
37	38	29
32	43	37
42	50	35
37	51	34
38	42	»
38	44	45
33	43	40
41	48	35
40	48	35
41	32	44
27	33	30
34	38	29
38	37	34
51	50	32
49	51	38
39	40	47
47	34	39
47	45	39
34	53	48
36	39	32
40	52	31
30	47	»
32	»	30

AT N° 1 *b*.

Division Dupont.

AGE DES OFFICIERS.

	Ans.
Général de division Dupont	40
Chef de l'état-major, adjudant commandant Duhamel	41
Général Marchand	40
Général Rouyer	40

9e régiment d'infanterie de ligne.

	Ans.	
lonel Meunier	35	
iefs de bataillon	42	45
ljudants-majors	43	33

32e régiment d'infanterie de ligne.

	Ans.	
Colonel Darricau	32	
Chefs de bataillon	42	40
Adjudants-majors	35	31

96e régiment d'infanterie.

	Ans.	
Colonel Barrois	31	
Chefs de bataillon	40	47
Adjudants-majors	40	45

9e CAPI-AINES.	9e LIEU-TENANTS.	9e SOUS-LIEU-TENANTS.	32e CAPI-TAINES.	32e LIEU-TENANTS.	32e SOUS-LIEU-TENANTS.	96e CAPI-TAINES.	96e LIEU-TENANTS.	96e SOUS-LIEU-TENANTS.
Ans.	Ans.	Ans.	Ans.	Ans.	Ans.	Ans.	Ans.	Ans.
39	36	37	45	41	35	40	39	35
41	39	40	35	41	36	40	40	33
44	30	35	37	33	33	46	38	50
50	31	30	31	43	33	41	»	37
38	38	30	33	31	31	43	34	34
41	34	28	36	43	21	35	25	28
35	33	36	33	33	19	36	33	33
33	32	36	39	31	»	37	»	37
42	28	31	33	28	29	38	»	33
38	38	36	42	32	37	41	34	29
38	42	34	35	39	33	33	39	36
31	40	29	30	49	41	45	40	33
44	31	38	39	40	26	38	»	23
32	35	24	41	37	29	38	38	33
39	28	35	47	27	36	40	30	32
30	28	32	32	33	31	40	50	33
50	»	30	41	36	31	42	31	27
33	32	35	30	36	»	»	32	19

ÉTAT N° 1 c.

4e régiment de dragons.

	Ans.	
Colonel Watier	35	
Chefs d'escadron	32	37
Adjudants-majors	38	29

CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENANTS.
Ans.	Ans.	Ans.
56	51	32
46	44	39
»	»	36
41	31	48
37	»	30
»	»	27
»	»	31
31	31	32
»	35	37
»	»	28
38	49	46
46	42	49

NOTA. — Un certain nombre des officiers des escadrons ont été détachés avec les deux compagnies de dragons à pied. On n'a pas trouvé de documents permettant de déterminer le nombre et les noms de ces officiers, par suite ils sont compris dans le tableau ci-dessus, bien que ne faisant pas partie des escadrons montés.

1er régiment de hussards.

	Ans.	
Colonel Rouvillois	49	
Chefs d'escadron	53	39
Adjudants-majors	31	34

CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENANTS.
Ans.	Ans.	Ans.
43	48	30
44	45	36
»	»	39
»	»	»
43	34	33
37	»	36
»	»	30
»	»	31
37	42	42
36	34	33
»	»	33
»	»	»
27	40	37
39	38	32
»	»	39
»	»	35

ÉTAT N° 2.

ÉTAT

DONNANT PAR GRADE L'AGE DES OFFICIERS DES DIVISIONS GAZAN ET DUPONT ET LE POUR-CENT[1].

1. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau de l'âge des officiers des régiments de cavalerie (4e dragons, 1er hussards).

ÉTAT donnant par grade l'âge des officiers des divisions Gazan et Dupont et le pour-cent.

AGES.	MARÉCHAL.	GÉNÉRAUX de division et de brigade.		COLONELS et adjudants commandants.		MAJORS et chefs de bataillons.		CAPITAINES.		LIEUTENANTS.		SOUS-LIEUTENANTS.	
		Nombre.	P. 100.	Nombre.	P. 100.	Nombre.	P. 100.	Nombre.	P. 100.	Nombre.	P. 100.	Nombre.	P. 100.
60. . . .	»	»	»	»	»	»	»	1	0.66	»	»	»	»
59. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
58. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
57. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
56. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
55. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
54. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
53. . . .	»	»	»	»	»	»	»	1	0.66	1	0.77	»	»
52. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1.54	»	»
51. . . .	»	»	»	»	»	»	»	1	0.66	2	1.54	»	»
50. . . .	»	»	»	»	»	»	»	4	2.64	3	2.31	2	1.54
49. . . .	»	»	»	»	»	»	»	4	2.64	3	2.31	»	»
48. . . .	»	»	»	»	»	»	»	2	1.32	2	1.54	2	1.54
47. . . .	»	»	»	»	»	1	6.66	4	2.64	1	0.77	1	0.77
46. . . .	»	»	»	»	»	»	»	4	2.64	1	0.77	»	»
45. . . .	»	»	»	»	»	2	12.33	5	3.30	3	2.31	1	0.77
44. . . .	»	»	»	1	12.50	1	6.66	3	1.90	2	1.50	1	0.77
43. . . .	»	»	»	»	»	»	»	5	3.30	4	3.08	1	0.77
42. . . .	»	»	»	»	»	3	20 »	7	4.62	4	3.08	1	0.77
41. . . .	»	»	»	1	12.50	»	»	10	6.66	2	1.54	3	2.31
40. . . .	»	5	71.42	»	»	3	20 »	11	7.26	6	4.62	3	2.31
39. . . .	»	»	»	»	»	1	6.66	6	3.96	5	3.85	3	2.31
38. . . .	»	»	»	1	12.50	»	»	16	10.56	9	6.93	2	1.54
37. . . .	1	»	»	1	12.50	2	12.33	5	3.30	5	3.85	6	4.62
36. . . .	»	»	»	1	12.50	»	»	5	3.30	10	7.70	14	10.78
35. . . .	»	»	»	1	12.50	2	12.33	9	5.94	5	3.85	9	6.93
34. . . .	»	1	14.28	»	»	»	»	6	3.96	8	6.16	7	5.39
33. . . .	»	1	14.28	»	»	»	»	14	9.24	11	8.47	12	9.24
32. . . .	»	»	»	1	12.50	»	»	9	5.94	9	6.93	13	10.01
31. . . .	»	»	»	1	12.50	»	»	8	5.28	11	8.47	7	5.39
30. . . .	»	»	»	»	»	»	»	7	4.62	7	5.39	12	9.24
29. . . .	»	»	»	»	»	»	»	2	1.32	2	1.54	12	9.24
28. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	3.85	4	3.08
27. . . .	»	»	»	»	»	»	»	1	0.66	2	1.54	3	2.31
26. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1.54	2	1.54
25. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0.77	»	»
24. . . .	»	»	»	»	»	»	»	1	0.66	1	0.77	2	1.54
23. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0.77
22. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0.77
20. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2.31
18. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0.77
Nombre.	1	7		8		15		151		129		129	
Moyenne.	37ans.	38 ans.		36 ans.		40 ans.		37 ans.		36 ans.		33 ans.	

ÉTAT des militaires admis à la haute paie dans les corps des divisions Gazan et Dupont

en vertu des arrêtés des 3 thermidor an 10 (22 juillet 1802) et 2 fructidor an 11 (20 août 1803) et des décrets des 26 messidor et 25 thermidor an 12 (15 juillet et 13 août 1804)

DIVISION [illegible]

[illegible] RÉGIMENT [illegible]	Classes [illegible] 1re [illegible]	2e [illegible]	3e [illegible]	4e Au-dessus de 25 ans	BATAILLONS	COMPAGNIES	[illegible] RÉGIMENT D'INFANTERIE [illegible] — Classes [illegible] 1re 10-15 ans	2e 15-20 ans	3e 20-25 ans	4e Au-dessus de 25 ans	[illegible] RÉGIMENT D'INFANTERIE [illegible] DE LIGNE — Classes des hautes paies 1re 10-15 ans	2e 15-20 ans	3e 20-25 ans	4e Au-dessus de 25 ans
[illegible]						État-major	4		.	4	–	1		3
						Grenadiers	8				17		1	
						1re	8	1			14		1	
						2e	3		–		13			1
						3e	9				15			
						4e	16				41			1
						5e	20				17		.	1
						6e	5				20	1		1
						7e	3				19			
						8e	1				20		1	
[illegible]					2e	Grenadiers	1		1		34	.		
						1re	1	1			24		1	
						2e	21		1		33		1	1
						3e	.				27			
						4e	18	1			34			
						5e	11				25			
						6e	1				31			
						7e	10				28			
						8e	[illegible]				36			
[illegible]					3e	Grenadiers	[illegible]		1		34	.	1	.
						1re	[illegible]				30			
						2e	[illegible]				33		.	.
						3e	[illegible]				23			.
						4e	[illegible]		1		25		1	
						5e	[illegible]		1		21			.
						6e	[illegible]		1		33		1	
						7e	[illegible]		.	1	20		1	
						8e	[illegible]	1	1	.	17	.	1	
							11	9	16	9	709	7	14	10
[illegible]							[illegible]				740			

DIVISION DUPONT

[illegible] RÉGIMENT d'infanterie légère.	[illegible] RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE — Classes des hautes paies 1re 10-15 ans	2e 15-20 ans	3e 20-25 ans	4e Au-dessus de 25 ans	96e RÉGIMENT D'INFANTERIE [illegible] DE LIGNE — Classes des hautes [illegible] 1re 10-15 ans	2e [illegible]	3e 20-25 ans	4e Au-dessus de 25 ans
L'état donnant les militaires admis à la haute paie n'a pas été trouvé.	7	1	2		5		.	
	10	1			20			
	8		.		10			
	12				20		1	
	11				10			
	5				13	1		
	6	1			13			
	6				13			
	13				11			
	8		–		15		1	
	11				20			
	12				8	1		
	8				8			
	6				14			
	13		–		11			
	14				9			
	10				14			
	14				12			
	15				15	1	1	
	190	3	1		140	1	5	(2)
	195				148			

OBSERVATIONS

(1) Dans la division Gazan, les états contenus dans les livrets d'inspection générale au moyen desquels celui-ci a été dressé ont été établis avant que l'ordre ait été donné de prendre comme dépôts les 8es compagnies de fusiliers. Il n'a pas été possible de connaître le nombre des militaires jouissant de la haute paie qui ont été affectés à ces compagnies ou qui ont été versés par elles dans les 7 premières compagnies.

(2) Dans la division Dupont, pour le bataillon constituant le dépôt, on trouvera ci-dessous un état faisant connaître le nombre des hommes admis à la haute paie dans ces bataillons.

BATAILLONS	COMPAGNIES	[illegible] RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE — Classes des hautes paies 1re 10-15 ans	2e [illegible]	3e 20-25 ans	4e Au-dessus de 25 ans	96e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE — Classes des hautes paies 1re 10-15 ans	2e 15-20 ans	3e 20-25 ans	4e Au-dessus de 25 ans
3e	Grenadiers	18	1	.		10	1		
	1re	8				6	1		
	2e	1				13			
	3e	1				6			
	4e	8	1			11			
	5e	11	1			11			
	6e	11	1			11			
	7e	1				9	1		
	8e	6		.		13	1	1	
		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	1	1
		[illegible]				[illegible]			

Rappelons pour chacun de ces corps le nombre des hommes ayant fait la guerre qui sont présents [illegible] dans les premiers jours d'août 1805.

[illegible] régiment d'infanterie légère	868	3,365
100e — de ligne	1,116	
103e —	1,381	
[illegible] régiment d'infanterie légère	842	1,365
[illegible] — de ligne	339	
96e — —	184	

ÉTAT N° 3 *b*.

Régiments de cavalerie.

ÉTAT des militaires admis à la haute paie en vertu des arrêtés des 3 thermidor an 10 (22 juillet 1802) et 2 fructidor an 11 (20 août 1803) et des décrets des 26 messidor et 25 thermidor an 12 (15 juillet et 13 août 1804).

		4e RÉGIMENT DE DRAGONS.					1er RÉGIMENT DE HUSSARDS.				
		CLASSES DES HAUTES PAIES.					CLASSES DES HAUTES PAIES.				
		1re. — 10-15 ans.	2e. — 15-20 ans.	3e. — 20-25 ans.	4e. — Au-dessus de 25 ans.	Total.	1re. — 10-15 ans.	2e. — 15-20 ans.	3e. — 20-25 ans.	4e. — Au-dessus de 25 ans.	Total.
État-major		3	»	»	3	6	3	1	1	»	5
Compagnie d'élite		26	1	1	»	28	»	»	»	»	»
1er escadron	1re compagnie	13	»	»	»	13	26	»	8	5	39
	5e compagnie	21	1	»	»	22	16	»	1	»	17
2e escadron	2e compagnie	21	»	»	»	21	10	1	»	1	12
	6e compagnie	19	»	1	»	20	15	»	2	1	18
3e escadron	3e compagnie	10	1	1	»	12	15	»	»	»	15
	7e compagnie	6	»	»	»	6	9	1	»	»	10
4e escadron	4e compagnie	14	2	»	1	17	11	1	»	»	12
	8e compagnie	10	»	2	1	13	12	2	»	»	14
		143	5	5	5	158	117	6	12	7	142

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III.

SÉJOUR A VIENNE.

Dissolution du corps d'armée.

ANNEXES

I

II

NOTES SUR LES TROUPES QUI ONT PRIS PART AU COMBAT DE DÜRRENSTEIN.

CROQUIS

1° Croquis d'ensemble pour suivre les opérations du corps aux ordres du maréchal Mortier.

2° Champ de bataille de Dürrenstein (20 brumaire an 14) [11 novembre 1805].

3° Vue du combat de Dürrenstein. Situation à 5 heures du soir.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.



COURS DU DANUBE
DE PASSAU A PRESBURG
aux ordres du Marechal Mortier
OBER MÜHL VIERTEL
UNTER MÜHL VIERTEL
Passau
Braunau
Linz
Steyer
St. Pœlten
VIENNE
PRESBURG
SALZBURG
Neustadt
BUDWEIS
Schrems
Zwettl
Krems
Tulln
Klosterneuburg
Korneuburg
Melk
Enns
Wels
Neumarkt
Amstetten
Wilhelmsburg
Lilienfeld
Annaberg
Gross Enzersdorf
Fischamend
Bruck
Schwechat
Mœdling
DANUBE FL.
Traun Riv.
March Riv.
NEUSIEDLER SEE
Echelle au

Campagne de Prusse (1806). — *Iéna*, d'après les archives de la guerre, par le commandant P. Foucart. 1887. Beau volume in-8 de 746 pages, avec 2 cartes et 3 croquis, broché . . . . 10 fr.
— *Prenzlow-Lubeck*, par le même. 1890. Beau volume in-8 de 986 pages, avec 3 cartes et 13 tableaux, broché . . . . 12 fr.

Bautzen *(Une bataille de deux jours) 20-21 mai 1813*, par le même. 1897. Un volume grand in-8, avec 4 croquis, broché . . . . 5 fr.

Une Division de cavalerie légère en 1813. Opérations sur les communications de l'armée. Combat d'Altenbourg, 28 septembre 1813, par le même. 1891. Vol. gr. in-8, avec une carte, broché . . . . 3 fr.

Campagne de Pologne. Novembre et décembre 1806-janvier 1807 (Pultusk et Golymin), d'après les archives de la guerre, par le même. 1882. 2 volumes in-8 de 1056 pages, avec 3 cartes et 8 tableaux, brochés. . . . . 12 fr.

Rosbach et Iéna. Recherches sur l'état physique et intellectuel de l'armée prussienne pendant l'époque de transition du xviiie au xixe siècle, par le baron Colmar von der Goltz. Traduit par le commandant Chabert. Nouv. édition. 1896. Un volume in-8 de 493 pages, avec 2 plans coloriés, broché. . . . 5 fr.

Russes et Prussiens. Guerre de Sept ans, par Alfred Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1895. Un beau volume in-8, de 400 pages, avec 10 dessins d'uniformes, par Henry Ganier, 4 cartes et 7 plans de batailles, broché sous couverture illustrée. . . . . 10 fr.

Campagne de 1866 en Italie : *La bataille de Custoza*, par J. V. Lemoyne, chef d'escadron d'état-major. 1875. Un vol. in-12, avec carte, broché. . . . . 5 fr.

La Guerre des Alpes. *Guerre de la succession d'Autriche. 1742-1748.* Mémoire extrait de la correspondance de la Cour et des Généraux, par F. E. de Vault, lieutenant-général, directeur du dépôt de la guerre (1763-1790). Revu, annoté et accompagné d'un Résumé et d'Observations, par P. Arvers, colonel d'infanterie, sous-directeur au ministère de la guerre. 1892. Deux volumes grand in-8 de 1600 pages, avec 18 cartes et croquis dont 4 en couleurs et une grande carte d'ensemble au 1/320,000e. . . . . 30 fr.

La Guerre de montagnes pendant la dernière insurrection carliste en Catalogne (1872-1875), par De la Llave y Garcia, commandant du génie espagnol. Traduit par A. Jouart, chef d'escadron d'artillerie. 1881. Un volume in-8, avec 1 carte et 21 plans, croquis et portraits, broché. . . . . 6 fr.

La Guerre serbo-bulgare de 1885. — *Combats de Slivnica* (17, 18 et 19 novembre), par le colonel Regenspursky, de l'armée I. et R. austro-hongroise. Traduit de l'allemand par le lieutenant Barth. Un volume in-8, avec 2 cartes et 3 tableaux. (*Sous presse.*)

L'Expédition de Madagascar. Rapport du général Duchesne. Suivi de nombreuses annexes (instructions, ordres, etc.), et accompagné de cartes et de croquis. Un volume in-8. (*Sous presse.*)

Madagascar. *L'île et ses habitants.* Renseignements historiques, géographiques et militaires. La guerre franco-hova (1883-1885), d'après les documents du ministère de la marine, par G. Humbert, capitaine breveté d'infanterie de marine. Avec un vocabulaire franco-malgache d'après les indications de M. Suberbie. 1895. Volume in-8, avec 8 cartes topographiques, broché. . . . . 4 fr.

La Guerre au Dahomey. 1re partie : *1888-1893*, d'après les documents officiels, par Ed. Aublet, capitaine d'infanterie de marine, officier d'ordonnance du Ministre de la marine. Un volume in-8 de 358 pages, avec un portrait, 21 croquis et 2 cartes, broché . . . . 7 fr. 50 c.
— 2e Partie : *La Conquête du Dahomey (1893-1894)*, par le même. Un volume in-8, avec 5 croquis et 1 carte, broché. . . . . 5 fr.

L'Armée française au Tonkin. — *Le Guet-apens de Bac-Lé*, par le capitaine Lecomte, breveté d'état-major. 1890. Volume in-12 avec 21 illustrations par M. Dauphin, et 3 cartes, broché sous couverture illustrée en couleurs . . 3 fr.
— *Marche de Lang-Son à Tuyen-Quan.* Combat de Hoa-Moc. Déblocus de Tuyen-Quan, par le même. 1889. Un volume in-8 avec 10 cartes et croquis hors texte, broché . . . . 3 fr. 50 c.

L'Escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir, lieutenant de vaisseau à bord de la *Triomphante*. 6e édition, 1892. Un volume in-12, avec portrait et 10 cartes, broché. . . . . 3 fr. 50 c.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

